



ENCYCLOPÉDIE  
SOCIALISTE  
SYNDICALE & COOPÉRATIVE  
DE  
L'INTERNATIONALE OUVRIÈRE







Digitized by the Internet Archive  
in 2010 with funding from  
University of Ottawa

12/74

7

# **Encyclopédie Socialiste**

SYNDICALE ET COOPÉRATIVE

de l'Internationale Ouvrière

---

*Tous droits réservés pour tous les pays  
y compris la Hollande et la Scandinavie.*

Copyright by ARISTIDE QUILLET, éditeur, Paris, 1912.

---

# Encyclopédie Socialiste

SYNDICALE ET COOPÉRATIVE  
de l'Internationale Ouvrière

Publiée sous la direction technique de

COMPÈRE-MOREL

AVEC LA COLLABORATION DE

**BRACKE**, député, **P. BRIZON**, député, **HUBERT-ROUGER**, député  
**JEAN LONGUET**, de "l'Humanité",  
**PAUL LOUIS**, **CHARLES RAPPOPORT**, **SIXTE-QUENIN**, député,  
**J.-B. SÉVERAC**, du "Mouvement Socialiste",  
de nombreux Secrétaires de Bourses du Travail, de Fédérations  
Socialistes, de Syndicats et Coopératives  
et de militants de tous les Partis socialistes du monde entier.

DIRECTEUR-PROPAGATEUR :

**JEAN-LORRIS**

BSO

Toute la Pensée Socialiste. =====  
===== Toute l'Action Ouvrière.

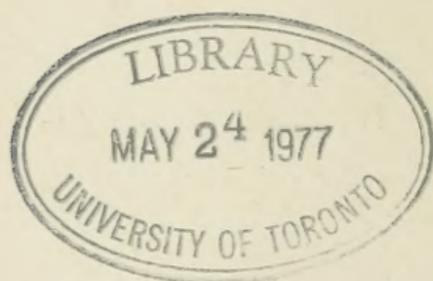


**Aristide QUILLET**

ÉDITEUR

278, Boulevard Saint-Germain, 278

**PARIS**



HX  
21  
E6  
t.2

LE PARTI SOCIALISTE

EN FRANCE

PAR

PAUL LOUIS



*En faisant, dans ce livre, un rapide historique des anciennes fractions socialistes qui existaient avant l'Unité, nous avons voulu montrer à nos lecteurs la somme de propagande rendue par chacune d'elles et rappeler les noms des premiers camarades qui ont milité en France, aux heures les plus difficiles, quand le socialisme à peine connu, n'avait pas encore conquis de haute lutte son droit de cité.*

*Désirant que tout le monde — les profanes comme les autres — connaisse notre Organisation politique de classe, nous avons essayé d'exposer ici, avec la plus grande clarté, les bases de l'Unité, sa constitution, et le rôle de l'Organisme central, de la Fédération, de la Section et du Groupe. Connaissant toutes les difficultés qu'éprouvent les camarades pour organiser les forces ouvrières sur le terrain politique, nous avons voulu aussi leur expliquer comment on créait un groupe, comment on le faisait vivre, comment fonctionnait une fédération et le rôle des fonctionnaires qui en assuraient la direction.*

*Puis ce sont les méthodes de propagande qui sont étudiées, la façon dont on organise une réunion, le langage que l'on doit y employer, suivant qu'on se trouve à la campagne ou à la ville; l'utilité du tract, de l'affiche, de la brochure, de la presse, etc., etc.*

*Examinant ensuite l'attitude des élus socialistes dans les assemblées délibérantes, soit dans les Hôtels de Ville, soit au Parlement, nous envisageons les différentes modalités de leur action et les résultats qu'il est possible d'en attendre au point de vue socialiste.*

*Aussi sommes-nous certains que ce volume, dû à la plume de Paul Louis, dont la compétence en ces matières est unanimement appréciée, donnera satisfaction à nos lecteurs.*

*Du reste, Paul Louis n'est pas inconnu pour les militants. Publiciste, né à Paris le 11 janvier 1872, il a collaboré à la*

Revue Socialiste, au Socialiste, à la Revue Bleue, à la Grande Revue, à la Revue du Mois, au Mercure de France, à la Revue Blanche, à la Neue Zeit, aux principales revues socialistes de l'étranger, à l'Encyclopédie socialiste, syndicale et coopérative de l'Internationale ouvrière et à l'Encyclopédie syndicaliste.

*Membre du Comité révolutionnaire central, puis du Parti socialiste de France, puis de l'Unité socialiste, membre du Conseil national depuis les débuts, fondateur de la 9<sup>e</sup> Section de la Fédération de la Seine, Paul Louis ne s'est pas contenté de militer dans les réunions publiques et dans la presse.*

*Nous lui devons une longue série d'ouvrages dont les principaux: la Guerre économique, l'Histoire du Socialisme en France, les Étapes du Socialisme, l'Avenir du Socialisme, l'Ouvrier devant l'État, les Lois ouvrières, l'Histoire du Mouvement syndical en France, le Syndicalisme contre l'État, le Travail dans le Monde Romain, le Colonialisme ont été traduits en plusieurs langues.*

*C'est dire que le Parti socialiste en France sera lu par tous avec le plus grand intérêt et que tous, amis comme adversaires, en tireront le plus grand profit.*

COMPÈRE-MOREL.

# PRÉFACE

---

Ce volume de l'*Encyclopédie Socialiste* est, avant tout, consacré au Parti socialiste français envisagé dans ses divers modes d'activité. Il montrera ce parti dans sa formation, son développement, sa propagande; il l'étudiera en sa structure profonde, et le suivra à travers les différentes expressions de sa vitalité. Il laissera de côté, autant que possible, la doctrine, qui sera analysée, discutée, commentée en d'autres volumes, pour s'attacher aux aspects pratiques.

A la vérité, il est assez malaisé de séparer la théorie de l'action. C'est au travers de l'action que les thèses fondamentales, de même que les idées secondaires et accessoires du socialisme, ont pris corps, se sont précisées et comme épurées. Le socialisme ne serait qu'une idéologie dénuée de toute valeur militante; il se réduirait aux proportions d'un simple jeu d'esprit et, par suite, n'exercerait aucune influence sur la contexture des nations contemporaines, s'il se détachait un seul instant des événements, s'il ne s'efforçait, à chaque minute, d'en pénétrer le sens intime et les répercussions lointaines. Le socialisme n'est pas un dogme figé, un système d'idées arrêté en toutes ses parcelles, — à tout jamais. Quelque immuables que soient ses bases, il se doit à lui-même de vérifier sans trêve sa légitimité, en projetant une pleine lumière sur les crises organiques qui se déroulent sous nos yeux.

Et en sens inverse, l'action pratique du socialisme serait frappée de stérilité, elle irait à une dégénérescence irrémédia-

ble et à une décadence très prompte, si elle ne se liait à une doctrine ferme et soustraite aux contingences passagères. Les déviations temporaires, que le socialisme français a connues, comme le socialisme allemand, comme le socialisme autrichien, comme le socialisme anglais, comme le socialisme italien, s'expliquent avant toutes choses par le déclin de cette doctrine qui, à certaines heures, apparaissait trop gênante ou trop impérieuse. C'est parce que d'aucuns, chez nous ou ailleurs (ces phénomènes ne sont jamais cantonnés dans un seul pays), laissaient sommeiller la conception nécessaire de la lutte des classes, qu'ils ont abordé les alliances démocratiques, les compromissions bourgeoises, au bout desquelles est l'abandon de tout socialisme. Autant il est indispensable que les idées maîtresses qui engendrent et commandent la propagande, la marche, l'évolution de notre parti, soient sans répit retrempées, en quelque sorte, dans le grand courant historique, autant il est indispensable qu'elles soient préservées de toute attaque et de toute désertion. Il est un certain nombre de vérités premières que nous devons illustrer par d'innombrables exemples puisés dans les faits quotidiens, mais ces vérités premières méritent d'être mises au rang des axiomes géométriques. On n'y peut toucher sans ébranler l'édifice tout entier, je veux dire sans affaiblir la méthode offensive de vigueur éprouvée — que le prolétariat révolutionnaire a adoptée.

Le lecteur comprendra pourquoi il demeure difficile de détacher la pratique de la théorie, la vie militante de la doctrine. Cette séparation ne se peut accomplir, en réalité, que par une fiction, par une opération intellectuelle dont la légitimité, au surplus, ne sera pas à démontrer ici. Et nous n'avons écrit ces lignes que pour nous excuser d'avance, si nous sommes contraints d'évoquer des développements déjà pré-

sentés en d'autres volumes de cette Encyclopédie. Les redites sont inévitables, ou du moins elles ne pourraient être écartées qu'au prix de la clarté même de l'exposé.

Le lecteur sait donc maintenant que ce volume lui présentera le Parti socialiste en mouvement, occupé à former ses groupes, ses sections, ses fédérations, à propager ses idées, à les défendre et à les traduire en projets dans les assemblées électives, à conquérir sans trêve à ses tendances et à ses conclusions de nouvelles intelligences et de nouveaux concours. Mais avant de passer à cet exposé analytique, il nous semble juste de montrer comment les diverses fractions socialistes françaises sont arrivées à l'unité, et comment, au sortir d'un passé de luttes ruineuses et stérilisantes, elles ont abouti à un équilibre fécond et, semble-t-il, définitif.



PREMIÈRE PARTIE

---

LES ANCIENNES ORGANISATIONS

---

(De la Commune à 1898, le Parti Ouvrier,  
le Parti Socialiste Révolutionnaire,  
Fédération des Travailleurs Socialistes,  
le Parti Ouvrier Socialiste Révolutionnaire,  
les Socialistes Indépendants,  
Première tentative d'entente, le premier Congrès  
des Organisations,  
La Scission, les deux Partis).



## CHAPITRE PREMIER

### DE LA COMMUNE A 1898

#### I. — Socialisme utopique et Socialisme scientifique.

Avant de se mêler, en France, à la vie militante et de devenir un facteur dominant de l'évolution politico-sociale, le socialisme a été la conception de quelques esprits que frappaient les misères du peuple, ou qu'inquiétait l'anarchie économique. Ces esprits n'envisageaient point la possibilité d'une révolution qui serait faite par le prolétariat et à son profit exclusif. Ils rêvaient d'une grande transformation qui s'opérerait, comme l'on disait, d'en haut, et qui mettrait fin aux luttes éternelles des riches et des pauvres. Ces luttes, ils les discernaient dans les événements mêmes qui se déroulaient sous leurs yeux, mais ils s'imaginaient que les plus intelligents ou les plus généreux des bourgeois leur donneraient leur solution équitable et logique, en aménageant un régime nouveau. C'est la pensée maîtresse des Saint-Simoniens, des Fourieristes, des écrivains de la Monarchie de Juillet, de la plupart des théoriciens de 1848 (1), qui se préoccupent beaucoup plus d'exclure la révolution que de lui faciliter les voies. Toutes les sectes, qui se constituent alors, s'attachent à façonner des « organisations du travail », à construire des communautés qui harmonisent les intérêts des capitalistes et ceux des travailleurs, et qui écartent à jamais les chocs mortels des classes. Ce n'est pas sans raison qu'on a opposé cette phase du socialisme utopique à la phase du socialisme

---

(1) Voir : PAUL LOUIS : *les Étapes du Socialisme, l'Histoire du Socialisme Français*. — *l'Histoire Socialiste, la République de 1848*, par Georges RENARD, et le premier volume de l'Encyclopédie : *Un peu d'Histoire*, par Ch. RAPPOPORT et COMPÈRE MOREL.

scientifique, dont la publication du *Manifeste des Communistes* de Marx et d'Engels a marqué l'ouverture. Ce qui caractérise le socialisme utopique, c'est qu'il n'assigne pas à l'évolution économique le rôle réel, rôle primordial et essentiel, qu'elle va jouer dans l'histoire; c'est qu'il substitue un concept philanthropique en quelque sorte, tout imprégné d'idée chrétienne ou mieux de sentiment chrétien au sens étymologique du terme, aux déductions rationnelles qui se dégagent de la structure sociale en perpétuelle fermentation; c'est qu'il attribue à l'État une action bienfaisante, pondératrice, pacificatrice, une façon d'autorité juridictionnelle et arbitrale entre les classes et au-dessus des classes; c'est qu'il méconnaît la nature exacte de cet État qui est forcément un organe de compression et de domination aux mains de la classe la mieux armée; c'est que percevant la formation et l'extension rapide d'un prolétariat dénué de tout, privé de son instrument de labour, voué au chômage et à la misère grandissante, il suppose que la bourgeoisie s'ingéniera à mettre l'État au service de la libération de ce prolétariat. *L'idéal des hommes de 1848, c'est une bourgeoisie faisant sa nuit du 4 Août, avant que les non-possédants aient fait leur 14 Juillet.* Ce socialisme est très loin du nôtre. Il a sombré dans les journées de Juin, mais le socialisme utopique n'a pas attendu la dissolution des Ateliers nationaux et le soulèvement tumultueux des faubourgs de Paris pour mesurer son impuissance.

Le socialisme scientifique n'a pourtant pas conquis tout l'espace que les chimères sociales abandonnaient. La période qui va de 1848 à 1870 (1), et qui se prolonge encore après la ruine de la Commune et la réapparition des premiers groupements ouvriers, demeure effroyablement confuse. Il ne sera pas parlé ici du proudhonisme autrement que pour en évoquer la stérilité relative, les contradictions et les dé-

---

(1) *Histoire Socialiste*: « l'Empire », par Albert THOMAS.

viations de toute espèce. Dans les Congrès de l'Internationale, où les thèses scientifiques et réalistes opèrent leur pénétration, les idéologies passées ont encore souvent droit de cité. Mais le grand service que l'Internationale a rendu aux travailleurs, ç'a été de les grouper par-dessus les frontières et de leur dire, ou mieux de leur répéter que leur émancipation serait leur œuvre propre. Elle les a désaccoutumés de la confiance en la bourgeoisie; elle leur a appris à connaître, dans leur essence même, les gouvernements qui s'accordaient à comprimer l'effort prolétarien; elle a creusé l'abîme entre la classe dominante et la classe dominée.

La Commune (1) a été un formidable sursaut du prolétariat parisien contre le régime capitaliste. Mais ce soulèvement n'a pas eu le caractère simple, il n'a pas groupé les effectifs homogènes qu'on serait parfois tenté de lui assigner. Mouvement complexe dans ses origines, l'insurrection du 18 Mars a rassemblé des éléments divers, et que des circonstances fortuites concentraient dans un même parti. Si la classe ouvrière en a été le noyau, la substance, des parcelles de la bourgeoisie se sont associées à ses militants, les disciples de Blanqui, les Proudhoniens, les internationalistes, — pour faire de la Commune un des événements les plus composites de l'histoire. Mais c'est la classe ouvrière surtout qui succomba dans la Semaine sanglante, et au lendemain des exécutions et des déportations qui signalèrent le triomphe de Thiers et de ses alliés, les bonapartistes, les orléanistes, les légitimistes, les réactionnaires sans préférence et les républicains de l'ordre, le socialisme avait tout à créer ou à recréer. La masse des travailleurs, décimée, désemparée, cherchait une orientation, sans même oser penser — je n'écris pas aux repréailles — mais au relèvement possible.

---

(1) *Histoire Socialiste*, « la Commune », par Louis DEBRÉCHIN.

## II. — Tentatives d'organisation ouvrière.

Ses hésitations, ses soubresauts confus, — d'autant plus timides au surplus que la répression avait été plus impitoyable et plus brutale et que la classe possédante avait mieux restauré sa propre domination et sa propre confiance, devaient se prolonger durant huit années. La période qui va de 1871 à 1878 est une des plus tristes, des plus mornes que l'on puisse rencontrer dans l'histoire sociale de la France. Le prolétariat cherche sa voie, il comprend que sa défaite est imputable surtout à l'anarchie chaotique de ses mouvements, à l'insuffisance de sa pensée révolutionnaire, à la faiblesse de sa propagande, mais les lisières auxquelles il se heurte de toutes parts, paralysent son ardeur; il balbutie, de peur de s'attirer de nouvelles vengeances gouvernementales; il s'interdit de revenir aux conceptions que les derniers Congrès de l'Internationale avaient accréditées. Il biaise, il ruse, il oscille du corporatisme étroit et humilié au fallacieux proudhonisme; il ferme son horizon, il se préoccupe des heures de travail, de la quotité des salaires, sans élever ses regards jusqu'au régime social qui pèse sur lui, sans analyser les causes mêmes de sa servitude, sans percevoir la nécessité d'une transformation intégrale.

On ne s'attend pas ici à retrouver une histoire détaillée de cette période. Quelques dates la caractériseront suffisamment.

En 1872, un certain nombre de groupes syndicaux se forment avec des desseins bien anodins, — il faut s'empresser de l'ajouter, car ils visent beaucoup moins à intensifier les conflits sociaux qu'à supprimer les grèves. Ils sont pourtant dissous, quelques affirmations agréables au patronat et au gouvernement qu'ils puissent multiplier. Le Congrès ouvrier de Paris (octobre 1876), qui se présente comme un événement, marque ses préférences exclusives pour le coopératisme et

salue en lui la solution suprême du problème social. Un an après, paraissait le premier numéro de l'*Égalité*, dont Guesde fut tout de suite le principal collaborateur, — et dont cette première série fut arrêtée au milieu de janvier 1878.

Le Congrès de Lyon (28 janvier-8 février 1878) laissa une énorme majorité aux partisans des idées modérées. Il se trouva tout juste huit voix pour adopter la motion suivante d'essence socialiste :

Considérant que l'émancipation économique des travailleurs ne sera un fait accompli que lorsque ceux-ci jouiront du produit intégral de leur travail ; que pour atteindre ce but, il est nécessaire que les travailleurs soient les détenteurs des éléments utiles à la production : matières premières et instruments de travail ; conséquemment le Congrès invite toutes les associations à étudier les moyens pratiques pour mettre en application le principe de la propriété collective du sol et des instruments de travail.

Quelques mois après, Guesde et 38 autres militants de même tendance ou de tendances différentes, étaient arrêtés et traduits en justice pour avoir convoqué un Congrès international socialiste sans autorisation préalable. Guesde profita de la circonstance, si l'on peut dire, pour présenter un magnifique exposé du socialisme et pour proclamer la nécessité d'un 89 ouvrier. Les condamnations prononcées n'en furent que plus rigoureuses. Mais ce procès, de profond retentissement, arracha le prolétariat à sa torpeur. Avec l'année 1879, nous entrons dans une phase nouvelle.

### III. — Première organisation de classe.

Au mois d'octobre 1879 se tient le Congrès de Marseille. Cette fois, la motion collectiviste triomphe. Le Congrès déclare que l'appropriation collective de tous les instruments de travail et de toutes les forces de production doit être poursuivie par tous les moyens possibles. Il insiste sur la nécessité, pour le prolétariat, de former un parti politique de

classe, et d'opérer une scission totale d'avec la bourgeoisie, en écartant strictement les compromissions. Alors surgit un *parti ouvrier*. C'est une grande date dans l'histoire du socialisme français. Déjà Blanqui a été élu député à Bordeaux, et le retour du vieux et admirable militant signifie que la France ouvrière secoue son engourdissement et se révolte contre la classe dominatrice. Les syndicaux purs, qui n'ont rien de commun avec nos syndicalistes actuels, et dont l'excessive sagesse et l'extrême prudence fournissaient à la bourgeoisie de sûres garanties, sont refoulés de toutes parts. Le Congrès de Paris, en juillet 1880, dote le parti ouvrier d'un programme, et Guesde et Lafargue reprennent leur campagne de puissante propagande dans la seconde série de *l'Égalité*.

Mais l'entente ne dure pas dans l'organisation politique du prolétariat si brusquement constituée. Diverses causes contribuèrent à susciter les querelles, qui s'envenimèrent peu à peu, — et tout d'abord les insuccès électoraux qui furent enregistrés. Si l'Hôtel de Ville de Commeny fut conquis en 1881, les élections municipales de Paris ne donnèrent en tout que 18,000 voix aux candidats ouvriers.

Ce sont les possibilistes et les marxistes qui entrent en bataille. Ceux-ci reprochent à ceux-là leur tiédeur doctrinale, leur opportunisme, et les possibilistes font grief aux marxistes de leur intransigeance. Le *Prolétaire* de Brousse répond à *l'Égalité* de Guesde. Il faut passer sur les épisodes de cette lutte, dont le principal se lie à la candidature Joffrin, en décembre 1881. Au Congrès de Saint-Étienne, le 25 septembre 1882, les possibilistes l'emportent, et le schisme survient. Les possibilistes déclarent que, désormais, chaque circonscription sera maîtresse de son programme local. Les marxistes, réunis peu après au Congrès de Roanne, proclament — et l'affirmation mérite d'être retenue et soulignée — que l'action électorale est uniquement un moyen de propagande et d'organisation.

#### IV. — Début des scissions.

Nous trouvons donc, dès maintenant, en présence le *Parti ouvrier* et la *Fédération des Travailleurs socialistes*. L'un et l'autre concentrent leurs forces. Si dans certains cas exceptionnels, ils sont obligés d'associer leurs efforts, ils sont presque toujours en antagonisme. Au moment où se développe l'agitation boulangiste, les possibilistes se prononcent pour l'association avec les fractions bourgeoises qui défendent la République. Le Parti ouvrier, à l'inverse, entend défendre la République en gardant son autonomie et sans pactiser avec les hommes qui, par leur corruption, ont frayé les voies à la dictature. Il n'accepte d'alliance qu'avec les blanquistes ou mieux qu'avec ceux des blanquistes qui ont dénoncé l'aspirant César, et qui veulent prémunir le prolétariat contre toute aventure; car le parti blanquiste s'était reformé après l'amnistie et le retour des combattants de la Commune.

Une nouvelle scission a lieu en 1890 au Congrès de Châtellerauld (9-14 octobre) parmi les possibilistes. Le *Parti ouvrier socialiste révolutionnaire* se sépare de la *Fédération des Travailleurs socialistes*, dont il dénonce la politique de transactions et de déviations. A ce moment, quatre fractions socialistes ont déjà surgi. Depuis 1885, un groupement s'était encore formé qu'on ne pouvait assimiler à un parti, — car il ne s'était doté ni d'un programme précis, ni d'une organisation stable, — mais qui, serré autour de Benoît Malon, exerçait une certaine influence dans les milieux électoraux. En 1893, ce groupement essaya de se donner une forme fédérative, mais sans aboutir à une discipline sérieuse. Il n'en allait pas moins jouer un rôle considérable par la suite, grâce aux contingences des scrutins surtout. Enfin, en 1896, un schisme se produisit dans le *Parti ouvrier socialiste révolutionnaire*, plusieurs députés et conseillers municipaux s'étant refusés à verser les 4,000 francs que l'on voulait prélever annuellement sur leur indemnité: ces élus formèrent l'*Alliance Communiste révolutionnaire*.

## V. — Les organisations socialistes.

Si donc nous nous plaçons en 1898, à la veille de la crise nationaliste qui ne laissera pas d'exercer une action directe ou indirecte très profonde sur l'évolution du socialisme français, nous trouvons les organisations suivantes qui, toutes, se réclament des principes socialistes et qui, effectivement, verseront plus tard leurs membres dans l'unité :

- 1° Le *Parti ouvrier français* ;
- 2° Le *Parti blanquiste* (*Comité révolutionnaire central*) ;
- 3° La *Fédération des Travailleurs socialistes* ;
- 4° Le *Parti ouvrier socialiste révolutionnaire* ;
- 5° L'*Alliance communiste révolutionnaire* ;
- 6° Les *Indépendants*.

Nous allons envisager, avec plus ou moins de détails, chacune de ces fractions ; cependant, il y a lieu tout d'abord de dire que l'effort électoral du socialisme avait été très sensible depuis 1880, et qu'il avait enregistré des résultats croissants, soit que l'on prit le chiffre des voix obtenues, soit que l'on s'attachât à l'effectif des élus. Mais la qualité de ces élus était souvent suspecte. Le groupe, qu'ils formaient à la Chambre, enfermait des éléments hétérogènes, dont certains, purement démagogiques, avaient arboré l'étiquette socialiste, sans même savoir ce que signifiait ce mot.

Il importe de donner ici quelques chiffres qui mesureront la poussée électorale.

Le *Parti ouvrier* avait rassemblé 27,902 voix aux élections législatives de 1881, 31,908 en 1885, 47,147 en 1889. Il avait compté un élu en 1885, cinq en 1889 ; il passe à sept en 1893 avec 221,804 voix, et à quatorze en 1898, avec 330,753. Dès 1881, il conquérait la mairie de Commeny, en 1888, il enlevait de nombreux sièges municipaux à Calais, Roubaix, Montluçon, Roanne, Cette, Alais, et de scrutin en scrutin ses succès grandirent.

Le *Parti socialiste révolutionnaire*, de son côté, soit en s'alliant au *Parti ouvrier*, soit en luttant isolément, avait largement progressé de 1889 à 1898. Il recensait, à cette dernière date, 105,000 suffrages et l'*Alliance communiste*, qui avait combiné son action avec celle du *Comité révolutionnaire central*, atteignait à 52,000. Ce total de 157,000 représentait dix fois celui de 1893 qui n'avait pas excédé 15,000. Le *Parti* et l'*Alliance* avaient engagé la bataille dans 47 circonscriptions, qui leur avaient donné douze sièges.

Mais à côté des députés élus sous le couvert des grandes fractions et qui pouvaient légitimement se réclamer des principes théoriques du socialisme, quelle que fût leur tendance, des ambitieux aux idées confuses, et qui ne voyaient en une adhésion mal étudiée, ou hypocrite, au socialisme qu'un moyen de capter les suffrages ouvriers, s'étaient glissés dans les municipalités ou au Parlement. En 1893, le groupe parlementaire avait recueilli 50 signatures. Le discours de Saint-Mandé, que M. Millerand prononça le 30 mai 1896, pour fêter les victoires remportées aux élections municipales, n'était qu'un appel à l'étatisme et semblait évoquer les vieilles formules de l'utopisme de 1848. Parmi ceux qui applaudirent aux conclusions formulées, se trouvaient des hommes qui allaient prendre des portefeuilles, d'autres que guettaient la conversion au radicalisme officiel, d'autres encore qui préparaient leur ralliement au nationalisme ou au cléricalisme.

Il était grand temps que le socialisme reconnût les siens, et que fussent accomplis les tris indispensables. Ils devaient s'opérer au cours d'une longue et douloureuse période de luttes intestines qui dura de 1899 à 1905. Le développement même des succès électoraux du socialisme avait compromis la netteté, la pureté de son action.

Il nous faut maintenant revenir sur les diverses organisations que nous avons énumérées et qui ont été appelées à jouer dans ces luttes un rôle plus ou moins vigoureux.

## CHAPITRE II

### LE PARTI OUVRIER

#### . -- Sa constitution et son programme général,

Le Parti ouvrier (1) date du Congrès de Marseille où, nous l'avons vu, triompha pour la première fois la formule collectiviste. Le programme de ce parti fut le résultat de la collaboration de Guesde et de Lafargue avec Marx et Engels. Il fut publié, en juin 1880, dans la *Revue Socialiste*, l'*Égalité*, le *Prolétaire*, et adopté en peu de semaines par de nombreux groupes. Il fut sanctionné en juillet par le Congrès du Centre à Paris, et en novembre par le Congrès national du Havre. Après la scission de Saint-Étienne en 1882, le Congrès de Roanne lui donna, en l'amendant, une force nouvelle.

Ce programme général qui, nous l'établissons ci-dessous, fut complété par d'autres programmes de domaines plus particuliers, comportait : 1° des considérants doctrinaux; 2° une partie politique; 3° une partie économique (2).

#### Voici le préambule théorique :

Considérant que l'émancipation de la classe productive est celle de tous les êtres humains, sans distinction de sexe ni de race; que les producteurs ne sauraient être libres qu'autant qu'ils seront en possession des moyens de production (terres, usines, navires, banques, crédit, etc.); qu'il n'y a que deux formes sous lesquelles les moyens de production peuvent leur appartenir :

1° La forme individuelle, qui n'a jamais existé à l'état de fait général, et qui est éliminée de plus en plus par le progrès industriel;

---

(1) Voir VERECQUE : *Dictionnaire du Socialisme*.

(2) *Le programme du Parti ouvrier, ses considérants et ses articles*, par Jules GUESDE et Paul LAFARGUE.



Congrès de Commentry.



2° La forme collective, dont les éléments matériels et intellectuels sont constitués par le développement même de la société capitaliste;

Considérant que cette appropriation collective ne peut sortir que de l'action révolutionnaire de la classe productive ou prolétariat, organisée en parti politique distinct; qu'une pareille organisation doit être poursuivie par tous les moyens dont dispose le prolétariat, y compris le suffrage universel, transformé ainsi d'instrument de duperie qu'il a été jusqu'ici en instrument d'émancipation; les travailleurs socialistes français, en donnant pour but à leurs efforts l'expropriation politique et économique de la classe capitaliste et le retour à la collectivité de tous les moyens de production, ont décidé, comme moyen d'organisation et de lutte d'entrer dans les élections avec les revendications immédiates suivantes:

*Partie politique :*

1° Abolition de toutes les lois sur la presse, les réunions et les associations et surtout de la loi contre l'Association internationale des travailleurs. Suppression du livret, cette mise en carte de la classe ouvrière, et de tous les articles du code établissant l'infériorité de l'ouvrier vis-à-vis du patron, et l'infériorité de la femme vis-à-vis de l'homme;

2° Suppression du budget des cultes et retour à la nation des biens dits de mainmorte, meubles et immeubles, appartenant aux corporations religieuses (décret de la Commune du 2 avril 1871) y compris toutes les annexes industrielles et commerciales de ces corporations;

3° Suppression de la Dette publique;

4° Abolition des armées permanentes et armement général du peuple;

5° La Commune maîtresse de son administration et de sa police.

*Partie économique :*

1° Repos d'un jour par semaine ou interdiction légale pour les employeurs de faire travailler plus de 6 jours sur 7. Réduction légale de la journée de travail à 8 heures pour les adultes. Interdiction du travail des enfants dans les ateliers privés au dessous de 14 ans, et de 14 à 18 ans, réduction de la journée de travail à 6 heures;

2° Surveillance protectrice des apprentis par les corporations ouvrières;

3° Minimum légal des salaires déterminé chaque année, d'après le prix local des denrées, par une Commission de statistique ouvrière;

4° Interdiction légale aux patrons d'employer des ouvriers étrangers à un salaire inférieur à celui des ouvriers français ;

5° Egalité de salaire à travail égal pour les travailleurs des deux sexes ;

6° Instruction scientifique et professionnelle de tous les enfants mis, pour leur entretien, à la charge de la société, représentée par l'État et par la Commune ;

7° Mise à la charge de la société des vieillards et des invalides du travail ;

8° Suppression de toute immixtion des employeurs dans l'Administration des caisses ouvrières de secours mutuels, de prévoyance, etc., restituées à la gestion exclusive des ouvriers ;

9° Responsabilité des patrons en matière d'accidents, garantie par un cautionnement versé par l'employeur dans les caisses ouvrières et proportionné au nombre des ouvriers employés et aux dangers que présente l'industrie ;

10° Intervention des ouvriers dans les règlements spéciaux des divers ateliers ; suppression du droit usurpé par les patrons de frapper d'une pénalité quelconque leurs ouvriers sous forme d'amendes ou de retenues sur les salaires (décret de la Commune, du 27 avril 1871) ;

11° Annulation de tous les contrats ayant aliéné la propriété publique (banques, chemins de fer, mines, etc.) et l'exploitation de tous les ateliers de l'État confiée aux ouvriers qui y travaillent ;

12° Abolition de tous les impôts indirects, et transformation de tous les impôts directs en un impôt progressif sur les revenus dépassant 3 000 francs ; suppression de l'héritage en ligne collatérale et de tout héritage dépassant 20,000 francs.

A ce programme général vinrent s'adjoindre des programmes particuliers.

## II. — Le programme municipal.

Ce fut tout d'abord le programme municipal qu'élabora le Congrès de Lyon (novembre 1891). Ce programme, qui est encore de pleine actualité, mérite d'être reproduit *in-extenso* :

1° Institution de cantines scolaires où les enfants trouveront à prix réduit ou gratuitement un repas de viande entre la classe du matin et

la classe du soir, et deux fois par an, à l'entrée de l'hiver et de l'été, distribution de chaussures et de vêtements;

2° Introduction dans le cahier des charges pour les travaux de la ville de clauses réduisant à huit heures la journée de travail, garantissant un minimum de salaire déterminé par le Conseil d'accord avec les corporations, et interdisant le marchandage aboli par un décret-loi de 1848; organisation d'un service d'inspection chargé de veiller à l'exécution de ces clauses;

3° Bourse du travail confiée à l'administration des syndicats ouvriers et des groupes corporatifs;

4° Suppression des taxes d'octroi sur les denrées alimentaires;

5° Exemption pour les petits loyers de toute cote mobilière et personnelle, reportée sur les loyers d'un taux supérieur progressivement imposés. Assainissement et réparation, aux frais des propriétaires, des logements reconnus insalubres; imposition des terrains non bâtis, proportionnellement à leur valeur vénale et des locaux non loués, proportionnellement à leur valeur locative;

6° Placement par les municipalités et les Bourses du travail ou les Syndicats, et retrait des autorisations aux placeurs;

7° Création de maternités et d'asiles pour les vieillards et les invalides du travail; asiles de nuit et distribution de vivres pour les passagers et les ouvriers à la recherche de travail sans résidence fixe;

8° Organisation d'un service gratuit de médecine et d'un service de pharmacie à prix de revient;

9° Etablissement de bains et de lavoirs publics et gratuits;

10° Création de sanatoria pour l'enfance ouvrière et envoi dans les sanatoria existants aux frais de la commune;

11° Service de consultations judiciaires gratuites pour les litiges intéressant les ouvriers;

12° Rétribution des fonctions municipales au taux maximum des salaires ouvriers, à l'effet de ne pas exclure de l'administration de la commune une classe entière de citoyens, la plus nombreuse, celle qui n'a que son travail pour vivre;

13° En attendant que soit remaniée, dans un sens conforme aux intérêts du travail, la juridiction de la prud'homie, rétribution des prud'hommes ouvriers à un taux qui leur assure l'indépendance absolue vis-à-vis du patronat;

14° Publication d'un *Bulletin Municipal Officiel* et affichage des décisions prises par le Conseil.

### III. — Le programme agricole.

Le Congrès de Marseille (24-27 septembre 1892) et le Congrès de Nantes (14-16 septembre 1894) adoptèrent le programme agricole, dont la rédaction avait été précédée de l'envoi d'un questionnaire très détaillé sur les conditions des divers éléments constituant le monde rural :

Considérant qu'aux termes mêmes du programme général du Parti, « les producteurs ne sauraient être libres qu'autant qu'ils seront en possession des moyens de production » ; considérant que si, dans le domaine industriel, ces moyens de production ont déjà atteint un tel degré de concentration capitaliste qu'ils ne peuvent être restitués aux producteurs que sous la forme collective ou sociale, il n'en est pas de même actuellement, en France du moins, dans le domaine agricole ou terrien, le moyen de production, qui est le sol, se trouvant encore sur bien des points possédé à titre individuel par les producteurs eux-mêmes ;

Considérant que si cet état de choses, caractérisé par la propriété paysanne, est fatalement appelé à disparaître, le socialisme n'a pas à précipiter cette disparition, son rôle n'étant pas de séparer la propriété et le travail, mais, au contraire, de réunir dans les mêmes mains ces deux facteurs de la production dont la division entraîne la servitude et la misère des travailleurs tombés à l'état de prolétaires ;

Considérant que si au moyen des grands domaines repris à leurs détenteurs oisifs, au même titre que les chemins de fer, mines, etc. le devoir du socialisme est de remettre en possession, sous la forme collective ou sociale, les prolétaires agricoles, son devoir non moins impérieux est de maintenir en possession de leurs lopins de terre contre le fisc, l'usure et les envahissements des nouveaux seigneurs du sol, les propriétaires cultivant eux-mêmes ;

Considérant qu'il y a lieu d'étendre cette protection aux producteurs qui, sous le nom de fermiers et de métayers, font valoir les terres des autres et qui, s'ils exploitent des journaliers, y sont en quelque sorte contraints par l'exploitation dont ils sont eux-mêmes victimes ;

Le Parti ouvrier qui, à l'inverse des anarchistes, n'attend pas de la misère étendue et intensifiée la transformation de l'ordre social et ne voit de libération pour le travail et pour la société que dans l'orga-

nisation et les efforts combinés des travailleurs des campagnes et des villes s'emparant du gouvernement et faisant la loi, a adopté le programme agricole suivant destiné à coaliser, dans la même lutte contre l'ennemi commun, la féodalité terrienne, tous les éléments de la production agricole, toutes les activités qui, à des titres divers, mettent en valeur le sol national :

1° Minimum de salaire fixé par les Syndicats ouvriers agricoles et par les Conseils municipaux, tant pour les ouvriers à la journée que pour les loués à l'année (bouviers, valets de ferme, filles de ferme, etc.);

2° Création de prud'hommes agricoles;

3° Interdiction aux communes d'aliéner leurs terrains communaux; amélioration par l'État aux communes de terrains domaniaux, maritimes et autres actuellement incultes; emploi des excédents des budgets communaux à l'agrandissement de la propriété communale;

4° Attribution, par la commune, des terrains concédés par l'État, possédés ou achetés par elle, à des familles non-possédantes, associées et simplement usufruitières, avec interdiction d'employer des salariés et obligation de payer une redevance au profit du budget de l'assistance communale;

5° Caisse de retraites agricoles pour les invalides et les vieillards, alimentée par un impôt spécial sur les revenus de la grande propriété;

6° Organisation, par canton, d'un service gratuit de médecine et d'un service de pharmacie à prix de revient;

7° Indemnité, pendant les périodes d'appel, aux familles des réservistes, à la charge de l'État, du département et de la commune;

8° Achat, par la commune, avec le concours de l'État, de machines agricoles ou location de ces machines mises gratuitement à la disposition des petits cultivateurs; création d'associations de travailleurs agricoles pour l'achat d'engrais, de grains, de semences et de plants;

9° Suppression des droits de mutation pour les propriétés au-dessous de 5,000 francs;

10° Abolition de tous les impôts indirects et transformation des impôts directs en un impôt progressif sur les revenus dépassant 3,000 francs; en attendant, suppression de l'impôt foncier pour les propriétaires cultivant eux-mêmes et diminution de cet impôt pour ceux dont la terre est grevée de dettes hypothécaires;

11° Réduction du taux légal et conventionnel de l'intérêt de l'argent;

12° Abaissement des tarifs de transport pour les engrais, les machines et les produits agricoles;

13° Réduction par des Commissions d'arbitrage, comme en Irlande, des baux de fermage et de métayage, et indemnité aux fermiers et aux métayers sortants pour la plus-value donnée à la propriété;

14° Suppression de l'article 2102 du Code civil donnant aux propriétaires un privilège sur les récoltes et suppression de la saisie-brandon, c'est-à-dire des récoltes sur pied; constitution pour le cultivateur d'une réserve insaisissable comprenant les instruments aratoires, les quantités de récoltes, fumiers et têtes de bétail indispensables à l'exercice de son métier;

15° Revision du cadastre et, en attendant la réalisation de cette mesure générale, revision parcellaire par les communes;

16° Mise à l'étude immédiate d'un plan de travaux publics, ayant pour objet l'amélioration du sol et le développement de la production agricole;

17° Liberté de la chasse et de la pêche, sans autre limite que les mesures nécessitées par la conservation du gibier et du poisson, et la préservation des récoltes; interdiction des chasses réservées et des gardes-chasses;

18° Cours gratuits d'agronomie et champs d'expérimentation agricole;

#### IV. — Programme maritime.

Enfin, les Congrès de Romilly (septembre 1895) et de Lille (juillet 1896) ont sanctionné le programme maritime dont voici le texte:

1° Création d'un Conseil du travail maritime, élu par les Syndicats de marins de commerce et de pêcheurs;

2° Maximum de travail : 12 heures sur le pont, 8 heures devant les feux. Un jour complet de repos par semaine, terre et mer, sauf le cas de force majeure;

3° Minimum de salaire: 90 francs par mois sur le pont; 100 francs dans les soutes; 120 francs devant les feux;

4° Institution de Conseils de prud'hommes maritimes;

5° Interdiction de tout châtiment corporel;

6° Suppression des tribunaux et du code maritimes et retour au droit commun pour les travailleurs de la mer;

7° Minimum de la retraite pour les inscrits maritimes de toutes professions, porté à 600 francs après 240 mois de navigation, au moyen d'un impôt spécial sur les armateurs et les Compagnies de navigation, et retraite proportionnelle à partir de 180 mois de service à la mer;

Reversibilité de la pension maxima sur les veuves, orphelins et ascendants des inscrits morts à la mer;

8° Sécurité garantie, par un maximum de chargement, par un maximum de vitesse, par un minimum d'équipage d'après la jauge des navires et la force des machines, par l'inspection du navire au départ confiée aux prud'hommes maritimes, par l'assurance obligatoire du personnel et de ses effets;

9° Insaisissabilité des délégations, c'est-à-dire de la partie de la solde prélevée au profit de la famille des marins;

10° Suppression des marchands d'hommes et création dans les ports, aux frais des municipalités et des Chambres de commerce, de *salvors homes* administrés par les marins eux-mêmes et chargés particulièrement de la protection des mousses;

11° Attribution, par les communes, aux familles des marins associées et simplement usufruitières, de la partie du littoral maritime susceptible d'être mise en culture ou en valeur;

12° Exercice de leurs droits politiques garanti aux marins par un mode de votation spécial;

13° Interdiction légale du départ pour la pêche d'Islande avant le 1<sup>er</sup> avril de chaque année et modification, par voie de convention internationale de l'itinéraire suivi sur le banc de Terre Neuve par les paquebots faisant le service entre l'Europe et les Etats-Unis d'Amérique;

14° Reprise par la nation des bateaux de pêche non montés par leurs propriétaires, et mise de ces bateaux nationalisés à la disposition des pêcheurs associés, moyennant un tant pour cent prélevé sur leur pêche pour l'entretien et le renouvellement du matériel;

15° Suppression des facteurs, commis-ionnaires et autres intermédiaires, remplacés, pour l'achat et la vente du poisson, par les communes intéressées (communes de production et communes de consommation);

16° Institution d'écoles spéciales de pêche;

17° Suppression des Bordigues et des Madragues.

## V. — Son organisation intérieure. Les militants.

Ce fut en 1889 que le *Parti ouvrier* décida de se doter d'un organisme central permanent. Son règlement fut élaboré au Congrès de Lille, en 1890, pour subsister jusqu'à la fusion des fractions socialistes dans l'unité. Dans l'intervalle des Congrès, le Parti ouvrier était administré par un Conseil national. Ce Conseil comprenait une Commission de 7, de 11, ou même de 20 membres désignés par le Congrès annuel, et, plus tard, un délégué par Fédération ou agglomération. La Commission convoquait l'ensemble du Conseil, au cas de besoin. Le Parti se composait de groupes rassemblés eux-mêmes en Fédérations ou agglomérations, chaque membre recevant une carte et payant des cotisations régulières. Depuis 1896, où fut instituée entre les conseillers municipaux du Parti une Fédération nationale « destinée à combiner par toute la France l'action municipale pour la rendre plus efficace », les délégués de cette Fédération se réunissaient chaque année en conférence au Congrès même du Parti. A cette Fédération avaient adhéré les municipalités de Lille, Roubaix, Montluçon, Roanne, Cette, la Ciotat, Calais, Mers, Les Mages, Saint-Geniès-de-Malgoirès, Calvisson, Hellemmes, Croix, Ivry-sur-Seine, Marsillargues, Saint-Hippolyte-du-Fort, Marignane, Le Cailar, Aix-en-Provence, Hauteville, Les Ricey, Sainte-Savine, Huriel, Bègles, Méru, Montignargues, Désertines, Bonny, Archignat, Cérilly, et les minorités socialistes des conseils municipaux de Bordeaux, Nantes, Fournies, le Havre, Romilly-sur-Seine, Commentry, Agen, Rochefort-sur-Mer, Grenoble, Epernay, Niort, Toulouse, Nîmes, Alais, Perpignan, Wattrelos, Lyon, Vanves, Istres, Voiron, Vincennes, Houplines, Haubourdin, Loos, Villers-Bretonneux, La Motte d'Aveillans, Marseille, etc., etc.

En 1899, à la veille du premier Congrès des organisations

socialistes françaises, le *Parti ouvrier* accusait 600 groupes et 19 Fédérations. Il avait ses centres d'action dans le Nord, le Rhône, l'Allier, l'Aube, la Marne, la Gironde, l'Isère, le Gard. Il possédait deux quotidiens : le *Réveil du Nord* et le *Droit du Peuple*, de Grenoble, et 20 hebdomadaires, parmi lesquels le *Socialiste*, organe officiel, à Paris. Il tenait une bibliothèque pour fournir des ouvrages de doctrine aux militants et publiait des brochures. Sa propagande était puissamment organisée. De 1878 à 1890, il avait tenu 17 Congrès nationaux et plus de 80 Congrès régionaux et départementaux ; on trouvera à l'appendice les résolutions essentielles adoptées par ces Congrès, ainsi que les manifestes adressés par eux aux travailleurs de France.

Les militants principaux depuis sa fondation avaient été Guesde, Lafargue, Deville, qui devait plus tard sortir du socialisme, Carrette, Jean Dormoy, Dereure, D<sup>r</sup> Bach, Chabry, Aline Valette, Marouck, Massard (passé depuis à la pire des réactions), Labusquière, Fiévet, etc. (1).

Guesde est né à Paris, le 11 novembre 1845. A la fin de l'Empire, il combattait dans la presse républicaine. Directeur des *Droits de l'Homme* de Montpellier, il est condamné en août 1870, à 4 mois de prison, pour s'être élevé contre la guerre. Frappé de 5 années de prison et de 4,000 francs d'amende pour avoir défendu la Commune de Paris, il se réfugie en Suisse et en Italie, où il ne cesse de militer. Il y publie le *Livre Rouge de la Justice rurale*, une *Lettre sur*

---

(1) Parmi les autres militants du Parti Ouvrier Français, citons : Raymond Lavigne, de Bordeaux ; E. Pedron, de Troves ; Roussel, d'Ivry ; G. Farjat, de Lyon, Delory, de Lille ; Ferroul, Chauvin, Max Braemer, Edouard Fortin, Duc-Quercy, Brunellière, Lucien Roland, Sauvanet, Paul Constans, D<sup>r</sup> Delon, Mazoyer, Henri Millet, Compere Morel, H. Ghesquiere, Hubert-Rouger, Foulland, A. Dormoy, Jean Gédéon, Mistral, Dognin, D<sup>r</sup> Grether, Bracke, Dupy, Grados, Lagrosillière, Dufour, H. Niver, Valentin Maurin, Doizié, Ch. Rappoport, L. Deslièrres, Delcluze, Dazet, P.-M. André, Krauss, Rognon, Darne, Zevaes (sorti du Parti), Voillot, Osmin, Corgeron, Prevost Lebas, Daudrumez, Bailleul Lefebvre, Norange, Melgran, Micon, Perot, Bassel, Melin, Durre, Vandorme, Verceque, Victor Renard, P. Cavet, Lepers, Ferrero, Bénézech, Cadenat, Carnaud (sorti du Parti), Charles et Pierre Bonnier, Marcel Cachin, Camelle, Samson, Bedouce, Bazin, Ciévy, Langrand, Thivrier, Desparis, etc.

*la Propriété* et son *Essai de Catéchisme socialiste*. Sa peine prescrite, il rentra en France en 1876, fonda l'année suivante le premier journal collectiviste, *l'Égalité*, fut arrêté et condamné en 1878 pour avoir convoqué le premier Congrès international et, une seconde fois, en 1882, pour des conférences dans l'Allier. Pendant son séjour en prison, il commenta, en collaboration avec Lafargue, le *Programme du Parti ouvrier*, que nous avons donné plus haut. Principal rédacteur à *la Révolution française*, au *Citoyen* et au *Cri du Peuple*, il créa l'organe central du Parti, le *Socialiste* en 1885 et avec une inlassable activité, il parcourut la France, répandant la doctrine qu'il avait défendue dans les Congrès, en des milliers de conférences, faisant surgir partout des groupes et des militants. Il entre à la Chambre en 1893 et y suscite des débats qui ont fait date. Battu en 1898, il y revient en 1906 et en 1910. Il a publié un certain nombre de brochures qui résument, sous une forme pressante et éloquente, les idées essentielles de la doctrine. Ses articles ont été recueillis en volumes. Du reste, voici ces principaux ouvrages: *Le Livre Rouge de la Justice rurale* (1872), *Essai de Catéchisme socialiste* (1878 et réédité en 1912), *La Loi des salaires et ses conséquences* (1878), *Collectivisme et Révolution* (1879), *Le Collectivisme au Collège de France* (1883), *Le Programme du Parti ouvrier* (1883), *Services publics et Socialisme* (1885), *Le Collectivisme* (1891), *Le Socialisme au jour le jour* (1899), *Quatre ans de lutte de classe* (1901), *État, Politique et Morale de classe* (1901), *Questions d'hier et d'aujourd'hui* (1911), *En garde ! contre les contrefaçons du Socialisme et la fausse monnaie des réformes bourgeoises* (1911).

Lafargue, qui a mis fin volontairement à ses jours, en novembre 1911, en même temps que sa femme Laura, une des filles de Karl Marx, a été le principal collaborateur de Guesde. Né en 1842, à Santiago-de-Cuba, il fut amené en France à l'âge de neuf ans, Après avoir commencé ses étu-

des médicales, il lutta contre l'Empire. Forcé de passer à l'étranger, il devint membre du Conseil général de l'Internationale. Revenu à Paris, il dut s'exiler à nouveau après la Commune et vécut successivement en Espagne et en Angleterre. Il repassa la Manche en 1882 et s'associa dès lors, avec une grande activité, à la formation du Parti ouvrier. Acquitté par le jury de la Seine, en 1886, il fut condamné en 1891 par celui du Nord, après le carnage de Fourmies. Mais quatre mois après, il allait représenter les électeurs de Lille à la Chambre où il ne resta, du reste, que deux ans. Lafargue a écrit un grand nombre d'articles de journaux, de brochures et de volumes.

C'était un pamphlétaire de talent et à côté de son *Droit à la Paresse* devenu célèbre, on a encore de lui *La Religion du Capital* (1887), *Les Pamphlets socialistes* (1900), etc., puis des livres où se manifestent ses connaissances scientifiques : *Cours d'Economie sociale* (1884), *La Propriété, origine et évolution* (1895), *Le Déterminisme économique de Marx* (1909), etc.

Jean Lombard, né à Toulon, en 1854, et mort à Charenton, en 1891, était déjà présent au Congrès de Marseille de 1879. D'abord ouvrier horloger, il était devenu publiciste, rédacteur à la *France Moderne*, en 1884, et milita jusqu'à sa mort.

Henri Carrette, ancien tisseur, né à Roubaix le 25 janvier 1846, et mort dans la même ville le 23 juin 1911, contribua au développement du Parti ouvrier dans le Nord. Il fut condamné à la prison comme gérant du journal socialiste le *Forçat*. Elu conseiller municipal de Roubaix, il en devint maire en 1892.

Simon Dereure, né à La Palisse (Allier), le 1<sup>er</sup> décembre 1838 et mort le 17 juillet 1900, lutta contre l'Empire, et fut condamné à trois ans de prison dans le procès de Blois en février 1870. Après avoir pris part à la Commune, il s'exila, puis il continua de militer dans les rangs du Parti ouvrier

français après l'amnistie et fut un des meilleurs militants socialistes parisiens.

Jean Dormoy, né à Vierzon, dans le Cher, le 25 septembre 1851, et mort le 28 novembre 1898, fut un des meilleurs militants du Parti ouvrier français. Poursuivi en même temps que Guesde et Lafargue pour une campagne de conférences dans l'Allier, il fit 6 mois de prison à Paris. Il devint maire, conseiller général de Montluçon et contribua à organiser fortement les forces socialistes dans toute la région du Centre



JEAN DORMOY

Photo Bounot.

de la France. Ce fut une des plus belles figures du Parti ouvrier français.

Fiévet, né en 1807. Le citoyen Fiévet est le deuxième fils d'une famille de sept enfants ; son père mourut en 1872, laissant sa famille dans une profonde misère. D'une intelligence très grande, il s'instruisit et devint un des meilleurs ouvriers tullistes.

Quand, vers 1890, le Parti Ouvrier Français prit dans le Nord l'essor qui l'a amené à sa belle situation d'aujourd'hui, Fiévet fut un de ceux qui comprirent la nécessité qu'il y a pour les ouvriers de s'unir sur le terrain politique. Il fonda à Caudry une Section qui prit le nom : « Avant-Garde ».

En 1892, il mena la première bataille électorale et fut élu conseiller municipal à 25 ans. Démissionnaire en 1894 il fut battu. En 1900, Caudry appartenait aux socialistes et Fiévet fut nommé maire.

Le Syndicat des tullistes, un des mieux organisés de France, est l'œuvre de Fiévet.



ALINE VALETTE

Aline Valette, entra dans le mouvement socialiste de très bonne heure. Très active et orateur de grand talent, elle fut désignée pour être le secrétaire du Parti ouvrier français. Pendant de longues années, elle occupa cette fonction. Née à Paris, en 1850, morte à Arcachon en 1899, elle collabora à plusieurs journaux socialistes, créa un journal féministe et fit de nombreuses conférences.

## CHAPITRE III

### LE

## PARTI SOCIALISTE RÉVOLUTIONNAIRE

### I. — Sa constitution.

Le *Parti socialiste révolutionnaire* (1) est issu du Comité révolutionnaire central, et ce dernier a été, avant tout, pénétré de la pensée et de la tactique blanquistes.

Un certain nombre d'amis et disciples de Blanqui : Vaillant, Fudes, Rigault, Duval, Chardon, Ferré, Protot, Tridon, Ranvier, avaient été nommés membres de la Commune en 1871. Après l'écrasement du mouvement, ils s'exilèrent à Londres où plusieurs entrèrent en relations avec Karl Marx. Ce fut sur la terre anglaise qu'ils fondèrent le groupe de la Commune révolutionnaire. Ce fut de là qu'ils lancèrent le *Manifeste aux Communeux*, et, en 1876, après le premier Congrès ouvrier, dont le modérantisme les irrita, la brochure : *Les Syndicaux et leur Congrès*. L'amnistie les ramena en France en 1880. Blanqui, que Bordeaux avait élu député, en avril 1879, mourut à la sortie d'une réunion publique, le 1<sup>er</sup> janvier 1881.

Ce fut la même année, peu avant les élections législatives, que Vaillant et ses amis fondèrent le *Comité révolutionnaire central*, dont l'attitude excluait tout doctrinarisme étroit. En 1887, le C. R. C. contribua à écarter Ferry de la présidence de la République ; il évita toute compromission avec l'un ou l'autre des deux partis bourgeois en lutte. Vaillant a carac-

---

(1) Annuaire du Parti socialiste révolutionnaire et de l'Alliance communiste révolutionnaire (1888-99).

térisé comme il suit la ligne de conduite que sa fraction a adoptée pendant de longues années : « Nous demandions au prolétariat de réorganiser ses Syndicats, ayant leurs centres dans les Bourses du Travail, pour une action exclusivement économique, en même temps que nous demandions au Parti socialiste de se constituer en dehors de toute organisation économique pour une action toute politique. » A ce point de vue, la tactique du P. S. R. différait de celle du P. O. F.

Vaillant disait encore qu'admettant la grève générale comme un des moyens de révolution, il voulait l'effort du socialisme incessant et multiple. Cet effort devait viser tantôt le progrès le plus minime, parce qu'il était le seul possible, et tantôt le but révolutionnaire, parce qu'il était à portée. Le Comité révolutionnaire central se réclamait à la fois des Babouvistes, de Blanqui et de Karl Marx. Il se déclarait athée, républicain, communiste, internationaliste. Il reconnaissait la lutte des classes comme le principe même de la lutte féconde du prolétariat.

Jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 1898, le *Parti socialiste révolutionnaire* et le Comité central de ce parti se confondirent sous le vocable « *Comité révolutionnaire central* ». Ce fut alors que fut prise et publiée la décision suivante :

Tous les groupes et comités du Comité révolutionnaire central ayant été consultés conformément aux prescriptions de son règlement, il a été unanimement décidé que désormais l'organisation générale du Parti prenait le nom de Parti socialiste révolutionnaire, le nom de *Comité révolutionnaire central* désignant exclusivement le Comité général ou central du parti siégeant à Paris et formé par la délégation des comités ou groupes.

En 1898-1899, le parti comptait 60 groupes dans la Seine ; il avait en province : 1<sup>o</sup> la Fédération du Centre (Cher, Allier, Puy-de-Dôme, Haute-Loire et Indre), avec rayonnement sur la Nièvre, le Loiret, Seine-et-Oise, et dont le Comité fédéral siégeait à Commeny. Cette Fédération, qui possédait trois députés, publiait trois hebdomadaires.

2° La Fédération du Nord-Ouest (Maine-et-Loire, Indre-et-Loire, Sarthe, Eure-et-Loir, Manche, Seine-Inférieure, avec Comité fédéral à Tours).

3° La Fédération du Sud-Ouest (Lot, Corrèze, Aveyron), qui publiait un journal à Cahors.

Le *Comité révolutionnaire central* recevait les délégués de Paris et de la banlieue, à raison d'un pour dix cotisants ou fraction de dix. Les Comités départementaux pouvaient de même s'y faire représenter. Il se réunissait tous les mardis, rue du Temple. Le bureau, élu pour un an, comprenait un secrétaire et son adjoint, un trésorier et son adjoint. La Commission administrative était chargée d'exécuter les décisions du C. R. C. et de prendre, dans l'intervalle des séances de ce dernier, les résolutions urgentes. Y étaient admis de droit les députés et, en outre, les conseillers municipaux de Paris. Landrin fut pendant plus de dix ans le secrétaire du Comité révolutionnaire central.

L'*Alliance communiste*, dont nous avons signalé l'origine, comptait deux forts Comités à Paris, dans les X<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> arrondissements, plusieurs moindres Comités de quartier et quatre Fédérations en province (Côte-d'Or, Jura, Doubs, Ardennes). Elle associait souvent son action à celle du Parti socialiste révolutionnaire. Parmi ses principaux militants: Dejeante, Groussier, Berthaut, Faïllet, Marchand et Chéradame.

Edouard Vaillant, qui a été la plus forte personnalité et la cheville ouvrière du Parti socialiste révolutionnaire, est un des doyens du socialisme français et du socialisme international. Né à Vierzon (Cher), le 28 janvier 1840, il a fait de très sérieuses études médicales et scientifiques. Ami de Blanqui et de Tridon, avec lesquels il était très lié, et ayant joué un rôle dans la journée du 31 octobre 1870, il fut envoyé à la Commune par le 8<sup>e</sup> arrondissement et délégué à la Commission exécutive. A son retour d'Angleterre, après l'amnistie, il se livra à la propagande socialiste et organisa le Comité

révolutionnaire central. Élu conseiller municipal de Paris en 1884, il y resta jusqu'en 1893, y jouant un rôle très important. Envoyé à la Chambre en 1893, par la 2<sup>e</sup> circonscription du 20<sup>e</sup> arrondissement, il n'a cessé d'être réélu depuis cette époque par le même corps électoral. Il a pris part à toutes les discussions concernant les questions ouvrières; plusieurs de ses discours à la Chambre ont été édités par le Parti en brochures.

A côté de lui, ont milité Paule Mink, Argyriadès, Tanger et beaucoup d'autres camarades (1).



PAULE MINK

Paule Mink, née en 1840, à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), et morte à Auteuil (Seine), le 28 avril 1901, était un orateur de talent et un excellent écrivain. Douée d'une énergie

---

(1) Chauvière, Landrin, Maurice Allard, Sembat, Dubreuilh, Renaudel, Emile Dumas, Eugène Baudin, Sorgue, Paul Louis, Létang, Léon Martin, A. Lefebvre, Besset, Breton (sorti du Parti), Restiaux, H. de la Porte, Vaillandet, P. Forest, Laudier, Bodin, Mauger, Pagand, Thomas (Kremlin-Bicêtre), Gérard, Turot, Merzet, Walter, Pasquier, Capuzan, Lefrançais, Cagniard (sorti du Parti), Henri Place, Ebers, Le Page, Léon Thivrier.

peu commune, elle prit part à la Commune et quand elle rentra en France après l'amnistie, elle entama une campagne de conférences dans le pays et collabora à de nombreux journaux socialistes.



ALBERT TANGUER

Photo Manuel.

Léon Le Menagé (Albert-Tanger), né en 1873, mort en 1910. Tout jeune, dès l'âge de 18 ans, il se lança dans la bataille de la classe ouvrière contre la classe capitaliste. Il adhéra dès ce moment au Comité révolutionnaire central et tout de suite profita de la vaste agitation déterminée par l'affaire Dreyfus pour appeler la jeunesse prolétarienne à s'organiser elle aussi sur le terrain de classe. Avec Lefebvre, Dormoy, Dace, il fonda les premiers groupes de jeunesse et la première fédération de ces groupes.

Il s'associait ensuite à toute l'action menée par son organisation. Il participait à la constitution du Parti socialiste de France, puis à la réconciliation et à la fusion de toutes les

fractions du socialisme français dans les caïres de la section française de l'Internationale ouvrière. Il avait toujours appelé cette fusion de ses vœux les plus ardents.

L'unité réalisée, il était nommé membre de la Commission administrative permanente de la nouvelle organisation où il prenait tout de suite une place de premier plan. Sa disparition prématurée fut un deuil pour tout le Parti.

Paul Argyriadès, né le 15 août 1849, à Castoria (Macédoine), mort à Paris le 19 novembre 1901, fût une des premiers avocats qui n'hésitèrent pas à se mettre à la disposition des militants socialistes poursuivis pour leur propagande. Collabora au *Cri du Peuple*, à la *Revue Socialiste*, fonda la *Revue Sociale* et l'*Almanach de la Question sociale*, dont la collection est la meilleure des publications de ce genre.

## CHAPITRE IV

# FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS SOCIALISTES

### I. — Son organisation. Ses militants.

On a vu comment le « possibilisme » se sépara, en 1882, du marxisme, au Congrès de Saint-Etienne. Son nom fut emprunté à un article qui parut en 1881, dans le *Prolétaire*, organe de Paul Brousse, et qui disait : « Il faut fractionner le but idéal en plusieurs étapes sérieuses, immédiatiser en quelque sorte quelques-unes de nos revendications pour les rendre enfin possibles ».

La fraction possibiliste, qui comptait alors dans ses rangs Chabert, Brousse, J.-B. Clément, Joffrin, Allemane, prit le titre de *Fédération des Travailleurs socialistes*. Au début, elle ne différait guère du Parti ouvrier que par la tactique, mais elle accentua peu à peu les dissidences qui avaient surgi entre les marxistes et elle, et le modérantisme, la tendance au socialisme d'État que marquait l'une de ses ailes, provoqua, en 1890, la scission de Châtellerault. Le *Parti ouvrier socialiste révolutionnaire* se dressa alors en face de la *Fédération des Travailleurs socialistes*.

Celle-ci vit son effectif et son influence diminuer assez rapidement. La « théorie des services publics », que Brousse avait exposée ou mieux, comme il le disait lui-même, esquissée dans sa brochure : « Propriété collective et Services publics », fut une des idées directrices de son programme. Cette théorie se résumait ainsi : par une évolution naturelle, toute forme de production aboutit, en régime capitaliste, au monopole, et le

monopole conduit à la régie. Ainsi, la société est entraînée peu à peu à convertir en services publics les industries monopolisées. Brousse ne dissimulait pas qu'il peut résulter de cette évolution un accroissement de la puissance bourgeoise; il reconnaissait donc qu'il y avait une tactique à déterminer dans chaque cas particulier.

La *Fédération des Travailleurs socialistes* fut de toutes les anciennes organisations celle qui montra le plus de penchant à accueillir le socialisme d'État. Elle revendiquait encore l'autonomie absolue de la Commune et combattait la grève générale. Ses centres de propagande furent Paris, Tours, Châtelerault, etc.

Paul Brousse, qui naquit à Montpellier, le 23 janvier 1854 et qui mourut en mars 1912 à Paris, était docteur en médecine. Exilé après la Commune, il entra en relations avec Bakounine et milita avec lui en Suisse. Il publia alors le journal *l'Avant-Garde* et écrivit une brochure sur la *Propriété collective et les Services publics*. Il fut élu conseiller municipal de Paris en 1885, puis député en 1906. Il fut battu aux élections de 1910. Autour de lui militaient: Joffrin, Arthur Rozier, Brunet, Pierre Morel, Victor Dalle, Heppenheimer, etc....

## CHAPITRE V

# LE PARTI OUVRIER SOCIALISTE RÉVOLUTIONNAIRE

### I. — Sa constitution. Ses militants.

Détaché, en 1890, de la *Fédération des Travailleurs socialistes*, le *Parti ouvrier socialiste révolutionnaire* ne tarda pas à la surpasser en activité et à se doter de cadres solides ; tandis que la Fédération ne tenait que deux Congrès après celui de Châtellerault, à Paris en 1892 et à Tours en 1894, il convoquait ses délégués à Paris en 1891, à Saint-Quentin en 1892, à Dijon en 1894, à Paris en 1895, en 1896, en 1897.

La thèse de la lutte des classes fut à la base même de sa doctrine ; acceptant la grève générale comme l'une des armes les plus puissantes de la lutte prolétarienne, il marquait une certaine méfiance à l'égard de l'action parlementaire à laquelle il attribuait une valeur de propagande, mais dont il niait la fécondité pratique. Il estimait que la législation directe devait être revendiquée par les socialistes comme une méthode d'utilité supérieure. Nulle fraction n'exigea plus strictement la discipline dans ses rangs et ne comprima plus systématiquement les ambitions personnelles.

Ce fut surtout à Paris que le *Parti socialiste révolutionnaire* déploya ses groupements, et ce fut aussi dans la capitale qu'il tint la plupart de ses Congrès. Le secrétariat, qui y avait son siège, se composait de 6 délégués pour chacune des six Fédérations régionales. ✓

De même que l'*Égalité* avait été l'organe du *Parti ouvrier français* avant le *Socialiste*, et le *Prolétaire*, celui de la *Fédération des Travailleurs socialistes*, de même le journal le

« *Parti Ouvrier* » exprima les vues d'Allemane et de ses amis. Fondé en mars 1888, il disparut en 1896.

Jean Allemane fut suivi, après la scission de 1890, par J.-B. Clément, Lavaud, Chabert, Faberot, etc. (1).

Jean Allemane est né à Sauveterre (Haute-Garonne), le 25 août 1843. Typographe à Paris, il fut de très bonne heure associé au mouvement ouvrier, et dès 1862, il subit l'emprisonnement. Ayant pris part à la Commune, il fut déporté à la Nouvelle-Calédonie. Après l'amnistie, il revint en France, reprit l'action socialiste et fut élu député en 1901 et réélu en 1906 par l'une des circonscriptions du 11<sup>e</sup> arrondissement de Paris. Il collabora à nombre de journaux socialistes et écrivit le *Socialisme en France* et les *Mémoires d'un Communard*.



J.-B. CLÉMENT

D'après *Le Socialisme*.

J.-B. Clément, né à Boulogne-sur-Seine, le 31 mai 1837, mourut à Paris le 23 juin 1903. Luttant pour les idées républicaines sous l'Empire, il connut l'emprisonnement. Membre de la Commune, il s'enfuit en Angleterre et fut condamné

---

(1) Parmi les meilleurs militants du P. O. S. R. : Bagnol, Renou, Albert Richard, Frébourg, Lenormand, Marpaux, Domier (Ain), Gelez, Cordé, Lauche, Toussaint, Wilm Reitz, Ponard, Aug Champy, J. B. Dumay, Levy, A. Besombes, Joindy, Leloran, Jules Thimereau, Duporcq, Huniot, Barrat, Chausse, Bourderon, Mallard, etc.

par coutumace. Propagandiste dévoué, il ne cessa de militer jusqu'à sa mort, laissant de nombreuses chansons et des poésies animées du plus pur esprit socialiste.



FABEROT

Faberot, né le 17 mai 1834, à Bordeaux et mort à Saint-Cyr-l'École, le 26 août 1903, militait dans les rangs du *Parti ouvrier socialiste révolutionnaire* dès sa fondation. Il battit Charles Floquet aux élections de 1893.

## CHAPITRE VI

# LES SOCIALISTES INDÉPENDANTS

### I. — Militants et Presse.

Les *Socialistes indépendants* n'étaient pas à vrai dire constitués en organisation avant l'année 1898. Ils formaient des Comités électoraux et des groupes d'études plus ou moins importants, et dont les programmes accusaient des différences significatives. Ils avaient conquis un certain nombre de sièges au Parlement et dans les Conseils municipaux (1).

En 1893, une poussée socialiste sérieuse s'était produite dans le pays; comme nous l'avons dit, beaucoup de députés furent élus sous l'étiquette socialiste ou en se réclamant d'une *Union socialiste* forgée déjà en dehors des anciennes organisations. Mais cette union n'était pas durable.

Le programme formulé à Saint-Mandé (2) et sur lequel nous avons déjà fait des réserves, se ramenait pourtant à quelques idées précises : adhésion formelle au collectivisme, substitution nécessaire et progressive de la propriété sociale à la propriété capitaliste, conquête du pouvoir politique, entente internationale des travailleurs.

Ce discours produisit un effet immédiat. Le groupe socialiste à la Chambre se disloqua. Un certain nombre de députés, comme MM. Mirman, Chassaing, Girodet, Goujat, se refusèrent à voter l'ordre du jour qui fixait l'attitude future de ce groupe.

En dehors des socialistes appartenant aux organisations

---

(1) Parmi les principaux militants d'alors, citons Charles Longuet, gendre de Karl Marx et père de Jean et d'Edgar Longuet.

(2) Parmi les parlementaires, conseillers municipaux et militants qui assistèrent au banquet : Flaissières, Delory, Guesde, Vaillant, Jaurès, Viviani, Grousset, Clovis Hugues, Prudent Dervillers, Thierry Cases, René Chauvin, Argeliès, Sembat, Jourde, Gérault-Richard, Lavy, Mirman, Ant. Boyer, Carnaud, P. Brousse, Landrin, A. Lefèvre, Fournière, Veber, Puch, Navarre, Zévaès, G. Deville, J.-L. Breton, A. Goullé, Turot, Calvignac, Brunellière, etc.

existantes, ceux qui y souscrivirent furent ceux qui devaient former plus tard les organisations socialistes indépendantes.

La plupart d'entre eux se rattachaient volontiers au socialisme de 1848. Ils acceptaient les idées, le système éclectique, et un peu confus, que Benoît Malon avait défendu dans son *Socialisme intégral*. Ils se recrutaient moins dans les milieux ouvriers proprement dits que chez les intellectuels et dans l'artisanat ou la petite bourgeoisie. S'ils devaient donner un appoint considérable au socialisme français, tous leurs éléments n'étaient point d'égale valeur, et quelques-uns, parmi les plus marquants de leurs orateurs, allaient passer aux partis de domination sociale.

La *Revue Socialiste* qui fut tour à tour dirigée par Malon, Georges Renard, Rouanet, Fournière, fut le principal organe des *socialistes indépendants*. Elle ouvrit largement ses colonnes aux écrivains socialistes de toute tendance, et si plusieurs de ses collaborateurs occasionnels abandonnèrent ensuite le parti de la classe ouvrière, beaucoup jouèrent un rôle considérable dans la propagande et dans l'action.

En 1869, se posa le problème de la participation ministérielle qui souleva de nombreuses discussions.

Dans le Comité d'entente qui était constitué à ce moment, apparaissaient, pour la première fois en *groupement national*, les socialistes indépendants. Ils se divisaient en deux branches :

La Fédération des socialistes indépendants (1).

La Fédération des socialistes révolutionnaires indépendants (2).

Ces deux branches s'étaient réunies sous le nom de Confédération des socialistes indépendants. Cette Confédération avait pour représentants : Colly, Fournière, Heurtematte,

---

(1) Fédération des Socialistes indépendants. Principaux militants : Orry, Pipe, Fauk, Viviani, André, Lefevre, Fleurot, Grösset, Gerault, Richard, Moreau, Grivot, Navarre, Rouanet, Veber, Claris, Le Grandais, Cagniard, Turot, Ringuier, Degay, Fournière, Devèze, Palix, Guernier, Dutillon.

(2) Fédération des Socialistes révolutionnaires indépendants. Parsons, Revelin, Sarrault, Meslier, Bonnet, Bure, Lagrosillière, Salembier, Citoyenne Renaud, Colliard, Mercet, Baudot, Hamelin, Rappoport, Uhry, De La Porte, Imbert.

Labusquière, Pasquier. Il faut joindre à ces noms celui de Jaurès qui avait été désigné comme représentant des fédérations départementales (1) ; celles-ci commençaient à naître et gardaient leur autonomie pour ne point choisir entre les tendances diverses.



EUGÈNE FOURNIÈRE

Photo Manuel.

Eugène Fournière, né à Paris, le 31 mai 1857, a mené une vie très mouvementée. Dès son entrée dans l'action socialiste, il fut condamné en 1882 à l'occasion des grèves de Bessèges. Collaborateur au *Cri du Peuple*, à la *Petite République*, il fut élu conseiller municipal de Paris en 1894 et 1898, puis député de l'Aisne de 1898 à 1902. Il est actuellement directeur de la *Revue Socialiste*, professeur au Conservatoire des Arts et Métiers et maître de conférences à l'École Polytechnique. Il publia de nombreux ouvrages : *L'Âme de demain* (1894), *L'Idéalisme Social* (1898), *Essai sur l'Individualisme social* (1901), *Les Théories socialistes au XIX<sup>e</sup> siècle* (1903), *L'Individu, l'Association et l'État* (1908), etc., etc...

(1) Principaux militants des Fédérations départementales : Lassalle, Philippe Poulain, Sixte Quenin, Cadenat, Carnaud, Marpaux, Bouhey-Alex, Roche, Jaurès

Georges Renard, né en 1847, à Amillies (Seine-et-Marne), est un des meilleurs écrivains socialistes. Il a été professeur à l'Université de Lausanne, puis à Paris au Conservatoire des Arts-et-Métiers, puis au Collège de France. Ses ouvrages les plus connus sont : *Le Régime socialiste*, *Le Socialisme à*



GEORGES RENARD

D'après *Le Socialisme*.

*l'œuvre*, *Paroles d'avenir*, *l'Histoire de 1878*. Il collabora à la *Petite République* et à de nombreuses revues, dirigea la *Revue Socialiste*, et *l'Histoire universelle du Travail* se publie actuellement sous sa direction.

Jean Jaurès est né à Castres (Tarn), le 3 septembre 1859. Il fut élu député du Tarn étant professeur de philosophie à Toulouse. Venu au socialisme peu après son entrée dans la vie politique militante, il devint directeur de la *Revue Socialiste*, où il écrivit de nombreuses études. Principal rédacteur de la *Petite République*, il quitta ce journal pour fonder *l'Humanité* qu'il n'a jamais cessé de diriger. Orateur de grand talent, écrivain doué d'une puissance de travail exceptionnelle, d'une très lucide et très vive intelligence, Jaurès est une des plus fortes figures politiques de ce temps. Lors de l'affaire Dreyfus, à laquelle il prit une part si active, son nom fut connu du monde entier. Directeur de *l'Histoire Socialiste*, il est l'auteur de nombreux ouvrages, dont le dernier : *L'Armée nouvelle*, fit quelque bruit dans les milieux militaires. Il a été réélu député du Tarn en 1906 et en 1910.

## CHAPITRE VII

### PREMIÈRE TENTATIVE D'ENTENTE

#### I. — Premiers contacts.

Cette dispersion des forces socialistes françaises ne pouvait subsister. Dans les autres pays, le socialisme, avant d'arriver à un équilibre, à un accord de ses fractions, avait aussi connu la division et les luttes intestines. Quelles que fussent les divergences de vues qui existaient entre les organisations, elles avaient un fonds d'idées communes. Certaines circonstances étant données, le prolétariat étant menacé dans ses libertés, elles ne pouvaient se refuser à faire table rase de leurs dissidences. S'il leur était malaisé de se supprimer elles-mêmes, sans recourir aux élémentaires précautions, s'il eût été périlleux pour le socialisme en France qu'elles disparussent brusquement, alors que tout eût été à créer à leur place, l'idée d'un rapprochement, d'une réconciliation, semblait féconde à beaucoup de militants. Et c'est ainsi qu'à la fin de l'année 1898, une tentative en ce sens s'ébaucha, puis prit corps.

Dans le courant de septembre et d'octobre, des bruits sinistres coururent. On parlait d'une conspiration militaire, dont les chefs, à la faveur des grèves proclamées alors par les ouvriers parisiens, voulaient écraser le prolétariat. On était en pleine affaire Dreyfus. Il était à craindre que les fractions bourgeoises en antagonisme ne songeassent l'une et l'autre à donner des gages à l'armée en frappant la classe ouvrière et en mutilant les droits acquis ou mieux conquis. La capitale était inondée de troupes. L'heure était propice pour rassembler toutes les organisations socialistes, pour leur

demander un effort collectif contre les diverses formes de la répression bourgeoise.

Le 14 octobre, le *Parti ouvrier français*, par l'organe de son Conseil national, décida de convoquer les délégués et députés des organisations, et aussi les mandataires des journaux qui se réclamaient du socialisme, à une réunion privée, dont la date était fixée au 16 et le lieu à la salle Vantier, 8, avenue de Clichy. La réponse fut, de toutes parts, favorable. A la réunion assistèrent 15 délégués du *Parti socialiste révolutionnaire* (entre autres Allard, Dubreuilh, Landrin, Léon Martin, Vaillant), 23 du *Parti ouvrier français* (parmi lesquels Guesde, Pedron, Prévost, Roussel), 12 du *Parti ouvrier socialiste révolutionnaire* (Barrat, Chausse, Joinly, Lavaud, Renou), et 5 de la *Fédération des Travailleurs socialistes* (Brousse, Pierre Morel, etc.), 8 de l'*Alliance Communiste* (Berthaut, Dejeante), 3 de la *Fédération Républicaine Socialiste de la Seine*, 8 *des Indépendants*, 5 de la *Coalition révolutionnaire* (Aristide Briand), et 5 de la *presse* (Jaurès et Millerand).

Les délégués adoptèrent une motion, aux termes de laquelle ils affirmaient que toutes les forces révolutionnaires étaient unies, décidées et prêtes à faire face à toutes les éventualités. Le Parti socialiste tout entier protestait contre l'atteinte portée à la liberté des Syndicats ouvriers et au droit de grève, et malgré les fautes des gouvernants bourgeois, il comptait sur tout le prolétariat pour défendre la République. Il ne permettrait pas à la conspiration militariste de toucher aux trop rares libertés républicaines... Dans ce but, il constituait un Comité permanent de vigilance, représentation de toutes les forces socialistes organisées.

## II. — Le Comité de vigilance.

Le Comité de vigilance comprit deux délégués par organisation et par journal, parmi lesquels : Renou, Fournier, Colly, Guesde, Vaillant, Brousse, Dejeante, Jaurès, Brian Millerand, Viviani, Allard, Allemane.

C'était l'ébauche d'un rapprochement plus intime et plus durable, ou du moins plusieurs des fractions considéraient cette tentative comme telle. Au cours des réunions des 21 et 29 novembre 1898, les délégués des quatre grandes organisations décidèrent qu'il y avait lieu d'établir une représentation permanente des « organisations nationalement constituées ». Rien ne serait modifié au fonctionnement intérieur de celles-ci, que leurs délégués n'engageraient que dans la mesure où ils y seraient autorisés. La solution de chaque question serait recherchée pour une entente commune, mais chaque organisation demeurerait maîtresse de sa décision. Enfin, un appel serait adressé aux *Indépendants* pour qu'ils pussent s'organiser nationalement et être représentés dans le Comité de rapprochement socialiste.

C'est sur ces bases que le Comité de rapprochement fut formé le 11 décembre, entre la *Fédération des Travailleurs socialistes de France*, le *Parti ouvrier français*, le *Parti ouvrier socialiste révolutionnaire*, le *Parti socialiste révolutionnaire* et les socialistes restés *indépendants*. — dès qu'ils se seraient constitués en Fédération nationale, — étant donné que ne pourraient être considérés comme socialistes que ceux qui accepteraient au moins la transformation de la propriété capitaliste en propriété sociale, la conquête du pouvoir politique par le prolétariat organisé et l'entente internationale des travailleurs. Chacune des organisations mandaterait 7 délégués.

Les *Indépendants* s'organisèrent et désignèrent leurs délé-

gués, qui siégèrent avec les délégués des autres groupements dans le Comité. Ce dernier changea son titre, s'appela *Comité d'entente* et subsista jusqu'au Congrès national de 1899. Les décisions n'y étaient valables qu'à condition d'être prises à l'unanimité. C'était le régime des diètes de l'ancienne Pologne.

## CHAPITRE VIII

# LE PREMIER CONGRÈS DES ORGANISATIONS

### I. — L'entrée d'un socialiste dans un ministère bourgeois.

Le 23 juin 1899, M. Millerand acceptait un portefeuille dans le cabinet Waldeck-Rousseau. Pour prendre cette décision, il n'avait sollicité l'avis d'aucune des organisations, d'aucun des organes du socialisme, bien qu'il se réclamât de ce Parti. Cette résolution était grave, car, d'un côté, elle était en contradiction avec le principe même de l'action socialiste, avec la réalité de la lutte des classes et, de l'autre, elle risquait de compromettre le Parti socialiste, à l'heure où il se constituait par le rapprochement de ses fractions, devant l'ensemble de la classe ouvrière.

Le *Parti ouvrier français*, le *Parti socialiste révolutionnaire* et l'*Alliance Communiste* lancèrent, le 14 juillet, un manifeste à la France ouvrière et socialiste. Dans ce document, le Conseil national du *Parti ouvrier*, la Commission administrative du *Parti socialiste révolutionnaire*, les secrétaires et élus de l'*Alliance Communiste* expliquèrent pourquoi les députés relevant des trois organisations avaient cru devoir sortir du groupe d'union socialiste de la Chambre. Ils dénonçaient la politique, faite de compromissions et de déviations, qui s'était substituée à la politique de classe, à la politique révolutionnaire. La contradiction entre les deux politiques venait de se manifester dans de telles conditions de gravité et de scandale qu'elle ne permettait plus aucun accord. « Décidés à mener jusqu'au bout l'œuvre de

salut socialiste, rien ne pourra nous diviser. L'union la plus étroite s'impose, que nous nous engageons à maintenir ».

Ce document suscita de vives polémiques dans les milieux socialistes, que l'acte de M. Millerand avait déjà profondément troublés.

Deux jours après qu'eût paru le manifeste, la *Fédération des Travailleurs socialistes* demanda, par une déclaration aux membres des diverses organisations, qu'un Congrès ou un Comité d'entente fût chargé d'examiner le débat.

Le 18 juillet, le *Parti ouvrier français*, le *Parti socialiste révolutionnaire* et *l'Alliance communiste* répondaient qu'ils n'avaient aucune objection à dresser contre l'arbitrage suprême ainsi offert. Ils estimaient qu'un Congrès général pourrait être convoqué, pour le mois de septembre, à l'effet de décider si l'entrée d'un socialiste dans un gouvernement bourgeois était compatible avec la lutte de classes.

Le Comité d'entente, saisi de cette proposition, consulta toutes les organisations. Le 12 octobre, il lança une circulaire, dont voici les points essentiels :

1° Le Congrès s'ouvrirait le 3 décembre et durerait cinq jours.

2° Il serait assis sur une base unanimement reconnue par le socialisme international comme la seule valable et ferme : le principe de la lutte des classes.

3° Les groupes, qui s'y feraient représenter, adhéreraient à la formule suivante : entente et action internationales des travailleurs : organisation politique et économique du prolétariat en parti de classe, pour la conquête du pouvoir et la socialisation des moyens de production et d'échange, c'est-à-dire la transformation de la société capitaliste en une société collectiviste ou communiste.

4° Seraient admis au Congrès :

a) Les groupes d'études et de propagande et les groupes permanents déjà représentés au Comité d'entente ;

b) Les groupes non affiliés, mais adhérents à une Fédération constituée au 1<sup>er</sup> janvier 1899;

c) Les Syndicats justifiant de leur existence au 1<sup>er</sup> janvier 1899 et qui souscriraient aux principes essentiels du socialisme;

d) Les Coopératives prévoyant dans leurs statuts une part de bénéfices attribuée à la propagande socialiste et qui souscriraient aux mêmes principes essentiels;

### 5° L'ordre du jour comprendrait :

a) La lutte des classes et la conquête des pouvoirs publics; (dans quelle mesure, et conformément au principe de la lutte de classe, le Parti peut-il participer au pouvoir dans la commune, le département et l'État?)

b) Voies et moyens pour la conquête du pouvoir. Action politique électorale et révolutionnaire. Action économique, grèves, grève générale, boycottage;

c) De l'attitude à prendre par le Parti socialiste dans les conflits des diverses fractions bourgeoises. Lutte contre le militarisme, le cléricisme, l'antisémitisme, le nationalisme, etc.;

d) De l'unité socialiste, ses conditions théoriques et pratiques. Direction et contrôle par le Parti des divers éléments d'action, de propagande et d'organisation.

6° Diverses mesures d'ordre étaient prévues.

## II. — Le Congrès de la salle Japy.

Le Congrès des organisations s'ouvrit le 3 décembre au gymnase Japy, à Paris. 1,400 groupes y étaient représentés par 800 délégués. Ce fut surtout sur la participation au pouvoir dans l'État que se concentra la discussion, discussion

véhémente et passionnée qui dura six séances. Le Congrès émit deux votes :

La lutte de classe ne permet pas l'entrée d'un socialiste dans un gouvernement bourgeois (818 voix contre 634).

Tout en admettant que des circonstances exceptionnelles peuvent se produire, dans lesquelles le Parti aurait à examiner la question d'une participation socialiste à un gouvernement bourgeois, le Congrès déclare que dans l'état actuel de la société capitaliste et du socialisme, tant en France qu'à l'étranger, tous les efforts du Parti doivent tendre à la conquête dans la commune, le département et l'État, des seules positions électives, étant donné que ces positions dépendent du prolétariat organisé en parti de classe, qui en s'y installant par ses propres forces, commence légalement et pacifiquement l'expropriation politique de la classe capitaliste, qu'il aura à terminer par la Révolution (par 1,140 voix contre 240).

Le Congrès vota ensuite un certain nombre de résolutions ayant trait à la Constitution du Parti.

Le Parti socialiste est fondé sur la base des principes socialistes inscrits dans la formule de convocation du Congrès. Il comprend les cinq organisations nationales, les Fédérations autonomes, les groupes qui demanderont leur affiliation, sous certaines conditions, les Syndicats qui adhèrent à la formule des principes socialistes, les Coopératives qui adhèrent à cette même formule et qui consacrent à la propagande socialiste une part de leurs bénéfices.

Le Parti tiendra annuellement un Congrès général. Un Comité général sera constitué d'urgence et ses pouvoirs dureront jusqu'au Congrès suivant. Il se composera des délégués des organisations, à raison d'un délégué par 50 mandats et fraction représentés au Congrès. Chaque Fédération autonome et l'*Alliance Communiste* auront un délégué, mais en compensation, un délégué supplémentaire sera attribué à chacune des organisations. Les décisions seront prises à la majorité des voix. Chaque organisation versera au Comité général une somme proportionnelle au nombre de ses mandats.

Aucun journal n'est organe officiel, mais les journaux qui se réclament du socialisme ont des obligations définies. La liberté de discussion est entière pour les questions de doctrine et de méthode, mais pour l'action, les journaux doivent se conformer aux décisions du Congrès interprétées par le Comité général. Ils s'abstiendront de toute polémique qui puisse blesser l'une des organisations. Diverses sanctions peuvent être prises contre eux. Il sera formé à la Chambre un groupe parlementaire unique, placé sous le contrôle du Comité général. Tout candidat socialiste devra rappeler, dans sa profession de foi, les principes du Parti.

## CHAPITRE IX

# LA SCISSION

### I. — Le Congrès international de 1900.

Le Comité général fut finalement composé de 15 membres du *Parti ouvrier*, de 7 membres du *Parti socialiste révolutionnaire*, de 6 *indépendants*, de 4 membres du *Parti ouvrier socialiste révolutionnaire*, de 3 délégués de la *Fédération des Travailleurs socialistes*, de 4 délégués des Syndicats, d'un délégué des Coopératives, de 7 délégués des Fédérations autonomes.

Mais des difficultés ne tardèrent pas à s'élever au Comité général, et des querelles graves à surgir entre cet organisme et le groupe parlementaire.

La participation de M. Millerand au cabinet Waldeck-Rousseau était, au surplus, à la base de tous ces différends. La question, qu'elle continuait à poser, allait être débattue à nouveau au Congrès national de Paris (salle Wagram).

Le Congrès international se tint du 23 au 27 septembre. Il adopta par 29 voix contre 9, une motion présentée par Kautsky, au nom de la Social-Démocratie allemande. Cette motion disait :

Dans un État démocratique moderne, la conquête du pouvoir politique par le prolétariat ne peut être le résultat d'un coup de main, mais bien d'un long et pénible travail d'organisation prolétarienne sur le terrain économique et politique, de la régénération physique et morale de la classe ouvrière et de la conquête graduelle des municipalités et assemblées législatives.

Mais dans les pays où le pouvoir gouvernemental est centralisé, il ne peut être conquis fragmentairement.

L'entrée d'un socialiste isolé dans un gouvernement bourgeois ne

peut pas être considérée comme le commencement normal de la conquête politique, mais seulement comme un expédient forcé, transitoire et exceptionnel.

Si, dans un cas particulier, la situation politique nécessite cette expérience dangereuse, c'est là une question de tactique et non de principe : le Congrès international n'a pas à se prononcer sur ce point, mais, en tous cas, l'entrée d'un socialiste dans un gouvernement bourgeois ne permet d'espérer de bons résultats pour le prolétariat militant que si le parti socialiste, dans sa grande majorité, approuve un pareil acte et si le ministre socialiste reste le mandataire de son parti. Dans le cas, au contraire, où le ministre devient indépendant de ce parti, ou n'en représente qu'une portion, son intervention, dans un ministère bourgeois, menace d'amener la désorganisation et la confusion pour le prolétariat militant : elle menace de l'affaiblir au lieu de le fortifier, et d'entraver la conquête prolétarienne des pouvoirs publics, au lieu de la favoriser.

En tout cas, le Congrès est d'avis que, même dans les cas extrêmes, un socialiste doit quitter le ministère, lorsque le parti organisé reconnaît que ce dernier donne des preuves évidentes de partialité dans la lutte entre le capital et le travail.

## II. — La sortie du P. O. F.

Le Congrès national dura du 28 au 30 décembre. Il se termina, après la sortie en masse des délégués du *Parti ouvrier*, par le vote d'une motion proclamant la nécessité d'une unité définitive, « afin que le prolétariat puisse opposer son unité de classe à tous ses adversaires ». Cette motion décidait, en outre :

1° Qu'un nouveau Comité général serait constitué par une représentation proportionnelle des organisations ;

2° Que ce Comité général aurait pour mandat essentiel de préparer un projet d'unification complète du Parti et de le soumettre à un nouveau Congrès convoqué au plus tard dans six mois ;

3° Qu'il ouvrirait une consultation sur le meilleur mode d'organisation et d'unification du Parti.

Le *Parti ouvrier français*, après avoir quitté la salle Wagram, adoptait, de son côté, une motion où il s'affirmait prêt à l'unité complète avec tous les éléments socialistes révolutionnaires qui, inébranlables sur le terrain de la lutte de classe, se refusent à toute compromission avec la bourgeoisie capitaliste et gouvernementale. Il décidait, en même temps, de créer un Comité général provisoire ouvert à toutes les organisations vraiment socialistes révolutionnaires et dont le mandat consisterait à préparer un plan d'organisation unitaire.

Ce Comité provisoire ne tarda pas à céder la place à une Commission commune qui se composa : 1° du Conseil national du *Parti ouvrier*; 2° de la Commission administrative du *Parti socialiste révolutionnaire*; 3° du secrétariat de l'*Alliance communiste*. Cette Commission, après avoir élaboré un projet d'organisation, lança, en novembre 1900, une circulaire à tous les groupes socialistes.

Le Congrès de Lyon, qui devait réunir toutes les organisations en lutte, était annoncé pour le mois de mai 1901. Le 24 mars, le Conseil national du *Parti ouvrier français* arrêta que le Parti ne serait pas représenté à Lyon. Il ajouta que cette décision était prise non pas contre, mais pour l'unité socialiste.

Le Congrès de Lyon, auquel participèrent toutes les organisations, hormis le *Parti ouvrier français*, dura du 26 au 28 mai 1901. Un certain nombre de membres déposèrent une motion aux termes de laquelle M. Millerand s'étant placé lui-même hors du Parti, en entrant au ministère sous sa responsabilité et sur son initiative personnelle, n'avait pu engager le socialisme qu'il ne représentait pas. M. Briand proposa et fit adopter par la Commission, désignée à cet effet, un autre texte qui mettait seulement M. Millerand hors du contrôle du Parti socialiste. La première motion fut repoussée par 903 voix contre 275. Alors le *Parti socialiste révolutionnaire*, l'*Alliance communiste*, 6 Fédérations autonomes

et un groupe parisien déclarèrent qu'il leur était impossible de travailler avec la majorité, pour le moment du moins.

La scission qui avait commencé au Congrès de 1900, était désormais complète. Après de vains efforts d'unité et de douloureuses polémiques, le socialisme français se coupait en deux.

## CHAPITRE X

### LES DEUX PARTIS

#### I. — Le Parti Socialiste de France.

Pendant quatre ans, deux grandes organisations allaient se partager les forces du prolétariat : d'un côté, le *Parti socialiste de France*; de l'autre, le *Parti socialiste français*.

Le *Parti socialiste de France* comprit le *Parti socialiste révolutionnaire*, le *Parti ouvrier français*, les Fédérations autonomes des Deux-Sèvres, Vendée, Doubs, Haute-Saône, Haut-Rhin, Seine-et-Oise et Yonne, l'*Alliance communiste*, le groupe central du 11<sup>e</sup> arrondissement de Paris.

Le 12 juin 1901, les délégués de ces organisations se réunissaient pour arrêter les conditions d'une entente qui créât entre elles, pour une action commune, une organisation générale, une union socialiste révolutionnaire.

Ils définissaient comme il suit la formule de leur accord : « *Parti d'opposition gouvernementale et de révolution sociale, se maintenant nationalement et internationalement sur le terrain de la lutte de classe pour conquérir le pouvoir politique et, par lui, exproprier la classe possédante de son privilège économique; les organisations, fédérations et groupements précités font appel à tous les socialistes révolutionnaires qui, sans compromission avec aucune fraction de la bourgeoisie veulent, avec eux, mettre fin au régime capitaliste et à la réaction, et constituer à cet effet le Parti de la Révolution.* »

Une Commission fut désignée pour délibérer sur les termes d'une déclaration. Ce document fut lancé le 17 juin 1901. Au début d'août, l'Union socialiste révolutionnaire publiait

son projet d'unité qui allait être soumis à la consultation de tous les groupes participants. Le 3 novembre 1901, à la conférence d'Ivry-sur-Seine, étaient adoptés les statuts du *Parti socialiste de France*.

Ce Parti déclarait poursuivre l'émancipation du travail et de la société sur les bases suivantes :

Entente et action internationales des travailleurs, organisation politique et économique du prolétariat en parti de classe pour la conquête du pouvoir et la socialisation des moyens de production et d'échange, c'est-à-dire la transformation de la société capitaliste en une société collectiviste ou communiste.

Parti de révolution et, par conséquent, d'opposition à l'État bourgeois, s'il est de son devoir d'arracher toutes les réformes susceptibles d'améliorer les conditions de lutte de la classe ouvrière, il ne saurait en aucune circonstance, par la participation au pouvoir central, par le vote du budget, par des alliances avec des partis bourgeois, fournir aucun des moyens pouvant prolonger la domination de la classe ennemie.

Le Parti comprenait des groupes, dont chaque membre devait avoir sa carte d'adhérent et payer une cotisation mensuelle. Les groupes d'une même commune formeraient une section et les sections se fédéreraient par département.

La direction du parti appartiendrait au parti lui-même, réuni chaque année en Congrès national. Dans l'intervalle des Congrès, l'administration reviendrait à un Conseil central formé des délégués des Fédérations départementales, de 3 représentants du groupe parlementaire et de 15 membres nommés annuellement au scrutin de liste par le Congrès. Ces 15 membres constitueront la Commission exécutive permanente. Le Conseil central se réunira une fois par trimestre et, en séance extraordinaire, chaque fois que la demande en sera faite par au moins un tiers de ses membres, ou que la Commission exécutive le jugera nécessaire. Il aura sous son contrôle les militants, les élus et la presse du Parti et prendra toutes les mesures, si exceptionnelles qu'elles soient, qui pourraient être commandées par les circonstances.

À titre provisoire, les organisations nationales constituées serviraient d'intermédiaires entre leurs groupes et l'organisme central pour la remise des cartes d'adhérents.

Le Parti socialiste de France tint 4 Congrès : à Commentry (26-28 septembre 1902), à Reims (27-29 septembre 1903), à Lille (9-11 août 1904), et à Paris, salle du Globe (21-22 avril 1905). 38 Fédérations furent représentées au Congrès de Commentry, qui remania les statuts et adopta le *Socialiste*, cédé par le *Parti ouvrier*, comme organe officiel. 38 Fédérations également envoyèrent des délégués au Congrès de Reims, qui sanctionna un programme de revendications immédiates en trois parties : politiques, économiques et municipales. 45 Fédérations siégèrent au Congrès de Lille, qui élaborait un règlement intérieur et statua sur les questions portées devant le Congrès international d'Amsterdam, en particulier sur l'interprétation de la lutte des classes et les rapports du Parti socialiste avec les partis bourgeois. Enfin, le Congrès de la salle du Globe, où siégèrent 46 Fédérations, comptant à ce moment 17,000 membres, vota le projet de règlement de l'unité socialiste réalisée conformément à la décision de l'Internationale.

## II. — Le Parti Socialiste français.

En face du *Parti socialiste de France*, s'était constitué le *Parti socialiste français* qui comprenait la *Fédération des Travailleurs socialistes*, le *Parti ouvrier socialiste révolutionnaire*, la *Confédération des socialistes indépendants* et plusieurs Fédérations autonomes.

Le *Parti socialiste français* tint quatre congrès : à Tours (2-4 mars 1902), à Bordeaux (12-14 avril 1903), à Saint-Étienne (14-17 janvier 1904), et à Rouen (26-30 mars 1905).

Ce fut au Congrès de Tours qu'il établit son programme et son règlement.



Jean ALLEMAGNE.

(Photo Vannet.)



Ce programme était précédé d'une déclaration de principes très développée.

« Le socialisme, tel était l'exorde — procède tout ensemble du mouvement de la démocratie et des formes nouvelles de la production. Historiquement, et dès de lendemain de la Révolution française, les prolétaires se sont aperçus que la Déclaration des Droits de l'Homme resterait illusoire sans une transformation sociale de la propriété. »

Entre le régime politique, issu du mouvement révolutionnaire, et le régime économique de la société, il y a une contradiction intolérable. « De même que tous les citoyens possèdent et manient en commun, démocratiquement, le pouvoir politique, ils doivent posséder et manier en commun le pouvoir économique et les moyens de production ». La déclaration continuait par un exposé substantiel de l'évolution qui s'est manifestée en **industrie** comme en agriculture, et qui a mis le monde à la merci des puissances capitalistes. Elle dénonçait le désordre universel de la production, auquel seule l'action prolétarienne peut remédier. « Il serait dangereux d'écarter l'hypothèse d'événements révolutionnaires qui peuvent être suscités ou par la résistance ou même par l'agression criminelle des privilégiés. Il serait funeste, sur la foi du seul mot de révolution, de négliger les grandes forces d'action légale dont dispose, dans la démocratie, le prolétariat conscient et organisé ».

La déclaration affirmait encore que le socialisme est républicain essentiellement; « on peut même dire qu'il est la République elle-même, puisqu'il est l'extension de la République au régime de la propriété et du travail. Le Parti socialiste a besoin d'esprits libres, il oppose à toutes les religions, à tous les dogmes, le droit illimité de la pensée libre et un système d'éducation publique exclusivement fondé sur la science et sur la raison ».

Ce document concluait par une condamnation de toute politique d'agression et de guerre, par un appel à l'entente de

tous les prolétaires et par l'évocation d'une humanité où la diversité des nations, au lieu d'être un principe de lutte et de haine, serait un principe d'émulation fraternelle dans l'universel progrès humain.

Le programme des réformes était précédé de cette phrase : « *Le Parti socialiste français*, repoussant la politique du tout ou rien, a un programme de réformes dont il poursuit dès maintenant la réalisation ». Ce programme comportait la démocratisation des pouvoirs publics, la laïcisation complète de l'État ; l'organisation démocratique et humaine de la justice ; la constitution de la famille conformément aux droits individuels ; une éducation humaine, civique et professionnelle ; la refonte générale du système d'impôts dans un sens de solidarité sociale ; la protection et la réglementation légales du travail dans l'industrie, le commerce et l'agriculture ; une assurance sociale contre tous les risques naturels et économiques ; l'extension du domaine et des services publics industriels et agricoles de l'État, des départements et des communes ; une politique de paix internationale et l'adaptation de l'organisme militaire à la défense du pays.

A ce programme général, fut ajouté, au Congrès de Saint-Etienne (1904), un programme municipal. « Le pouvoir municipal étant l'un des moyens d'aider à réaliser l'idéal socialiste affirmé par le Congrès de Tours, le Parti socialiste a le devoir de préparer cette réalisation en travaillant à supprimer dans son domaine et dans ses attributions, l'inégalité et l'injustice ».

Le règlement du Parti, dans sa section I, rappelait les principes généraux. Puis, il énumérait les éléments à admettre : groupes d'études et de propagande, Comités politiques permanents, Syndicats et Coopératives qui adoptent la doctrine et la tactique du Parti.

La section II dit que les groupes de commune ou de quartier forment une union de commune ou de quartier, ceux d'une circonscription législative formant une section unique.

Les groupes d'un département ou d'une région forment une Fédération, mais le minimum doit être de dix. Ne pourront être considérés comme socialistes que les candidats qui auront signé et affiché la déclaration de principes du Parti.

Aux termes de la section III, la direction politique du Parti appartient au Congrès national annuel. Dans l'intervalle, d'après la section IV, cette direction est attribuée au Conseil national, formé du Comité interfédéral et du groupe socialiste parlementaire. Ce Conseil national siège au moins à l'ouverture de chaque session ordinaire ou extraordinaire.

Le Comité interfédéral (section V) est chargé, pendant l'intervalle des Congrès, de la direction et de l'administration du Parti. Il comprend les délégués des Fédérations en nombre proportionnel à l'importance de celles-ci, plus un délégué du groupe parlementaire socialiste par 5 membres ou fraction de 25 membres.

Le groupe parlementaire (VI) est formé des députés qui ont été élus sous le patronage du Parti. Chacun d'eux paie une cotisation de 5 francs par mois au Comité interfédéral.

Les conseillers municipaux (VII) doivent former, dans chaque Conseil, un groupe unique et se concerter en vue de l'unité de vote.

La section VIII vise le contrôle qui est exercé par les Fédérations et par les Congrès annuels, tout militant pouvant en appeler à ceux-ci des décisions de sa Fédération. Il est interdit aux Fédérations de modifier les statuts par des dispositions particulières introduites dans leurs règlements intérieurs.

Le *Parti socialiste de France* et le *Parti socialiste français* se combattirent avec véhémence, et pour le plus grand préjudice du recrutement socialiste, jusqu'au lendemain du Congrès international d'Amsterdam.

Le *Parti socialiste de France*, d'après le rapport de son secrétariat au Congrès international de 1904, comptait 804 groupes, 46 Fédérations, 17,694 cotisants réguliers. Il avait

obtenu aux élections législatives de 1902, 400,000 suffrages, qui lui avaient valu 12 députés : Maurice Allard (Var), Bouveri (Saône-et-Loire), Paul Constans (Allier), Coutant (Seine), Dejeante (Seine), Delory (Nord), Dufour (Indre), Marcel Sembat (Seine), Thivrier (Allier), Vaillant (Seine), Walter (Seine).

Il avait pris part aux élections municipales de 1904 dans 400 communes. Il avait une majorité de conseillers dans 63 communes, des élus dans 111 autres ; au total, il réunissait 68 maires élus, 120 adjoints, 1,200 conseillers. Il possédait, en outre, 19 conseillers généraux et 24 conseillers d'arrondissement.

Ses organes étaient le *Socialiste* hebdomadaire tirant à 4,000, le *Droit du Peuple*, quotidien, à Grenoble, 3 bi-hebdomadaires, 14 hebdomadaires, 1 bi-mensuel, 2 mensuels, tirant au total à 30,000.

Au même Congrès d'Amsterdam, le *Parti socialiste français* accusait 1,000 groupes et 10,000 cotisants. Il avait obtenu 405,000 voix et conquis 32 sièges aux élections législatives de 1902, 2 députés ayant été exclus depuis lors. Il avait 22 journaux en province, l'*Humanité* fondée en 1904 n'étant pas encore propriété socialiste. Parmi les militants de ce Parti, étaient alors Aristide Briand, Gabriel Deville, Jaurès, Poulain, Rouanet, Viviani, Camélinat, de Pressensé, Revelin, Ringuier, Cipriani, Varenne, Cadenat, Goude, Nadi, Renaudel, Cleuet, Jean Longuet, etc.

## DEUXIÈME PARTIE

---

### L'UNITÉ

---

(La réalisation de l'Unité, les principes fondamentaux  
de l'Unité,

le Parti Socialiste n'est pas un parti de réformes  
mais un parti de lutte de classes et de Révolution;

les élus du Parti forment, au Parlement,

un groupe unique,

en face de toutes les fractions politiques bourgeoises).



## CHAPITRE XI

# LA RÉALISATION DE L'UNITÉ

### I. — Le Congrès d'Amsterdam.

Le 6<sup>e</sup> Congrès socialiste international se tint à Amsterdam, du 14 au 20 août 1904. Il devait traiter principalement de ce sujet brûlant : « de la tactique ».

Le *Parti socialiste de France* y était représenté par 41 délégués, entre autres : Delory, Ghesquière, Constans, Cachin, Dejeante, Groussier, Guesle, Myrens, Lucien Roland, Sembat, Vaillant, Roussel, Dubreuilh, Bracke, Paul Louis, Rappoport ; le *Parti socialiste français* et le *Parti ouvrier socialiste révolutionnaire*, qui avait désigné séparément ses délégués, par 38 mandataires, parmi lesquels Allemane, Lavaud, Briand, Rouanet Jaurès, Viviani, Renaudel, Poisson, Longuet, Thomas, Milhaud, Uhry, Revelin.

Le jeudi 18 août, fut votée la résolution dite de Dresde (1) par 27 voix contre 3 et 10 abstentions. Cette motion qui sanctionnait en quelque sorte directement le débat, ouvert depuis de trop longues années en France entre les deux grandes fractions, était ainsi conçue :

Le Congrès repousse de la façon la plus énergique, les tentatives révisionnistes, tendant à changer notre tactique éprouvée et glorieuse basée sur la lutte des classes, et à remplacer la conquête du pouvoir politique de haute lutte contre la bourgeoisie par une politique de concessions à l'ordre établi.

La conséquence d'une telle tactique révisionniste serait de faire d'un parti, qui poursuit la transformation la plus rapide possible de

---

(1) Cette motion était dite de Dresde, parce qu'elle avait été votée par le Congrès socialiste allemand de Dresde, contre les révisionnistes ou réformistes qui se groupaient autour de Bernstein.

la société bourgeoise en société socialiste, d'un parti par suite révolutionnaire dans le meilleur sens du mot, un parti se contentant de réformer la société bourgeoise.

C'est pourquoi le Congrès persuadé, contrairement aux tendances révisionnistes existantes, que les antagonismes de classe, loin de diminuer, vont s'accroissant, déclare :

1° Que le Parti décline toute responsabilité, quelle qu'elle soit, dans les conditions politiques et économiques basées sur la production capitaliste, et ne saurait, par suite, approuver aucun des moyens de nature à maintenir au pouvoir la classe dominante;

2° Que la démocratie socialiste ne saurait accepter aucune participation au gouvernement dans la société bourgeoise, et ce, conformément à l'ordre du jour Kautsky, voté au Congrès international de Paris, en 1900.

Le Congrès repousse, en outre, toute tentative faite pour masquer les antagonismes de classe toujours croissants à l'effet de faciliter un rapprochement entre les partis bourgeois.

Le Congrès compte que le groupe parlementaire socialiste se servira de sa puissance accrue, tant par le nombre augmenté de ses membres, que par l'accroissement considérable de la masse d'électeurs qui le suivent, pour persévérer dans sa propagande sur le but final du socialisme, et, conformément à notre programme, pour défendre de la façon la plus résolue, les intérêts de la classe ouvrière, l'extension et la consolidation des libertés politiques, pour revendiquer l'égalité des droits pour tous; pour continuer avec plus d'énergie que jamais la lutte contre le militarisme, contre la politique coloniale et impérialiste, contre toute espèce d'injustice, d'asservissement et d'exploitation et finalement s'employer énergiquement à perfectionner la législation sociale et rendre possible à la classe ouvrière l'accomplissement de sa mission politique et civilisatrice.

Aussitôt après le vote de la motion de Dresde, une résolution qui préconisait l'unification des forces socialistes, fut soumise au Congrès par Bebel (Allemagne), Adler (Autriche), Ferri (Italie), et Vandervelde (Belgique).

Elle était ainsi libellée :

Le Congrès déclare :

Pour donner à la classe des travailleurs toute sa force dans sa lutte contre le capitalisme, il est indispensable que dans tous les pays, en face des partis bourgeois, il n'y ait qu'un parti socialiste comme il n'y a qu'un prolétariat.

En conséquence, tous les militants et toutes les fractions qui se réclament du socialisme, ont le plus impérieux devoir de travailler de toutes leurs forces à la réalisation de l'unité socialiste sur la base des principes établis par les Congrès internationaux et dans l'intérêt du prolétariat international, vis-à-vis de qui ils sont responsables des conséquences funestes de la continuation de leurs divisions.

Pour arriver à ce résultat, le bureau international et tous les partis des nationalités où l'unité existe, se mettent à leur disposition et leur offrent leurs bons offices.

Au nom du *Parti socialiste de France*, Vaillant adhéra à cette proposition, en ajoutant que ses amis et lui avaient toujours voulu l'unité socialiste fondée sur les véritables principes du socialisme. Jaurès apporta l'adhésion du *Parti socialiste français*, qu'il expliqua ainsi, aux termes du compte rendu analytique — « nous avons toujours travaillé, en France, à l'unité socialiste. Il y a des désaccords momentanés entre notre tactique et le sentiment du Congrès international. Mais nous n'avons jamais démerité des principes socialistes : nous ne les avons jamais perdus de vue, et j'affirme que rien dans notre tactique ne les saurait compromettre. C'est dans ce sens que nous voterons la résolution en faveur de l'unité ».

La résolution fut adoptée à l'unanimité au milieu d'acclamations chaleureuses.

Ainsi, le Congrès international qui, à la vérité, s'adressait à toutes les nations socialistes, encore divisées, Angleterre, États-Unis, Russie, etc., traçait leur devoir aux deux grandes fractions françaises. Il allait être entendu, et quelques mois devaient suffire pour consommer le rapprochement intime et loyal qu'il avait préconisé. Il convient maintenant d'exposer l'historique détaillé de cette réconciliation, qui a abouti à la formation d'un organisme nouveau et contribué à stimuler le recrutement du socialisme dans notre pays.

## II. Préliminaires de l'Unité.

Le *Parti socialiste de France*, ainsi que les circonstances mêmes l'y conviaient, fit la première démarche.

A la date du 30 août 1904, soit dès le retour à Paris des délégués d'Amsterdam, sa Commission exécutive signait cette déclaration explicite :

Décidé, en ce qui le concerne, à donner immédiatement suite à la motion votée à l'unanimité par le Congrès international d'Amsterdam et portant qu'il est indispensable que dans tous les pays, en face de tous les partis bourgeois, il n'y ait qu'un parti socialiste, comme il n'y a qu'un prolétariat.

Le *Parti socialiste de France*, par l'organe de sa Commission exécutive, se déclare prêt à faire tout son devoir et à réaliser d'ores et déjà cette unité socialiste sur la base des principes établis par les Congrès internationaux.

Cette déclaration, à laquelle il sera donné toute la publicité possible, sera communiquée au bureau socialiste international de Bruxelles, ainsi qu'aux Comités directeurs des différents partis représentés à Amsterdam.

L'idée d'un Comité d'entente ayant été développée par certains membres du *Parti socialiste français*, la Commission exécutive publia, le 4 octobre suivant, une seconde résolution qui confirmait celle du 30 août :

## III. — Une déclaration du Parti socialiste de France.

Désireux de donner suite à sa déclaration du 30 août dernier, le Conseil central du *Parti socialiste de France* est heureux de constater que, même dans la section française qui avait voté contre la motion de Dresde, nombreux sont les groupements qui ont déjà compris et affirmé que la première condition de l'unité, telle qu'elle a été voulue par le Congrès international d'Amsterdam, est l'autonomie recouvrée à l'égard de tous les partis bourgeois pour la pratique essentielle d'une politique de classe.

Il croit inutile d'insister sur l'impossibilité de réaliser cette unité au moyen d'un Comité dit d'entente qui, en maintenant d'une part les organisations diverses et, d'autre part, une tactique repoussée à Amsterdam, ne laisserait rien subsister des résolutions du Congrès.

Et résolu à faire le plus rapidement possible bloc socialiste avec tous ceux, d'où qu'ils viennent, qui sont prêts à répondre à l'appel de l'Internationale, il décide de constituer, à ce jour, une délégation, en vue d'une Commission d'unification, ayant pour objectif unique de déterminer les voies et moyens de l'unité organique du Parti, sur le terrain de la lutte de classes maintenu à Amsterdam comme la base non seulement de toute doctrine, mais de toute tactique socialiste.

Notre délégation comprendra, jusqu'à la prochaine réunion plénière, les quinze membres élus par le Parti lui-même dans son Congrès national de Lille pour composer sa Commission exécutive.

Cet ordre du jour, qui devra être communiqué au secrétariat de la section qui, à Amsterdam représentait avec nous la nationalité française, sera adressé au bureau socialiste international de Bruxelles, sur les bons offices duquel le *Parti socialiste de France* compte pour, conformément au mandat reçu, seconder et au besoin appeler tous les efforts en vue de l'unité dans les conditions votées à l'unanimité par le prolétariat organisé des deux mondes.

Le 10 octobre, le citoyen V. Serwy, secrétaire du bureau international, écrivait une lettre au secrétaire du *Parti socialiste de France* pour l'extérieur, pour lui accuser réception de l'ordre du jour ci-dessus et l'aviser que ce document allait être porté à la connaissance des membres du bureau.

#### **IV. — Décision du Parti socialiste français.**

Le 15 octobre, le *Parti socialiste français*, à son tour, accomplissait une démarche essentielle. Il notifiait, en effet, à toutes les organisations socialistes nationales, aux Fédérations autonomes, et au bureau de Bruxelles, la résolution qu'il avait prise de se faire représenter à la Commission d'unification,

Voici, au surplus, le texte même de la décision qu'il avait adoptée :

*Le Parti socialiste français*, résolu à poursuivre l'organisation du prolétariat en parti de classe, à persévérer dans la propagande pour le but final du socialisme, comme à s'employer énergiquement à perfectionner la législation sociale, à assurer la laïcité complète de l'enseignement et de l'État et à garantir les libertés politiques contre toute menace de la réaction ;

Considérant que le Parti socialiste en aidant la démocratie républicaine à faire aboutir la loi de deux ans, l'impôt sur le revenu, les retraites ouvrières, la séparation des Églises et de l'État, aura servi, dans la mesure de ses forces, la République et le prolétariat, sans rien aliéner de sa nécessaire autonomie ; qu'il aura ainsi le droit, si les premières réformes promises avortent, de faire porter à la seule classe bourgeoise la responsabilité de cet échec ;

Considérant que les négociations qui vont s'ouvrir pour l'unité, entre les diverses fractions socialistes, permettront de préciser la tactique qui doit résulter pour le socialisme français unifié des décisions des Congrès socialistes internationaux ;

Décide de se faire représenter par une délégation de 15 membres à la Commission d'unification socialiste, qui aura pour mandat de préparer les bases d'un accord et qui, en cas de divergences de vues, fera appel aux bons offices du bureau socialiste international.

Le 25 octobre, le secrétaire pour l'intérieur du *Parti socialiste de France*, répondait au secrétaire du *Parti socialiste français*. Il l'informait qu'il était chargé de prendre contact avec lui pour que les délégations, dès à présent désignées, pussent se réunir à bref délai et faire leur place, dans la Commission d'unification, aux autres éléments socialistes (organisations et Fédérations autonomes). Le texte de cette réponse était communiqué au bureau socialiste de Bruxelles et à toutes les organisations françaises.

La réunion des 30 délégués (15 du P. S. F., 15 du P. S. d. F.) eut lieu le 15 novembre. Il y fut décidé qu'une Commission d'unification serait formée, comprenant 7 délégués par fraction représentée à Amsterdam, plus un délégué par Fédération autonome. Cette Commission siégait à partir du 29 novembre.

Le 27 novembre, s'était tenue une importante séance du Conseil central du *Parti socialiste de France*. A l'unanimité avait été votée la résolution suivante qui précisait le mandat assigné aux délégués à la Commission d'unification.

« Le *Parti socialiste de France*, réuni en séance plénière de son Conseil central (Commission exécutive élue par le Congrès national annuel et délégués des Fédérations).

« Vu la motion relative à l'unité votée par le Congrès international d'Amsterdam, et portant que pour donner à la classe des travailleurs toute sa force dans sa lutte contre le capitalisme, il est indispensable que dans tous les pays, en face de tous les partis bourgeois, il n'y ait qu'un Parti socialiste, comme il n'y a qu'un prolétariat;

« Vu l'impérieux devoir créé par la même motion à toutes les organisations, qui se réclament du socialisme, de travailler de toutes leurs forces à la réalisation de l'unité socialiste sur la base des principes établis par les Congrès internationaux;

« Vu enfin l'esprit et les termes mêmes de la résolution de Dresde-Amsterdam qui ne prêtent à aucune équivoque,

« Approuve sa Commission exécutive de s'être élevée au-dessus des plus légitimes défiances et de n'avoir pas hésité à prendre l'initiative en vue de donner satisfaction aux vœux unanimes des partis socialistes du monde entier.

« Et décide, malgré le scandale des fonds secrets votés à nouveau, le lendemain d'Amsterdam, par les députés d'une fraction représentée à ce Congrès, qu'il est prêt à contracter l'unité en France dans les conditions suivantes, qui résultent notamment du dernier Congrès international et en dehors desquelles il ne saurait y avoir ni socialisme, ni unité;

« 1° Le Parti unifié sur le terrain de la lutte de classe ayant pour but non la réforme de la société actuelle, mais la transformation la plus rapide possible de la société bour-

geoise en société socialiste, et pour moyen la conquête du pouvoir politique de haute lutte contre la bourgeoisie ;

« 2° Contrôle par le Parti de sa représentation parlementaire constituée en face de toutes les fractions politiques bourgeoises (sortie du bloc et abandon de la délégation des gauches), n'approuvant aucun des moyens de nature à maintenir au pouvoir la classe dominante (budgets, crédits militaires et coloniaux, fonds secrets, etc.) et poursuivant en même temps que la propagande sur le but final du socialisme, la défense et l'extension des libertés politiques et, en général, toutes les réformes susceptibles d'améliorer les conditions de lutte de la classe ouvrière ;

« 3° La presse se réclamant du Parti, placée sous le contrôle du Parti, représenté par son organisme central et par ses Fédérations.

« 4° Exclusion de la fraction parlementaire, en tant que telle, de la direction du Parti, émanant directement des Congrès nationaux annuels.

« Telle est la base nécessaire à la réalisation d'une unification des forces socialistes nationalement et localement.

« Mandat est donné aux délégués du Parti de conclure dès à présent l'unité avec tous les groupements qui comprennent de la même façon obligatoire les décisions les plus récentes de l'Internationale ouvrière, étant entendu que les voies et moyens de cette unité seront renvoyés à un Congrès, le plus prochain possible, dans lequel les organisations contractantes seront représentées au prorata de leur nombre d'adhérents cotisants lors du Congrès d'Amsterdam.

« Au cas où il se rencontrerait des organisations pour interpréter contradictoirement l'unité, telle qu'elle a été votée à Amsterdam, et telle qu'elle se définit elle-même, les délégués du *Parti socialiste de France* devront en appeler immédiatement au bureau socialiste international pour arbitrer le différend. »

## V. — Déclaration du Parti socialiste français.

La Commission d'unification prit connaissance, dans sa réunion du 12 décembre 1904, des déclarations rédigées par les différentes organisations qui s'étaient engagées à participer à ses travaux: c'étaient, outre le *Parti socialiste de France* dont on connaît déjà la déclaration, le *Parti socialiste français*, le *Parti ouvrier socialiste révolutionnaire* et les Fédérations autonomes de Bretagne, de l'Hérault, du Nord, de la Somme et de l'Yonne.

Voici le document qu'apportaient les délégués du *Parti socialiste français*:

« Le *Parti socialiste français* déclare qu'il est prêt à contracter, avec le *Parti socialiste de France*, le *Parti ouvrier socialiste révolutionnaire* et les Fédérations autonomes, un pacte d'union entière, de fusion complète, d'unité définitive.

« Le *Parti socialiste français* entend se conformer, avec la plus entière bonne foi, à la motion du Congrès d'Amsterdam relative à l'unité. C'est ainsi qu'il a toujours observé les décisions des Congrès généraux des organisations socialistes de France et des Congrès de l'Internationale comme des règles d'action obligatoires, qu'il n'a jamais, pour sa part, aggravé les différends, qu'il a toujours regardé l'entente, l'union cordiale de tous les socialistes comme le plus sacré des devoirs.

« En faisant valoir les revendications immédiates du prolétariat, en défendant les libertés publiques, les droits acquis des citoyens et des travailleurs, le *Parti socialiste français* n'a jamais mis les moyens et la tactique au-dessus des principes, du but final et de l'avenir du mouvement ouvrier. Toujours, au contraire, le *Parti socialiste français* a regardé l'unité du Parti comme une nécessité primordiale, qui éli-

mine toute divergence dans l'action, qu'on doit accepter comme une mesure de salut public.

« C'est qu'en effet l'unité du prolétariat résulte de l'évolution moderne, de la socialisation croissante des moyens de production, de la lutte de classe qui oppose le prolétariat quelquefois à une fraction seulement de la bourgeoisie, mais le plus souvent à la classe capitaliste tout entière. Cette union du prolétariat comme classe implique une action économique et politique collective, une résistance et une offensive d'ensemble : elle exige l'unité complète d'organisation.

« Le *Parti socialiste français* déclare donc que l'unification de toutes les forces socialistes en France peut se faire dans un bref délai sur les bases suivantes :

« 1° Le Parti socialiste est un parti de classe. Il n'a pas pour objet la réforme de la société actuelle, il se propose, au contraire, de socialiser les moyens de production et d'échange, de transformer la société capitaliste, aussi rapidement que possible, en une société collectiviste ou communiste. Il organise les travailleurs pour leur émancipation et la conquête du pouvoir politique. Ainsi, par le but et l'idéal qu'il poursuit, par les moyens qu'il emploie, le Parti socialiste n'est pas un parti de réforme, mais, au sens exact du mot, un parti de révolution.

« Aucune alliance n'est donc possible entre le Parti socialiste et une portion quelconque de la classe capitaliste. Si, dans des circonstances exceptionnelles, la coalition peut paraître nécessaire, le Parti devra appliquer la résolution du Congrès international de Paris, en 1900.

« *La conquête des pouvoirs publics et les alliances avec les partis bourgeois.*

Résolution : I. — Alliances : Le Congrès rappelle que la lutte de classe interdit toute espèce d'alliances avec une fraction quelconque de la classe capitaliste.

« Étant admis même que des circonstances exception-

nelles rendent nécessaires, par endroits, des coalitions (bien entendu, sans confusion de programme ou de tactique), ces coalitions, que le Parti doit s'attacher à réduire à leur minimum jusqu'à complète élimination, ne sauraient être tolérées qu'autant que leur nécessité aura été reconnue par l'organisation nationale ou régionale dont relèvent les groupes engagés.

« 2<sup>e</sup> Les élus du Parti forment au Parlement un groupe unique, distinct de tous les groupes des partis bourgeois. Ils doivent se réunir et se concerter pour réaliser autant que possible l'unité de vote, s'inspirer en toute circonstance des principes du Parti et des décisions des Congrès (Congrès communs des organisations socialistes de France et Congrès internationaux).

« Les élus du Parti doivent refuser au Gouvernement tous les moyens qui assurent la domination de la bourgeoisie et la maintiennent au pouvoir. Si certains budgets, comme ceux de l'instruction publique, de l'assistance sociale, des services publics productifs intéressent plus particulièrement le prolétariat, il n'en est pas moins vrai que ces budgets particuliers ont, eux aussi, un caractère de classe et que le budget, dans son ensemble, est la chose et l'instrument de la classe dominante.

« En conséquence, les élus du Parti refuseront de voter l'ensemble du budget, les budgets de la guerre et de la marine, les crédits de conquête coloniale et les fonds secrets.

« Ce refus de voter le budget est surtout un vote d'opposition; toutefois, c'est plutôt une question de tactique qu'une question de principe. La situation politique générale, les réformes incorporées dans le budget, si elles assurent au prolétariat des avantages décisifs pour son organisation et son développement, peuvent autoriser des exceptions. Ces exceptions ne pourront être admises que par une décision prise, à la majorité des trois quarts des voix, par le groupe parlementaire.

« Pour le Parti, l'action politique et parlementaire n'a pas seulement pour objet la protestation et l'agitation. Elle doit encore conserver et étendre les libertés politiques, les droits des travailleurs, réaliser par un effort constant et méthodique es réformes qui améliorent les conditions d'existence, de lutte et de progrès de la classe ouvrière.

« Mais l'activité du Parti ne saurait se borner à la poursuite des réformes, même les plus profondes, à l'organisation économique et politique des travailleurs. En mettant en avant les intérêts immédiats du prolétariat, le Parti doit toujours poursuivre sa propagande sur le but final du socialisme, la transformation de la propriété privée des moyens de production et d'échange en propriété sociale, — sur son idéal non pas utopique, mais réel, puisqu'il résulte de l'évolution de la société capitaliste elle-même.

« Les élus du Parti au Parlement, aux Conseils généraux et municipaux sont placés sous le contrôle : 1° pour chaque élu, de sa Fédération ; 2° pour le groupe parlementaire, et pour l'ensemble des conseillers généraux et municipaux, du Congrès.

« Le Congrès examine les rapports du groupe parlementaire, des élus des départements et des communes : c'est à lui qu'appartient la direction générale du Parti.

« Le *Parti socialiste français* déclare, en outre, que la délégation des gauches n'a été, de sa part, qu'une pratique temporaire, qui lui a paru utile et nécessaire dans un état politique donné, qu'en fait cette délégation a cessé de fonctionner et ne sera pas renouvelée. Toutefois, dans une crise politique qui menacerait les intérêts du prolétariat, le Parti socialiste n'aurait pas à s'interdire une coalition momentanée contre la réaction.

« 3° Pour la presse qui se réclame du Parti, il suffira d'appliquer la résolution du Congrès de Paris de 1899, qui prévoit, si on veut bien l'appliquer, des mesures efficaces et

qu'il suffirait d'adapter à la constitution du Parti socialiste unifié (suit ce texte).

« Le Parti socialiste français estime enfin qu'il est indispensable de coordonner l'organisation, la propagande et l'action parlementaire. Pour cette raison, il croit qu'il ne convient pas d'exclure absolument la fraction parlementaire, en tant que telle, de la direction politique générale. Il s'agit moins de peser sur les décisions du Conseil central, des réunions plénières des délégués des Fédérations dans l'intervalle des Congrès, que d'informer plus exactement le Parti, de faire exécuter plus facilement ses résolutions. Cependant, la fraction parlementaire ne sera représentée aux délibérations du Conseil central que par une délégation, qui ne pourra excéder le tiers de ses membres et le tiers des membres du Conseil central.

« Telles sont les bases nécessaires, selon le *Parti socialiste français*, de l'unification complète et définitive dans l'État, le département et la commune, de toutes les forces socialistes. Ses délégués ont mandat de préparer l'unité avec toutes les organisations qui acceptent les décisions du Congrès de l'Internationale.

« Les délégués du *Parti socialiste français* devront étudier les voies et moyens, avec les délégués des organisations contractantes. C'est seulement lorsqu'un projet complet d'unification aura été élaboré et adopté par les délégués et les organisations, qu'il y aura lieu de soumettre ce projet à un Congrès général. »

En terminant, la déclaration du *Parti socialiste français* prévoyait qu'en cas de divergences irréductibles sur la constitution de l'unité, il serait fait appel au bureau socialiste international.

Ce document était signé par le secrétaire du Comité interfédéral et par le secrétaire du groupe parlementaire.

## VI. — Déclaration du Parti ouvrier socialiste révolutionnaire.

Voici la déclaration du *Parti ouvrier socialiste révolutionnaire* :

« Le *Parti ouvrier socialiste révolutionnaire* doit supposer que les fractions socialistes actuelles sont organisées sur des bases socialistes, puisqu'elles l'ont affirmé en différents Congrès socialistes internationaux. Il n'a donc pas à avoir les mêmes préoccupations que s'il s'agissait de créer de toutes pièces un parti socialiste en France.

« Les forces socialistes concentrées, nous nous bornons simplement à préciser quelques points essentiels de la vie organique d'un parti appelé à mériter la confiance absolue du prolétariat.

### *Reconnaissance du mandat impératif.*

« Si le respect du mandat impératif était strictement subordonné à la conscience du contractant, cette garantie pourrait être illusoire, surtout si le défaillant était sûr d'être repris par d'autres fractions socialistes (et il n'est pas certain que toutes les Fédérations autonomes adhèrent à l'unité actuellement en formation), qui ensuite le recommanderaient au corps électoral, désorienté lui-même par cette investiture nouvelle.

« Il ne peut en être ainsi dans le Parti unifié. Le transfuge sera sans abri et l'envoi de sa démission en blanc acceptée, le corps électoral conscient le chassera, et si pourtant il est élu, il sera déshonoré, car il ne devra sa réélection qu'à l'appui des ennemis du socialisme.

« Il est temps de ne plus se payer de mots et de faire en

sorte que la collectivité soit souveraine à l'égard de l'individu toujours sujet à l'erreur.

« *Retenue sur les appointements des élus et mise à la disposition du Parti de tous les militants aptes à organiser le socialisme.*

« Considérant que les militants sont, de toutes parts, sollicités et chargés d'impositions diverses, alors que leur situation matérielle est généralement fâcheuse : si l'on tient compte de ce dévouement sous des formes multiples, il semble assez rationnel d'opérer une perception sur le salaire des élus afin d'aider à la propagande qui reste à coordonner d'une façon méthodique.

« Nous constatons que si l'utilité de la présence des élus au Parlement n'est pas niable, elle ne saurait être rigoureusement constante. Si, d'autre part, on songe aux ressources morales, que nous pouvons tirer d'un groupe d'élus socialistes, de leur valeur individuelle, du prestige inhérent à la fonction, etc., il y a aussi à profiter également de la valeur de nombreux militants qui seraient si utiles pour reconforter les groupes dispersés, provoquer et assister fréquemment aux assemblées collectives, départementales, interdépartementales, créer des groupements sur tout le territoire par l'organisation de la propagande, qui n'a malheureusement pu jusqu'ici toucher sensiblement le prolétariat agricole.

« Cela justifie amplement la retenue sur le salaire des élus, en même temps que le versement plus régulier des membres du Parti pour alimenter cette caisse appelée à provoquer des groupements partout.

*Les élus ne pourront être délégués au Comité central.*

« Sans vouloir traiter en parias les élus qui, dans le Parti, doivent avoir, bien entendu, la même autorité, la même liberté, la même responsabilité que tous les autres membres,

on ne saurait, à moins de diminuer le rôle du Comité central, les mandater audit Comité.

« En effet, ce Comité peut avoir à examiner des questions délicates de conflit entre l'élu et sa Fédération, son action au Parlement, dans la presse : il est de toute équité et de prévoyance sage de ne pas introduire les élus dans le Comité, afin de ne pas les voir être juges et parties dans les cas forcément personnels.

« Le *Parti ouvrier socialiste révolutionnaire*, disposé à toutes les concessions pour hâter l'unification sincère des forces socialistes, a cru bon de ne présenter qu'un minimum de garanties qui seront sans nul doute acceptées par tous les membres de la Commission préparatoire et ratifiées ultérieurement par l'ensemble du Parti. »

Des déclarations beaucoup plus courtes avaient été formulées par les Fédérations autonomes de l'Hérault, de la Somme et de l'Yonne (1).

## VII. — Déclaration commune.

La Commission d'unification siégea quatre fois, du 19 au 30 décembre. A cette dernière séance, elle adopta un projet de déclaration commune :

« Les délégués des organisations françaises : *Parti ouvrier socialiste révolutionnaire*, *Parti socialiste de France*, *Parti socialiste français*, Fédérations autonomes des Bouches-du-Rhône, de Bretagne, de l'Hérault, du Nord, de la Somme et de l'Yonne, mandatés par leurs Partis respectifs et leurs Fédérations pour réaliser l'unité sur les bases indiquées par le Congrès international d'Amsterdam, déclarent que l'action du Parti socialiste unifié doit être dirigée par les principes qu'ont établis les Congrès internationaux, en particulier les

---

(1) Gustave Hervé représentait cette Fédération

plus récents, ceux de Paris, en 1900, et d'Amsterdam, en 1904.

« Ils constatent que les divergences de vues et les interprétations de tactiques différentes, qui ont pu se produire jusqu'à présent, sont dues surtout à des circonstances particulières à la France et à l'absence d'une organisation générale.

« Ils affirment leur commun désir de fonder un parti de lutte de classe qui, même lorsqu'il utilise au profit des travailleurs les conflits secondaires des possédants, ou se trouve combiner accidentellement son action avec celle d'un parti politique pour la défense des droits et des intérêts du prolétariat, reste toujours un parti d'opposition fondamentale et irréductible à l'ensemble de la classe bourgeoise et à l'État qui en est l'instrument.

« En conséquence, les délégués déclarent que leurs organisations sont prêtes à collaborer immédiatement à cette œuvre d'unification des forces socialistes sur les bases suivantes, fixées et acceptées d'un commun accord :

1° Le *Parti socialiste est un parti de classe* qui a pour but de socialiser les moyens de production et d'échange, c'est-à-dire de transformer la société capitaliste en société collectiviste ou communiste, et pour moyen, l'organisation économique et politique du prolétariat. Par son but, son idéal, par les moyens qu'il emploie, le Parti socialiste, tout en poursuivant la réalisation des réformes immédiates revendiquées par la classe ouvrière, n'est pas un parti de réforme, mais un **parti de lutte de classe et de révolution.**

« 2° Les élus au Parlement forment un *groupe unique*, en face de toutes les fractions politiques bourgeoises. Le groupe socialiste au Parlement doit refuser au gouvernement tous les moyens qui assurent la domination de la bourgeoisie et son maintien au pouvoir, *refuser*, en conséquence, les crédits militaires, les crédits de conquête coloniale, les fonds secrets et *l'ensemble du budget.*

« Même en cas de circonstances exceptionnelles, les élus ne peuvent engager le Parti sans son assentiment.

« Au Parlement, le groupe socialiste doit se consacrer à la défense et à l'extension des libertés politiques et des droits de travailleurs, à la poursuite et à la réalisation des réformes qui améliorent les conditions de vie et de lutte de la classe ouvrière.

« Les députés, comme tous les élus, doivent se tenir à la disposition du Parti pour son action dans le pays, sa propagande générale sur l'organisation du prolétariat et le but final du socialisme.

« 3° L'élu relève individuellement, comme chaque militant, du contrôle de sa Fédération.

« L'ensemble des élus, en tant que groupe, relève de l'organisme central. Dans tous les cas, le Congrès juge souverainement.

« 4° La liberté de discussion est entière dans la presse pour toutes les questions de doctrine et de méthode, mais pour l'action, tous les journaux socialistes doivent se conformer strictement aux décisions du Congrès interprétées par l'organisme central du Parti.

« Les journaux qui sont ou seront la propriété du Parti soit dans son ensemble, soit dans ses Fédérations, sont ou seront naturellement placés sous le contrôle et l'inspiration de l'organisme permanent établi respectivement par le Parti ou les Fédérations.

« Les journaux qui, sans être la propriété du Parti, se réclament du socialisme, devront se conformer strictement, pour l'action, aux décisions du Congrès interprétées par l'organisme fédéral ou central du Parti, dont ils devront insérer les communications officielles.

« L'organisme central pourra rappeler ces journaux à l'observation de la politique du Parti et, s'il y a lieu, proposer au Congrès de déclarer rompus tous rapports entre eux et le Parti.

« 5° Les élus parlementaires ne pourront individuellement être délégués à l'organisme central, mais ils y seront représentés par une délégation collective égale au dixième du chiffre des délégués et qui ne sera pas, en tout cas, inférieure à cinq.

« S'il y a une Commission exécutive, ils ne pourront en faire partie.

« Les Fédérations ne pourront déléguer comme titulaires à l'organisme central que des militants résidant dans les limites de la Fédération.

« 6° Le Parti prendra des mesures pour assurer de la part de ses élus le respect du mandat impératif. Il fixera leur cotisation obligatoire.

« 7° Un Congrès chargé de l'organisation définitive du Parti sera convoqué dans le plus bref délai sur la base d'une représentation proportionnelle aux forces socialistes constatées lors du Congrès d'Amsterdam, et calculées, d'une part, sur le nombre des cotisants et, d'autre part, sur le chiffre des voix obtenues au premier tour de scrutin dans les élections générales législatives de 1902, étant admis que le nombre des mandats représentant les voix électorales ne pourra dépasser le cinquième du total des mandats.

« Il ne sera attribué aux Fédérations de mandats représentant les voix électorales qu'à partir de 1,000 suffrages obtenus, et le nombre des autres mandats sera déterminé suivant une progression décroissante.

« Ce texte ne deviendra définitif qu'après avoir été accepté au sein de la Commission d'unification par les délégués des organisations contractantes au nom de ces organisations. »

### **VIII. — Le Congrès unitaire.**

Toutes les organisations adhèrent à la déclaration commune. Le 13 janvier 1905, la Commission décida de la transmettre, pour enregistrement, au bureau socialiste interna-

tional. Après quoi, elle se proclama Commission d'organisation du Congrès unitaire.

Elle décida, le 22 mars, que ce Congrès siégerait à Paris, du 23 au 25 avril 1905, et qu'il constituerait l'unité définitive du socialisme en France. Elle fixa les bases de représentation pour les Fédérations et pour les voix électorales. Elle arrêta encore que le vote par mandat aurait lieu de droit, s'il était demandé par un dixième des délégués; que le Congrès serait privé, avec interdiction pour les délégués de faire des communications à la presse, et que le Congrès lui-même publierait chaque jour un procès-verbal.

Le Congrès de l'Unité se tint à la date fixée. Le 23 avril 1905, 286 délégués représentant 320 mandants, se rassemblaient dans la salle du Globe, boulevard de Strasbourg, à Paris. Le Nord comptait 47 délégués et la Seine également 47.

Le citoyen Dubreuilh donna d'abord lecture du rapport de la Commission d'unification, où se trouvait inclus la déclaration d'unité. Puis on passa à l'examen du projet de règlement qui occupa trois séances.

Ce projet fut adopté finalement à l'unanimité. Il importe d'en donner ici le texte pour le replacer en quelque sorte dans son cadre historique.

## **IX. — Le Règlement du Parti.**

### *I. — Constitution de l'Unité.*

1° Le Parti socialiste est fondé sur les principes suivants : Entente et action internationales des travailleurs; organisation politique et économique du prolétariat en parti de classe pour la conquête du pouvoir et la socialisation des moyens de production et d'échange, c'est-à-dire la transformation de la société capitaliste en une société collectiviste ou communiste.

2° Le titre du Parti est Parti socialiste, section française de l'Internationale ouvrière.

3° Les membres adhérents acceptent les principes, le règlement et la tactique du Parti.

## II. — *Organisation, groupes, sections et Fédérations.*

4° Le Parti se compose de groupes permanents d'études sociales et d'action politique.

Les membres de chaque groupe doivent être porteurs de la carte du Parti et acquitter leur cotisation au profit de l'organisme central.

5° Les membres du Parti ont le devoir d'appartenir au Syndicat ouvrier de leur profession.

6° Le prix de la carte annuelle est de 25 centimes, la cotisation mensuelle est perçue au moyen de timbres mobiles délivrés aux Fédérations au prix de 3 centimes le timbre.

Pour les groupes non fédérés, le prix du timbre est élevé à 5 centimes.

7° Les groupes d'une même commune forment un groupe central ou section, en dehors de laquelle il ne saurait y avoir d'action publique du Parti.

8° Dans le département de la Seine, les groupes d'un même arrondissement de Paris ou d'un même canton de la banlieue forment une section.

La disposition qui concerne Paris est applicable à la ville de Lyon.

9° Les sections se constituent dans chaque département en une Fédération unique, administrée par un Comité fédéral.

10° Les groupes d'un département, où il n'existe pas de Fédération, pourront adhérer à la Fédération d'un département voisin.

11° Partout où les statuts de la Fédération n'en auront pas

disposé autrement, les candidats seront désignés par l'ensemble des groupes de la circonscription électorale.

Les groupes ne pourront désigner qu'un candidat par circonscription.

12° Les candidatures doivent être ratifiées par la Fédération, et le Comité fédéral a mandat de veiller à l'observation des principes du Parti.

### III. — *Congrès du Parti.*

13° La direction du Parti appartient au Parti lui-même, c'est-à-dire au Congrès national, qui se réunit chaque année.

14° Les délégués au Congrès national sont élus par les Congrès des Fédérations.

Chaque Fédération établit elle-même le mode de nomination de ses délégués.

15° Chaque Fédération a droit à une représentation proportionnelle au nombre de ses membres cotisants.

En conséquence, chaque Fédération aura :

1 mandat jusqu'à 100 membres cotisants;

2 mandats de 101 à 300;

3 mandats de 301 à 500;

4 mandats de 501 à 700;

Et ainsi de suite de 200 en 200 membres cotisants.

16° Lorsque le Congrès national est convoqué dans les quatre premiers mois de l'année, les mandats sont calculés sur le nombre des cartes du Parti délivrées au cours de l'année précédente.

À tout autre moment, les mandats sont calculés sur le nombre des cartes délivrées aux Fédérations un mois au moins avant l'ouverture du Congrès national.

17° Les cartes du Parti n'entrent en compte dans le calcul des mandats que dans la mesure où le nombre des timbres pris pour chacune d'elles correspondra au moins aux deux

tiers des mois écoulés depuis le dernier Congrès national, ou depuis la constitution de la Fédération ou du groupe, si cette constitution est postérieure au dernier Congrès.

18° Dans les délibérations du Congrès national, le vote par mandat est de droit, s'il est réclamé par le dixième des délégués.

19° Le Congrès national doit être convoqué au moins trois mois à l'avance. Le Congrès ne peut se réunir deux ans de suite dans la même ville. Le Congrès désigne chaque année le lieu où se tient le Congrès suivant.

#### IV. — *Conseil national.*

20° Dans l'intervalle des Congrès nationaux, l'administration du Parti est confiée au Conseil national.

21° Le Conseil national est constitué par les délégués des Fédérations, la délégation collective du groupe socialiste au Parlement, la Commission administrative permanente élue par le Congrès national.

22° La représentation des Fédérations est calculée sur le nombre de leurs mandats au Congrès du Parti.

En conséquence, chaque Fédération aura :

1° Un délégué de 1 à 5 mandats ;

2° Un délégué de 6 à 10 mandats ;

3° Un délégué de 11 à 15 mandats.

Et ainsi de suite de 5 en 5 mandats.

23° La délégation collective du groupe socialiste au Parlement est égale au dixième du nombre des délégués au Conseil national, et ne peut être inférieure à 5.

24° La Commission administrative permanente comprend 23 membres élus directement au scrutin de liste et au vote secret par le Congrès national annuel.

25° Avant de procéder à cette élection, les délégués au

Congrès établissent d'un commun accord ou chargent une Commission d'établir une liste unique de candidats.

A défaut d'entente préalable, la minorité a droit, s'il y a lieu, à une représentation proportionnelle.

26° Nul ne peut être délégué au Conseil national, soit comme titulaire, soit comme suppléant, s'il n'est membre du Parti depuis trois ans au moins, sauf pour les Fédérations nouvellement fondées.

27° Nul ne peut être délégué titulaire d'une Fédération au Conseil national, s'il ne réside dans les limites territoriales de cette Fédération, exception faite pour les Fédérations d'outre-mer.

28° Les élus au Parlement ne peuvent pas être individuellement délégués au Conseil national: ils y sont représentés par une délégation collective, conformément aux articles 21 et 23. Ils ne peuvent pas faire partie de la Commission administrative.

29° Le Conseil national élit parmi les membres de la Commission administrative permanente, un bureau composé de 3 secrétaires, un trésorier et un trésorier adjoint. Ces fonctions sont rétribuées.

30° Le Conseil national sera convoqué en réunion ordinaire au moins une fois tous les deux mois, en réunion extraordinaire chaque fois que la demande en sera faite par le quart des membres du Conseil ou que la Commission administrative le jugera nécessaire.

La convocation sera adressée aux secrétaires des Fédérations, huit jours au moins avant la date de la réunion.

31° Le Conseil national est chargé de la propagande générale: il exécute ou fait exécuter les décisions du Congrès national, il contrôle les militants, les élus et la presse du Parti, il prend toutes les mesures, même exceptionnelles que peuvent exiger les circonstances.

32° Le Conseil national prépare les rapports qui sont soumis tous les ans au Congrès national.

Ces rapports et l'ordre du jour du Congrès national sont publiés et adressés aux Fédérations un mois avant l'ouverture du Congrès.

33° Le Conseil national convoque chaque année le Congrès du Parti. Il peut, s'il en est besoin, réunir un Congrès national extraordinaire.

34° Le Conseil national établit le nombre des mandats de chaque Fédération au Congrès du Parti et prépare un rapport sur la validation des mandats.

35° Le Conseil national procède, avec le concours des Fédérations, à l'organisation matérielle du Congrès du Parti.

#### V. — *Groupe socialiste au Parlement.*

36° Le groupe socialiste au Parlement est distinct de toutes les fractions politiques bourgeoises et composé exclusivement des élus membres du Parti, désignés par leurs Fédérations.

37° Les membres du groupe acceptent la déclaration constitutive de l'unité socialiste, notamment les articles 1, 2 et 3 et se conforment à la tactique du Parti. Ils établissent eux-mêmes leur règlement.

38° Le groupe socialiste au Parlement présente chaque année un rapport au Congrès national. Ce rapport est transmis au Conseil national, publié et adressé aux Fédérations un mois au moins avant l'ouverture du Congrès.

39° Le groupe socialiste au Parlement verse au Conseil national une cotisation de 10 francs par membre et par mois.

Les Fédérations pourront verser directement cette cotisation. Elles en feront alors la déclaration expresse au Conseil national.

VI. — *Conseillers municipaux, conseillers d'arrondissement, conseillers généraux.*

40° Dans les communes et les départements, les conseillers municipaux, les conseillers d'arrondissement, les conseillers généraux et, d'une manière générale, tous les élus, doivent pour la propagande et pour l'action, donner leur concours aux groupes des communes et au Comité fédéral.

41° Chaque Fédération établit elle-même, dans ses statuts, la forme et le mode du concours que doivent lui prêter les élus et les militants.

42° Le groupe des membres du Parti socialiste au Conseil municipal de Paris verse au Conseil national une cotisation de 10 francs par membre et par mois.

VII. — *Contrôle et arbitrage.*

43° Les Fédérations, en adhérant au Parti, prennent l'engagement d'en faire respecter les principes et le programme, ainsi que les décisions des Congrès nationaux et internationaux.

44° Les Fédérations ne peuvent pas introduire, dans leurs statuts, de dispositions contraires au règlement du Parti.

45° Tout candidat doit signer un engagement par lequel il promet d'observer les principes du Parti et les décisions des Congrès nationaux et internationaux.

Cet engagement est rédigé et signé en double exemplaire, dont l'un est déposé au secrétariat de la Fédération, l'autre au secrétariat du Conseil national.

46° Nul ne peut être candidat aux élections législatives s'il n'est membre du Parti depuis trois ans au moins.

47° Lorsqu'une demande de contrôle ou une plainte est introduite contre un membre du Parti, cette demande peut,

selon les cas, être rejetée, donner lieu à un avertissement privé ou public, à un blâme ou à l'exclusion du Parti.

48° L'exclusion ne peut être prononcée que pour manquement grave aux principes ou au règlement du Parti, pour violation certaine des engagements contractés, pour actes de nature à porter gravement préjudice au Parti.

49° Tout membre du Parti relève individuellement du contrôle de sa Fédération.

Toute demande de contrôle, tout conflit entre les membres d'un groupe, tout conflit entre les groupes et les sections, sont portés devant une Commission arbitrale.

Il n'y a lieu de procéder à un arbitrage que si le Comité fédéral juge la demande ou la plainte recevable.

Toutefois, il peut être fait appel des décisions du Comité fédéral devant le Congrès de la Fédération.

50° La Commission arbitrale est exclusivement composée de membres du Parti socialiste et constituée sur les bases suivantes :

1° Chacune des parties désigne un nombre égal d'arbitres, deux ou trois par exemple.

2° Le Comité fédéral désigne un délégué, qui préside la Commission avec voix délibérative.

51° Lorsqu'un conflit se produit entre deux Fédérations ou intéresse plusieurs Fédérations, il sera arbitré par ces Fédérations. Si elles n'ont pu se mettre d'accord, elles auront recours au Conseil national, qui désignera un tiers arbitre.

52° Après avoir entendu les observations des parties intéressées et fait, s'il y a lieu, une enquête, la Commission rend une décision motivée.

Elle ne peut statuer sur une plainte ou une demande d'exclusion que conformément aux articles 47 et 48 du présent règlement.

53° La décision de la Commission arbitrale devient définitive si, 60 jours après que la décision a été notifiée, il n'est pas fait appel devant le Congrès de la Fédération, ou s'il y a lieu devant le Conseil national, et en dernière instance devant le Congrès du Parti.

54° L'appel est, dans tous les cas, suspensif, mais faute de se pourvoir dans le délai de 60 jours devant la juridiction immédiatement supérieure, un membre exclu de son groupe ou de sa section est par là même exclu du Parti.

55° Chacun des élus parlementaires en tant qu'élu, et l'ensemble du groupe, en tant que groupe, relèvent du contrôle du Conseil national.

Après avoir entendu les parties intéressées et s'être adressé à la Fédération dont relèvent les élus, le Conseil national pourra proposer au Congrès du Parti les sanctions prévues à l'article 47.

56° Le Congrès national juge en dernier ressort tous les cas qui sont portés devant lui. Il doit être saisi par un rapport des parties en cause, membres adhérents, Fédérations, Conseil national, groupe socialiste au Parlement.

57° Si la question est en état, le Congrès national peut, après avoir entendu les parties intéressées, rendre, conformément aux articles 47 et 48, une décision motivée.

Le Congrès peut également ordonner une enquête nouvelle ou renvoyer l'affaire devant une Commission arbitrale, qu'il nomme lui-même et dont il règle les pouvoirs.

### VIII. — *Contrôle de la presse.*

58° La liberté de discussion est entière dans la presse pour toutes les questions de doctrine ou de méthode, mais pour l'action, tous les journaux, toutes les revues socialistes doivent se conformer aux décisions des Congrès nationaux interprétées par le Conseil national du Parti.

59° Les journaux et revues, qui sont ou seront la propriété du Parti, sont ou seront placés sous le contrôle politique et administratif du Conseil national, qui nomme les rédacteurs composant le Comité de rédaction.

60° Les journaux et revues, qui sont ou seront la propriété d'une Fédération, sont ou seront placés sous le contrôle politique et administratif du Congrès de cette Fédération et de son Comité fédéral.

61° Les journaux et revues qui, sans être la propriété du Parti, se réclament du socialisme, ou dont la direction politique appartient à un ou plusieurs membres du Parti socialiste, doivent se conformer pour l'action aux décisions des Congrès nationaux et internationaux interprétés par le Conseil national. Les journaux seront tenus d'insérer, et en bonne place, les communications officielles du Parti.

62° Le Conseil national n'exerce sur les journaux qui se réclament du socialisme, ou dont la direction politique appartient à un ou plusieurs membres du Parti, qu'un contrôle politique général.

Le Conseil national pourra rappeler ces journaux ou revues à l'observation de la politique du Parti et, s'il y a lieu, après avoir appelé et entendu les rédacteurs responsables, proposer au Congrès national de déclarer rompus tous rapports entre ces journaux ou revues et le Parti.

63° Tout journaliste, comme tout membre du Parti, relève individuellement du contrôle de sa Fédération, du Conseil national et du Congrès national. »

Deux annexes furent encore soumises à la sanction du Congrès de Paris. La première comportait des dispositions provisoires et qu'il n'y a plus lieu d'évoquer ici. La seconde concernait les mesures propres à assurer immédiatement l'unité. Il y faut noter la section II invitant les Fédérations ou les groupements d'un même département ayant appartenu à différentes organisations, à s'unifier dans un délai de deux

*ouvrière*) est un parti de classe, et cela le différencie des autres partis.

La classe possédante a l'habitude de proclamer la disparition des classes, que la Révolution française aurait abolies à tout jamais. Et l'on comprend pourquoi, et dans quel intérêt, elle soutient cette thèse.

Le socialisme international étant fondé sur la lutte de classes, sur cette conception historique que les grands événements, qui ont peu à peu modifié l'aspect et la structure de l'humanité, exprimaient les vicissitudes diverses de la lutte de classes, la bourgeoisie enlève au prolétariat révolutionnaire l'idée fondamentale de ce qu'on peut appeler sa philosophie sociale, en niant la réalité de cet antagonisme des catégories possédantes et non possédantes. Nous n'avons point l'intention ici de développer et de justifier longuement cette doctrine essentielle, qui est excellemment illustrée par le Manifeste des Communistes, et qui a été exposée plus minutieusement dans un autre volume de cette *Encyclopédie*. Mais il nous faut faire remarquer toutefois que les publicistes conservateurs, en attribuant à la Révolution française le mérite d'avoir supprimé les classes, ont confondu, plus ou moins volontairement d'ailleurs, les classes avec les ordres.

La division actuelle de la société est d'ailleurs issue des grands changements économiques, que l'expansion du machinisme a engendrés dans le monde, et cette expansion et ces changements sont postérieurs, en France, à la Révolution et n'ont pris toute leur force que sous la Monarchie de Juillet. Il faut être triplement sourd et aveugle pour contester que des classes existent, dont les unes ont la sécurité du lendemain et le monopole du capital et des gros revenus, dont les autres ou mieux l'autre, vit dans l'incertitude de l'avenir immédiat, dans la crainte du chômage et de la misère, dans la privation ou plutôt dans la spoliation de toute propriété.

En disant qu'il est un parti de classe, le Parti socialiste, il

sied de le répéter, se sépare de tous les autres partis. Ceux-ci, en effet, font appel à toutes les catégories sociales dont ils prétendent pouvoir concilier, harmoniser, défendre conjointement les intérêts. Les conservateurs, les progressistes, les radicaux et radicaux-socialistes, pour prendre la classification française habituelle — ( et je laisse de côté à dessein les socialistes parlementaires, qui se confondent avec les radicaux socialistes et qui n'aspirent qu'aux profits individuels des gestions de ministères) — s'adressent aux patrons et aux ouvriers, aux grands propriétaires fonciers et aux domestiques agricoles, aux industriels qui dirigent des filatures et des forges, et aux salariés qui luttent contre ces industriels, aux puissants commerçants qui commandent à des milliers d'hommes, et aux employés qui végètent dans les magasins des magnats de la nouveauté ou de la confection. Le rêve de ces partis est de grouper pêle-mêle, de concentrer dans leurs rangs, ceux qui bénéficient et ceux qui souffrent de l'ordre social. Ils espèrent de la sorte mettre un frein au besoin de transformation, de justice, d'émancipation, qui anime la société contemporaine : ils entendent neutraliser les aspirations des uns par la résistance des autres, en suggérant à ceux-ci de temps en temps quelque relâchement de la discipline, de l'armature qui soutient tout le régime, et en promettant à ceux-là des améliorations partielles qui ne se réalisent que médiocrement et tardivement, et qui, d'ailleurs, même complètement accomplies, laisseraient subsister dans toute sa rigueur la servitude du prolétariat.

Ce sont là des partis de confusion, ou mieux encore de fusion des classes, et parce qu'ils veulent empêcher les intérêts sociaux de s'entrechoquer, ils organiseraient la stagnation sociale. Ils se servent de l'appât des ouvriers urbains et ruraux qu'ils attirent à eux, pour masquer leur tendance foncière, leur véritable objectif qui est la mainmise d'une des fractions bourgeoises, grande, moyenne, petite, ou de toutes les fractions bourgeoises coalisées, — lorsque le péril

révolutionnaire est trop évident. — sur les rouages de la chose publique.

A l'encontre des conservateurs, des radicaux, des progressistes, qui s'attachent à enrôler simultanément les grands capitalistes et les ouvriers les plus mal payés, pour mieux nier l'opposition des classes, le Parti socialiste s'affirme le représentant de la classe ouvrière, ou plus exactement il est le prolétariat organisé sur le plan politique, pour conquérir son affranchissement, pour détruire le mécanisme de l'Etat capitaliste, pour transformer toute la structure de la propriété. Il ne dit pas qu'il veut concilier les intérêts des classes; tout à l'inverse, il proclame que ces intérêts sont inconciliables, et que la classe prolétarienne demeurera vassale et exploitée aussi longtemps que subsistera une classe capitaliste. On ne saurait alléguer qu'il dissimule ses desseins ou qu'il s'offre en pacificateur. La paix du moins qu'il conçoit n'est pas celle qui résultera de l'harmonie des catégories sociales fraternisant, mais celle qu'engendreront le nivellement égalitaire de ces catégories sociales, la suppression de l'exploitation des dirigés par les dirigeants. Elle suppose une grande victoire, non un rapprochement, — une évolution plus ou moins catastrophique, et non un traité que négocieraient les diplomates capitalistes et les diplomates ouvriers.

D'autres explications doivent encore être fournies ici pour mieux préciser l'expression « parti de classe ».

## II. — Précisions nécessaires sur l'expression « Parti de classe ».

Un parti d'ordinaire, est un groupe d'hommes qui se rassemblent, qui se coalisent pour conquérir la puissance publique et se partager les avantages de la conquête une fois réalisée. C'est ainsi qu'on voit des financiers, des métallurgistes, des armateurs, s'affilier au monarchisme ou au républicanisme modéré ou au républicanisme radical, parce qu'ils y trou-

vent un intérêt personnel, et qu'ils escomptent, de leur adhésion, des profits futurs. Ces possédants cèdent en général beaucoup moins à une conviction quelconque, encore que l'exception puisse se présenter, qu'à des calculs de probabilités plus ou moins ingénieusement compris.

Le socialisme, parti de classe, s'interdit par définition même d'accepter dans ses rangs des cotisants qui attendraient de son triomphe de gros marchés de fournitures ou des décorations. Précisément parce qu'il s'attache à l'abolition du régime capitaliste, il ne peut laisser aucun espoir de cette sorte, il ne doit exercer aucune séduction sur ceux qui prétendent jouir des abus et exploiter les tares de ce régime. Nul intérêt personnel, hormis peut-être un intérêt d'ambition, ne peut lui attirer des recrues dangereuses. Je n'ignore pas qu'en France, comme partout, ces intérêts d'ambitions ont sévi, et que des hommes qui n'étaient socialistes que du bout des lèvres, se sont servis du Parti pour se pousser aux plus hautes charges de l'État, en le trahissant,— et ont dirigé contre lui l'action coercitive de la bourgeoisie, après avoir capté sa confiance. Mais ces exemples, après tout rares, si scandaleux soient-ils, seront de plus en plus évités au fur et à mesure que l'organisation sera mieux conçue et que l'action revêtira davantage l'aspect d'une action de classe.

A coup sûr, des hommes, qui sortent de la classe possédante, demandent leur admission dans le Parti socialiste, y font œuvre de militants et pénètrent dans les Comités chargés de l'administration ou de la propagande verbale et écrite. Mais leur intrusion même ne change pas la physionomie générale du groupement, qui leur fait accueil. Ils viennent de la bourgeoisie : soit, mais en se donnant au socialisme, — certains d'entre eux, ne seraient-ce que Marx, Engels, Blanqui, Lassalle, Lavrof, Lafargue, Singer, pour se borner aux morts — ont si bien épousé les intérêts et les aspirations de la classe ouvrière, qu'ils les ont mieux défendus parfois que les travailleurs eux-mêmes.

Les bourgeois transfuges de la bourgeoisie ne seraient un péril pour le prolétariat que s'ils accouraient en foule à l'armée socialiste pour la submerger, ou s'ils y revendiquaient délibérément les postes en vue et d'où l'on exerce une autorité quelconque. S'ils viennent un à un, s'ils subissent l'épreuve à laquelle tout militant sera plié avant de recevoir une tâche de confiance, ils ne peuvent altérer la composition du Parti. Ils lui laissent, dans son intégrité, le caractère de parti de classe. Ils doivent se convaincre surtout, — et le Parti doit leur persuader, lorsqu'il les admet, — qu'ils ne pourront point venger des rancunes personnelles et des blessures d'orgueil, mais qu'ils auront à lutter contre leur milieu primitif, et à s'attacher sans réserve à la destruction des privilèges dont ils ont, plus ou moins temporairement, joui.... Ce chapitre ne vaut peut-être point qu'on s'y attarde trop longtemps.

La notion : parti de classe, inscrite dans la déclaration d'unité, commande toute la politique du socialisme, soit dans le domaine électoral, soit dans le domaine parlementaire. Elle exclut les alliances durables, les compromissions avec les autres partis, les complaisances à l'égard du pouvoir qui, forcément, représente à quelque moment qu'on le considère et dans quelque sens qu'il s'exerce, la résistance de la catégorie possédante et la conservation du régime de propriété.

Un parti de classe ne saurait oublier son origine, sa structure. Cette origine, cette structure lui créent des obligations. Il ne peut manquer à ces obligations sans se retourner contre lui-même ou mieux, contre les masses d'opprimés qui ont placé leur confiance en lui, et qui attendent de lui la suppression de leur vasselage.

Il est arrivé, à maintes reprises dans le passé, que des fractions socialistes s'entendaient, — non point pour une action précise et définie, favorable à la classe ouvrière, mais pour une action complexe, tantôt favorable et tantôt défavorable à cette classe, avec des groupements politiques bourgeois. On soutenait un ministère dans toutes les mesures qu'il

édicteait, non point parce que ces mesures, à l'insu de ce ministère, pouvaient donner une base d'opérations plus solide aux travailleurs, mais parce qu'il était tel ministère, composé de tels hommes, qui avaient su inspirer des sympathies. Les fractions socialistes, qui adoptaient cette conduite « loyaliste », s'imaginaient qu'à la fin le cabinet, pour répondre à leur désarmement, marquerait des initiatives propres à stimuler le mouvement ouvrier. Ce n'était point là de la politique de classe, logique et raisonnée. C'était une politique de conjonction des classes, désastreuse pour le socialisme, ruineuse pour son prestige moral, capable tout au plus d'écarter de lui les prolétaires conscients. Chaque fois qu'une fraction socialiste, avant l'unité, ou même une école socialiste, — lorsqu'on remonte à la période si pleine d'enseignements qui a suivi la Révolution de février 1848, — s'est associée aux gouvernements ou aux partis démocratiques bourgeois, elle a été la dupe de son illusion, elle a été la victime de sa collaboration de classe; elle a conduit les masses ouvrières aux abîmes: exemple Juin 1848.

Ce sont ces alliances, — qu'il s'agisse des opérations électorales ou bien des tractations parlementaires, — que les mots « parti de classe » écartent délibérément... Là où un parti de classe accepte de se liquer avec les organisations politiques de la classe adverse, de promettre un concours durable aux ministères issus de cette classe adverse, il perd son caractère primordial. Par le fait même qu'il transige avec des groupements ou des hommes représentatifs du milieu possédant, il oublie, il néglige, il déserte les intérêts, les aspirations collectives dont il a la garde. L'isolement apparaît de la sorte la règle pour le Parti socialiste. Dès qu'il entre dans une combinaison de forces, à moins que cette combinaison ne soit toute provisoire, sur un objet spécifié, pour une fin approuvée par le prolétariat et conforme au progrès prolétarien, il risque d'affaiblir son énergie, de détendre sa volonté. Le contact amical avec les autres partis comporte pour lui

Les bourgeois transfuges de la bourgeoisie ne seraient un péril pour le prolétariat que s'ils accouraient en foule à l'armée socialiste pour la submerger, ou s'ils y revendiquaient délibérément les postes en vue et d'où l'on exerce une autorité quelconque. S'ils viennent un à un, s'ils subissent l'épreuve à laquelle tout militant sera plié avant de recevoir une tâche de confiance, ils ne peuvent altérer la composition du Parti. Ils lui laissent, dans son intégrité, le caractère de parti de classe. Ils doivent se convaincre surtout, — et le Parti doit leur persuader, lorsqu'il les admet, — qu'ils ne pourront point venger des rancunes personnelles et des blessures d'orgueil, mais qu'ils auront à lutter contre leur milieu primitif, et à s'attacher sans réserve à la destruction des privilèges dont ils ont, plus ou moins temporairement, joui... Ce chapitre ne vaut peut-être point qu'on s'y attarde trop longtemps.

La notion : parti de classe, inscrite dans la déclaration d'unité, commande toute la politique du socialisme, soit dans le domaine électoral, soit dans le domaine parlementaire. Elle exclut les alliances durables, les compromissions avec les autres partis, les complaisances à l'égard du pouvoir qui, forcément, représente à quelque moment qu'on le considère et dans quelque sens qu'il s'exerce, la résistance de la catégorie possédante et la conservation du régime de propriété.

Un parti de classe ne saurait oublier son origine, sa structure. Cette origine, cette structure lui créent des obligations. Il ne peut manquer à ces obligations sans se retourner contre lui-même ou mieux, contre les masses d'opprimés qui ont placé leur confiance en lui, et qui attendent de lui la suppression de leur vasselage.

Il est arrivé, à maintes reprises dans le passé, que des fractions socialistes s'entendaient, — non point pour une action précise et définie, favorable à la classe ouvrière, mais pour une action complexe, tantôt favorable et tantôt défavorable à cette classe, avec des groupements politiques bourgeois. On soutenait un ministère dans toutes les mesures qu'il

édictait, non point parce que ces mesures, à l'insu de ce ministère, pouvaient donner une base d'opérations plus solide aux travailleurs, mais parce qu'il était tel ministère, composé de tels hommes, qui avaient su inspirer des sympathies. Les fractions socialistes, qui approuvaient cette conduite « loyaliste », s'imaginaient qu'à la fin le cabinet, pour répondre à leur désarmement, marquerait des initiatives propres à stimuler le mouvement ouvrier. Ce n'était point là de la politique de classe, logique et raisonnée. C'était une politique de conjonction des classes, désastreuse pour le socialisme, ruineuse pour son prestige moral, capable tout au plus d'écartier de lui les prolétaires conscients. Chaque fois qu'une fraction socialiste, avant l'unité, ou même une école socialiste, — lorsqu'on remonte à la période si pleine d'enseignements qui a suivi la Révolution de février 1848, — s'est associée aux gouvernements ou aux partis démocratiques bourgeois, elle a été la dupe de son illusion, elle a été la victime de sa collaboration de classe; elle a conduit les masses ouvrières aux abîmes: exemple Juin 1848.

Ce sont ces alliances, — qu'il s'agisse des opérations électorales ou bien des tractations parlementaires, — que les mots « parti de classe » écartent délibérément... Là où un parti de classe accepte de se liquer avec les organisations politiques de la classe adverse, de promettre un concours durable aux ministères issus de cette classe adverse, il perd son caractère primordial. Par le fait même qu'il transige avec des groupements ou des hommes représentatifs du milieu possédant, il oublie, il néglige, il déserte les intérêts, les aspirations collectives dont il a la garde. L'isolement apparaît de la sorte la règle pour le Parti socialiste. Dès qu'il entre dans une combinaison de forces, à moins que cette combinaison ne soit toute provisoire, sur un objet spécifié, pour une fin approuvée par le prolétariat et conforme au progrès prolétarien, il risque d'affaiblir son énergie, de détendre sa volonté. Le contact amical avec les autres partis comporte pour lui

d'innombrables chances d'énervement et de désagrégation. C'est de lui qu'on peut dire : « il est d'autant plus vigoureux qu'il est plus seul ».

### **III. -- L'objectif socialiste de tous les Partis socialistes.**

L'unité socialiste se propose la socialisation des moyens de production et d'échange et la transformation de la société capitaliste en société collectiviste ou communiste.

Tel avait toujours été, en France, l'objectif de toutes les fractions socialistes dignes de ce nom.

Le *Parti ouvrier français* avait dit dans son programme, voté définitivement à Roanne : « les producteurs ne sauraient être libres qu'autant qu'ils seront en possession des moyens de production », et l'énumération adjointe : banques, crédit, navires, etc., indiquait que les moyens d'échange étaient compris dans cette dernière formule... Il ajoutait encore : « les travailleurs français socialistes, en donnant pour but à leurs efforts l'expropriation politique et économique de la classe capitaliste et le retour à la collectivité de tous les moyens de production... »

Le *Parti socialiste de France*, dans le pacte d'Ivry, du 5 novembre 1901, s'était exprimé ainsi (A. Constitution du Parti). « Le Parti socialiste de France poursuit l'émancipation du travail et de la société sur les bases suivantes : organisation politique et économique du prolétariat en parti de classe pour la conquête du pouvoir et la socialisation des moyens de production et d'échange, c'est-à-dire la transformation de la société capitaliste en une société collectiviste ou communiste ».

La déclaration de principes votée au Congrès de Saint-Étienne par le *Parti socialiste français* consacrait la même formule, en sorte que le programme unitaire, sur ce point,

n'avait pas eu à rechercher une conciliation entre des thèses plus ou moins différentes. Là-dessus, l'unanimité était faite avant même que l'unité ne fût proclamée.

L'on voit tout de suite en quoi la conception du Parti actuel se distingue des conceptions qui se trouvaient en vigueur en 1848, et de celles que l'école proudhonienne prolongea jusqu'à la fin du second Empire et même au delà. Elle ne préconise pas une intervention plus ou moins large de l'État, afin de rapprocher les conditions; elle ne considère pas qu'une nouvelle distribution de la propriété puisse réaliser les vues du prolétariat révolutionnaire, et le soustraire à son infériorité présente. Elle va, du premier coup, jusqu'aux extrêmes conclusions, et considérant que les misères sociales naissent du régime économique qui pèse sur le monde, qu'elles résultent de l'appropriation capitaliste (qui n'est que l'appropriation privée poussée à ses dernières conséquences, maîtresse de la vie et de la force des expropriés, couverte en ses abus les plus criants par la protection de l'État), elle revendique la suppression de cette appropriation capitaliste.

#### **IV. — La Démocratie et le Socialisme.**

Il est aisé, par là, de différencier le socialisme de la démocratie, de l'opposer aux thèses qui ont prévalu sous la Révolution française, et contre lesquelles Babeuf fut le premier à réagir avec éclat. La démocratie croit avoir tout fait pour l'individu lorsqu'elle lui a donné la liberté politique, lorsqu'elle a instauré un droit égal pour tous à contrôler la chose publique et à participer à sa gestion. Elle oublie qu'il n'est pas de liberté politique réelle pour les travailleurs sans propriété, et qu'ils n'ont que faire d'être associés à la gestion d'un État qui, fatalement, est manié par la classe possédante contre les déshérités. Elle oublie que la première condition de la dignité pour le citoyen, est d'avoir sa subsistance assu-

rée et d'exercer son droit sur le patrimoine commun de richesses façonné par le labeur des générations et fécondé par les découvertes scientifiques. La démocratie qui n'envisage que la répartition des forces politiques, laisse intacte la distribution des forces économiques. Elle la consacre, la sauvegarde en quelque sorte. Elle n'admet même point que le prolétariat ait des intérêts opposés à ceux des dirigeants. Elle exclut ou veut exclure le problème social, le problème de l'appropriation qui est à la base de tous les autres, elle regarde les choses en surface, — par leur façade extérieure, au lieu de descendre dans leurs profondeurs.

La conception que la Révolution française adopta dans l'ordre économique et à laquelle le proudhonnisme, malgré la confusion de ses idées, semble s'être rallié, était celle de la propriété morcelée. Autant de citoyens, autant de propriétés. C'était la revendication que les paysans de France, pressurés par les grands seigneurs terriens, réduits à la portion congrue, ou expropriés par le développement des biens-fonds de vastes dimensions, avaient exposée dans les « cahiers ». Mais l'expansion mécanique, la transformation de l'outillage, les progrès prodigieux de la science devaient, en peu d'années, démontrer la médiocrité et l'impuissance de ce système qui allait à l'encontre même de l'évolution économique.

La propriété individuelle à chacun : chaque membre de la collectivité propriétaire de son champ, de son instrument de travail, de son instrument d'échange. C'est une conclusion que nul ne peut plus soutenir, depuis que la production et les transports exigent un formidable outillage. Il suffit d'envisager la grande agriculture moderne qui requiert une singulière concentration de forces mécaniques, l'usine contemporaine avec ses rouages compliqués, ses appareils colossaux et coûteux, les paquebots géants et l'organisation des voies ferrées, pour comprendre que ce n'est pas en individualisant la propriété qu'on rendra chaque individu propriétaire. Pour universaliser la propriété (et s'il n'y a point lieu d'insister ici

sur cette vérité fondamentale, c'est qu'elle sera par ailleurs abondamment exposée), il faut la socialiser, il faut mettre en commun les marteaux-pilons, les métiers de l'industrie textile, les usines, les hauts-fourneaux, les transatlantiques, les locomotives, il faut que tout être humain puisse se faire co-proprétaire de ce patrimoine humain au même titre et au même degré que son voisin.

## **V. — La socialisation des moyens de production et d'échange.**

La socialisation des moyens de production et d'échange caractérise éminemment le programme socialiste. Car tous les autres programmes des partis politiques, ou bien préconisent le morcellement qui n'est qu'un retour impossible à un passé de longue date aboli, ou bien admettent des étatisations partielles, limitées, et qui n'ont rien de commun avec la socialisation et qui, au contraire, pourraient, dans certains cas, accroître la force de résistance de l'État capitaliste, ou bien encore défendent le *statu quo* comme le terme même de l'évolution économique.

Mais en disant que les moyens de production et d'échange doivent être socialisés, le programme du Parti socialiste ajoute que la société, telle qu'il veut l'élaborer, sera une société collectiviste ou communiste. Ce régime collectiviste ou communiste est l'aboutissement forcé, logique de l'opération qui expropriera les capitalistes de leur privilège actuel. Il en est l'aboutissement, parce que l'on ne peut concevoir que deux formes de société fondées sur la mise en commun de tous les capitaux. On peut encore soutenir que l'une de ces deux formes conduira à l'autre, que le collectivisme sera la première étape et le communisme la seconde, que l'exercice du collectivisme, en façonnant une nouvelle conscience à l'humanité, en lui inculquant une notion plus haute de la solidarité, la prédisposera aux réalisations communistes.

D'aucuns distingueront, dans la structure communiste, plusieurs variétés facilement opposables les unes aux autres. Ce n'est pas ici non plus qu'il convient d'entrer dans de minutieux exposés à cet égard, puisque nous nous bornons seulement à expliquer avec le minimum de mots, les stipulations de la charte d'unité.

## **VI. — Organisation politique et économique du prolétariat.**

La méthode, que le Parti socialiste préconise et a lente pour assurer la transformation de la société, est l'organisation économique et politique du prolétariat. Il faut entendre, par là, que, d'un côté, il recommande aux prolétaires d'user des moyens économiques qui sont en leur pouvoir, c'est-à-dire de former des syndicats fédérés et confédérés, et des coopératives associées entre elles et liées à des magasins de gros, et que, de l'autre, il les engage à se servir de toutes les possibilités d'action politique qui leur sont offertes.

Depuis que des fractions socialistes sont constituées en France, elles ont estimé que le devoir des ouvriers conscients était de garder, de défendre, d'adapter toutes les armes d'affranchissement, plus ou moins bien trempées, plus ou moins efficaces, qui étaient entre leurs mains. Lorsqu'on dit que le socialisme s'attache à l'action politique, on distingue cette action politique de l'action parlementaire. L'action parlementaire n'est qu'une des modalités, qu'une des formes de l'action politique. L'action politique dépasse infiniment, dans sa portée, l'action parlementaire, et aussi l'action électorale, qu'on confond parfois avec l'action parlementaire. L'action politique va depuis la Révolution proprement dite, depuis un 10 Août, un 24 Février, un 4 Septembre, un 18 Mars, depuis l'insurrection des masses et le renversement, par la force populaire organisée, du régime existant, jusqu'à l'agitation qui

précède une élection. Ce sont les circonstances, les conditions du moment qui en délimitent le cadre et en déterminent les caractéristiques temporaires.

On peut imaginer que dans une contrée, — telle la Russie à l'époque du grand soulèvement de 1904-1905, — le peuple, et plus spécialement le prolétariat, n'ait aucun moyen de faire entendre sa volonté dans un corps élu. Aucune action politique autre que la révolte armée ne lui est ouverte. Ailleurs, il peut participer aux élections, par voie indirecte, comme dans l'assemblée censitaire de la Prusse féodale, ou par voie directe comme au Reichstag, à la Chambre française, aux Conseils helvétiques. Il tâche d'envoyer des élus dans les Parlements, tout en leur indiquant les dangers et les embûches à éviter. Le régime parlementaire n'est, au surplus, qu'une forme bâtarde de la démocratie politique. Son prestige décline, au fur et à mesure que le système de la domination capitaliste, de la prépondérance bourgeoise auquel il est lié, dont il est l'expression, dégénère lui-même. On doit supposer qu'une heure viendra où ce sera la nation, le prolétariat qui prendra sans intermédiaire les déterminations collectives, et où le régime parlementaire, dont le triomphe est contemporain de l'avènement de la bourgeoisie au pouvoir, cédera la place à une organisation toute différente.

Mais de même qu'il recourt à la liberté de la presse, si limitée soit-elle, pour exposer ses conceptions et ses aspirations, de même qu'il use de la faculté d'association, si restreinte qu'elle soit pratiquement, pour grouper ses énergies éparses, de même qu'il invoque le droit de réunion, quelques lisières qui y soient en fait apportées, pour mieux imposer aux dirigeants la notion de sa propre force, de même le prolétariat doit retirer le parti le meilleur possible de l'action électorale.

Quelque conviction qu'il ait de l'insuffisance de cette action, il commettrait contre lui-même une faute irréparable en brisant de ses mains l'instrument qu'il a conquis. Il se

peut que cet instrument n'ait de valeur qu'à condition d'être combiné avec d'autres: ce n'est point une raison pour le jeter.

## VII. — L'action politique du prolétariat.

Le programme du *Parti ouvrier français*, le premier en date, n'a pas dit que le suffrage universel fût l'unique outil d'affranchissement des travailleurs. « L'organisation de la classe ouvrière en parti politique distinct, a-t-il proclamé, doit être poursuivie par tous les moyens dont dispose le prolétariat, y compris le suffrage universel », et telle est la conception qui est à la base de la charte d'unité.

Cette charte d'unité n'a pas voulu prétendre que les prolétaires, en votant pour des candidats de leur classe, auraient par cela même accompli l'œuvre révolutionnaire. Celle-ci est autrement vaste et complexe. Le document unitaire a engagé les prolétaires à voter, parce que l'agitation électorale constitue une partie de la besogne d'organisation qui leur incombe. Non seulement ils se groupent; non seulement ils se comptent, mais encore ils mesurent leurs forces en comparaison des forces de la classe adverse; ils profitent des facilités de propagande que leur assigne la période électorale et bénéficient d'une égalité qu'ils ont en somme conquise de haute lutte, et la retournent, autant qu'il est possible, contre l'ordre existant. Ils arrivent enfin à faire pénétrer dans les assemblées parlementaires des hommes qui, certes, ne décréteront pas la Révolution du haut de la tribune, un jour où ils auront réuni une majorité à cet effet, — mais qui devront et qui pourront opposer aux thèses gouvernementales les thèses du prolétariat, formuler ses incessantes revendications et ses protestations douloureuses. Il est permis d'accorder, à cette action électorale et parlementaire, une importance plus ou moins grande, mais c'est en la replaçant dans l'ensemble de l'action politique, dans l'ensemble

des efforts coordonnés de la classe dirigée et expropriée, qu'on est incité à lui conférer pourtant une valeur. Il faut qu'au régime politique qui pèse sur lui, le prolétariat oppose son offensive politique.

Ce régime politique, en quelque rouage qu'on l'envisage, est aménagé pour briser l'effort de la classe ouvrière. Les institutions financières, militaires, administratives, judiciaires, concourent à un fin unique, qui est la compression de la foule et la conservation de la souveraineté capitaliste. Tout, dans ces institutions, est subordonné à l'intérêt de la minorité possédante. A la structure économique s'est superposée toute une construction, un puissant et complexe échafaudage de lois, de règles, de prohibitions, de sanctions pénales qui en interdisent l'approche. Ne doit-on pas essayer de jeter bas les protections de toute espèce, que l'État a établies pour prolonger le système social? Ne convient-il point, par exemple, de lui marchander, de lui rogner et si possible de lui supprimer, les crédits qui lui permettront de subsister? Ne faut-il point, par une lutte incessante, par une analyse minutieuse des textes proposés au vote des assemblées, démontrer qu'il est l'instrument même du grand capitalisme ou mieux qu'il n'est que le capitalisme considéré sous son aspect le plus brutal. Est-il sensé, pouvant saisir dans cet État des positions stratégiques, d'où on l'attaquera plus aisément, de négliger cette possibilité?

Il est très vrai que la Révolution ne sera point faite, ne sera point commencée, tant que la structure économique demeurera intacte, et que le principe d'appropriation en vigueur apparaîtra inviolable. Il est très vrai que la transformation des rapports de suzeraineté et de vassalité entre les classes ne résultera que d'une subversion intégrale de ce principe d'appropriation. Mais il est non moins exact que l'organisation politique, touffue et vigoureuse, dont la bourgeoisie a doté ce pays depuis la Révolution, à travers le Consulat, les deux Empires, la Restauration, la Monarchie de Juillet et les

trois Républiques, a étrangement compliqué la tâche de ceux qui veulent socialiser les choses. Aucun groupement ouvrier ne peut être indifférent au maintien ou à l'abrogation des lois répressives qui, à des titres divers, paralysent l'essor syndical. Aucune initiative sérieuse ne peut être entreprise dans l'ordre municipal par le socialisme, aussi longtemps que la commune reste garrottée, étouffée par une législation de défiance. Aucune propagande de totale efficacité ne se peut développer, tant que des lois scélérates fonctionnent contre les militants, et que le moindre propos peut valoir à son auteur, par devant des juridictions qui reçoivent du pouvoir le mot d'ordre, des années et des années de prison. Aucune grève n'aboutira au maximum d'utilité, tant que des régiments pourront être concentrés dans les localités en chômage, et que l'armée et les autres institutions de l'État seront mises au service de la classe possédante. Le prolétariat sera sans cesse refoulé, dans son ascension vers une condition meilleure, si chaque augmentation de salaire est compensée, pour lui, par une aggravation d'impôts et par le renchérissement des vivres. Or l'État capitaliste est responsable de tous les maux qui, de ce chef, fondent sur les travailleurs, soit qu'il demande plus au contribuable pour parer à ses croissantes dépenses de militarisme, de colonialisme, de fonctionnarisme, soit qu'il tolère et couvre les accaparements qui rançonnent le consommateur. Qu'on envisage les contribuables ou les consommateurs ; c'est toujours la même catégorie sociale, — celle qui travaille, celle qui produit, et dont les entrepreneurs confisquent déjà presque en totalité la production, — qui est frappée. Et enfin, ce prolétariat, qui alimente l'armée et la marine en hommes et en argent, ce prolétariat qui verse pour la plus large part directement, et pour la totalité, directement ou indirectement, les milliards qui assurent le fonctionnement des services publics capitalistes, est menacé à chaque heure, à chaque instant, d'être broyé dans une effroyable conflagration mondiale. Les intérêts capitalistes, de frontière à frontière,



Paul BROUSSE

(Photo Mannel).



s'entrechoquent avec violence, engendrent des conflits internationaux successifs, entretiennent avec les armements continus et de plus en plus dispendieux, de formidables risques de guerre. Ce n'est point dans un intérêt « national » que la France a été au Maroc, qu'elle a préparé l'assujettissement de cette contrée, au mépris des complications possibles; c'est pour servir les convoitises particulières de quelques sociétés industrielles et financières qui avaient prospecté des mines, établi des devis de travaux publics, calculé le profit des emprunts éventuels. En s'abstenant de déléguer les siens dans le milieu parlementaire, où aboutissent finalement, pour y trouver leur sanction, toutes les intrigues et toutes les entreprises de la classe dirigeante, la classe ouvrière se priverait bénévolement d'un utile et nécessaire moyen de contrôle, de critique et de lutte. Elle laisserait le champ plus libre au gaspillage, qui caractérise la société présente, aux prélèvements toujours augmentés que celle-ci voudrait exercer sur le salaire des travailleurs, aux projets de conquête coloniale qui détermineraient des luttes de peuple à peuple et qui susciteraient la destruction de centaines de milliers, et de millions de prolétaires; elle conférerait aux réacteurs toute licence de supprimer les libertés ou les demi-libertés conquises et d'ajouter encore aux prohibitions, aux pénalités, aux menaces légales et extra-légales qui visent à terroriser ses membres, à paralyser leur action et à ériger l'État, représentation concrète de la domination bourgeoise, sur un piédestal intangible. Elle déserterait la bataille, et quelle que fût ensuite la vigueur de son offensive syndicale, cette offensive ne tarderait pas à se heurter à une défensive plus énergique de la puissance publique. Puisque les travailleurs peuvent pénétrer au cœur de la forteresse, pourquoi se borneraient-ils à l'ébranler du dehors? Puisque la société a mis des institutions politiques au service de sa contexture économique, il faut que nous brisions ces institutions; il convient donc que notre action politique soit poursuivie avec méthode et dans tous les domaines,

et comme l'action électorale et parlementaire est une partie de cette action politique, — quelques précautions qu'on prenne et quelques périls de déviation qu'on doive envisager, — c'est une stricte obligation pour tout travailleur conscient de ne point sacrifier son bulletin de vote. C'est par la simultanéité, par la conjonction de la lutte politique et de la lutte économique, l'une enveloppant et supposant l'autre, que la victoire sera préparée et que l'édifice social sera peu à peu miné, puis renversé.

## CHAPITRE XIII

# LE PARTI SOCIALISTE N'EST PAS UN PARTI DE RÉFORMES MAIS UN PARTI DE LUTTE DE CLASSE ET DE RÉVOLUTION.

### I. — Les réformes et le Parti socialiste.

Cette déclaration doit être d'autant plus clairement expliquée qu'elle comporte cette incidente : « tout en poursuivant la réalisation des réformes immédiates revendiquées par la classe ouvrière ». On serait tenté de dénoncer une opposition entre les deux portions de ce texte : *n'est pas un parti de réformes et poursuivant la réalisation des réformes immédiates*.

Nous aurons à exposer plus loin ce que peuvent valoir les réformes accordées par un Parlement bourgeois, et nous verrons qu'il ne saurait souscrire à des initiatives socialistes, qu'il s'arrête fatalement devant le dogme de la propriété capitaliste intangible, que par suite, quelque domaine qu'on examine, une assemblée délibérante ne pourrait être l'artisan de la grande transformation sociale. Mais, dès à présent, il convient de préciser les principes.

Le Parti socialiste, en proclamant qu'il n'est pas un parti de réformes, entend dire qu'à son gré, au gré du prolétariat organisé, la société actuelle n'évitera pas la subversion, la destruction, en abordant une réforme progressive. Il ne conçoit pas une réforme commençant à l'établissement de la journée de dix heures et finissant à la socialisation de tous les capitaux industriels, agricoles, etc. Il ne compte pas un

seul instant sur le concours de la bourgeoisie, pour substituer une structure économique nouvelle à la structure qu'il se propose d'abolir. Il tient surtout à dire qu'il ne se contente point d'une réforme plus ou moins superficielle, mais qu'il subordonne toute son activité à un idéal déjà défini : l'avènement d'une société collectiviste ou communiste. Certains révisionnistes allemands (1) qui aujourd'hui semblent, devant les décisions des Congrès de la Social-Démocratie, avoir, pour la plupart, changé de point de vue, affirmaient ainsi leur opinion : « le but n'est rien, le mouvement est tout ». A l'inverse, la charte d'unité, d'accord avec les statuts organiques de toutes les fractions socialistes du monde adhérentes à l'Internationale, établit la souveraineté du but. Si cet objectif final n'existait point, notre Parti ne serait pas un parti socialiste. Il s'agitait sans méthode, il se livrerait aux événements quotidiens en cédant parfois aux courants démagogiques, sans enchaîner ses efforts, ni apporter aux travailleurs une conception d'ensemble. C'est la Révolution elle-même que nous méditons, une Révolution dont les moyens peuvent être diversifiés, mais dont nous possédons le plan directeur, et c'est parce que nous méditons la Révolution que notre Parti doit se soustraire à toute combinaison durable avec les autres partis, tous contre-révolutionnaires.

L'idée que les utopistes de 1848 défendaient jadis avec enthousiasme, cette idée de l'émancipation du prolétariat par l'accord des classes en conflit pouvait s'exprimer en ces mots : le Parti socialiste est un parti de réformes. Telle était la thèse chère à Louis Blanc, à Vidal, même à Cabet qui écartait avec horreur l'éventualité d'une Révolution. Mais cette thèse serait en contradiction formelle avec la notion de la lutte de classes, dont nous avons déjà montré la valeur et la fécondité. Non seulement la classe bourgeoise ne se

---

(1) Le mot révisionniste est synonyme du terme réformiste. Les révisionnistes outre Rhin sont ceux qui revisent le concept traditionnel du Socialisme.

plira pas aux volontés ouvrières, non seulement elle entreprend une défensive, et même une offensive, de tous les moments contre les organisations politique et économique des travailleurs, mais encore elle ne dissimule point que pour anéantir ces organisations, elle recourrait aux pires violences, au coup d'État, à la dictature. Donc, qu'il s'attache au but ou aux possibilités d'exécution, le Parti socialiste doit écarter le corps de doctrines qu'on appelle réformisme. Il ne faut pas que les salariés croient s'affranchir par une succession de mesures pacifiquement échelonnées, et appliquées d'accord avec la classe dirigeante et avec les pouvoirs publics représentatifs de cette classe; — il ne faut pas qu'ils se leurrent sur les facilités de l'évolution. Tout optimisme, toute confiance excessive, en énervant leur action, retarderait l'échéance de la victoire.

Qu'il y ait eu, qu'il y ait même encore dans les rangs du Parti socialiste des hommes dont la loyauté ne se peut au surplus suspecter, pour reprendre les utopies de 1848, pour s'illusionner sur la générosité et sur la clairvoyance de la bourgeoisie, pour s'imaginer que le peuple ouvrier fera l'économie d'une dernière Révolution, et obtiendra, des tractations parlementaires, son affranchissement par l'universalisation de la propriété et la suppression du salariat: le fait n'est pas douteux. Ces hommes se rencontrent chez nous comme en Allemagne, comme en Angleterre, comme dans les pays Scandinaves, partout, en un mot, où le socialisme s'est doté d'une organisation. Ils perpétuent une tradition, ils défendent un vieux courant intellectuel. Lorsqu'ils se bornent à discuter les doctrines admises par l'Internationale, à critiquer telles méthodes, à en préconiser telles autres, à disserter sur les contingences d'avenir, ils n'excèdent pas leur droit de pensée. Tout socialiste doit être libre dans sa pensée, et cette liberté même est une condition de souple et puissant progrès, mais nul ne peut mettre ses actes en contradiction avec les principes auxquels il a librement aussi souscrit.

La charte d'unité, en disant que le Parti socialiste était un parti de Révolution, et non de réforme, a tenu justement à réfréner l'utopisme réformiste, et à mettre très haut l'idéal de transformation complète, qui est le socialisme lui-même, dans sa seule claire et légitime acception.

## II. — L'utilité et la nécessité des réformes.

Mais la charte d'unité n'en a pas moins déclaré que le Parti devait poursuivre la réalisation des réformes immédiates revendiquées par la classe ouvrière. Il n'y a point contradiction, — quelque subtile argumentation que présentent nos adversaires pour nous embarrasser à cet égard. Nous savons que nous n'aboutirons pas au collectivisme ou au communisme en étageant des réformes, mais ce n'est point une raison pour nous soustraire à la besogne quotidienne, qui consiste à arracher à la bourgeoisie des parcelles de son autorité, à affaiblir, à user les moyens de résistance de l'État capitaliste, à accroître les moyens de lutte des travailleurs. C'est précisément parce que nous sommes un Parti révolutionnaire, que nous devons armer toujours plus solidement les travailleurs pour la Révolution. Nous n'ignorons pas que la réduction de la journée de travail, que l'extension des assurances sociales n'ont que des rapports très lointains avec la subversion du régime, et que les deux gouvernements qui ont le plus développé la législation sociale — le gouvernement allemand dans la phase bismarckienne, et le gouvernement anglais dans les cinq dernières années, se sont au contraire piqués de refouler la Révolution en accordant quelques rudimentaires et fallacieuses satisfactions aux salariés; mais plus la classe ouvrière sera prémunie contre les infirmités, contre le surmenage, contre tous les risques de l'existence, plus son hygiène sera assurée, plus elle jouira de loisirs pour compléter son instruction et réfléchir sur les grands problèmes du monde, et plus elle apparaîtra menaçante pour ses

maîtres. Autant le réformisme est périlleux pour elle, parce qu'il l'écarte des conceptions d'ensemble de son affranchissement et de la vision nette des causes de sa servitude, autant un plan de réformes délibérées par elle-même, mûries, appréciées à leur juste valeur, subordonnées à l'idéal suprême est utile et nécessaire.

Le prolétariat conscient ne doit pas cesser un seul instant de lutter contre la suzeraineté du capital. Il ne doit pas oublier que tout acte, tout effort, le met en conflit avec la classe possédante et dirigeante. Son offensive, si elle n'est pas ininterrompue, est vouée à l'impuissance. La conquête des réformes non pas octroyées, mais arrachées, lui permet de mesurer, à tout moment, l'accroissement de sa propre énergie et le déclin de la vigueur de l'adversaire. Elle lui assure un recrutement en progrès et abolit, en quelque partie, le système répressif qui est opposé à toutes ses initiatives; elle lui confère des libertés, dont il se servira pour obtenir d'autres libertés plus larges. Toutes ces réformes peuvent être minimales au regard du grand but qu'il poursuit : les améliorations qu'il s'approprie ne touchent pas au principe de sa condition, qui demeure précaire et inférieure; elles ne modifient en rien la structure de la société, elles laissent intacte la hiérarchie qui s'est établie, car l'ouvrier, qu'il travaille huit heures ou douze heures, qu'il soit assuré ou non contre les risques professionnels, demeure toujours une chair à profits capitalistes. Il ne devient le maître ni de son instrument de travail, ni de sa propre personne. Mais ces réformes cependant lui procurent un cadre de lutte, si l'on peut dire, moins ingrat. La Révolution sociale ne peut être accomplie par un prolétariat écrasé, dans un coup de désespoir, sans une préparation intellectuelle et morale patiemment élaborée. Elle n'a rien de commun avec les soulèvements de la misère et de la souffrance, qui peuvent temporairement semer l'effroi parmi les dirigeants, mais qui ne sauraient suffire à briser les rouages sociaux et à leur substituer tout

un autre mécanisme économique. Plus un prolétariat est sain, — et sa santé physique résulte d'une amélioration continue de l'hygiène professionnelle, — plus un prolétariat est instruit, et il ne peut s'instruire que s'il jouit d'un repos quotidien normal, plus un prolétariat réserve la vigueur de ses muscles et de ses nerfs, et les longues journées tuent en lui toute vigueur, et plus il aura de chances d'accomplir la tâche que le socialisme lui assigne.

C'est pour ces raisons que le socialisme international revendique des réformes immédiates, et que toutes les fractions socialistes françaises, bien avant l'unification, les avaient inscrites dans leur programme; comme nous le verrons plus loin, les délégués du Parti dans les Parlements ont la stricte obligation de réclamer au jour le jour ces réformes immédiates. Mais en même temps, et nous reprendrons la démonstration de cette vérité, les socialistes doivent se convaincre qu'aucune de ces réformes n'a une valeur spécifiquement socialiste, et qu'aucune d'elles ne porte atteinte en fait au principe d'appropriation qui est la racine même du régime. Tout à l'inverse, plus on envisage, dans leur essence et dans leurs conséquences, les réformes immédiates qui constituent la législation ouvrière des États contemporains ou celles qui restent en voie d'élaboration, et plus on comprend que seule une refonte intégrale de la société libérera la masse des producteurs. En dernière analyse, le prolétariat doit accentuer son concept révolutionnaire, au fur et à mesure que s'échelonnent ses premières, et imparfaites, et pourtant indispensables victoires.

Ce sont là des conditions fondamentales de l'unité socialiste. Il en est deux autres encore, moins capitales peut-être, en ce qu'elles découlent de celles-ci, mais d'une réelle importance pourtant et qui doivent être précisées et interprétées sans délai.

## CHAPITRE XIV

# LES ÉLUS DU PARTI FORMENT AU PARLEMENT UN GROUPE UNIQUE EN FACE DE TOUTES LES FRACTIONS POLITIQUES BOURGEOISES.

### I. — L'attitude des élus socialistes à la Chambre.

Il était naturel que les forces socialistes s'unifiant dans tout le pays, cette unité retrouvât à la Chambre même — il ne pouvait s'agir du Sénat — son expression symbolique. Puisque le Parti ne reconnaissait plus, dans un département qu'une Fédération, dans une commune qu'une section et que tous les militants, tous les socialistes cotisants de la commune devaient être inscrits dans cette section, et, par elle, dans cette Fédération, le Parti ne pouvait non plus admettre qu'il y eût au Palais-Bourbon plusieurs groupes se réclamant de ses principes. C'eût été une situation propre à jeter le ridicule sur ses actes et sur son organisation.

A la vérité, cette stipulation n'avait qu'une valeur historique; elle visait une situation de fait qu'expliquaient les événements survenus de 1900 à 1904, et qui, au surplus, n'a pas tardé à disparaître. Le *Parti socialiste de France* et le *Parti socialiste français* avaient chacun leur groupe parlementaire: la fusion s'imposait. Elle s'opéra sans difficulté au lendemain du Congrès de Paris. Aux regards de la section française de l'Internationale, il n'y a point de député socialiste en dehors du groupe qui se réclame d'elle.

L'interdiction du vote de budget, qui constituait la seconde condition, que nous appellerons complémentaire, était, on le sait, libellée en ces termes :

*Le groupe socialiste au Parlement doit refuser au Gouvernement tous les moyens qui assurent la domination de la bourgeoisie et son maintien au pouvoir: refuser, en conséquence, les crédits militaires, les crédits de conquête coloniale, les fonds secrets et l'ensemble du budget.*

Cette prohibition avait une valeur historique et aussi une valeur doctrinale.

Une valeur historique d'abord: elle correspondait à certains errements, qui s'étaient produits avant l'unité, les élus d'une des fractions du socialisme alors divisé ayant voté le budget pour maintenir au pouvoir un cabinet qui avait leurs sympathies. A leurs yeux, le consentement ou le refus des crédits financiers ne pouvait devenir question de principe: c'était affaire de tactique, et il suffisait, dans chaque cas particulier, d'examiner si le ministère au pouvoir pouvait être renversé au profit d'un autre ministère plus favorable à la cause ouvrière, ou si, au contraire, sa chute eût amené une combinaison d'esprit plus rétrograde. Ce qui semblait donner quelque consistance, en fait, à cette thèse, c'est que le refus du budget par les fractions socialistes parlementaires n'était pas généralisé dans le monde. Par exemple, dans plusieurs des Chambres d'États de l'Allemagne du Sud, les députés socialistes, en échange de quelques concessions à la classe ouvrière, avaient souscrit aux exigences financières du gouvernement.

La motion de Dresde, qui fut consacrée par le Congrès international d'Amsterdam, et étendue de l'action socialiste en Allemagne à l'action socialiste dans les deux hémisphères, condamnait le revisionnisme (réformisme), la politique de concessions à l'ordre établi, tout moyen de nature à maintenir au pouvoir la classe dominante, toute tentative faite pour masquer les antagonismes de classe toujours croissants à

l'effet de faciliter un rapprochement avec les partis bourgeois. Cette motion, en outre, enjoignait au Parti socialiste de poursuivre avec plus d'énergie que jamais la lutte contre le militarisme, contre la politique coloniale et impérialiste. Il est évident que le vote du budget était implicitement prohibé.

## II. — Le budget et les socialistes.]

Si nous reprenons les déclarations rédigées par les diverses fractions socialistes, avant que ne s'engageassent les négociations dernières pour l'unité, le *Parti socialiste de France* avait répudié tout vote du budget ; le *Parti socialiste français* n'avait pas été moins catégorique quant à l'action générale.

« Les élus du Parti doivent refuser au gouvernement tous les moyens qui assurent la domination de la bourgeoisie et la maintiennent au pouvoir. Si certains budgets, comme ceux de l'instruction publique, de l'assistance sociale, des services publics productifs, intéressent plus particulièrement le prolétariat, il n'en est pas moins vrai que ces budgets particuliers ont, eux aussi, un caractère de classe, et que le budget, dans son ensemble, est l'instrument et la base d'opérations de la classe dominante.

En conséquence, les élus du Parti refuseront de voter l'ensemble du budget, les budgets de la guerre et de la marine, les crédits de conquête et les fonds secrets. »

Mais le *Parti socialiste français* consacrait cette atténuation :

« Le refus de voter le budget est surtout un vote d'opposition ; toutefois, c'est plutôt une question de tactique qu'une question de principe. La situation politique générale, les réformes incorporées dans le budget, si elles assurent au prolétariat des avantages décisifs pour son organisation et son développement, peuvent autoriser des exceptions. Ces exceptions ne peuvent être admises que par une décision prise à la

majorité des trois quarts des voix par le groupe parlementaire ». Ni le *Parti ouvrier socialiste révolutionnaire*, ni les fédérations autonomes ne faisaient allusion, dans leurs déclarations, au vote du budget.

La charte d'unité, en inscrivant la prohibition pure et simple, céda à des considérations de logique sur lesquelles il y a lieu d'insister succinctement, puisqu'aujourd'hui encore des élus socialistes, même en conformant leur vote aux décisions des Congrès, estiment cette interdiction beaucoup trop rigoureuse.

Entre le socialisme étatiste d'autrefois et notre socialisme apparaissent des différences profondes. Le socialisme étatiste constituait déjà en soi un paradoxe. Comment concevoir que l'État pourrait être l'instrument de la Révolution sociale, tandis qu'il est justement préposé à la répression ? Le tort de la génération de 1848, dont l'utopisme à coup sûr n'était pas exclusif de noblesse, mais qui montra un dédain excessif des réalités, était de considérer l'État comme une entité érigée au-dessus des classes, comme une façon d'arbitre soucieux de distribuer la justice et capable de libérer les catégories asservies. L'État, pour nous, est l'instrument même de la souveraineté capitaliste, le gardien de la hiérarchie, le défenseur du mode d'appropriation en vigueur. Lors même que les prolétaires le contraignent à opérer quelque réforme partielle et à desserrer les liens qui les paralysent, ils ne lui doivent aucune gratitude. Il ne cède qu'à la vigueur de l'assaut. La bourgeoisie, qui manie l'État, n'accepte ces réformes partielles que pour mieux prolonger son règne, et aussi parce que ces réformes ont parfois des répercussions inattendues et qui sont d'accord avec ses propres intérêts ou ses propres convoitises. Mais, en fait, l'État est toujours armé pour frapper les travailleurs, et pour briser leurs tentatives d'émancipation. Nous ne discutons pas ici les thèses d'étatisation qui doivent être considérées sous leurs différents aspects, et par suite notre pensée n'est pas de les condamner

en bloc, mais c'est l'essence même de l'État que nous tâchons de saisir, et il n'est pas douteux qu'il ne soit la force organisée de la classe possédante : c'est-à-dire qu'en Allemagne, il sert à la fois la grande propriété foncière et la grande industrie, qu'en Angleterre, il abandonne peu à peu la première pour la seconde, et qu'en France, il est plus directement inféodé à la bourgeoisie grande, moyenne et petite, depuis que l'agrarianisme seigneurial a dû se replier devant l'évolution économique. Mais nulle part cet État n'a pris fait et cause pour les ouvriers, pour la masse, contre les entrepreneurs, contre la minorité : la constitution même de la société et sa propre constitution lui interdisent pareille attitude, puisqu'il est l'oligarchie dirigeante en action.

Son rôle consiste donc à combattre la Révolution prolétarienne, à sauvegarder ce qui est, à assurer le double prélèvement du capitalisme sur le salariat, — par la formation de la plus-value, et par la perception de l'impôt, — à créer et développer des rouages qui prémunissent ce capitalisme contre toute attaque au dedans et qui facilitent l'exercice de ses rapines au dehors. Or c'est dans le budget, pour en revenir plus exactement à notre sujet, que s'expriment le mieux les fonctions de l'État. En parcourant les chapitres budgétaires, on s'aperçoit que ces fonctions coûtent fort cher à la collectivité, et que leurs frais sont alimentés par le prolétariat.

Ce budget n'est point aménagé dans l'intérêt des travailleurs. Ce n'est pas à eux que sont versés les centaines de millions d'arrérages portés au compte de la dette publique. D'autres centaines de millions sont inscrites au titre de l'armée, de la marine, de l'expansion coloniale. Mais cette armée qui, si elle participait à une guerre extérieure, irait protéger des convoitises capitalistes, est très ordinairement utilisée à l'intérieur pour réprimer les grèves et terroriser les prolétaires, qui ont l'audace de méliter leur propre affranchissement. Cette marine, dont la construction fait la fortune des grandes sociétés métallurgiques, deviendrait inu-

tile, si les rapports des nations entre elles n'étaient pas dominés par la concurrence brutale des classes dirigeantes, de pays à pays. Les dépenses coloniales grandissent d'année en année, au fur et à mesure que les groupes coloniaux qui s'asservissent les gouvernements successifs, réclament de nouvelles conquêtes, de nouveaux domaines à exploiter, de nouveaux sujets à accabler. De même que le militarisme et le marinisme, le colonialisme découle du principe de la structure économique. Les conflits armés et les entreprises exotiques peuvent naître à chaque instant des besoins, des exigences, des embarras momentanés de l'oligarchie possédante, et cela suffit à nous dicter notre devoir à l'égard des propositions budgétaires.

Ce n'est point tout. Le budget comporte les primes et subventions innombrables que l'État dispense à la bourgeoisie, depuis les primes à la marine marchande jusqu'aux garanties d'intérêt des chemins de fer; il comprend les frais de police générale, ceux d'administration qui assurent avant tout la stabilité du système politico-social, et ce système n'a point notre agrément. Si des millions sont consacrés à l'instruction publique, on sait que cet enseignement est institué avant tout pour donner à l'État une prise sur les cerveaux et inculquer aux masses le respect des idées reçues. Si d'autres millions sont inscrits pour l'assistance et l'assurance sociales, ils ne représentent qu'une infime parcelle dans l'ensemble, et d'ailleurs ils sont payés par les travailleurs eux-mêmes.

Le budget n'est, à peu près en totalité, que le budget de la bourgeoisie. Il a d'autres tares encore. Établi de telle façon que le régime social puisse subsister, se développer au maximum, grâce au refoulement et à l'écrasement du prolétariat. C'est par un prélèvement grossissant sur les maigres ressources de ce prolétariat que ce budget de la bourgeoisie est alimenté.

Quelque pays qu'on envisage, et la France à cet égard ne diffère point des autres, l'impôt indirect, l'impôt sur les arti-

vies le consommateur courante fournit le plus clair des revenus de l'État. Si cette taxation est beaucoup plus développée que la taxation directe, elle ne doit pas uniquement sa prépondérance aux facilités qu'elle comporte, à l'apparente légèreté des droits, entre lesquels elle se disperse jusqu'à l'infini. La bourgeoisie, en dressant une fiscalité complexe et qui enlace le citoyen dans tous les détails de sa vie quotidienne, s'est préoccupée d'obtenir le plus fort rendement, et surtout d'atténuer autant que possible ses propres charges. Nulle part les contributions sur le revenu, sur le capital, sur les successions ne représentent un tantième considérable des perceptions de l'État : c'est qu'elles pèsent forcément sur une minorité. La dernière statistique de l'enregistrement montre, en effet, qu'il y a eu chez nous, en 1910, 7.749 successions de 100.000 francs et plus, contre 352.087 qui ne montaient pas à ce chiffre ; mais les 7.749 successions de 100.000 francs et plus se totalisaient par beaucoup plus de 3 milliards, tandis que les 352.087 de moins de 100.000 francs ne touchaient pas à 2.300 millions. Sur le contingent global des héritages, les six septièmes n'excédaient pas 10.000 francs. Ils représentaient un huitième de la masse héréditaire. Pour qu'une taxe successorale pût fournir un rendement convenable, elle devrait être largement progressive, et cette conception, la classe dirigeante la répudie de toutes ses forces, — on comprend pour quel motif. Elle fait appel aux droits sur le sel, sur le sucre, sur les boissons, sur les transports, sur le tabac, pour doter ses administrations des sommes colossales qu'elles absorbent.

Mais à côté de ce prélèvement direct, qu'exerce sur lui la taxation des objets de consommation courante, le prolétariat subit encore le prélèvement indirect de l'État pour toutes les contributions mises en apparence à la charge des possédants. La fortune de ceux-ci est faite de la plus-value capitaliste, hormis quelques rares exceptions si rares qu'il n'y a point lieu d'en tenir compte. Lorsque l'État prend pour lui une part

de cette plus-value, ce sont les possédants qui la versent, mais ce sont les travailleurs qui, en dernière analyse, acquittent encore cet impôt. Le mécanisme de ce phénomène est trop évident pour qu'il y ait lieu d'insister. Ainsi le prolétariat paie tous les frais d'un système politique, administratif, militaire, qui est destiné à l'opprimer et à sauvegarder la domination d'une minorité. Pourquoi s'exécuterait-il de gaieté de cœur ? Pourquoi s'ingénierait-il à perpétuer sa propre servitude ? Et disposant de la faculté, par ses mandataires, de repousser les propositions financières qui résument tout l'effort de compression dirigé contre lui, comment souscrirait-il aux exigences des pouvoirs publics ? Le problème ainsi posé est si bien dégagé de toute obscurité, qu'il ne saurait à coup sûr évoquer deux solutions.

Mais ceux qui ont tenu à écarter, en pareille matière, tout doctrinarisme, ceux qui veulent justifier en certaines éventualités le vote du budget par les socialistes, ripostent : le problème n'est pas si simple. Il y a des cas où les élus socialistes peuvent avoir à opter entre deux budgets, l'un meilleur que l'autre ; il y a des cas où la loi de finances offre aux travailleurs des améliorations appréciables au regard de l'assurance et de l'assistance, et où elle risquerait d'être rejetée, si les députés socialistes ne lui donnaient pas leurs voix.

C'est précisément pour ces cas qu'il importe de maintenir des règles invariables. Si la tactique du Parti était incertaine et élastique, sa fraction parlementaire s'émietterait, et le fait est déjà trop souvent survenu, en trois groupes, et l'unité du prolétariat ou du socialisme apparaîtrait étrangement chancelante. Il suffirait à un cabinet un peu adroit d'incorporer une parcelle de réforme en un budget, pour que le groupe parlementaire se crût tenu de voter les milliards que requiert l'organisme central d'une société hostile. Même si la réforme semble d'importance, elle ne vaudra jamais l'abolition que le prolétariat politiquement organisé prononcera, en accordant en toute liberté, à ses adversaires, les crédits

que réclame la perpétuité de leur domination. Car les réformes, que confère aux ouvriers la société capitaliste, ne touchent jamais, nous l'avons dit et nous le redirons encore, à son principe.

Rien ne peut justifier le vote du budget par les socialistes. Adopter le projet financier annuel, c'est renouveler les armes que la classe possédante manie contre la foule; c'est consolider son règne et affaiblir d'autant l'offensive des masses; c'est accroître les chances de guerre, stimuler les ambitions colonialistes, encourager le zèle de toutes les polices, sanctionner le prélèvement ininterrompu que l'État, après le patronat, exerce sur les salaires, l'expropriation qu'il opère sans trêve sur les maigres ressources des travailleurs, au profit de ceux qui ne travaillent point et qui vivent du rançonnement d'autrui. Les prescriptions de la charte d'unité sont indiscutables dans leur impérieuse concision.



TROISIÈME PARTIE

---

L'ORGANISATION DU PARTI

---

(Le Congrès, le Conseil national,  
la Commission administrative permanente.  
De la Fédération,  
de la Section, la vie intérieure du Parti.)



## CHAPITRE XV

### LE CONGRÈS

#### I. — Sa constitution.

Le règlement organique du Parti a été voté, on le sait, par le Congrès d'unification de la salle du Globe, à Paris, en avril 1905, mais il a été remanié sur un certain nombre de points par le Congrès national des 1<sup>er</sup> et 2 novembre 1911, tenu à la *Belleilloise*, à Paris. C'est donc au texte remanié que nous nous référerons pour étudier les divers organes constitutifs de la section française de l'Internationale ouvrière. Nous examinerons successivement le rôle des Congrès, celui du Conseil national, celui de la Commission administrative permanente, la formation et l'activité des Fédérations, des sections et des groupes (1). On pourrait partir de la section pour aboutir au Congrès. On peut aussi partir du Congrès pour aboutir à la section. La première méthode s'explique par ce fait que la section est statutairement la cellule primordiale du Parti; la seconde, par cette considération que l'impulsion d'ensemble, les décisions suprêmes, viennent des Congrès, où se réunissent les délégués élus des Fédérations, et qui représentent par suite l'esprit des sections de chaque Fédération.

Le Parti socialiste a nécessairement une constitution démocratique au plus haut degré. C'est à l'élection que sont choisis tous ceux qui ont mandat de parler et d'agir en son nom, et il est à peine besoin de signaler ce trait. Bien que le Congrès national et le Conseil national soient les organismes supé-

---

(1) Le groupe est inexistant au point de vue de la Constitution. Mais il a une existence de fait et son rôle pratique demeure considérable.

rieurs, ils ne peuvent refléter que la volonté des organismes élémentaires. Nulle résolution ne peut être prise dans un Congrès ou dans un Conseil national, hormis les cas d'exceptionnelle urgence, sans avoir été délibérée dans les cellules primitives qui sont les sections. Les délégués aux Congrès et aux Conseils peuvent faire preuve d'initiative dans la défense de leurs conclusions et opinions, mais ces conclusions et opinions sont celles mêmes qu'ont formulées leurs mandants, et le mandat impératif s'est imposé en fait, en sorte que la représentation proportionnelle aidant, les votes sur toute question tant soit peu importante, qu'il s'agisse des Congrès ou des Conseils, répondent exactement aux sentiments généraux de la masse des cotisants. Les surprises sont peu à peu impossibles et une sanction serait prise immédiatement contre tout délégué qui n'exécuterait pas avec loyauté et fidélité la délégation reçue.

L'organisation du Parti socialiste, qui est éminemment fédérative, exclut donc tout caractère autoritaire. Ce qui précise mieux encore sa nature, c'est que tous les mandats donnés aux hommes de confiance doivent être réitérés, renouvelés à des échéances assez proches les unes des autres. On a voulu par là éviter qu'il ne se créât une sorte de catégorie dirigeante, d'oligarchie départementale ou nationale du socialisme qui fixerait une tradition immuable, imposerait des méthodes jamais révisées, et tuerait toute initiative et, par suite, toute activité intellectuelle et matérielle.

Si la constitution du Parti n'est pas parfaite, elle offre du moins ce triple avantage: 1° de prévoir entre le Congrès annuel qui est forcément une lourde machine, et dont les réunions sont dispendieuses, et la Commission administrative permanente, qui est un organe d'exécution, les Conseils nationaux qui figurent un Congrès plus réduit et de fonctionnement plus souple, et qui ont toute qualité pour parler au nom de l'ensemble des militants dans une circonstance importante ou grave.

2° De laisser la nécessaire autonomie, une féconde liberté d'évolutions à tous les groupements du premier et du second degré, sans pourtant encourager une dissociation ruineuse et sans favoriser l'éclosion de tendances divergentes et propres à ébranler et à briser l'unité. L'action demeure une dans ses principes, mais l'uniformité qui est, en certains cas, la mort, n'est point imposée comme un dogme. Chaque groupement, dans les limites du cadre tracé par la charte de 1905, peut adapter sa propagande aux nécessités locales.

3° D'appeler tous les membres du Parti à s'intéresser à la vie de ce Parti. Chacun d'eux, par son vote, influera sur le vote de la section et de la Fédération, et par celle-ci, sur le vote du délégué au Conseil National, au Congrès National, et par là encore, sur les mesures d'exécution qui seront arrêtées par la Commission administrative permanente. Comme il est juste, dans une organisation de lutte, et l'on doit ajouter de lutte journalière, chacun garde sa part d'initiative et chacun prend sa part de responsabilité. Il n'y a pas, il ne saurait y avoir dans l'ensemble de l'organisme socialiste, des rouages vivants et des rouages morts ou sommeillants. C'est un même courant de vie qui circule des cellules primordiales jusqu'aux assemblées, temporaires par la durée de leur mandat, provisoires par le recrutement de leurs membres, qui sont chargées de veiller aux intérêts et à l'action de la collectivité; et comme, dans chaque cas particulier, avant la convocation de chacune de ces assemblées, tous les membres du Parti ont été conviés à statuer, c'est bien le Parti tout entier, envisagé dans toutes ses individualités composantes, qui se gouverne lui-même et qui prononce ses décisions. Les inconvénients du système représentatif, grâce à la prédominance exclusive du mandat spécialisé et transitoire, sont si bien réduits, qu'ils apparaissent ici à peu près nuls.

Laissons de côté le règlement de 1905. Le règlement révisé de 1911 comporte les stipulations suivantes.

## II. — Les délégués.

Les délégués au Congrès national sont élus par les Congrès des Fédérations. Chaque Fédération établit elle-même le mode de nomination de ses délégués. La minorité, s'il y en a une, a droit à la représentation proportionnelle.

Ne pourront participer aux travaux des Congrès que les seuls titulaires ou suppléants régulièrement nommés par les Fédérations, et dont les noms auront été communiqués par les secrétaires fédéraux (article 21).

Chaque Fédération a droit à une représentation proportionnelle au nombre de ses membres cotisants. En conséquence, chaque Fédération aura : 1° un mandat de droit ; 2° un mandat par 25 cotisants (article 22).

Chaque Fédération a droit à deux délégués au-dessous de 10 mandats, et à un délégué par 10 mandats en plus et fractions de 10 mandats, supérieurs à quatre (article 23).

Les mandats sont calculés sur le nombre des cartes du Parti délivrées au cours de l'année précédente. Celles-ci n'entrent en compte dans le calcul des mandats que dans la mesure où le nombre des timbres pris pour chacune d'elles est égal à huit (article 24).

Tels sont les articles qui ont trait à la constitution même du Congrès.

Au dernier Congrès national, celui de Lyon (18 au 21 février 1912), 85 Fédérations étaient représentées par 360 délégués, disposant de 2,612 mandats.

Dix d'entre elles possédaient plus de 50 mandats (Allier 51, Saône-et-Loire 53, Var 62, Haute-Vienne 65, Gironde 66, Bouches-du-Rhône 84, Gard 93, Pas-de-Calais 93, Seine 341, et Nord 462). Deux seulement comptaient plus de 19 délégués : (la Seine 35 et le Nord 47).

### III. — Le lieu où le Congrès doit siéger.

Le Congrès se tient chaque année dans une ville, et même dans une région différente. Ce détail a une grande importance, car la seule réunion dans une localité industrielle les délégués du Parti, de ses orateurs et militants les plus qualifiés, constitue un acte fécond de propagande. Elle signale l'existence du Parti aux personnes de plus en plus rares, qui la pourraient ignorer. Elle met en lumière ceux des travailleurs de la région, qui ont entrepris de lutter contre le régime social; elle montre à tous, dans la cité désignée et alentour, la vitalité de l'organisation socialiste; enfin, la presse locale est contrainte de parler des travaux du Congrès et des conférences que les délégués peuvent faire le soir dans les agglomérations environnantes. Tour à tour depuis l'unification, l'Est avec Nancy, le Sud-Ouest avec Limoges, le Nord avec Saint-Quentin, le Centre avec Saint-Etienne, le Midi avec Toulouse, le Sud-Est avec Lyon, ont reçu la visite des mandataires des Fédérations, et ont offert un siège à leurs travaux.

C'est le Conseil national qui détermine chaque année le lieu où se tiendra le Congrès suivant (art. 26).

### IV. — L'ordre du jour.

L'ordre du jour du Congrès est arrêté, assez longtemps à l'avance, par la Commission administrative permanente, qui d'ailleurs, hors les cas d'extrême urgence, doit faire la convocation trois mois au moins avant la date fixée pour la réunion. Cet ordre du jour est communiqué aux Fédérations et publié en outre dans la presse du Parti. Et cette publicité offre une grande importance. Il faut que les Fédérations saisissent leurs sections de tous les sujets qui seront mis en discussion, pour que tous les militants puissent exprimer leur

avis, et que le vote du Congrès, sur chacun des points, corresponde bien à l'opinion de la majorité de ces militants. Autant que possible, la Commission administrative permanente doit, sur chaque matière inscrite au programme des débats, réunir des documents et les faire connaître; elle doit fournir en un mot des éléments solides aux controverses qui s'engageront dans chaque groupement. La délibération ne sera sérieuse au Congrès, que si elle a été largement préparée par les délibérations des sections.

Il est à remarquer que certains problèmes reviennent assez régulièrement à l'ordre du jour. C'est ou bien qu'ils présentent un intérêt permanent pour le Parti et ne peuvent être tranchés en une fois, telles la question agraire ou la question des rapports du Parti avec les Syndicats, — ou bien que les Congrès internationaux renvoient à l'examen des Congrès nationaux des solutions sur lesquelles ceux-ci s'étaient déjà prononcés. Mais dans l'ensemble, les Congrès français qui se sont succédé depuis l'unification, ont envisagé chaque année au moins un problème nouveau, soit dans l'ordre doctrinal, soit dans l'ordre des applications pratiques. On verra dans un autre volume de cette *Encyclopédie*, comment les discussions se sont déroulées.

Un Congrès consacre toujours sa première séance, après la vérification des mandats, à l'appréciation des rapports qui lui sont présentés. Comme il est l'organe souverain du Parti ou mieux le Parti lui-même assemblé, il convient qu'il envisage toute l'activité de l'année écoulée, les résultats de la propagande, le rôle joué par la fraction parlementaire, la marche du recrutement, la gestion des finances. En un mot, il prend connaissance du bilan moral et matériel du dernier exercice, et, s'il y a lieu, prononce les sanctions nécessaires.

Le règlement s'exprime ainsi, à cet égard :

« Le groupe socialiste au Parlement présente chaque année un rapport au Congrès national, publié et adressé aux Fédérations un mois au moins avant l'ouverture du Congrès.

Les observations à ce rapport devront être adressées, au secrétariat du Parti, dix jours au plus tard avant le Congrès. Pour répondre à ces observations, le groupe parlementaire sera représenté au Congrès par une délégation de députés au moins et de cinq au plus. Cette délégation aura voix consultative (art. 27).

Chaque année, le Congrès désigne une Commission de contrôle des finances et des comptes.

Cette Commission se compose de neuf membres.

Elle a le droit de se faire représenter par une délégation de 2 membres au Congrès avec voix consultative.

Elle est chargée de veiller à la régularité des opérations financières, ainsi qu'à l'observation des décisions budgétaires du Conseil national. Elle présente un rapport au Congrès (art. 28).

La Commission administrative permanente prépare des rapports, qui sont soumis tous les ans au Congrès national.

Ces rapports sont publiés et adressés aux Fédérations, avec l'ordre du jour du Congrès national, un mois au moins avant l'ouverture du Congrès (art. 42) ».

Le Congrès examine successivement, d'après la procédure adoptée :

1° Les rapports du Conseil national (secrétariat, trésorerie, *Socialiste*, librairie) et des Fédérations.

2° Le rapport du groupe socialiste au Parlement.

3° Le rapport des délégués au bureau socialiste international.

Chacun de ces rapports peut donner lieu à une discussion plus ou moins développée. Le Congrès aborde ensuite la délibération sur les points plus spécialement inscrits à son ordre du jour, par exemple pour reprendre l'ordre du jour du dernier Congrès, celui de Lyon : la politique de laïcité, la lutte contre l'anti-sémitisme et la franc-maçonnerie, la question agraire, la réclamation du programme municipal, etc.

Les votes peuvent avoir lieu à mains levées, mais ils sont de droit par mandat si cette procédure est réclamée par le dixième des délégués (art. 25 du règlement).

Ces différents sujets épuisés, le Congrès national n'a pas encore accompli toute sa tâche.

D'abord s'il doit être suivi d'un Congrès international, il fixera le mandat des délégués de la section française à ce Congrès.

Ensuite, il passera à la nomination de la Commission administrative permanente et de la Commission de contrôle, ainsi que de la délégation au Comité de direction et d'administration de l'*Humanité* et du directeur politique de cet organe.

En troisième lieu, il envisagera les conflits qui pourront lui être soumis.

La Commission administrative, aux termes de l'article 33 du règlement en vigueur, comprend 23 membres élus directement au scrutin de liste et au vote secret par le Congrès national annuel.

L'article 34 dit qu'avant de procéder à cette élection, les délégués au Congrès établissent d'un commun accord, ou chargent une Commission d'établir une liste unique de candidats. Cette tentative d'accord est obligatoire. Si l'entente n'a pu se réaliser, l'élection se fait au scrutin de liste avec représentation proportionnelle.

Les listes présentées au Congrès comprennent obligatoirement 23 noms et aucun candidat ne peut être inscrit sur plus d'une liste. Chacun des votants marque, sur la liste, l'ordre de préférence de ses candidats. La répartition se fait sur la base du quotient électoral 23. Chaque Fédération dépose un nombre de bulletins égal au nombre maximum des mandats auxquels elle a droit au Congrès.

## V. — Les pouvoirs juridictionnels du Congrès.

Les pouvoirs juridictionnels du Congrès sont fixes par le chapitre VII du règlement qui vise le contrôle et l'arbitrage. Le Congrès, pour tous les cas de conflits, constitue la magistrature suprême et l'on conçoit que pareille autorité lui soit dévolue, puisqu'il est le Parti lui-même.

Comme nous le verrons, les conflits entre membres du Parti, groupes ou sections, sont évoqués suivant l'occurrence par le bureau de la section ou le bureau de la Fédération, qui provoquent la constitution d'une Commission arbitrale. Si la dite Commission prononce la suspension temporaire ou l'exclusion, appel peut être fait dans un délai de 30 jours au Congrès du Parti, qui prononce en dernier ressort sur le rapport des parties en cause: membres adhérents, fédérations, Conseil national, groupe socialiste au Parlement (art. 57). Cet appel est suspensif (art. 58).

Si des fautes sont relevées contre des élus parlementaires, le Conseil national propose des sanctions au Congrès du Parti (art. 60). Si la question est en état, le Congrès peut, après avoir entendu les parties intéressées, rendre une décision motivée. Il peut également ordonner une enquête nouvelle, ou renvoyer l'affaire devant une Commission qu'il nomme lui-même, dont il régit les pouvoirs et qui, sauf indication contraire, juge sans appel (art. 61). Si un membre a été exclu du Parti, il ne peut être réadmis que par décision du Congrès national après consultation de la fédération et de la section auxquelles il appartenait avant l'exclusion (art. 62). Toute exclusion définitive du Parti sera notifiée à toutes les Fédérations du Parti par la Commission administrative permanente (art. 63).

C'est encore le Congrès qui exerce en dernier ressort le contrôle de la presse. En effet, l'article 65 dispose que les journaux ou les revues qui sont ou seront la propriété du

Parti, sont ou seront placés sous le contrôle politique et administratif du Parti. Ce Congrès en détermine les conditions de direction, de rédaction et d'administration.

Pour les journaux et revues qui ne sont pas la propriété du Parti, mais dont la direction appartient à un ou plusieurs membres du Parti socialiste, et qui doivent se conformer, pour l'action, aux décisions des Congrès nationaux et internationaux, ils sont également soumis à la juridiction suprême du Congrès. Celui-ci peut, en effet, déclarer rompus tous rapports entre ces journaux et revues et le Parti (art. 68). Tout journaliste, membre du Parti, relève individuellement, comme tout militant, du contrôle de sa Fédération, du Conseil national et du Congrès national.

Les attributions du Congrès sont donc considérables, qu'on envisage ses pouvoirs de délibération quant aux questions de doctrine ou d'application pratique, ses pouvoirs de choix quant aux personnes, ou ses attributions juridictionnelles. On conçoit par là que les sessions, dont l'ordre du jour est généralement encombré, apparaissent d'ordinaire trop courtes et que certains articles doivent être renvoyés aux Congrès ultérieurs.

## CHAPITRE XVI

### LE CONSEIL NATIONAL

#### **I. — L'organe d'exécution et d'administration dans l'intervalle des Congrès.**

Le Conseil national concentre la capacité exécutive ou administrative du Parti dans l'intervalle des Congrès. Mais, ainsi que le stipule expressément le règlement, là ne se bornent pas ses prérogatives et il peut se présenter telles conjonctures, où il sera forcé de se substituer au Congrès et d'arrêter des décisions de principe qui auront pleine vigueur (art. 29 et 39).

On ne comprendrait pas qu'il en fût autrement. Le Parti socialiste est un parti militant qui doit se mêler à toutes les vicissitudes de la vie politique du pays, qui doit saisir toutes les occasions pour affirmer sa puissance, accélérer son recrutement, servir le prolétariat d'où il émane. Or, la Commission administrative permanente ne saurait prendre certaines décisions graves. — tandis que le Conseil national, qui est en contact permanent avec les Fédérations, c'est-à-dire avec les grandes unités constitutives du Parti, et dont les résolutions, à chaque moment, ne peuvent être que l'expression de la volonté de ces Fédérations, apparaît comme un Congrès réduit. Empruntant ses prérogatives aux mêmes sources, il est qualifié pour parler au nom de la France socialiste en remplaçant le Congrès. Il se réunit plus facilement, plus rapidement que ce Congrès. Rassemblant moins de délégués, il peut aboutir, lorsque les circonstances le requièrent, avec un minimum de délibérations. Dans certains cas, il peut être assimilé à un véritable Conseil de guerre, apte à ordonner des mesures défensives ou offensives.

## II. — La composition du Conseil national.

L'article 30 du règlement fixe sa composition. Il comprend d'abord les délégués des Fédérations qui y ont, bien entendu, la majorité, puis la délégation collective du groupe socialiste au Parlement, et enfin la Commission administrative permanente. On s'explique la présence des trois éléments. Ce sont les Fédérations, en dernière analyse, qui doivent prononcer sur la politique générale du Parti. Le groupe socialiste au Parlement doit être représenté, soit qu'il ait des comptes à rendre, des justifications ou des éclaircissements à fournir, soit qu'il vienne s'inspirer des décisions auxquelles il sera conclu, pour orienter son action future. La Commission administrative permanente, qui est avant tout organe d'exécution, doit connaître non seulement les résolutions arrêtées, mais encore les débats qui y conduisent et qui, souvent, en précisent la portée. Elle même peut avoir, au surplus, à répondre aux critiques qui seraient formulées sur sa conduite, ou à soumettre des documents, des statistiques, des indications qui lui seraient demandées.

La représentation des Fédérations au Conseil national est calculée sur le nombre de leurs mandats au Congrès du Parti. En conséquence, chaque Fédération a droit à deux délégués jusqu'à 30 mandats et à un délégué en plus par 30 mandats en plus et fractions de 30 mandats égale ou supérieure à 10 (art. 31).

La délégation collective du groupe socialiste au Parlement est égale, pour le Conseil national, au vingtième des délégués dudit Conseil et ne peut être inférieure à cinq (art. 32).

Les délégués titulaires au Conseil national, comme les délégués au Congrès, doivent être membres du Parti depuis trois ans au moins (art. 14). Car il convient que les hommes de confiance, qui sont chargés de délibérer sur l'action du Parti et d'arrêter des décisions importantes, connaissent bien la vie

et les moyens de développement de cette organisation et aussi qu'ils aient donné certaines garanties d'intelligence et de dévouement. Il serait à redouter, si l'on pouvait pénétrer au bout de quelques mois ou de quelques semaines, dans les assemblées générales de la section française de l'Internationale, que des fantaisistes vissent tout remettre en question, ou que des citoyens inexperts ne fissent leur apprentissage de militants au détriment des intérêts généraux. Des incidents qui se sont produits dans le passé, ont montré au surplus que des précautions s'imposaient à cet égard, et qu'il était imprudent de laisser une influence, même secondaire, à des hommes dont la conscience socialiste était à peine naissante, ou à de simples ambitieux qui ne cherchaient qu'une occasion de se mettre en vedette.

Autre condition imposée et fort justement aux délégués titulaires au Conseil national : Ils doivent résider dans les limites territoriales de la Fédération qui les mandate, exception faite pour les Fédérations d'outre-mer (art. 35). Cette condition a été inscrite parce qu'autrefois les Fédérations, surtout les plus éloignées, qui ne pouvaient s'imposer les frais de voyage et de séjour d'un envoyé, donnaient mandat de les représenter à des militants parisiens. Si bien disposés que fussent ceux-ci et quelle que fût leur valeur, ils n'avaient guère de contact avec les groupements départementaux et risquaient même de trahir, de la meilleure foi du monde, les intentions de ces derniers. On a voulu qu'aux rassemblements périodiques du Parti, la voix des socialistes de toutes les portions du territoire pût se faire entendre. On a voulu que les délégués venus du Nord et du Midi pussent, s'il y avait lieu, fournir des renseignements précis et immédiats sur le cheminement du socialisme dans leur région et sur les difficultés que la propagande y rencontrait. On a voulu surtout que nul ne fût fondé à dire, — cela avait été dit et répété dans le passé, — que Paris gouvernait la France socialiste et lui imposait ses préférences et ses méthodes de lutte. L'action ne

peut être menée dans la capitale comme dans une ville de troisième ordre ou comme dans une zone purement rurale. Les connaissances que les militants envoyés de toutes les circonscriptions géographiques, de tous les milieux économiques mettent en commun au Conseil national, ne sauraient être que profitables à la cause du Parti. C'est une très forte raison pour approuver les stipulations de l'article 35. Ajoutons tout de suite que la principale objection, que l'on adressait à ces clauses, était d'ordre financier, et qu'elle a été levée du jour où les Congrès nationaux ont inscrit des crédits à leurs prévisions budgétaires, afin de venir en aide aux fédérations. Ajoutons encore que cette contribution pécuniaire du budget central demeurant partielle, les délégués suppléants peuvent résider en dehors des limites de la Fédération. Cette réserve au principe posé plus haut était indispensable : en fait, la voix des groupements locaux, grâce à la combinaison adoptée, se fait très suffisamment écouter. Elle est prépondérante.

Les délégués au Conseil national sont élus pour un an. On a discuté le point de savoir s'il ne valait pas mieux abrégier ce mandat ou en sens inverse le prolonger. En pareille matière, il faut éviter que les citoyens ne s'enracinent dans un même poste, quitte à perdre toute ardeur d'initiative au bout d'un certain temps ; il faut éviter aussi de procéder à des mutations trop fréquentes et qui peuvent contrarier la bonne marche et la continuité des travaux. Il appartient à chaque Fédération en l'espèce d'agir au mieux de ses intérêts fédéraux et aussi au mieux des intérêts généraux.

L'article 35 contient encore deux dispositions intéressantes : une Fédération peut prononcer la suspension du mandat attribué à l'un de ses délégués. Par ailleurs, elle doit communiquer au secrétaire du Parti les noms de ses délégués titulaires et suppléants.

Le lecteur a vu que les élus au Parlement sont représentés au Conseil national par une délégation collective. Nul élu au Parlement ne peut être individuellement délégué à ce Con-

seil. Là-dessus, de fortes controverses ont déjà eu lieu dans les assemblées du Parti. On a fait valoir qu'il était inique de frapper les élus d'une sorte de déchéance, et de leur refuser l'exercice de prérogatives qui peuvent être assignées aux autres militants. On a riposté que les députés envoyaient déjà une délégation collective et qu'il était à craindre que les Fédérations, pour éviter les frais ou pour exercer plus d'influence dans les délibérations, ne donnassent de préférence leurs mandats à ceux qui les représentaient déjà dans le Parlement. Il arriverait de la sorte que l'élément parlementaire serait ou en majorité ou en minorité imposante au Conseil national et que, par suite, le contrôle du Conseil sur l'action des élus législatifs s'exercerait moins efficacement.

### III. — Les pouvoirs du Conseil national.

Le lecteur connaît les pouvoirs généraux du Conseil national : capacité d'administrer dans l'intervalle des Congrès (art. 29) ; propagande ; exécution des décisions des Congrès nationaux ; contrôle des militants, des élus et de la presse du Parti ; adoption de toutes les mesures, même exceptionnelles, que commandent les circonstances (art. 39).

Il y a lieu de citer encore un certain nombre d'articles qui précisent les attributions de ce rouage. C'est lui qui élit, parmi les membres de la Commission administrative permanente, le bureau composé d'un secrétaire, de deux secrétaires adjoints, d'un trésorier adjoint et d'un administrateur des services commerciaux (art. 37).

Le Conseil national convoque, chaque année, le Congrès du Parti. Il peut, s'il en est besoin et sans condition de délai, réunir un Congrès national extraordinaire (art. 40).

L'article 60 complète, en ce qui concerne ce contrôle des élus, l'article 39. Chacun des élus parlementaires en tant qu'élu, et l'ensemble du groupe, en tant que groupe, relève :

du contrôle du Conseil national. Après avoir entendu les parties intéressées et avoir demandé l'avis de la Fédération dont relèvent le ou les élus, le Conseil national pourra proposer au Congrès l'une des sanctions prévues par l'article 53 (avertissement, blâme, suspension temporaire de toute délégation, exclusion du Parti).

L'article 68 complète l'article 39 en ce qui touche le contrôle de la presse.

Le Conseil national n'exerce qu'un contrôle politique général sur les journaux et revues qui ne sont pas la propriété du Parti, mais dont la direction appartient à un ou plusieurs membres du Parti socialiste et qui, comme tels, sont tenus à une double catégorie d'obligations: 1° se conformer pour l'action aux décisions des Congrès nationaux et internationaux; 2° insérer en bonne place les communications officielles du Parti.

Le Conseil national peut les rappeler à l'observation de la politique du Parti, et, s'il y a lieu, après avoir mandé devant lui et entendu les rédacteurs responsables, proposer au Congrès fédéral ou national de déclarer rompus tous rapports entre ces journaux ou revues et le Parti.

Il possède encore un pouvoir de surveillance sur tout journaliste, membre du Parti, qui relève à la fois de sa Fédération, du Conseil national et du Congrès national, comme on l'a vu déjà à la rubrique du Congrès (art. 69).

Le Conseil national doit être convoqué, en réunion ordinaire, au moins trois fois l'an, et en réunion extraordinaire, chaque fois que la demande en sera faite par le quart des membres du Conseil ou que la Commission administrative le jugera nécessaire (art. 38).

## CHAPITRE XVII

# LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PERMANENTE

### I. — Son fonctionnement. Ses attributions.

La Commission administrative permanente qui, dans le règlement général, n'est pas dotée d'un chapitre particulier et qu'on appelle communément la C. A. P., est une délégation du Parti dont l'action doit s'exercer sans interruption; ainsi l'indique au surplus le qualificatif qui lui est attribué. Ses pouvoirs sont délimités par un certain nombre d'articles du chapitre IV, consacré au Conseil national.

Elle est élue, on le sait, par le Congrès annuel, à l'effectif de 23 membres (art. 33 et 34). Nul n'y peut, au demeurant, siéger, s'il n'est membre du Parti depuis trois ans au moins. Le bureau, on le sait aussi, est désigné par le Conseil national et les prérogatives des différents membres de ce bureau se précisent suffisamment par leur titre, pour qu'il soit superflu d'insister. L'administrateur des services commerciaux est spécialement chargé de l'expédition du journal le *Socialiste*, du recouvrement des abonnements et de la mise en œuvre de la librairie annexée au siège du Parti.

Sur 23 membres de la Commission administrative permanente, 6 sont donc rétribués. Ces fonctionnaires reçoivent les rémunérations suivantes : le secrétaire, 4,800 francs; les deux secrétaires adjoints, 1,200 francs; le trésorier, 4,200; le trésorier adjoint, 1,000 francs, et l'administrateur des services commerciaux, 4,200 francs.

L'article 41 énumère déjà une série d'attributions essentielles de la Commission administrative permanente. D'une

réunion à l'autre du Conseil national, elle est déléguée pour exécuter ou faire exécuter les décisions du Congrès, du Conseil national. Elle organise la propagande. Elle peut, s'il en est besoin, et sans conditions de délai, convoquer d'urgence un Congrès extraordinaire du Parti.

Mais ce n'est point tout. L'article 42 la charge de préparer les rapports qui sont soumis tous les ans au Congrès national, rapports qui doivent être publiés et adressés aux Fédérations, en même temps que l'ordre du jour dudit Congrès, un mois au moins avant l'ouverture de l'Assemblée.

Il y a d'abord le rapport qui indique le cheminement du Parti dans l'exercice écoulé, c'est-à-dire les cartes prises, les timbres pris, les cartes qui entrent en compte pour l'attribution des mandats, les versements effectués pour les cartes et les timbres, et les abonnements au *Socialiste*, chaque rubrique donnant lieu à une comparaison avec l'année précédente. C'est ainsi que le rapport publié dans le numéro 342 de la série nouvelle du *Socialiste*, allant du 21 au 28 janvier 1912, et qui était présenté au Congrès national de Lyon, mentionnait 68,708 cartes prises, 549,920 timbres, 63,057 cartes comptant pour l'attribution des mandats, 44,722 fr. 80 de versements pour cartes et timbres et 1,357 abonnements au *Socialiste*. Le même document suggérait des moyens d'améliorer et d'intensifier la propagande, en montrant la nécessité d'une action plus méthodique et plus continue. Il examinait la marche des Fédérations, l'action électorale, la propagande générale, c'est-à-dire les campagnes de conférences faites dans les différentes Fédérations, soit par les délégués permanents, soit par les députés, l'action générale (délibérations du Conseil national et de la Commission administrative permanente), — et enfin l'action extérieure, soit la participation de la Section française aux diverses manifestations de l'Internationale.

Puis vient le rapport de la trésorerie. On peut prendre comme type celui qui fut préparé pour le Congrès de Lyon (février 1912), et qui parut dans le numéro 345 du *Socialiste*

(4 au 11 février). C'est un aperçu très clair du budget du Parti. Comment fonctionnent les recettes et les dépenses ? Il y a lieu de rechercher à cet égard les éléments que peut contenir le règlement général.

## II. — Le budget du Parti socialiste.

Le budget du Parti socialiste est alimenté, en première ligne, par les droits perçus sur les cartes annuelles et sur les timbres déjà livrés aux adhérents. Aux termes de l'article 7, la caisse centrale vend la carte 0 fr. 25 aux Fédérations, et celles-ci doivent 0 fr. 05 pour chacun des timbres qu'elles prennent et qui, apposés ensuite sur les cartes, attestent le paiement de la cotisation mensuelle par chaque citoyen intéressé. Le Parti reçoit donc, en principe, de chaque militant, 0 fr. 25 + 0 fr. 05 = 12 annuellement, soit 0 fr. 85. Le contrôle qu'exerce l'organisme central sur la régularité du paiement s'opère avec facilité, chaque Fédération ayant au Congrès une représentation proportionnelle au nombre de ses cotisants.

Le second élément fondamental du budget des recettes est la cotisation des membres du groupe socialiste au Parlement. Ceux-ci doivent acquitter la somme de 250 francs par mois, soit 3,000 francs par an, ou un cinquième de leur indemnité totale. Sur ces 250 francs (art. 47 du règlement), 100 francs vont au Conseil national, et 150 francs à l'organe qui a fait leurs frais électoraux, à charge par celui-ci de verser 25 fr. à la Fédération. Tout membre en retard de 2 mois de ses cotisations au Conseil national, reçoit un premier avis et, au troisième mois, un dernier avis : huit jours après, il est rayé purement et simplement, s'il n'a pas régularisé sa situation. Au début, beaucoup d'élus manifestèrent quelque lenteur à s'acquitter de leurs obligations pécuniaires, mais les retards sont de moins en moins nombreux. Les débats, qui eurent lieu

à plusieurs reprises au Conseil national, et le mode de perception qui fut adopté par le trésorier eurent pour effet d'assurer la rentrée méthodique des fonds.

Un troisième élément, moins considérable, est fourni par la cotisation des membres du Conseil municipal de Paris. Ceux-ci ayant une indemnité annuelle de 9,000 francs, il a paru équitable de les frapper également d'un prélèvement qui monte à 10 francs par mois (art. 50 du règlement).

Le rapport élaboré en vue du Congrès de Lyon, signalait pour l'exercice écoulé de 1911, une recette totale de 159,506 fr. 30, qui se décomposait comme il suit :

Vente des cartes et timbres .....	44.722 80
Vente de comptes rendus des Congrès nationaux .....	1.225 »
<i>Socialiste</i> .....	8.759 50
Librairie .....	11.704 40
Produit du portefeuille .....	1.354 60
Cotisations des élus :	
Députés .....	89.100 »
Conseillers municipaux de Paris .....	2.640 »
<hr/>	
TOTAL .....	159.506 30

Les dépenses qui laissaient un excédent de recettes de 45,203 fr. 75, atteignaient à 114,302 fr. 55.

En voici le décompte :

Cotisation à l'Internationale .....	2.365 »
Loyer et frais généraux y afférents .....	3.643 65
Traitement du personnel de l'administration ..	18.650 »
Traitement des délégués permanents à la propagande .....	20.794 50
Organisation des Congrès et compte rendu ..	6.136 50

Frais généraux d'administration et de propagande :

Impression et envoi de cartes et timbres.....	2.555 65
Correspondance, frais de bureau .....	1.573 95
Traitement d'un employé .....	1.022 50
<i>Socialiste</i> .....	11.017 20
Librairie .....	9.327 85
Remboursement des frais de chemins de fer aux délégués aux Congrès .....	9.826 55
Manifestes et circulaires .....	1.430 25
Bureau de la presse .....	1.873 80
Missions temporaires .....	417 »
Délégations internationales .....	1.371 45
Frais de transport et de séjour des délégués permanents .....	15.202 85
Subvention aux Fédérations pour élections partielles .....	1.488 70
Extension des services du Parti .....	1.000 »
Dépenses imprévues .....	3.595 45

La C. A. P. prépare encore, pour le Congrès, un rapport sur le *Socialiste* et sur les opérations de la librairie annexée au siège.

### III. — Le journal et la librairie.

Le *Socialiste*, qui a été la propriété du *Parti ouvrier français*, avant de devenir celle de l'Unité, en était en 1912, à sa 28<sup>e</sup> année d'existence. C'est un organe officiel du Parti et qui publie, avant toutes choses, les décisions prises par la Commission administrative permanente, le procès-verbal des délibérations du Conseil national, l'ordre du jour et le compte rendu des Congrès nationaux, des informations sur les Fédérations et aussi des articles de propagande et de controverse.

L'article 70 du règlement dit :

Le Parti a pour organe central hebdomadaire, le journal le *Socialiste*.

L'abonnement à ce journal, payable d'avance par année, par semestre ou par trimestre, est obligatoire pour toutes les Fédérations, sections ou groupes ou sous-sections du Parti. La liste des sections et groupes ou sous-sections avec le nom et l'adresse de leur secrétaire, devra être établie par les Fédérations et remise à la Commission administrative permanente du Conseil national.

A la veille du Congrès de Lyon, ces prescriptions réglementaires étaient loin d'être appliquées, car 1,357 abonnements seulement étaient signalés par la Commission administrative permanente. Le tirage total du *Socialiste* ne dépassait pas 2,300.

Quant à la librairie du Parti, elle vend des ouvrages socialistes, brochures ou livres, des tracts de propagande, chansons, cartes postales illustrées, et encore diverses publications qu'elle édite elle-même ou qu'elle prend chez différents éditeurs.

#### **IV. — L'action du Parti vaut ce que vaut la C. A. P.**

Poursuivons l'énumération des pouvoirs de la Commission administrative permanente.

Conformément à l'article 43, elle établit le nombre des mandats de chaque Fédération au Congrès du Parti et prépare un rapport sur la validation des mandats.

Aux termes de l'article 44, elle procède, avec le concours des Fédérations, à l'organisation matérielle du Congrès du Parti.

Nous avons de la sorte étudié, analysé les rouages de l'organisme central, exposé par le menu les prérogatives de ses éléments : Congrès, Conseil national, Commission administrative permanente.

Son devoir, quelque rouage qu'on considère, et quelle que soit la circonstance, est de se saisir des événements, de les exploiter au profit de la classe ouvrière et du socialisme, de tirer de chaque occasion le maximum d'avantages qu'elle peut comporter pour la propagande du prolétariat révolutionnaire. Ni les Congrès, ni les Conseils nationaux, ne doivent être assimilés à des conférences, où l'on discute de tout sans autre raison que le plaisir intellectuel de discuter, ou la volupté beaucoup moins élevée de critiquer les gestes d'autrui. Tout en conservant intact l'idéal du socialisme, dont ils ont la garde, tout en défendant jalousement le point de vue doctrinal, qui est celui de l'Internationale tout entière, et qui ne peut être oublié un seul instant sans qu'il en résulte un fléchissement mortel, Congrès et Conseils doivent penser à tout moment à l'action qui, selon le mot connu, est au début de tout. C'est en se référant à ce principe nécessaire et d'incontestable fécondité qu'on écartera les débats byzantins, les polémiques stérilisantes, les luttes purement oratoires qui peuvent avoir leur beauté esthétique, mais qui énervent un parti de combat et découragent les militants les plus ardents. Les assemblées centrales du Parti socialiste ne sauraient s'assimiler à des Parlements, dont la session peut s'étendre indéfiniment, et où les faiseurs de discours ne connaissent point de bornes. Elles sont, elles seront comme autant de conseils de guerre où s'élabore la dernière formule de lutte, où l'on recherche les meilleurs moyens d'intensifier l'offensive du Parti et d'accabler l'adversaire. Les énergies, au lieu de se disperser dans une action purement verbale, doivent se concentrer pour l'effort extérieur. Car l'antagonisme du socialisme, du prolétariat organisé et de la société capitaliste est incessant et c'est à lui que tout, dans les délibérations, doit être subordonné. Ceux qui ont mandat de grouper les énergies des Fédérations, ceux qui parlent au nom de ces Fédérations, dans les Congrès et les Conseils, et qu'on peut supposer choisis parmi les plus dévoués et les plus perspicaces, manqueraient à la pre-

mière de leurs obligations, s'ils ne s'inspiraient pas de toutes les éventualités qui surgissent, pour accroître la vigueur d'attaque du Parti.

L'on en dira tout autant de la Commission administrative permanente, dont la besogne est plus continue, et qui, chargée de l'organisation de la propagande, a pour mission, en quelque sorte de diriger la lutte quotidienne. Elle ne saurait être simplement un rouage bureaucratique enregistrant des faits, transmettant des invitations et des convocations, préparant matériellement des tournées de conférences, rédigeant des rapports et dressant des statistiques. Organe permanent, et même seul organe permanent, elle sera toujours en éveil, soucieuse de dégager la leçon des faits, de prendre des initiatives efficaces, d'associer le Parti à toutes les manifestations prolétariennes, d'assurer à ces manifestations le caractère qu'elles doivent prendre, pour que leur valeur, ou de protestation ou d'offensive, demeure intégrale.

S'il n'est point de vie socialiste puissante, là où les cellules primaires sont anémiées et comme mortes, là où les groupes et les sections ne sont pas animés d'énergie combative, si cette vie socialiste risque d'être dérégulée, pleine de soubresauts et de brusques et dangereux revirements lorsque les Fédérations ne créent pas un lien solide entre l'organisme central et les cellules primaires, c'est cet organisme central qui soutient toute l'armature, qui conserve le contact entre toutes les régions du territoire.

L'action socialiste unitaire vaudra en grande partie ce qu'il vaudra lui-même.

## CHAPITRE XVIII

### DE LA FÉDÉRATION

#### I. — Le Parti dans le département.

Entre l'organisme central et les sections du Parti, s'intercalent les Fédérations. A la veille du Congrès national de 1912, l'on en comptait 86, dont trois coloniales (Algérie, Martinique, Tonkin). Leur rôle consiste à grouper, soit dans un département, soit dans une circonscription plus large, toutes les sections existantes, et à assurer entre elles l'unité de propagande et l'unité d'action. La nécessité de leur création n'a jamais fait doute pour personne. On ne s'imagine pas le Parti formé d'une poussière de groupements locaux et dont les Congrès, les Conseils et la Commission administrative permanente seraient les uniques éléments de contact. On ne concevrait pas que dans un arrondissement ou un département, la cohésion fit défaut entre les agrégats primaires qui se sont voués à la défense des idées socialistes, et qui risqueraient d'entrer en contradiction, en conflit les uns avec les autres, sinon dans l'appréciation des principes doctrinaux, du moins dans la pratique quotidienne de l'action. C'est en rassemblant de proche en proche ses énergies, et en instituant une série d'organes superposés, qu'un parti, et surtout un parti tel que le nôtre, où nulle force ne doit être perdue, peut porter son rayonnement au maximum d'intensité. Autant d'ailleurs, pareille architecture, à la fois logique et simple, s'impose à tout esprit avisé, autant elle doit éviter les complications qui n'aboutiraient qu'à énerver et à dissocier les éléments composants. La charte du Parti socialiste a fait à cet égard une juste part à toutes les considérations qui peuvent se produire.

Si, en principe, la circonscription fédérale est celle du département, c'est que le socialisme est obligé de mener sa lutte contre l'État capitaliste dans les cadres que cet État lui offre. Le même que la section correspond à la commune, et que le Congrès national statue pour l'ensemble du pays, s'opposant en théorie à toute la puissance du capitalisme national, de même la Fédération se meut dans l'enceinte du département qu'elle n'a point créé, mais dont elle est bien obligée de s'accommoder. Le meilleur moyen de combattre le régime politico-économico-social, c'est encore d'épouser en quelque sorte la structure administrative que ce régime a imposée au pays.

Au reste, le département en soi est assez ample, pour que la Fédération puisse exercer une propagande soutenue, et soustraite à des influences particularistes toujours redoutables. Il n'est pas trop vaste, pour que cette propagande risque de se disséminer, de s'émietter au point de devenir infructueuse.

## **II. — Le règlement du Parti et la Fédération.**

Examinons maintenant les articles du règlement, qui concernent la Fédération, et qui nous fourniront, à cet égard, en attendant mieux, les notions essentielles.

Les sections se constituent dans chaque département en une Fédération unique ayant son administration fédérale (art. 9). Il résulte de cette disposition, qu'un département ne saurait être subdivisé, et c'est très opportunément que cette subdivision éventuelle a été prohibée, car elle pourrait engendrer des divergences de vues et des dissidences de tactique regrettables au plus haut degré; et fractionnant l'activité du Parti, alors que celle de la puissance publique demeurerait nécessairement homogène, elle ralentirait de toute évidence le cheminement des idées socialistes.

Les sections d'un département, où il n'existe pas de Fédération, devront adhérer à la Fédération d'un département voi-

sin. Rien n'était plus légitime que cette stipulation de l'article 10. D'abord, des sections isolées eussent été loin d'obtenir l'autorité, la puissance de propagande sans lesquelles leur rôle fut resté précaire et médiocre; en s'agrégeant à une Fédération déjà constituée, — et grâce à son concours moral et matériel, en recourant à ses orateurs et à ses ressources pécuniaires, elles seront plus efficacement outillées pour recruter des adhérents nouveaux. Ensuite, les Congrès et Conseils nationaux étant formés des délégués des Fédérations, ces sections, demeurées sans lien avec un organisme secondaire, n'eussent possédé aucun représentant dans l'organe central.

Il y aurait eu préjudice pour elles, puisqu'elles n'y auraient pu soutenir leurs vues, ni réclamer, le cas échéant, les appuis qu'elles auraient estimés utiles. Il y aurait eu aussi préjudice pour le Parti, puisque ces sections auraient été comme autant de forces perdues pour l'action d'ensemble. Il convenait donc de les incorporer dans une Fédération, et c'est la Fédération du département voisin qui était la plus qualifiée: 1° parce que la structure économique et politique de ce département ne pouvait, en règle générale, différer beaucoup de celle du territoire de ces sections; 2° parce qu'il fallait éviter les distributions et annexions arbitraires qui eussent été une gêne pour le Parti et qui eussent parfois favorisé des intrigues intérieures (1).

L'article 11 décide qu'une Fédération ne peut être constituée si elle ne compte au moins cinq sections comprenant un minimum total de 100 membres.

Les Fédérations, en adhérant au Parti (art. 12), prennent l'engagement d'en faire respecter les principes et le programme, ainsi que les décisions des Congrès nationaux et internationaux. C'est là une stipulation de discipline, sur laquelle il est superflu d'insister. Le Parti n'aurait aucun avantage, il ne

---

(1) Les prescriptions de l'article 10 tendent de plus en plus à n'avoir qu'une valeur historique, des Fédérations départementales ayant surgi un peu partout.

trouverait que des inconvénients à grossir ses effectifs, s'il ne recevait pas des groupements adhérents des gages de fidélité à son orientation générale.

Cette stipulation est encore renforcée par celle de l'article 13 : les Fédérations ne peuvent pas introduire dans leurs statuts de dispositions contraires au règlement du Parti. Par exemple, le règlement établissant que le ou les délégués titulaires d'une Fédération doivent avoir au moins trois ans d'affiliation à la Section française de l'Internationale, les statuts fédéraux ne peuvent lever cette réserve.

L'article 18 dispose que les Fédérations (et l'article prévoit la même obligation pour les sections) ne pourront organiser des conférences, réunions ou fêtes publiques avec le concours d'orateurs étrangers au Parti, sans qu'un membre soit régulièrement mandaté pour y prendre la parole.

Les orateurs et propagandistes du Parti ne pourront prêter leur concours à une conférence, réunion ou fête publique organisée en dehors du Parti, sans l'assentiment préalable des groupements locaux et, au besoin, de la Fédération, ou s'il y a lieu du Conseil fédéral.

L'article 19 offre également un importance pratique. Chaque fois que l'entente n'aura pu se réaliser, la minorité aura droit, à tous les degrés de l'organisation du Parti : Section, Fédération, à une représentation proportionnelle.

Tous les articles que nous venons de citer sont incorporés dans le chapitre II du règlement. Mais ils ne sont pas les seuls qui traitent du rôle des Fédérations.

L'article 44 (chapitre 10) enjoint aux Fédérations de prêter leur concours à la Commission administrative permanente pour l'organisation matérielle du Congrès du Parti. Il est entendu que lorsque le Congrès a lieu à Lyon, la Fédération du Rhône doit se préoccuper d'aménager une salle, et aussi d'établir une série de réunions publiques pour que la concentration des militants de toute la France, en cette ville, produise tous les résultats moraux souhaitables.



Jules GUESDE, député du Nord.

(Photo. Manuel).



Les élus communaux et cantonaux et aussi législatifs doivent collaborer à l'action dirigée par le Comité fédéral : action de propagande et de recrutement (chapitre VI, article 48). Chaque Fédération établit elle-même, dans ses statuts, la forme et le mode du concours que doivent lui prêter les élus et les militants (article 47).

La Fédération exerce un contrôle sur ses membres (chapitre VII, article 51). C'est au bureau fédéral qu'est transmise la demande de contrôle, s'il s'agit d'un conflit entre un membre et une section autre que celle à laquelle il appartient, ou d'un conflit entre deux sections. Ce bureau provoque alors la constitution d'une Commission arbitrale. Nous examinerons plus loin la procédure de l'arbitrage en étudiant le fonctionnement de la section, les modalités ne variant que dans le détail, lorsque le conflit a surgi entre deux Fédérations, et d'ailleurs, c'est dans le sein d'une section que le litige a le plus de chances d'être soulevé.

Si une mesure de rigueur est proposée contre un élu (article 60), le Conseil national, avant d'en saisir le Congrès du Parti, doit consulter la Fédération, de laquelle cet élu relève.

Un militant est-il frappé d'exclusion, il ne pourra être réadmis, après décision du Conseil national, que s'il y a eu consultation de la Fédération et de la section auxquelles il appartenait avant son exclusion (article 62). Toute exclusion définitive du Parti sera notifiée à toutes les Fédérations par la C. A. P. (art. 63). Cet article est très utile : autrement un militant peu connu qui aurait été rejeté par une Fédération du Nord ou de l'Est, pourrait aller solliciter une nouvelle affiliation dans le Midi ou dans l'Ouest, et ainsi poursuivre, sur un champ nouveau, l'œuvre mauvaise qu'il aurait déjà entreprise ailleurs. Autant il importe pour le Parti d'accroître le nombre des adhérents conscients et dévoués, autant il lui importe d'être soustrait aux manœuvres et aux intrigues des personnes qui n'y entendraient que pour satisfaire leurs ambitions, ou pour y accomplir une besogne malfaisante. Il

sied, au reste, que le Parti, comme toutes les organisations ouvrières, se défend contre les agents que les gouvernements ou les polices locales se sont efforcés à toutes les époques. — faut-il évoquer à cet égard l'histoire récente ! — d'introduire dans leurs rangs et parfois de pousser aux postes de confiance. La surveillance en cet ordre d'idées incombe aux rouages à tous les degrés, et elle ne s'exercera jamais trop minutieusement.

Les Congrès fédéraux et Comités fédéraux contrôlent, au point de vue politique et administratif, les journaux et revues qui sont la propriété des Fédérations (art. 60). Les Fédérations peuvent atteindre même les journaux locaux qui, sans être leur propriété, sont dirigés par un ou plusieurs membres du Parti. Elles ont la faculté de les rappeler à l'observation de la politique du Parti et de convoquer les rédacteurs responsables, de rompre aussi tout lien entre ces journaux et elles-mêmes (art. 68).

### **III. — Les Statuts des Fédérations. — Une Fédération urbaine.**

Les Fédérations sont d'importance numérique très diverse. Au 1<sup>er</sup> janvier 1912, le Nord et la Seine qui venaient en tête pour leurs effectifs, comptaient respectivement 11,530 et 8,560 cartes prises, mais 7 Fédérations accusaient moins de 100 cartes. C'étaient celles de départements où la concentration industrielle est encore rudimentaire, où l'industrie elle-même ne joue qu'un rôle médiocre, et où par suite les conditions de la propagande ne sauraient être tenues pour favorables. On trouvera du reste, dans un autre volume, l'historique des Fédérations socialistes françaises.

Nous avons épuisé les articles du règlement général qui ont trait à l'organisation fédérale. Il est évident, à la simple lecture de ces articles, qu'ils ne se suffisent pas à eux-mêmes et qu'ils se bornent à établir des dispositions essentielles et déli-

bérées en commun, qui doivent se retrouver dans les statuts particuliers. Pour savoir comment fonctionne exactement une Fédération, c'est à ses statuts particuliers qu'il faut se référer. Nous allons, à titre d'exemple, envisager deux de ces chartes fédérales, et nous prendrons celles de deux départements très éloignés l'un de l'autre dans l'espace et très différents par le tempérament et par le milieu économique: la Seine et le Var. Lorsque leurs règlements spéciaux auront été analysés ici et confrontés, le lecteur saisira aisément le mécanisme de la vie fédérale.

Les statuts de la Seine sont très détaillés et ne comportent pas moins de 65 articles.

Ils définissent la Fédération: l'ensemble des sections du département (art. 1<sup>er</sup>). La section correspond elle-même à un arrondissement de Paris ou à un quartier de la banlieue (art. 2). Il doit exister à Paris un groupe par quartier. Les sections ne peuvent constituer plusieurs groupes dans un même quartier, ni s'organiser en un groupe unique d'arrondissement, que sur autorisation du Conseil fédéral (art. 3). Les groupes sont composés de citoyens acceptant les principes, le règlement et la tactique du Parti et de la Fédération (art. 4). Les salariés membres de la Fédération doivent appartenir au Syndicat de leur profession. Les membres de la Fédération, qui ont à occuper des travailleurs, ne doivent prendre que des syndiqués (art. 5).

Les adhésions individuelles sont reçues par les groupes et ratifiées par la section (art. 6). Les adhésions des groupes sont reçues par la section et ratifiées par le Conseil fédéral (art. 7). Comme on le voit, les statuts fédéraux, et tel est leur droit et l'on ajoutera: leur devoir de stricte prudence, posent des conditions essentielles aux sections et aux groupes qui sont les éléments constitutifs, aux deux degrés, de la Fédération.

Quelles sont les obligations pécuniaires des membres de la Fédération? La carte du Parti est de rigueur pour chacun

d'eux. Elle leur est délivrée pour un an, et porte les cachets du Parti, de la Fédération et de la section. Le militant acquitte une cotisation mensuelle, que représentera un timbre mobile apposé sur la carte (art. 8).

Ces cartes et ces timbres sont délivrés, aux trésoriers des sections, par le trésorier fédéral au prix payé par la Fédération, majoré de 0 fr. 05 par carte et de 0 fr. 07 par timbre. C'est-à-dire que le trésorier fédéral vendra la carte 0 fr. 30 et le timbre 0 fr. 12 (art. 9).

Les députés de la Seine, les conseillers municipaux de Paris et les conseillers généraux de la banlieue, qui touchent également une indemnité dans la Seine, versent respectivement à la caisse fédérale une cotisation mensuelle de 25, 15 et 5 francs. Sur la demande des intéressés, les sections peuvent elles-mêmes procéder à ce versement (art. 10).

#### **IV. — Comment on l'administre.**

Comment est administrée la Fédération et comment s'exerce son organe central ? Elle mérite à cet égard d'être rapprochée du Parti lui-même, les mêmes formules constitutionnelles, si l'on peut dire, ayant prévalu d'un côté et de l'autre. Au Congrès national correspond le Congrès fédéral ; au Conseil national, le Conseil fédéral ; à la Commission administrative permanente du Parti, la Commission exécutive de la Fédération.

C'est le Congrès qui assume la direction générale de la Fédération (art. 11). Les sections y sont représentées proportionnellement à leur importance numérique, ayant un mandat par 25 cotisants ou fraction de 25 (art. 12). Le Congrès tient deux sessions annuelles ; la première, un mois au moins avant le Congrès national ; la seconde un mois après ce Congrès (art. 13). L'ordre du jour doit être communiqué au moins un mois d'avance aux sections (art. 14). Au cours de la première session, doivent être envisagés le rapport du

Conseil fédéral, le rapport du groupe socialiste au Conseil général, l'ordre du jour du Congrès national ; on procède ensuite à la nomination des délégués à ce dernier. Dans sa seconde session, le Congrès fédéral entend le compte rendu des délégués au Congrès national et prend des mesures pour assurer l'exécution des décisions de cette Assemblée (art. 15). Le vote a lieu par mandat, lorsqu'un dixième des délégués le demandent (art. 16). Nul ne peut être délégué de la Fédération dans l'organe central du Parti, ni membre de la Commission exécutive de la Fédération, s'il n'est cotisant depuis trois ans. Les élections ont lieu au scrutin de liste et par vote secret (art. 17). Les listes sont établies d'un commun accord ; à défaut, la méthode de la R. P. devra jouer (art. 18).

Les délégués au Conseil national sont élus par le Conseil fédéral spécialement pour chaque séance, parmi les délégués au Conseil fédéral. Cette disposition est contraire à la pratique de beaucoup de Fédérations.

Les délégués titulaires à la Commission exécutive sont remplacés de droit, au cas de vacance, par les suppléants (art. 19).

Le Conseil fédéral a mandat d'administrer la Fédération (art. 20). Il est constitué par les délégués des sections (art. 21). Les sections y ont une représentation calculée sur celle qu'elles ont au Congrès, à raison de 1 délégué pour 3 mandats au Congrès ou fraction (art. 22). Le Conseil fédéral élit annuellement son bureau parmi les membres de la Commission, soit un secrétaire et deux secrétaires adjoints, un trésorier et un trésorier adjoint. Ce bureau est rétribué et gère les affaires de la Fédération sous le contrôle de la Commission et du Conseil fédéral (art. 23).

Le Conseil fédéral se réunit régulièrement le premier lundi de chaque mois (art. 24). Il se réunit extraordinairement quand la Commission le juge nécessaire ou sur la demande de 10 sections. Les députés de la Seine, les conseillers municipaux, généraux ou d'arrondissement ne peuvent être délé-

gués au Conseil fédéral ou à la Commission exécutive. Les élus sont représentés au Conseil fédéral par un délégué de chaque catégorie, qui a voix délibérative. Les autres peuvent assister aux séances, mais avec simple voix consultative (art. 25).

Le Conseil fédéral arrête la date et l'ordre du jour du Congrès fédéral. Il convoque les Congrès extraordinaires (art. 28). Il établit le nombre des mandats de chaque section au Congrès (art. 27). Il adresse au Conseil national un rapport trimestriel sur la propagande et le développement de la Fédération, ainsi que sur la politique et la situation économique du département (art. 28). Il nomme une Commission de contrôle de 5 membres pour vérifier la gestion financière (art. 29).

La Commission exécutive comprend 21 membres, qui sont désignés pour un an, avec 7 suppléants, parmi les délégués au Conseil fédéral. Elle est chargée de la besogne courante (art. 30). Elle prépare les documents et les statistiques à soumettre au Conseil national (art. 31), tient à jour la liste des secrétaires des sections et des groupes, et la liste des élus (art. 32).

La Commission exécutive entreprend l'organisation de la propagande dans le département (art. 33), établit le roulement des orateurs (art. 34), assure le concours de ceux-ci aux réunions et conférences (art. 35). Elle doit être saisie des demandes d'orateurs huit jours au moins à l'avance (art. 36). Les secrétaires de sections lui rendent compte des délégations remplies et lui font parvenir les affiches de réunions. Les frais de déplacement des orateurs sont à la charge des sections (art. 37).

Le Conseil fédéral organise les manifestations après accord, s'il y a lieu, avec la Commission administrative du Parti (art. 38). Il doit organiser des conférences fédérales où sont traités les principaux points de la tactique et de la doctrine (art. 39). Les groupes, les sections, le Conseil fédéral,

ne peuvent organiser de conférences ou de fêtes avec le concours d'orateurs étrangers au Parti, si un membre du Parti au moins n'est désigné pour prendre la parole (art. 40). Les orateurs du Parti ne peuvent prêter leur concours à une réunion ou fête en dehors du Parti, sans l'assentiment des sections intéressées.

Toute une série d'articles vise le fonctionnement des sections de la Fédération.

En dehors de ces sections qui s'administrent elles-mêmes, il n'y a point d'action publique (art. 41). Le bureau de la section doit posséder les noms et adresses de tous les membres (art. 42). La section se réunit au moins une fois par mois (art. 43). Les sections de la banlieue qui comprennent plusieurs communes ont au moins une réunion trimestrielle, mais les délégués de leurs groupes se réunissent chaque mois.

Les délégués au Conseil fédéral et au Congrès fédéral sont désignés en Assemblée plénière, et selon le système de la R. P. (art. 44).

Les sections avisent le Conseil fédéral des réunions publiques et conférences qu'elles organisent (art. 45).

Elles doivent adresser au Conseil fédéral un rapport trimestriel sur leur fonctionnement, la situation politique et économique du milieu où elles agissent (art. 46). L'abonnement au *Socialiste* est obligatoire pour les sections et les groupes (art. 47). Les sections de banlieue d'une même circonscription législative peuvent se former en unions de sections pour la propagande et l'action électorale (art. 48).

Les statuts de la Fédération de la Seine se préoccupent du rôle et des devoirs des élus. Quitte à revenir plus tard sur ce chapitre, nous allons tout de suite signaler les articles qui se réfèrent à cette matière.

D'après l'article 49, un groupe socialiste distinct de toutes les fractions politiques doit être constitué dans chaque corps élu du département, où le Parti est représenté.

Aux termes de l'article 50, les membres de ce groupe accep-

tent la déclaration constitutive de l'unité et se conforment au règlement du Parti et de la Fédération.

L'article 51 dit que le groupe socialiste au Conseil général est formé exclusivement des conseillers généraux de la banlieue et des conseillers municipaux de Paris, membres du Parti. Ce groupe présente chaque année, au Congrès fédéral, un rapport sur son action au Conseil général de la Seine et au Conseil municipal de Paris.

Les groupes socialistes au Conseil général et aux Conseils d'arrondissement sont sous le contrôle direct de la Fédération (art. 52). Les groupes socialistes municipaux de la banlieue sont sous le contrôle du groupement communal, de la section et de la Fédération (art. 53).

Un chapitre des statuts de la Seine a trait aux Comités de vigilance.

Aux termes de l'article 54, les groupes ou sections ayant des élus doivent instituer un Comité chargé : 1° de seconder l'action des élus, notamment en ce qui concerne les travaux d'édilité ; 2° de leur signaler les revendications justifiées dont il est saisi par les électeurs ; 3° d'organiser les comptes rendus de mandat ; d'assurer le contrôle dévolu à ces groupes ou sections.

Comment se préparent les élections ? Là-dessus, les statuts de la Seine sont explicites : qu'il s'agisse d'élections législatives, cantonales ou municipales, les candidats sont désignés par l'ensemble des adhérents de la circonscription. Les candidatures sont ratifiées par la section (art. 55). Pour les élections sénatoriales, les candidats sont choisis par le Conseil fédéral sur la présentation des sections. Il ne peut être désigné qu'un candidat ou qu'une liste de candidats par circonscription (art. 56).

Les candidats aux élections législatives, cantonales dans la banlieue et municipales à Paris, doivent être membres du Parti depuis trois ans au moins (art. 57). C'est une condition

que nous connaissons déjà et qui se transmet en quelque sorte de statuts en statuts du haut en bas de l'organisation.

Le choix du candidat ne devient définitif qu'après ratification par le Conseil fédéral (art. 58).

Tout candidat doit signer un engagement par lequel il promet d'observer les principes du Parti et les décisions des Congrès nationaux et internationaux. Cet engagement est en triple exemplaire dont l'un est déposé au secrétariat du Conseil national; le deuxième, au secrétariat de la Fédération, et le troisième, au secrétariat de la section ou de l'union de sections (art. 59). S'il y a ballottage, le Conseil fédéral, réuni spécialement entre les deux tours, détermine, après avis de la section, l'attitude à observer par les candidats (art. 60).

Signalons encore le chapitre qui a trait aux jeunesses socialistes. A Paris, chaque section peut constituer un groupe de jeunesse dont les membres auront moins de 21 ans (art. 61). Les groupes de jeunesse appartiennent aux sections au même titre que les autres groupes, et sont soumis aux mêmes règles, c'est-à-dire qu'ils jouissent de la même autonomie et subissent le même contrôle (art. 62). Ils doivent former une entente départementale constituée par délégation. Les publications de cette entente seront d'abord soumises au Conseil fédéral (art. 63).

L'article 64 se borne à dire que le contrôle et l'arbitrage s'exerceront conformément au règlement du Parti. Et l'article 65 dispose que des modifications aux statuts ne pourront être introduites que par le Conseil fédéral et après consultation des sections.

## V. — Une Fédération rurale.

Après la Fédération de la Seine, nous prendrons la Fédération du Var qui est moins importante, mais qui, néanmoins, se classe encore en bon rang puisqu'elle compte plus de 1,500 militants. Tandis que la Fédération de la Seine se compose d'adhérents recrutés surtout dans les milieux industriels, —

Paris et les grandes agglomérations usinières qui lui font une ceinture: Levallois-Perret, Clichy, Saint-Denis, Saint-Ouen, Montreuil, Vincennes, Charenton, Boulogne, Bagnolet, Montrouge, Gentilly, etc. — celle du Var puise ses adhérents dans les milieux agricoles principalement. Elle ne comprend pas moins de 47 sections : deux seulement dépassent 100 membres, Toulon et Cotignac. Beaucoup d'autres ont moins de 20 membres.

Elle n'a forcément point les mêmes méthodes de propagande que la Fédération de la Seine, qui est centralisée à Paris et qui, pour répandre ses orateurs, use de multiples moyens de communication. Elle n'a pas les mêmes ressources, son budget alimenté par les timbres et les cartes avant tout, n'ayant pas excédé en recettes 2,872 francs l'année dernière: ses dépenses sont plus modestes aussi, ne comprenant guère que la prise des timbres, celle des cartes et quelques souscriptions d'abonnements. Enfin, de par la structure géographique du cadre où elle exerce son activité, elle devait se doter de statuts différents. Quelles sont les dispositions fondamentales de ces statuts?

La Fédération du Var a dû prévoir des adhésions individuelles, parce que les sections ne sont pas constituées dans toutes ses communes, mais ces adhésions ne peuvent se produire que là où n'existe point de section. Les sections elles-mêmes doivent comprendre un minimum de membres: 11 membres dans les communes de moins de 5,000 âmes et 21 dans les autres. Le Comité fédéral statue sur les demandes des sections qui sollicitent leur admission, mais il ne statue que provisoirement et la décision définitive appartient au Congrès de la Fédération. Si un groupe se constitue dans une commune où fonctionne une section, il s'adresse à la section, qui prend une détermination sauf appel au Comité fédéral. On prévoit qu'une section peut ne point payer ses cotisations. Au bout de six mois de retard, elle est tenue pour démissionnaire, mais seulement après deux avertissements.

## VI. — Le pouvoir exécutif.

Le Congrès fédéral désigne les délégués au Congrès national et au Conseil national. La date du Congrès fédéral est annoncée un mois à l'avance et l'ordre du jour est publié 10 jours à l'avance. Une précaution spéciale est adoptée pour éviter tout encombrement de motions. L'ordre du jour est exclusif de toute initiative de dernière heure; toutefois, si des circonstances particulières entraînent des additions, celles-ci pourront être faites après approbation du bureau fédéral et les nouvelles questions portées à l'ordre du jour ne pourront être discutées qu'après épuisement complet de l'ordre du jour primitif.

Le Congrès fédéral ordinaire a lieu une fois l'an, dans le mois précédant celui qui a été choisi pour la date du Congrès national. A ce Congrès fédéral, chaque section a droit à un mandat par 25 membres cotisants. Ajoutons encore ce détail: les adhérents à titre individuel (qui ne peuvent être représentés) sont admis dans les Congrès, mais n'ont pas voix délibérative.

Pour être candidat aux élections législatives, il est nécessaire d'être adhérent depuis trois ans; depuis un an pour être candidat à une élection cantonale.

L'administration de la Fédération appartient à un Comité fédéral composé de deux membres par circonscription électorale législative, d'un secrétaire général et d'un trésorier général. Chaque circonscription a, en outre, un délégué suppléant chargé de remplacer un titulaire empêché. Tous ces membres sont nommés par le Congrès ordinaire. Ce Comité fédéral est renouvelé tous les ans. Les membres assistent de droit au Congrès de la Fédération.

Le secrétaire général est l'intermédiaire des relations entre le Comité fédéral et le Conseil national et la Commission administrative. Il peut s'adjoindre un secrétaire adjoint pris parmi les membres du Parti.

Par l'analyse des statuts de deux Fédérations, à divers titres aussi dissemblables que celles de la Seine et du Var, le lecteur se rend compte du rôle général de la Fédération dans le Parti, et aussi de la structure qu'elle comporte nécessairement au regard de l'administration et de l'action. Le pouvoir délibératif appartient au Congrès, le pouvoir exécutif au Comité ou Conseil fédéral et par délégation au bureau de ce Comité ou Conseil. Cette organisation fait une place convenable et à l'autonomie des cellules primaires de la Fédération, et aux déterminations collectives qui engagent nécessairement les éléments au premier degré.

## CHAPITRE XIX

### DE LA SECTION

#### I. — Le Règlement du Parti et la Section.

La section comprend un ou plusieurs groupes locaux. C'est en elle, comme nous le verrons plus loin, que se concentre l'action publique communale, comme l'action publique départementale se concentre dans le département. Le groupe n'a donc aucune valeur à cet égard. Il se peut d'ailleurs, et c'est le cas pour les communes où la population est médiocre, et où l'effectif des socialistes est restreint, que le groupe se confonde avec la section. Nous étudierons successivement, dans ce chapitre, la section et le groupe.

Le règlement général du Parti fournit, comme toujours, les premières indications, les plus précieuses.

L'article 4 dit :

Les membres du Parti forment dans chaque commune une section. Ils doivent être porteurs de la carte du Parti et acquitter leur cotisation au profit de l'organisme central par l'entremise de la section de la commune où ils ont leur résidence ou leur domicile. Nul ne peut être porteur de plus d'une carte du Parti. Les adhésions sont reçues par la section. En cas de contestation, la Fédération décide.

Ce texte, qui a été incorporé aux statuts nouveaux adoptés au Congrès national de Saint-Quentin, a précisé l'ancien texte. Il en ressort nettement, comme le disait le rapport de la Commission de revision, que la section communale est la *cellule de base*.

Les groupes qui sont, en l'espèce, des sous-sections, n'existent pas aux yeux du Parti. Et cette conception extrême découle logiquement du principe posé. On a voulu, par là, ex-

clure les conflits qui se produisaient en certaines localités. Mais nous le répétons, le groupe n'en a pas moins une vie réelle, qu'il s'agisse du recrutement ou de l'effort d'éducation. Seulement, il n'est pas appelé à se manifester de façon officielle.

Rien n'est plus naturel que d'interdire à un citoyen d'appartenir à deux sections différentes. S'il en allait autrement, il pourrait voter plusieurs fois sur chaque question et l'égalité, qui doit être de règle dans le Parti socialiste, serait violée.

En décidant que chacun devait verser sa cotisation dans la commune où il réside, le Congrès de Saint-Quentin a tranché implicitement le problème des groupes d'originaires, c'est-à-dire des groupes formés dans une grande ville, en l'espèce à Paris, par des militants venus d'un même département ou d'une même région et qui tiennent à se rassembler périodiquement. Ces groupes ont rendu service au Parti, en concourant à la propagande dans les contrées d'où leurs membres sont originaires, et qui, très souvent, avaient été médiocrement touchées jusque là par le rayonnement des idées socialistes. Ils n'ont pas été supprimés, mais ils sont ignorés du Parti qui ne leur accorde aucun droit de représentation et de délibération dans les Congrès. C'est d'abord à la Fédération, à la section, dans le ressort de laquelle ils vivent, que leurs membres doivent militer. Rien n'empêche les membres de militer aussi, et à certains moments, dans la Fédération du département d'origine. Celle-ci, toutefois, ne compte que dans la mesure de son contingent territorial d'adhérents.

L'article 5 autorise Paris, Lyon, Marseille à se subdiviser en plusieurs sections. Ces divisions seront proposées par leurs Fédérations et approuvées par le Conseil national.

L'article 6 dit que les membres du Parti ont le devoir d'appartenir au syndicat ouvrier de leur profession et à la coopérative de leur localité, ce qui implique, pour une section, le devoir de questionner les nouveaux affiliés au moment où

elle statue sur leur admission, de leur indiquer les obligations qui leur incombent de ce chef et de veiller à l'exécution loyale de la prescription réglementaire. Certains statuts fédéraux reproduisent cette disposition.

L'article 7 est ainsi conçu :

« Les sections communales peuvent former, pour des raisons territoriales, des groupes et sous-sections, mais il ne saurait y avoir d'action publique du Parti en dehors de la section. »

C'est seulement pour des *raisons territoriales* que cette constitution de groupes et de sous-groupes est autorisée. On a voulu mettre fin à la division des groupes, qui s'expliquait tantôt par des querelles intestines, tantôt par des affinités personnelles ou par une communauté d'opinions. Il en résultait un éparpillement de forces, un alourdissement de l'action et aussi des antagonismes qui allaient toujours en s'aggravant, une concurrence s'exerçant parfois entre les sous-sections contiguës pour le recrutement des adhérents nouveaux. Il importe que l'action locale soit une, et que l'accord règne entre tous ceux qui ont charge de la conduire et de la développer. Le tempérament français comporte d'ailleurs une tendance trop marquée à la dispersion des énergies, et cette tendance est tout aussi accusée dans le mouvement syndical que dans le mouvement politique. L'article 7 vise à réagir contre des errements fâcheux.

C'est la section (article 51) qui est chargée en premier lieu du contrôle sur les militants. Au cas où une demande de contrôle est formulée, au cas aussi où un conflit s'élève entre plusieurs membres de la section ou entre un membre et la section, le bureau de la section saisi provoque la réunion d'une Commission arbitrale. Cette Commission, qui ne peut être composée que de membres du Parti socialiste, comprend les arbitres désignés par les deux parties en nombre égal, et un tiers arbitre qui préside et qui est désigné d'un commun

accord par les arbitres (art. 52). Si une plainte est introduite contre un militant, elle peut être rejetée ou donner lieu à sanction : avertissement privé ou public, blâme, suspension temporaire de toute délégation, exclusion du Parti (art. 53). Si la demande de contrôle est reconnue mal fondée, elle peut donner lieu, par la même Commission arbitrale, aux mêmes sanctions contre la partie qui l'a proposée (art. 54). L'exclusion et la suspension temporaire ne peuvent être prononcées que par une Commission arbitrale constituée conformément à l'article 52 et présidée par un membre du Conseil national choisi comme tiers arbitre, et exclusivement pour manquement grave aux principes et au règlement du Parti, pour violation certaine des engagements contractés, pour actes et conduite de nature à porter gravement préjudice au Parti (art. 56).

## II. — Les Statuts-types d'une Section.

Examinons les statuts particuliers d'une section : la 18<sup>e</sup> section de la Seine, une des plus importantes de Paris. Elle s'est constituée au lendemain du Congrès unitaire de la salle du Globe et a puisé ses éléments dans les groupes suivants : le Comité républicain socialiste indépendant des grandes Carrières, le groupe d'études sociales des grandes Carrières, le groupe républicain socialiste de Clignancourt, le groupe central du 18<sup>e</sup> arrondissement, la section du 18<sup>e</sup> arrondissement du Parti socialiste de France, le groupe de la Goutte-d'Or, le groupe de la Chapelle, la Jeunesse socialiste unifiée, le Réveil collectiviste. Elle atteignait à l'origine un effectif de 700 membres.

Les statuts se divisent en quatre titres. Le premier, après avoir établi que la section se compose de l'ensemble des membres cotisants des quatre groupes de l'arrondissement, énumère les tâches qu'elle s'assigne : propagation des doctrines

socialistes, participation aux Congrès et exécution de leurs décisions, intervention dans les luttes politiques, etc.

Aux termes du titre II, la section se réunit au moins une fois par mois en assemblée plénière sur convocation des secrétaires de groupes. Les cartes d'adhérents sont exigées à la porte. Sauf excuses valables, nul adhérent en retard de plus de quatre mois dans le paiement de ses cotisations ne pourra accéder à la salle de réunion.

A son assemblée d'avril, la section nomme pour un an : la délégation au Conseil fédéral et la Commission administrative composée de 21 membres. Cette Commission nomme à son tour son bureau, soit un secrétaire, un trésorier, un archiviste bibliothécaire, un secrétaire adjoint, un trésorier adjoint.

La Commission se réunit tous les quinze jours ; elle avise aux décisions à prendre d'urgence dans l'intervalle des assemblées. Elle a pleins pouvoirs ; entre autres attributions, elle organise les réunions et conférences.

Le bureau, qui exécute les décisions de la Commission et de la section se réunit toutes les semaines.

Les fonctions du secrétaire et du trésorier sont nettement fixées. Le premier envoie les convocations, établit les procès-verbaux de séance, s'occupe de la correspondance et se tient en relations constantes avec les secrétaires des groupes du quartier et avec la Fédération. Il est, de droit, membre du Conseil fédéral. Le second détient les cartes d'adhérents et les timbres. Il perçoit les cotisations et s'occupe des questions financières. Il présente un compte rendu financier à toutes les réunions plénières.

L'archiviste bibliothécaire détient les archives et la bibliothèque de la section. Il est chargé de classer les archives et d'en tirer les décisions principales qui peuvent servir à la propagande de la section. Obligation est faite à tout membre du bureau et de la Commission d'assister aux séances, sous peine d'être remplacé après trois séances qui ne comporte-

raient pas de valables excuses. Nul ne peut remplir une fonction administrative de la section qu'après un an d'affiliation. La gestion de la Commission administrative et du bureau est contrôlée par une Commission de cinq membres.

Tout membre de la section, aux termes du titre III, doit posséder la carte annuelle du Parti, revêtue des cachets du Parti, de la Fédération et de la section. Les cartes et timbres sont délivrés à chaque groupe par le trésorier de la section au prix payé par la section, majoré de 0 fr. 10 par carte et de 0 fr. 10 par timbre. Les élus de la section versent chacun une cotisation mensuelle de 5 francs. C'est la section qui perçoit les cotisations dues à la Fédération et au Conseil national.

Le titre IV vise les adhésions et les exclusions.

Les adhésions individuelles sont reçues par les groupes de quartier, qui les notifient à la Commission administrative.

L'exclusion ne peut avoir lieu que dans les conditions ci-dessous :

La demande de radiation doit être faite par écrit, signée et motivée par 5 membres au moins du groupe et adressée au secrétaire, qui en saisit le groupe dans sa plus prochaine séance. Ce groupe nomme une Commission spéciale qui procédera à une enquête contradictoire. Il prendra une décision, après avoir entendu le rapport de cette Commission et la défense du membre incriminé, qui sera convoqué par lettre recommandée.

Tout citoyen exclu peut en appeler de la décision de son groupe à la section, à la Fédération de la Seine ou au Congrès national.

Le titre V traite des dispositions diverses. Toute collectivité ou tout citoyen s'interdit de porter des différends particuliers en dehors du Parti par voie de presse, par voie de réunion publique ou par tout autre moyen.

Le titre VI prévoit la révision des statuts, qui ne peut avoir lieu qu'en assemblée plénière.

### III. — Le Groupe-type et ses Statuts.

Comme type de groupe, nous prendrons le groupe Saint-Georges-Rochechouart du 9<sup>e</sup> arrondissement.

Tout citoyen ou tout citoyenne, qui désire entrer dans le groupe, doit fournir des références politiques et sociales et inscrire sa signature et son adresse sur le registre d'affiliations. Son admission sera prononcée en son absence pendant la séance qui suivra, à la majorité des membres présents. L'indication du nom du postulant sera portée à l'ordre du jour. Tout membre, qui veut donner sa démission, doit l'envoyer par écrit au secrétaire qui en avisera le trésorier. Celui-ci fera effectuer le paiement des cotisations échues.

Tous les six mois et sur convocation spéciale, à la première réunion de juin et à la première réunion de décembre, le groupe, à la majorité des deux tiers des membres inscrits, procède au renouvellement de son bureau, qui est composé d'un secrétaire, d'un secrétaire adjoint, d'un trésorier et d'un trésorier adjoint. Le secrétaire remplit les fonctions d'animateur et de bibliothécaire. Le trésorier ne pourra conserver plus de 200 francs en caisse. S'il y a un excédent, le groupe décidera du mode de placement.

Si les deux tiers des membres inscrits ne sont pas présents, l'élection du bureau est remise à la séance suivante et a lieu alors à la majorité des membres présents. Les membres du bureau sont rééligibles et toujours révoqués. Le vote a lieu par bulletins.

De la même façon sont désignés les délégués à la Fédération de la Seine et les membres de la Commission de contrôle au nombre de 3. La Commission administrative du groupe comprend le bureau et les délégués à la Fédération.

En cas de circonstances imprevues et graves, le secrétaire devra convoquer sans délai le groupe.

La Commission de contrôle doit vérifier mensuellement

les registres des procès-verbaux et des adhésions et les comptes financiers et établir semestriellement un rapport.

Les réunions du groupe sont hebdomadaires. Tout membre du groupe en retard de six mois pour le paiement de ses cotisations, sera, après avertissement préalable et écrit du secrétaire, considéré comme démissionnaire, sauf excuses dont le groupe aura à connaître.

L'exclusion ne pourra être encourue que pour indignité ou pour manquements graves aux principes fondamentaux du socialisme. Elle devra être prononcée par au moins les deux tiers des membres inscrits et après que le membre dûment convoqué aura été invité par deux fois à présenter sa défense devant le groupe. Au cas où les deux tiers des membres inscrits ne seraient pas présents, l'exclusion sera prononcée à la séance suivante et aura lieu à la majorité des membres présents.

Il sera délivré chaque année, à tout membre du groupe, contre la somme de 1 franc, une carte d'adhérent au Parti.

Les ressources du groupe sont formées par les cotisations mensuelles fixées à 0 fr. 50 pour chaque adhérent, par des quêtes faites à la fin de chaque réunion ou conférence donnée par le groupe, par la vente des brochures de propagande imprimées par les soins du groupe. Le trésorier veillera à la constitution d'une caisse électorale à laquelle sera attribué un minimum de 25 0/0 des recettes de toute nature du groupe et qui ne devra être détournée de sa destination pour quelque cause que ce soit et quels que soient les embarras du moment.

En cas de dissolution du groupe, les fonds restant en caisse seront remis entre les mains du trésorier du Parti pour être affectés à la propagande. Toute proposition de révision ou de modification des statuts devra être signée de 5 membres au moins et adressée au secrétaire pour être inscrite à l'ordre du jour de la séance suivante.

QUATRIÈME PARTIE

---

LA VIE INTÉRIEURE DU PARTI

---



## CHAPITRE XX

# QUELLE DOIT ÊTRE LA VIE DU PARTI

### **I. — La contexture est calquée sur celle des organes de la puissance publique.**

Le lecteur peut maintenant saisir dans son ensemble la « hiérarchie » de rouages ou d'organes, s'il est permis d'user ici de ce mot « hiérarchie », qui constitue le Parti socialiste. Il voit comment le groupe fonctionne dans la section, la section dans la Fédération, la Fédération dans la masse du système. Mais c'est un exposé en quelque sorte schématique qu'il a sous les yeux. Les éléments composants du Parti ne sont point les parties constitutives d'une bureaucratie ; ils ne sauraient être étudiés du même point de vue que les bureaux, divisions, directions d'un grand service public. Ce n'est point pour faciliter le jeu d'une administration plus ou moins compliquée, ce n'est pas en vertu d'une conception *a prioriste*, d'une idée élaborée dans le secret du cabinet et plus ou moins adéquate à la réalité, que le socialisme français a été doté de cette organisation. Lorsqu'on a lu les analyses du règlement et des statuts qui ont été présentées ici, on a une notion plus ou moins claire de la structure de notre section de l'Internationale ouvrière. Mais en fait, on ne sait rien de plus sur la vie de cette section, qu'on n'en peut savoir sur la vie de la France elle-même, après avoir analysé la Constitution de 1875.

Le mécanisme peut être parfaitement établi par des ingénieurs très habiles et très savants. Il ne vaudra que ce que vaudront les hommes qui le mettront en œuvre, ou mieux, ici,

les collectivités de travailleurs qui se chargeront d'en mouvoir les pièces.

L'organisation du socialisme n'est pas sortie tout armée de la pensée de quelques militants, décidés à devenir les Sieyès de cette République nouvelle, et plus particulièrement portés aux élucubrations de cette sorte. De même que le socialisme est le produit de la société capitaliste et que ses données primordiales, ses thèses essentielles se sont imposées à ceux qui les ont formulées, de même qu'il existait, peut-on dire, à l'état diffus et subconscient, avant d'avoir été précisé par des écrivains de talent ou de génie, de même l'aménagement intérieur du Parti, des groupements qui se sont chargés de le développer et de le faire triompher, a exclu tout artifice, toute construction élaborée du dehors. Chaque pays a ses types d'association qui dérivent de son histoire politique, sociale, économique, qui se transforment avec le temps, mais qui d'ordinaire évoluent avec une certaine lenteur ; chaque pays subit plus ou moins profondément l'empreinte des régimes successivement assis sur son sol ; chaque section nationale de l'Internationale ouvrière a dû calquer sa contexture générale sur celle des organes de la puissance publique contre laquelle elle s'érigait. Luttant directement contre l'État, elle devait étreindre cet État dans ses multiples formes, opposer ses propres rouages à chacun des rouages qui le composaient. C'est ainsi que le syndicalisme, qui opère sur un autre terrain, épouse, lui, les contours divers de la structure économique par ses Bourses du travail, ou comme l'on dit en Allemagne, ses cartels de syndicats, ou comme l'on dit outre-Manche, ses Conseils du travail, et par ses Fédérations de métiers de plus en plus fondues dans les Fédérations d'industrie. C'est la méthode qu'impose la nature même des choses. Le socialisme français diffère parfois en sa constitution du socialisme allemand, autrichien, suisse. C'est qu'il bat en brèche l'État capitaliste français, qui s'étaye sur la commune à la base, et qui interpose, entre la commune et le pouvoir central, le départe-

ment. Il n'avait pas le choix entre deux procédés d'organisation.

L'unité socialiste a donc purement et simplement généralisé les formations spontanées qu'elle avait trouvées, et qui étaient antérieures à toute discipline consentie par contrat. Elle a augmenté le nombre des groupes, des sections, des Fédérations, elle n'a engendré aucun élément nouveau.

Il semble qu'il y ait une contradiction entre le rôle que le groupe détient dans la réalité et celui que lui assigne le règlement du Parti. Ce règlement le passe presque sous silence, puisqu'il ne l'admet guère qu'à titre d'exception, et cependant nous disons que ce groupe est loin d'être quantité négligeable; et tout socialiste conscient et militant sait qu'en cet agrégat modeste, et souvent nécessaire dans les grands centres, s'élaborent les jeunes forces militantes, celles qui prépareront les épanouissements de l'avenir. Mais la contradiction n'est qu'apparente. La constitution du Parti socialiste ne doit faire entrer en ligne que les collectivités, qui, soit par elles-mêmes, soit par leur représentation, coopèrent à l'administration du Parti, à ses délibérations, à ses décisions, et qui, de plus, sont en mouvement sur tous les points du territoire. Or, précisément, d'une part, le groupe ne se peut créer à titre spécial dans les petites communes, et il s'y confond de toute logique avec la section; d'autre part, dans les communes où il a surgi, il risquerait de diviser, de briser l'action politique, s'il menait une existence tout autonome. Le règlement devait donc ne lui assigner qu'un mandat accessoire. Mais à côté de l'administration, des délibérations en commun, de la lutte politique qui, elle, ne se saurait développer dans une enceinte plus étroite que la commune, domaine de la section, il y a toute une tâche de recrutement, de préparation, d'éducation, et celle-ci appartient en première ligne au groupe. Et c'est d'elle que nous allons maintenant parler.

## II. — Les difficultés de la constitution et du développement des Groupes socialistes.

Attachons-nous au groupe, en remarquant que les observations, que nous présenterons à son sujet, s'appliquent tout aussi bien à la section, là où elle rassemble directement tous les militants de la localité, sans qu'ils aient d'abord à adhérer à un groupe.

La fondation de cette première collectivité ne va pas sans difficulté. Il y a des difficultés matérielles et des difficultés morales. Les unes et les autres tendent, au surplus, sinon à disparaître, du moins à s'atténuer avec les années, au fur et à mesure que le socialisme grandit en force numérique et en prestige.

Il faut tout d'abord que le ou les fondateurs du groupe découvrent un local. Tant que la petite collectivité ne comprend que quelques membres, ils peuvent se rassembler chez l'un d'eux, mais le logement du travailleur qui accueille ses camarades de lutte n'est jamais très vaste. Dès que quelques nouvelles unités viennent rejoindre les unités du début, l'obligation s'impose de chercher un local, — un local clos, suffisamment chauffé en hiver, assez aéré en été et soustrait aux regards trop peu discrets, aux investigations policières. Comme les Maisons du Peuple restent infiniment rares en France et que l'ouvrier n'est presque nulle part chez lui, force est de s'adresser au débitant. Le débitant peut être de cœur avec les militants socialistes; il est parfois lui-même, surtout en pays de mine ou de forge, un propagandiste frappé par le patronat; il peut aussi par intérêt offrir un abri rémunéré à des consommateurs qui se réunissent périodiquement. Mais très souvent ce tenancier, duquel dépend plus ou moins la vie de l'organisme naissant, quelque bizarre que paraisse ce rapprochement, est un vassal du grand capitalisme local. Il a besoin du concours pécuniaire de tel important patron pour faire

face à ses échéances ; il sollicite d'un maire hostile au socialisme des facilités et tolérances diverses qui lui imposent en matière politique, une totale circonspection ; il redoute de voir son établissement boycotté, mis à l'index par les employeurs. Et il refuse de prêter au jeune groupe la salle, qui devient l'indispensable instrument. Or, pas de local, pas de groupe. Comment délibérer dans la rue, — par la pluie, par la neige, sans lumière, sous l'œil des curieux, au risque de déchaîner les rigueurs administratives, — sur les luttes sociales du moment ? Comment discuter sous les étoiles tel point de doctrine, tel détail de tactique, alors que le rassemblement peut être à chaque instant dispersé ? Sans doute, plus la ville est grande et peuplée, plus l'élément ouvrier y est considérable et plus diminuent les chances contraires. Mais il est arrivé et il arrive encore que les arrière-boutiques, propices aux débats, soient systématiquement interdites aux militants du Parti. C'est une très grosse affaire, pour un groupe qui se constitue, de trouver à heure dite, avec la certitude de ne pas être évincé, les quelques mètres carrés où il installera ses adhérents.

Bien plus graves encore sont les difficultés d'ordre moral qu'il rencontre presque inévitablement.

Les prolétaires, qui s'affilient à un groupe naissant, sont certains de subir les représailles du patronat, de payer de leur tranquillité ou même de leur emploi, la décision qu'ils ont prise dans la liberté de leur conscience. A coup sûr, dans les très grandes villes, l'employeur exerce moins aisément sa surveillance que dans les communes d'importance médiocre ; ses indicateurs le renseignent avec moins de certitude. A Paris, par exemple, un militant, à moins qu'il ne se signale par une propagande intensive, est en quelque sorte noyé dans la foule. Dans les petits centres industriels de la Bretagne ou de l'Anjou, là surtout où l'action socialiste n'a pas encore acquis sa force, ses faits et gestes sont épiés et immédiatement dénoncés.

### III. — Entre l'hostilité patronale et l'indifférence ouvrière.

Le patronat, en effet, est intéressé à connaître la vie des salariés qu'il embauche. De tout temps, il a dressé des listes noires de socialistes et de syndiqués. Hors le cas où le socialisme et le syndicalisme comptent déjà, dans une ville, de très nombreuses recrues et où, par suite, il est difficile d'exclure totalement ceux qui participent à l'agitation ouvrière, il ne prend dans les ateliers que des travailleurs fournissant à sa souveraineté des garanties élémentaires. Il ne veut pas admettre que l'esprit de classe s'éveille, se manifeste dans le personnel qu'il attache à ses établissements : il lui interdit d'avoir sa pensée propre, d'adopter les doctrines d'affranchissement que notre Parti s'efforce de répandre, de coopérer avec d'autres à la transformation sociale. Ou bien tout socialiste, tout homme tenu pour tel est malmené, soumis à un régime de défaveur, chargé de l'ouvrage le plus dur et le moins rémunérateur, comme il arrive dans les exploitations houillères du Nord et du Pas-de-Calais ; ou bien on l'amène peu à peu, hypocritement, diplomatiquement, à résigner son emploi ; ou bien on le congédie sans autre forme de procès. On ne lui avoue pas toujours le motif de sa disgrâce, mais l'ouvrier renvoyé peut toujours deviner que l'employeur frappe en lui le citoyen qui veut se défendre, et le prolétaire qui s'associe à ses frères de misère pour briser son servage.

Plus la commune est soustraite de par sa position, de par sa médiocrité, de par la nature de son activité, au grand courant socialiste, au rayonnement que dégagent les puissantes organisations, et plus est précaire et douloureuse la condition de l'ouvrier qui vient au socialisme. Sans doute, en beaucoup d'endroits, la période héroïque comme l'on a dit, est déjà passée, et la vigueur du Parti, son rôle politique se sont tellement accrus que le patronat hésite avant de sévir, mais

c'est dans les petites agglomérations où les groupes commencent seulement à se constituer que le péril demeure entier, et c'est des groupes naissants que nous parlons ici.

Ceux qui prennent l'initiative de réunir les premiers militants se heurtent donc à la timidité, aux appréhensions d'hommes, que l'idée socialiste atteint pour la première fois, et qui voudraient concilier, avec l'adhésion au Parti, la sauvegarde de leurs salaires. Par là, on juge du dévouement que ces militants doivent déployer, de la persévérance qu'il leur faut apporter dans une tâche ingrate. Pendant des mois et des mois, ils ne trouveront devant eux qu'indifférence, lorsque cette indifférence ne se muera pas en hostilité. A leurs raisonnements, si convaincants soient-ils, les travailleurs écrasés répondront :

« Nous avons une femme et des enfants à nourrir. Certes, nous viendrions à vous ; certes, nous savons tout ce qu'il y a de grandeur dans vos théories, de justesse dans les griefs que vous élevez contre la société, tout ce qu'il y a d'iniquité dans un système social dont nous sommes les premiers à souffrir, mais en vous suivant n'aggraverions-nous point encore nos maux ? Si nous nous présentons à vos réunions, si nous nous faisons les auxiliaires conscients de l'œuvre à laquelle vous consacrez votre temps et vos efforts, nous condamnons nos familles à la détresse, nous attirons sur nos têtes la vengeance du patronat, car notre attitude sera immédiatement signalée ».

#### IV. — Le progrès réalisé.

Et pourtant il arrive une heure où les fondateurs du groupe voient leur activité récompensée, et où brusquement la lumière se fait pour ce prolétariat opprimé. Les hésitations tombent, les signatures sont données. Apeurés encore la veille devant les risques qu'ils encourent, les travailleurs compren-

ment qu'il leur faut se défendre, qu'il faut attaquer la classe adverse, s'ils ne veulent pas demeurer éternellement esclaves. Ces thèses qui leur semblaient à l'origine inintelligibles et rebutantes, leur apparaissent en leur simplicité formidabile et lumineuse. Dans la petite ville courbée sous l'autorité des hautains métallurgistes ou des riches filateurs, un foyer de résistance a surgi. L'organisation prolétarienne a étendu sur elle son réseau; désormais, lorsque partout ailleurs, en France, le monde du travail vibrera aux grandes espérances, ou s'ouvrira aux grandes colères, la commune si longtemps somnolente, associera son frémissement au frémissement de toutes les autres. Anneau par anneau, la chaîne se forme.

Lorsqu'on compare la France de 1912 à celle de 1875 ou même de 1890, le contraste est saisissant. Jusque dans les plus lointains arrondissements, où la contrainte politique et la contrainte religieuse s'unissaient pour tyranniser les volontés et obscurcir les intelligences, pour réprimer tout désir de libération matérielle et pour imposer une résignation servile, des groupes se sont érigés. Que vienne l'heure d'une grande crise économique ou sociale; qu'un conflit éclate à propos du salaire ou de la réglementation du travail: à côté des syndicats, ces groupes seront prêts à tirer la morale des événements, à montrer aux inconscients, aux soumis, aux insouciants, sur lesquels le patronat avait jusque-là fondé sa domination, les tares profondes du régime social, le despotisme de l'État capitaliste, et à leur inculquer le sentiment désormais invincible de la Révolution nécessaire.

## V. — Ce que doit faire le Groupe.

Mais ces grandes crises, qui brusquement ouvrent les yeux à des dizaines de milliers d'hommes, ne sont point fréquentes. Êt il faut que le groupe, une fois créé par quelques militants pleins de conviction ardente (ils sont d'ordinaire trois ou quatre), s'assure un recrutement normal, et se dote d'une acti-

tivité progressivement accrue. Lorsqu'il a franchi les premières difficultés, c'est-à-dire attiré à son siège des adhérents, quelques unités ou quelques dizaines d'unités, — il n'est pas encore sûr de subsister, c'est-à-dire de résister aux circonstances fâcheuses qui fondront sur lui. Il luttera et réagira d'abord contre l'individualisme excessif de certains membres, qui peuvent nourrir les meilleures intentions, mais qui détestent la loi commune et qui s'ingénient, quelquefois par simple bravade ou par originalité de tempérament, à tourner ou à violer la volonté collective; il coupera court aux divisions intestines, aux divergences de vues qui naissent entre les personnes et qui, en se développant, compromettraient sa stabilité et sa vitalité. Il conjurera les déviations possibles et frappera sans précipitation, mais aussi sans hésitation, ceux qui favoriseraient des intrigues et des compromissions, en trahissant la doctrine du socialisme ou en désertant sa tactique éprouvée. De même qu'un être humain, dans une société de déchirements, de guet-apens, et de haines, le groupe se trouve obligé de défendre sa vie contre mille embûches. Il lui sera malaisé de se renforcer et non moins malaisé d'écarter tous les périls de mort.

## **VI. — Le devoir du Militant.**

On n'a presque rien fait encore, lorsqu'on a réuni quelques citoyens conscients de leur devoir de classe et résolus à la lutte sociale, et qu'on leur a suggéré l'acceptation de statuts mûrement délibérés. Il importe que l'action du groupe soit réfléchie, conduite avec méthode et surtout qu'elle se manifeste en permanence. Les membres, s'ils ont un réel souci du but qu'ils se sont assigné, s'attacheront à s'instruire. Les militants français, — le fait a été remarqué et la critique semble exacte, — sont souvent moins sérieusement éduqués que les militants allemands. Ils ne lisent point assez ou ne se pénètrent pas suffisamment de tous les détails de la doctrine. Un

socialiste n'a pas accompli tout son devoir vis-à-vis de lui-même et vis-à-vis de son Parti, autrement dit vis-à-vis du prolétariat, lorsqu'il a appris, enfoncé dans sa mémoire quelques expressions, dont il ne perçoit pas toujours clairement le sens. Les mots ne sont rien : les idées sont tout. Tel discours de réunion fera de l'effet sur le moment et suscitera des applaudissements. Mais, en réalité, il n'aura inculqué aucune notion nouvelle à ceux qui l'auront entendu. Comme tout membre d'un groupe peut et doit être appelé, à un moment quelconque, à coopérer à la propagande, il convient qu'il approfondisse les thèses essentielles du socialisme. Sans doute, les militants, obligés de travailler de leurs mains durant la journée pour se nourrir et nourrir leur famille, n'ont que rarement assez de loisir pour s'approprier tous les détails de l'évolution économique, pour analyser dans ses derniers recoins la pensée d'un Marx ; — mais un socialiste conscient fera une place aussi large que possible à la vie intellectuelle ; il s'instruira par les moyens qu'il aura à sa portée, et qui sont plus copieux dans les grands centres que dans les petites villes, et dans celles-ci que dans les communes rurales, sur l'histoire de son pays, sur l'histoire économique d'abord, qui est primordiale. Il cherchera à illustrer, par l'examen des faits quotidiens, les théories générales et abstraites qu'ont formulées les grands penseurs du socialisme ; il s'enquerra de tous les événements qui se succèdent dans le monde, en se disant que rien de ce qui intéresse l'humanité ne doit lui rester étranger. Tâche lourde et rebutante, au début, pour des hommes qui peinent de longues heures dans l'atelier ; tâche bientôt attirante et joyeusement remplie, parce qu'elle élève ces hommes au-dessus d'eux-mêmes, et qu'en s'assimilant peu à peu des matières nouvelles, ils brisent le cercle étroit de l'horizon local, et rejoignent par la pensée les millions d'êtres qui se courbent, comme eux, sur la besogne ingrate et qui, comme eux, aspirent à l'affranchissement.

## VII. — L'émulation dans le Groupe.

Cet effort mental si nécessaire, et en dehors duquel le socialisme demeure réduit à une œuvre médiocre, c'est le groupe qui le stimulera, qui le provoquera, qui le dirigera. Ce groupe est un premier laboratoire d'échanges intellectuels, s'il apparaît aussi comme un foyer d'action et de conquête.

Comme il entend assurer sa vie, il s'appliquera à inscrire à son ordre du jour les divers problèmes qui sollicitent l'attention des socialistes. C'est dans les réunions éducatives qu'il organisera, et où chacun apportera à la collectivité son bagage d'idées et de connaissances, qu'il préparera les armes dont les militants useront ensuite pour la controverse et pour la bataille extérieure. On n'a rien fait lorsqu'on a ressassé certaines formules. Elles doivent correspondre, dans le cerveau de ceux qui les répandent et les justifient, à des idées arrêtées. Il ne suffit pas de dire que les luttes de classes forment le fond de l'histoire et que la lutte de classes est le principe même de l'action socialiste. Qu'entend-on par classes ? En quoi la classe se différencie-t-elle de l'ordre, tel que le concevait l'ancien régime ? Cette lutte de classes est-elle une invention, une fiction du socialisme, comme le prétendent nos adversaires qui nous accusent d'élaborer des guerres civiles pour notre usage, ou nous bornons-nous à la constater, à l'enregistrer, à établir qu'elle est issue fatalement de l'évolution économique et qu'elle ne disparaîtra qu'avec la structure capitaliste ? Voilà un point, entre beaucoup d'autres, sur lequel les membres d'un groupe échangeront utilement des vues, et pratiqueront, si l'on peut dire, une réciprocité d'enseignements.

Trop de cotisants ignorent la signification exacte même des affirmations générales sur lesquelles reposent les statuts des Partis assemblés dans l'Internationale. Que doit-on comprendre par conquête des pouvoirs publics ? Par socialisation

des moyens de production et d'échange ? Le rôle du groupe est de faire toucher du doigt aux nouveaux affiliés la valeur de ces déclarations, de dissiper les obscurités dont s'enveloppent nécessairement des termes abstraits, d'opposer le mécanisme général de la société, telle que nous l'imaginons dans l'avenir, à la société telle qu'elle pèse sur nous. Un groupe devient ainsi une petite école primaire du socialisme. Et qu'on ne dise point que cette besogne d'entraînement intellectuel, qui doit être poursuivie avec méthode et reprise de temps à autre pour les derniers inscrits, détourne la petite organisation locale d'une œuvre plus positive. Il n'est pas d'œuvre plus positive. Les hommes, les femmes, les adolescents qui répondent à l'appel du Parti, veulent autre chose que la viande creuse des formules apprises. Du moment qu'ils ont déjà assez libéré leur esprit pour venir dans nos rangs, ils aspirent à plus de lumière, ils souhaitent savoir quel est le programme, au vrai, du socialisme dont ils approuvaient déjà confusément les tendances, mais dont ils ne saisissent point toutes les données. Cette mise en commun des notions acquises, cette analyse scientifique des doctrines, à laquelle les militants plus instruits doivent procéder devant les citoyens moins riches de loisirs et de livres, donnent aux séances, un intérêt, un attrait supérieurs. Il n'est point d'exemple que ces recherches collectives aient rebuté des esprits sérieux, et il faut supposer que les travailleurs, en adhérant au Parti, accomplissent un acte sérieux et mûri. Au contraire, et c'est là une expérience de fait, un groupe retiendra d'autant mieux ses membres et les rassemblera d'autant plus régulièrement à ses séances, qu'il rendra ses discussions plus fécondes et qu'il s'attachera plus soigneusement à l'entreprise d'éducation.

Tous les membres du groupe s'emploieront à cette entreprise dans la mesure de leurs forces. Il ne faut pas que ce soient toujours les mêmes qui parlent et les mêmes qui écoutent. Si certains sont plus qualifiés pour développer les théo-

ries générales et analyser les systèmes, tous peuvent et doivent trouver dans la politique quotidienne, des exemples à citer, des anecdotes qui viendront illustrer telle ou telle affirmation doctrinale et prêter matière à développement nouveau.

Au bout de quelques mois, le groupe qui aura formé de la sorte l'instruction de ses adhérents, qui se sera approprié l'essence même du socialisme, aura préparé d'excellentes semences. Ce qui manque le plus souvent, ce ne sont point les bonnes volontés, ce sont les propagandistes de valeur, que ne déconcerte point une interruption de l'adversaire, qui ayant réfléchi sur le programme du Parti, ne sont surpris par aucune des objections courantes, et qui possèdent un arsenal d'arguments suffisant pour porter la conviction dans les cerveaux encore rebelles. Lorsque cette petite phalange de lutteurs sera créée, le rayonnement, quelles que soient les difficultés du milieu, s'accomplira de lui-même.

Encore convient-il que ceux qui ont assumé le mandat de faire vivre le groupe s'acquittent exactement de leur mission. Et ici apparaît le rôle des organes de la petite collectivité, et en particulier du secrétaire et du trésorier.

### **VIII: — Direction et administration du Groupe.**

On a souvent dit: tant vaut le secrétaire, tant vaudra le groupe. Il y a quelque exagération dans ces mots, car le groupe a toujours licence de changer le secrétaire, s'il se montre insuffisamment diligent; mais il est certain qu'un mauvais secrétaire est un péril grave et qu'un bon secrétaire, l'oiseau rare en quelques contrées, peut exercer une puissante et féconde influence.

A ce fonctionnaire, qui a charge de convoquer les adhérents, de préparer l'ordre du jour, de veiller à la réussite des démonstrations extérieures, les qualités d'ordre pratique sont indispensables. Il lui faut de la méthode, de l'activité, le souci très vif de faire toutes choses en leur temps et sans le moins.

dre retard. Il dépend de lui, dans la plus large mesure, que le groupe prospère ou que le groupe périclite.

Que s'il néglige, en effet, de lancer les convocations à l'heure dite ou de se procurer la salle de réunion, les membres se lasseront bientôt. Ils viendront plus rarement à des assemblées, qui se tiennent dans de fâcheuses conditions; l'effectif se dispersera; toute ardeur fléchira. Que si, au contraire, le secrétaire s'attache à épargner, à ses camarades, tous les petits ennuis matériels qui peuvent gêner un labeur suivi et régulier, ils prendront si bien l'habitude de se rencontrer à jour fixe, que cette habitude leur deviendra un besoin. Dans tout groupe, il est, au demeurant, des adhérents plus actifs, plus assidus que d'autres. Le petit noyau d'hommes qui disposent de loisirs plus certains, ou qui apportent plus de dévouement à la propagande, feront tous leurs efforts pour insuffler aux autres l'ardeur qui les anime.

A la préparation de l'ordre du jour est subordonnée, pour une grande part, le succès des réunions. Et c'est le rôle du secrétaire de porter, à cet ordre du jour, outre les conférences éducatives dont le sujet a été arrêté à l'avance, outre les débats d'administration intérieure qui s'imposent par intervalles, les questions d'actualité immédiate, qui passionnent plus naturellement la masse des militants. A cet égard, une réelle liberté d'initiative doit lui être concédée.

Mais il ne suffit pas que le groupe discute et prenne des décisions. Il importe, pour son prestige et son accroissement mêmes, que ces décisions soient connues au dehors. Le secrétaire assurera cette publicité en envoyant, aux journaux du Parti, le texte des motions votées ou en usant de tout autre moyen autorisé. Le groupe ne se réunit pas seulement pour éclairer ses membres et leur permettre d'échanger leurs vues, il est un organe de propagande et d'action et ni cette propagande, ni cette action ne s'exerceront efficacement, s'il délibère toujours en secret, s'il ne tâche pas, en toute occasion, de signaler son existence aux travailleurs de la localité.

Pour que le secrétaire remplisse exactement et avec utilité ses devoirs, il sied qu'il ait acquis quelque expérience. Il y a ici, comme en toutes choses, le « tour de main ». Une très grosse question se pose. Les fonctionnaires d'un groupe doivent-ils être renouvelés très souvent ? Les changera-t-on obligatoirement tous les trimestres, tous les semestres, tous les ans, ou au contraire leur mandat pourra-t-il être prorogé indéfiniment ou un certain nombre de fois ? Ce problème n'est pas particulier aux groupes socialistes. Il sollicite tout aussi bien les syndicats, qui lui ont donné des solutions très variables.

Aux yeux de certains militants, il vaut mieux que le fonctionnaire, mettons ici le secrétaire, ne soit mandaté que pour un laps de temps restreint. Si ses attributions se prolongent au delà d'une année, il finit par détenir une véritable autorité dont rien ne l'empêchera de mésuser. Comme son influence est certaine, il sera tenté d'imposer ses vues personnelles et de s'ériger en chef. Rien n'est plus contraire à l'esprit d'égalité, qui doit subsister intact. Les mandats à court terme sont seuls compatibles avec le maintien de ce principe. Car le titulaire de la fonction étant incessamment renouvelé, il n'a point licence de s'arroger une supériorité et de faire prévaloir sa conception propre. Allant jusqu'aux extrêmes conséquences de cette thèse, on demande que les postes d'administration soient occupés par tous les membres à tour de rôle, sans distinction entre leurs capacités. Certains syndicats ont inscrit cette prescription dans leurs statuts, au moins autrefois, et il ne semble pas que l'épreuve leur ait été favorable.

Il est facile de répondre au nom de l'intérêt même du groupe, c'est-à-dire au nom de l'intérêt socialiste, à ces arguments un peu spécieux.

Quelque important que soit le rôle d'un secrétaire, ce rôle ne comporte en soi aucune primauté, et il appartient d'ailleurs, à la collectivité des cotisants, d'empêcher qu'une ambition quelconque ne vienne rompre l'égalité nécessaire. Mais à

changer trop souvent le titulaire d'un emploi, on risque de faire payer au groupe les frais de cette expérience sans trêve recommencée. Dans une réunion d'hommes, chacun n'est pas qualifié pour toutes les tâches. Tel sera un déplorable secrétaire qui fera un excellent orateur. A quoi bon le détourner de la besogne qui convient à ses aptitudes, pour lui imposer une autre besogne où il est inévitable qu'il échoue ? Le bon fonctionnement du secrétariat exige, du camarade désigné, un certain nombre de connaissances matérielles, d'habitudes, de routines mêmes qu'il ne s'appropriera qu'au bout de quelques mois. Si le système du changement perpétuel l'emporte, ce camarade quittera son emploi à l'heure précise où il allait y fournir le maximum d'utilité. Ces écoles successives, que feront les différents titulaires, préjudicieront non point à ces titulaires, ce qui serait d'un inconvénient évident, quoique médiocre, mais à la collectivité, et chacune d'elles risque d'entraîner la dislocation.

Comment donc conclure ? Il ne saurait y avoir ici de règle fixe. Il ne faut pas que le secrétaire s'inscruste dans sa place, parce que les dangers signalés par les partisans du renouvellement à brève échéance pourraient tout de même surgir, et qu'on aurait engendré une bureaucratie au petit pied, avec tous les défauts de la bureaucratie. Il ne faut pas non plus que le bail soit court et qu'un mandat, après tout sérieux, soit donné au hasard de l'ordre alphabétique. Que le secrétaire soit élu pour un temps limité, afin qu'il sente la sanction toujours proche, mais que ses pouvoirs soient prorogés, dans une mesure raisonnable, lorsqu'il aura fait ses preuves et que ses services seront restés incontestés. L'égalité réelle n'y perdra rien, et le socialisme n'a jamais prétendu que les aptitudes des individus ne dussent pas être utilisées au profit de la **masse des citoyens**.

Le rôle du trésorier est naturellement moins actif que celui du secrétaire. On ne saurait pourtant le tenir pour négligeable. Un citoyen ne s'intéresse à la vie de son groupe que

dans la mesure où il paie régulièrement ses cotisations. Que s'il espace, sans raisons valables, ses versements, c'est qu'il demeure plus ou moins indifférent et que son ardeur de militant fléchit. Un bon trésorier doit s'attacher à percevoir, à dates fixes, ce que chacun est tenu de fournir à la caisse commune. Par là, non seulement il imposera aux adhérents des habitudes de régularité, qui ne pourraient être trop recommandées, mais encore il assurera, à l'action locale, **les ressources** en dehors desquelles il lui serait impossible de s'exercer.

Le budget d'un groupe est d'ordinaire extrêmement modeste. Que si ce groupe loue une salle pour une conférence, ou appose des affiches ou soutient une candidature, les maigres recettes sont bien vite absorbées. Le déficit est plus fréquent que les excédents et le bureau n'a même point le recours suprême des États et des communes endettés, qui est d'emprunter. On juge par là de l'importance qui s'attache à l'exactitude des rentrées. Dans un total de quelques centaines et même de quelques dizaines de francs, une pièce de 5 francs a sa valeur. Le trésorier, qui obtient de ses camarades un effort véritable, et qui sait à l'occasion s'opposer à une dépense superflue ou immodérée, ne peut être estimé trop haut.

D'aucuns se moquent encore des « machines à cotiser ». Ils ont tort, d'abord parce que l'argent est le nerf de la guerre pour les partis, — et pour les partis de classe, — comme pour les peuples, et aussi parce que c'est là un dédain archaïque, et qui depuis plusieurs années n'est plus de mode. Les syndicats, qui professaient ce mépris des caisses bien garnies, ont fini par s'affranchir de ce dilettantisme périlleux, et dans toutes les organisations ouvrières, les cotisations ont tendance à se relever, en même temps que les trésoriers reçoivent mandat de se montrer moins conciliants à l'endroit **des réfractaires.**

## IX. — Les séances du Groupe.

Les séances des groupes, nous dirons de tous les groupes, se déroulent selon une procédure uniforme. Cette uniformité n'a rien d'imposé, de factice ; elle naît de la nature des choses elle-même. Il est logique et nécessaire qu'au début de chaque réunion, après désignation du président qui maintiendra l'ordre dans les débats, en assignant aux membres leur tour de parole, le procès-verbal de la réunion précédente soit lu et mis aux voix. Cette lecture a le mérite de rappeler à ceux qui étaient absents lors de cette assemblée antérieure, l'objet des controverses qui y furent engagées, et à ceux qui étaient présents, le sens de leurs interventions. Une parole peut être mal interprétée, donner lieu dans l'avenir à des reproches, à des accusations contre celui auquel elle a été imputée par erreur. Il faut éviter de semblables malentendus.

Ensuite vient la lecture de la correspondance, qui peut contenir des demandes d'affiliation. Suivant ses statuts, le groupe prononce séance tenante sur ces offres d'adhésion ou ajourne leur examen. Mais en règle générale, il importe que des précautions soient prises contre l'intrusion d'éléments mauvais ou malveillants. Le patronat, l'administration ont tenté en bien des cas de faire pénétrer des espions à gages dans les organisations socialistes, afin d'être tenus au courant des faits et gestes de ces organisations elles-mêmes, et aussi de connaître la liste de leurs adhérents. L'homme, qui est admis dans un groupe à titre définitif, a désormais ses entrées dans le Parti socialiste tout entier, et l'on devine quels ravages sa trahison peut engendrer, quel préjudice ses dénonciations causeront à des travailleurs sans méfiance. C'est donc un devoir pour le groupe de faire son enquête, avant d'enregistrer une adhésion, de scruter les tenants et aboutissants du futur cotisant, d'exiger de lui des patronages et des garanties. Il vaut mieux pêcher en ce domaine par l'excès que par l'in-

suffisance des précautions. Le Parti socialiste a intérêt sans doute à porter au maximum ses effectifs, mais il ne doit pas acheter l'augmentation de nombre, qui manifeste sa vigueur, au prix d'imprudences qui auront de lointaines répercussions.

Dans les petites localités, où les travailleurs se connaissent mieux les uns les autres, le danger que nous évoquons, pour subsister encore, est moins accusé. Mais c'est surtout dans les grands centres, où l'individu est noyé dans la foule, où il peut transformer son aspect extérieur et changer son nom, où les embûches se tendent plus aisément, que la vigilance des groupes demeurera toujours en éveil. Les expériences du passé sont là au surplus pour leur recommander une surveillance exclusive de tout fléchissement.

Les partis qui combattent le socialisme, lui reprochent d'exiger de ses membres une discipline rigide, et ils le comparent volontiers, et avec une lourde ironie, à l'ordre des Jésuites. On comprend que cette discipline les gêne : d'abord, parce qu'il n'est point de groupement fort, si les unités composantes ne s'astreignent pas à une règle commune ; et ensuite parce que l'individualisme ou mieux le caprice individuel sont éminemment propres à favoriser les compromissions et les entreprises de corruption.

## **X. — La discipline dans le Parti.**

C'est à une discipline librement consentie que s'assouplissent les adhérents d'un groupe. Chacun d'eux a le droit de défendre, dans les réunions, et par les arguments qui lui conviennent et qui lui paraissent les plus persuasifs, ses vues propres. La liberté de discussion est entière, et il n'est aucun point de la doctrine, aucune mesure de la traditionnelle tactique, qui ne puissent être étreints par la controverse. Le Parti socialiste n'a pas de dogme ; il est au suprême degré évolutionniste et réaliste, c'est-à-dire que si à un moment

quelconque les données qu'il considère comme scientifiquement prouvées étaient convaincues d'erreur, il les abandonnerait ou les corrigerait. Il ressemblerait à une Église, s'il s'interdisait de soumettre à une critique continuelle les assertions qui lui semblent les plus solides, et il n'est point une Église figée dans la contemplation d'une hiérarchie. Il procède par raisonnement et non par acte de foi. Tout individu est qualifié pour prendre la parole et opposer ses conceptions à celles qui ont prévalu même de longue date. Ce qui prouve au surplus que la pensée du socialisme n'est nullement arrêtée à jamais, c'est qu'elle cherche toujours à s'enrichir, à se développer, à se préciser et que les Congrès nationaux et internationaux reportent sans cesse les mêmes questions sur chantier, en utilisant les documents nouveaux qui peuvent être mis en lumière.

La discipline ne consiste donc pas en la profession aveugle d'un système dogmatique, et chacun peut collaborer à la refonte de la série d'idées, de la nomenclature d'affirmations qui forment la théorie du socialisme. La discipline consiste dans l'obéissance provisoire en quelque sorte aux décisions adoptées par la majorité. Elle a sa valeur dans le groupe, comme dans l'ensemble du Parti. Ces décisions peuvent et doivent d'autant mieux être obéies, que d'une part, elles sont toujours sujettes à rectification et que, de l'autre, elles ne sont pas inspirées d'en haut par une oligarchie plus ou moins tyrannique ; elles sont l'expression exacte de la volonté collective, le résultat du libre choix d'une masse d'hommes, où chacun est strictement l'égal de son voisin. C'est pourquoi il serait puéril de nous attarder plus longtemps à réfuter les accusations ironiques de nos adversaires.

Si la discipline, telle que nous la définissons, n'existait pas, on se demande comment resterait possible une action commune. Dans tout groupement humain, l'individu doit, en principe, subordonner ses manifestations personnelles aux préférences de la majorité. Cette règle comporte à coup sûr des

exceptions, et la personnalité ne saurait accepter certaines violations de son libre arbitre ou de sa dignité, violations qui entraîneraient une diminution pour le groupement lui-même, mais ces exceptions sont rares et ne peuvent se déterminer par avance. Lorsque les deux tiers ou les trois cinquièmes des ouvriers affiliés à un syndicat ont voté la grève, tous les syndiqués doivent chômer; ceux qui se soustrairaient directement à cette prescription apparaîtraient comme autant de traîtres. Il en va de même dans le groupe socialiste, ou dans la section, pour des décisions d'un autre ordre.

Les Congrès du Parti ayant déclaré, d'accord avec l'Internationale, que la lutte de classe est à la base de l'action socialiste, tout membre qui contesterait la réalité de cet antagonisme des classes, serait un transfuge de la cause socialiste. Si la liberté lui était laissée de soutenir à cet égard la thèse bourgeoise de la fusion ou de la conciliation des catégories sociales, on aurait ce singulier spectacle de socialistes venant briser de leurs propres mains les armes intellectuelles du prolétariat. Il suffit d'évoquer cet exemple pour démontrer l'absurdité de la thèse de la liberté absolue qui exclut en soi tout mouvement, toute offensive de la masse.

Lorsque le groupe — pour passer à un cas d'ordre pratique — a choisi un candidat, et résolu de l'opposer aux candidats conservateurs et radicaux, tous les membres sont tenus de soutenir le militant indiqué. Ils manqueraient aux engagements qu'ils ont pris s'ils s'abstenaient de voter en sa faveur, mais il ne suffit pas qu'ils lui donnent leurs bulletins, il faut qu'ils s'emploient de toutes les façons à assurer la propagande, à recruter de nouveaux adhérents, à servir le Parti. Même s'ils ne sont pas intimement convaincus de la toute-puissance de l'action électorale et s'ils discutent, — je ne dis pas sur le principe, mais sur l'étendue de la valeur de cette action — ils se rendront aux conférences, aux réunions de toute espèce; ils contribueront à y maintenir l'ordre contre les adversaires de classe, pour que la parole socialiste puisse se

faire entendre sans lisières, et que la propagande ne soit pas étouffée.

Cette discipline n'a rien de pénible, ni d'oppressif. L'homme, qui adhère à un groupe, fait forcément le sacrifice de sa fantaisie. S'il abandonne une parcelle de sa personnalité, il accroît en échange et de beaucoup cette personnalité, en s'instruisant par le contact d'autrui et en joignant ses efforts à ceux de ses camarades de combat. Il n'est pas vrai que l'individu soit d'autant plus vigoureux qu'il est plus isolé. Le syndicalisme contemporain, après le socialisme, a fait table rase des doctrines individualistes extrêmes, qui organisent l'asservissement des foules ouvrières, en affranchissant le capitalisme et l'État qui le représente, de toute crainte de résistance ou d'attaque.

Au surplus, c'est sans brutalité qu'il sied de faire prévaloir la discipline. Dans tout groupe, à côté des jeunes membres récemment admis, il y a d'anciens militants. C'est à ceux-ci qu'incombe le soin, en usant de la modération, du tact qui se concilie fort bien avec la fermeté, de rappeler à l'ordre ceux qui risqueraient de s'égarer. Rien n'est plus nécessaire que la cohésion entre travailleurs qui se réunissent pour s'instruire et pour poursuivre la lutte en commun. L'indiscipline rompt cette cohésion, et comme telle, elle mérite d'être arrêtée, réfrénée à temps, mais les sanctions trop sévères et trop soudaines peuvent, elles aussi, compromettre la stabilité et l'union. Tout ce qui froisse la dignité individuelle sera écarté avec soin. Dans la plupart des cas, une parole heureusement placée, une évocation motivée des principes du Parti suffira, au moins à l'égard de membres bien intentionnés, pour conjurer une déviation. Beaucoup de fautes sont accidentelles, et ceux qui les commettent les regrettent, dès qu'on leur signale leur tort. On se gardera de transformer en révolte ouverte contre l'organisation tout entière ce qui sera une omission, une négligence, une peccadille.

## XI. — Contre les divisions.

Le groupe évitera surtout que des froissements, des querelles ne s'élèvent entre ses membres. Rien n'est plus dangereux que ces divisions intérieures, dont la gravité, au lieu de s'atténuer avec les jours, va d'ordinaire grandissant. Des clans se créent, des fractions surgissent. L'intérêt général est félagué au second plan, ou mieux l'on n'y pense plus. Tous les membres finissent par prendre parti ; ceux mêmes qui, au début hochaient la tête en disant : « ce sont là débats ridicules et indignes d'hommes qui pensent et qui s'adonnent à une œuvre d'affranchissement », sont entraînés à se classer par la force des choses. Ou bien alors, ils délaissent les réunions, qui n'offrent plus l'aliment requis par leur intelligence, et qui se clôturent par des échanges d'invectives. Les nouveaux venus, qu'attiraient l'espoir d'une éducation sociale plus soutenue, la promesse de discussions élevées et désintéressées, ne tardent pas à se retirer irrités, déçus, découragés par le triste spectacle qu'ils ont sous leurs yeux. Chacune des fractions s'ingénie à obtenir, par quelque moyen que ce soit, l'avantage sur la fraction adverse. On en viendra aux pires stratagèmes. Les salles se vident ; les détracteurs du socialisme s'emparent des litiges, qui se sont produits, pour les envenimer, pour discréditer le Parti, pour le présenter comme un ramassis d'hommes cupides, soucieux uniquement de leurs ambitions, de leurs convoitises, de leurs haines, — et il arrive que par la faute de quelques-uns qui ne sont pas plus mauvais que d'autres, mais qui ne savent pas maîtriser leurs sentiments, toute la propagande déjà faite est brusquement, brutalement anéantie. Ils ne se doutent pas du tort qu'ils portent à une cause qui leur était pourtant chère ; et lorsqu'ils s'aperçoivent du dommage moral causé, il est trop tard pour réagir. Il faudra de longs mois, des années même pour réparer le mal, en admettant qu'il apparaisse réparable.

Lorsqu'on reprend l'histoire de la classe ouvrière de France à travers ses diverses formations de combat, on se rend compte qu'à maintes reprises, elle a été victime déjà de ces divisions savamment entretenues et stimulées. Que de syndicats ont dû se dissoudre au lendemain d'une ère de recrutement et de prospérité, parce que des difficultés minimes d'abord, et peu à peu grossies par la maladresse ou par la malveillance, surgissaient, encombraient les ordres du jour, accaparaient tout le temps disponible ! Que de militants sérieux, convaincus, prêts à sacrifier leur vie à l'idéal socialiste, se sont résignés à la retraite, conlammés à l'isolement, parce qu'ils ne voulaient point être mêlés à des polémiques, dont s'indignait leur mentalité !

Le plus simple, lorsque naît une querelle entre deux ou plusieurs membres, ou entre des membres et le groupe, est de la liquider au plus tôt. Les statuts sont assez explicites à ce sujet pour qu'on y trouve tous les moyens de règlement nécessaires. La méthode d'ajournement, de temporisation est la plus fâcheuse en la circonstance. De même qu'en présence de certaines affections morbides qui s'attaquent au corps humain, l'intervention immédiate du chirurgien s'impose sans conteste, et constitue l'unique mode de salut, de même devant les luttes intestines, devant les schismes naissants, il n'y a point un instant à perdre. L'arbitrage, qui sera établi sans retard, évitera de graves déchirements ; il conjurera des dislocations de forces qui ruineront une besogne laborieusement conduite.

## **XII. — La vie de la Section.**

Les observations, qu'il importe de présenter sur la vie intérieure de la section et de la Fédération, sont forcément moins développées que celles qui s'attachent au bon fonctionnement du groupe. C'est qu'en fait, les conditions d'existence de ce dernier s'appliquent tout aussi bien aux organismes plus im-

portants, conditions morales et conditions matérielles. Les seules différences, qu'on puisse relever, découlent des objectifs différents que s'assignent ces divers agrégats.

La section, là où elle ne se confond pas avec le groupe, se réunit moins souvent que celui-ci. Elle se préoccupe beaucoup plus de l'action publique et extérieure proprement dite que de l'entreprise d'éducation et de recrutement. Elle a mission d'organiser les réunions, qui ne s'adressent pas seulement aux membres du Parti, mais aussi et surtout aux travailleurs demeurés jusque-là indifférents à la propagande socialiste, et nous verrons plus loin par quels moyens cette propagande peut être rendue régulière et efficace.

Le secrétaire de section doit présenter les mêmes qualités que le secrétaire du groupe, mais il opère sur un champ plus vaste, surtout dans les grandes villes. C'est lui qui maintient le contact officiel entre les groupes, tenant compte des desiderata et des initiatives de chacun d'eux, s'ingéniant à éviter les froissements, qui sont encore plus dangereux et plus pénibles lorsqu'ils s'élèvent entre les groupes, que lorsqu'ils apparaissent entre les personnes. Il évitera à tout prix que des antagonismes permanents ne naissent, que les « tendances », comme l'on dit, ne s'isolent les unes les autres, en se cantonnant dans des quartiers spécialement conquis par elles, car alors le travail de la section devient impossible. La bonne foi, la loyauté, l'esprit de conciliation, le respect des opinions doivent d'autant plus régner en ces assemblées, que celles-ci sont moins fréquentes, et que toute division un peu prolongée risque alors d'amener l'affaiblissement immédiat de l'action au dehors.

La section, on l'a vu, a un ou plusieurs délégués au Conseil fédéral et au Congrès fédéral, qui sont les rouages administratifs de la Fédération. Elle influe directement sur les délibérations de ce Conseil et de ce Congrès par le mandat qu'elle donne à ses délégués; par suite, il importe qu'elle se saisisse à temps de tous les problèmes qui sont soumis à la Fédération.

afin qu'elle n'émette pas un vote de surprise, et surtout que tous ses membres aient pu exprimer leurs vues.

Il arrive parfois que des délégués se présentent aux Conseils fédéraux ou même aux Congrès sans avoir de mandat ferme. C'est ou bien que la section n'a pas engagé, à son heure, le débat qui devait aboutir à une conclusion précise; ou bien qu'elle s'est estimée trop mal informée pour prendre position; et cette insuffisance d'information dérive toujours elle-même d'une imparfaite organisation des travaux. Le bon secrétaire de section portera les questions à l'ordre du jour, dès qu'il saura qu'elles sont posées; son devoir consiste, au préalable, à s'adresser au secrétaire de la Fédération pour obtenir de lui une documentation complète, et pouvoir éclairer, par des données statistiques et autres, les débats qui s'ouvriront. Rien n'est plus fâcheux que l'abstention ou l'indifférence des sections dans des délibérations fédérales qui seront d'un grand poids, puisqu'elles influenceront sur toute la marche du Parti.

### **XIII. — Le Secrétaire de la Fédération.**

Les qualités exigibles du secrétaire de Fédération sont plus sérieuses encore, si possible, que celles requises du secrétaire de section. Qu'il s'agisse de la propagande, de la surveillance des élus, de l'action militante, il exerce sa vigilance en un domaine infiniment plus développé. Il lui faut une véritable éducation politique et économique, la connaissance des choses et des hommes du Parti, même en dehors de la circonscription départementale. Les Congrès de la Fédération, qui doivent avoir quelque éclat, si l'on entend les faire contribuer au rayonnement du socialisme dans la région, ne sauraient jamais être préparés avec trop de soins. Seules les questions d'une réelle importance y seront traitées, mais toutes les questions actuelles, et qui sollicitent une prompt solution, doivent être examinées. Il est pénible et fâcheux pour l'autorité



Jean JAURÈS, député du Tarn.

(Photo Mannel.)



de la Fédération, qu'un problème grave figure à l'ordre du jour et soit ensuite renvoyé à six mois ou à un an, quelque urgence qu'il présente. Le secrétaire peut beaucoup faire pour assurer la régularité et la rapidité des délibérations. Lien vivant entre l'organe central du Parti et sa Fédération, il a de toutes autres tâches encore. Il évite que cette Fédération ne s'isole dans des besognes latérales et secondaires ; il s'évertue à la faire coopérer à tous les efforts pratiques de la section française de l'Internationale ; il s'attache à liquider au plus tôt les conflits qui peuvent surgir ; il renseigne le Conseil national sur l'évolution économique du département pour que ce Conseil national, dans l'organisation de la propagande, tire avantage de toutes les indications utiles. Il participe lui-même activement à la diffusion des idées socialistes dans le département, en répartissant les orateurs entre les sections, en stimulant ces sections, si besoin est. L'activité normale de la Fédération est aussi indispensable au Parti que l'activité normale de la section à la Fédération. De même qu'un membre malade ou affaibli peut paralyser tout l'organisme humain et le vouer à la décrépitude, de même une cellule stérilisée ou anémiée gêne le fonctionnement de l'organisme socialiste, et le péril d'affaïssement est d'autant plus grand que cette cellule est plus importante. La puissance de l'ensemble est faite de la santé des éléments qui le composent, à tous les degrés.

La vie extérieure du Parti est étroitement subordonnée à sa vie intérieure ; elle en exprime les vicissitudes, les progrès et les déclin.

## CHAPITRE XXI

### L'ACTION DU PARTI

#### I. — L'Action, c'est la Vie.

Le Parti socialiste, comme tout organisme vivant, tend à subsister, à se développer, à agir. Il ne peut se contenter de se dresser en face de la classe bourgeoise, en face de l'État capitaliste comme une protestation permanente des travailleurs. Il ne suffit pas qu'il soit, qu'il se constitue une fois pour toutes, quitte à accepter ensuite l'immobilité, à se complaire dans la stagnation, en s'arrachant à toute difficulté, et en s'affranchissant des préoccupations de tactique et des craintes de brutale répression.

S'il se bornait à analyser le mécanisme social, à dénoncer au prolétariat les abus qui sont à la base même du système, s'il se souciait exclusivement de formuler une critique et d'édifier une doctrine, il serait une secte, une école. Il s'assimilerait aux sectes et aux écoles qui se multiplièrent à l'origine de son histoire, on serait tenté d'écrire de sa préhistoire, et qui aboutissaient aux chimères du phalanstère, de la coopération étatiste ou du crédit gratuit... Il s'adresserait alors à une minorité cultivée, capable sans doute de s'intéresser aux idées pures. Il ne serait point la classe ouvrière en marche, avide de renverser la structure présente, de faire besogne positive, et de remplacer l'état de choses ancien par un état de choses nouveau.

Le Parti socialiste, en quelque pays qu'on l'envisage, est une véritable formation de combat. Il se sert de tous les moyens, qui sont à sa portée, pour hâter la chute du régime d'oppression qui subsiste; il attaque ce régime par tous ses

points faibles; il lui livre une bataille incessante. Comme la classe ouvrière ne peut s'émanciper que par l'anéantissement de ce régime, elle ne saurait lui accorder la moindre trêve sans le fortifier et sans s'affaiblir elle-même. L'action, mais une action concertée, mûrie, subordonnée à un objectif précis, une action qui ne se confonde ni avec le révolutionnarisme verbal, ni avec l'agitation incohérente, ni avec les chicanes parlementaires, est le principe de sa future victoire. Un Parti socialiste, qui n'agit pas, qui ne tend pas toutes ses énergies dans une même direction, qui ne s'efforce pas à chaque minute d'accroître son offensive et d'exercer utilement cette offensive, est voué à la stérilité, à l'émiettement et peut-être à la mort. Un organe de lutte, qui n'est pas employé à la lutte, ne tarde pas à se rouiller et à se désagréger.

Il faut donc que le Parti socialiste vive la plénitude de la vie, qu'il s'affirme au maximum, et qu'il chasse la lassitude et l'inertie qui sont ses pires ennemies.

A coup sûr, lorsqu'on envisage le cheminement d'une des fractions de l'Internationale ouvrière, on s'aperçoit qu'il ne s'accomplit pas avec une régularité absolue. Il y a des moments de furieuse mêlée et des moments de répit apparent. Au lendemain d'une grande crise politique ou sociale, d'une grève qui a englobé des centaines de milliers d'hommes, d'une campagne électorale qui a mis en branle tous les militants, le Parti se replie en quelque sorte sur lui-même. Il ressemble à une armée qui, au soir d'une bataille, rectifierait ses positions, rapprocherait ses effectifs et réparerait ses brèches. Il se réorganise, il délibère, il procède à l'instruction des adhérents nouveaux qu'il a conquis, il élabore de nouveaux plans; c'est l'offensive du lendemain qu'il prépare. Mais cette réorganisation périodique, d'autant plus indispensable à intervalles rapprochés que les antagonismes sociaux sont devenus plus intenses, et les chocs plus retentissants, est encore de l'action. Le conflit des possédants et des non-possédants est constant dans l'ordre politique comme dans l'ordre écono-

mique. C'est à chaque instant que l'État fait sentir au prolétariat la lourdeur de son emprise et la sévérité de ses mesures coercitives. C'est à chaque instant que ce prolétariat se trouve limité dans son expansion normale, paralysé dans la satisfaction de ses besoins matériels et moraux par la résistance patronale. Mais de même que dans une guerre, les rencontres décisives sont rares et sont précédées et suivies d'opérations stratégiques d'une valeur immédiate secondaire, de même le Parti socialiste utilise tous les moments disponibles pour mieux aménager ses éléments de lutte, et pourvoir à toutes les éventualités qui faciliteront ou gêneront les entreprises essentielles.

## II. — Le recrutement socialiste.

Cette action du Parti socialiste n'est pas condensée tout entière au centre. Pour être efficace, elle doit être portée au maximum d'intensité, à la fois au centre, dans les organes intermédiaires et dans les groupements locaux. Il faut qu'un même courant circule dans tous les membres et dans toutes les parties de ces membres.

Mais l'action du Parti socialiste peut être conçue de différentes façons ; ou mieux, s'appropriant aux nécessités diverses qui s'imposent d'elles-mêmes, elle mérite d'être envisagée sous plusieurs aspects. Le Parti socialiste, en possession d'une doctrine et d'un programme, cherche à se recruter. C'est la première besogne qu'aborde, en bonne logique, une organisation. Si cette organisation ne s'enrichissait pas de nouveaux affiliés, si elle vivait toujours sur son propre fonds, elle serait menacée de disparition rapide et irrémédiable, parce que, chaque année, la mort faucherait une certaine quantité de ses adhérents, et ensuite parce qu'on ne prouve le mouvement qu'en marchant et que beaucoup de fidélités ne résisteraient pas à une inertie trop évidente. Le recrutement proprement

dit dépend de l'énergie, de l'habileté, de la régularité de la propagande.

De cette propagande, nous avons été déjà amenés à dire quelques mots, lorsque nous avons entretenu le lecteur de la fondation et du développement des groupes. Mais c'est à un examen d'ensemble, plus approfondi et plus minutieux, que nous nous livrerons ici. La propagande étant une des tâches vitales du Parti, puisqu'il ne se contente pas de rassembler une minorité, même d'élite, et qu'il vise par définition à réunir dans ses rangs le prolétariat tout entier, nous étudierons d'un peu plus près les ressources dont elle use, les conditions où elle évolue, les difficultés qu'elle est appelée à rencontrer, les résistances intellectuelles ou autres qui se posent devant elle. Un parti socialiste, qui ne se préoccuperait pas d'entretenir une propagande continue, assouplie au milieu où elle s'exerce, et en même temps tendue tout entière vers l'objectif révolutionnaire, qui est doctrinalement et pratiquement celui du socialisme, abandonnerait la meilleure de ses armes. Car s'il comptait seulement sur la misère engendrée par le système économique, et sur la révolte qui gronde par intervalles dans les masses prolétariennes encore inconscientes, il ferait le jeu de ses adversaires et coopérerait à consolider le régime.

### **III. — Dans les Assemblées délibérantes.**

En second lieu, le Parti qui a assuré son recrutement, qui est certain, de par les campagnes de ses propagandistes, de par la diffusion systématique de ses idées, de conquérir progressivement la foule des travailleurs urbains et ruraux, manifestera sa vigilance et sa puissance d'offensive dans toutes les assemblées délibérantes où il aura pris pied. Nous l'avons déjà dit et nous insisterons encore sur ce point capital : l'action parlementaire n'est qu'une des modalités de l'action poli-

tique, et le socialisme n'a jamais répudié aucune des modalités de cette action politique, qui doit engendrer la subversion de l'État, l'effondrement de la hiérarchie et des rouages répressifs d'aujourd'hui. Mais le socialisme estime qu'il doit exploiter, en première ligne, une méthode de lutte que la légalité même lui offre. Ayant forcé la porte des Chambres, des Conseils généraux, des Conseils municipaux de par la volonté du peuple ouvrier, mandatés pour porter à la tribune et pour proclamer les souffrances, les protestations, les revendications partielles et la revendication suprême de ce peuple ouvrier, les élus socialistes ont une œuvre quasi-quotidienne à accomplir. Qu'au Palais-Bourbon, ils s'ingénient à paralyser une initiative gouvernementale visant à mieux sauvegarder la propriété capitaliste; qu'ils y dissèquent des projets de loi émanés de la bourgeoisie en dénongant leur véritable portée, qu'ils y traduisent eux-mêmes et défendent en forme juridique les aspirations des travailleurs; ou encore que dans l'enceinte plus limitée de l'assemblée communale, ils luttent pour obtenir, en faveur des salariés et des déshérités, certaines améliorations ou pour faire reculer les grands détenteurs de monopoles, ils coopéreront toujours à user, à affaiblir l'armature de l'État capitaliste, à ravir à la classe possédante quelques-uns de ses instruments de règne, à dissiper les mensonges qui prolongent son autorité. Mais cet effort parlementaire n'a de valeur qu'autant qu'il s'encadre dans l'offensive générale du prolétariat; il est vigoureux et efficace dans la mesure de la vigueur et de l'efficacité de cette action collective.

En troisième lieu, un parti socialiste, quel qu'il soit, marquera à chaque instant sa solidarité avec les autres partis socialistes « nationaux » et avec l'Internationale tout entière. Il importe non seulement que les problèmes qui se posent universellement soient résolus partout selon des principes identiques: il importe encore, dans l'ordre pratique, que les sections de l'Internationale se prêtent un mutuel appui, soit

en cas de tension diplomatique, pour paralyser un conflit armé, soit en cas de révolution cantonnée d'abord en un seul pays, pour empêcher les forces militaires des autres pays d'intervenir contre ce premier soulèvement prolétarien, et pour généraliser le mouvement. Il y a là un des aspects et non des moindres de l'action socialiste. Mais nous n'avons pas à l'examiner plus longuement dans ce volume, puisqu'une autre partie de notre *Encyclopédie* traitera de l'Internationale, de sa composition, de ses statuts et de son rôle.

## CHAPITRE XXII

### LA PROPAGANDE

#### I. — La nécessité de la propagande.

La propagande socialiste se propose de créer des milieux favorables à l'expansion du socialisme, de susciter partout des noyaux de militants pour les développer ensuite, d'éduquer ces militants, afin qu'ils puissent devenir à leur tour des propagandistes, d'amener au Parti et en même temps aux autres organisations du prolétariat, syndicats et coopératives, une portion croissante de la classe ouvrière.

Nous avons dit déjà en deux mots pourquoi cette propagande était la condition indispensable d'une action socialiste féconde. A coup sûr, la souffrance matérielle et le sentiment de la servitude morale déclenchent par intervalles, chez les salariés, de formidables sursauts de colère. Des heures surviennent où, même sans s'être enquis du fonctionnement réel du régime social, ces salariés percevant la profondeur des iniquités qui les frappent, se soulèvent contre leurs maîtres. Il y a eu dans le passé et bien avant que le socialisme ne s'écrie en corps de doctrine, de redoutables insurrections de miséreux ; il y avait eu déjà dans l'antiquité romaine des révoltes d'esclaves. Mais ces séditions plus ou moins violentes, plus ou moins heureuses, — sur le moment, — des travailleurs inorganisés, n'ont jamais abouti à des résultats précis. Même lorsqu'elles mettaient l'État au bord du précipice, ce qui arrivait rarement, elles finissaient par être domptées. Ou bien elles manquaient de but proclamé et visible pour tous, ou bien elles éclataient sur un espace relativement restreint, et ne trouvant pas au dehors les appuis indispensables, elles étaient vouées à la répression rapide. Par trois reprises, au XIX<sup>e</sup> siècle, les

prolétaires de France prirent les armes et infligèrent de terribles inquiétudes à la puissance publique. Mais la Commune, elle-même, bien qu'elle eût chassé de Paris le gouvernement et disposé d'un effectif sans précédent, bien qu'elle fût demeurée de longs jours durant maîtresse de la capitale, fut brisée; c'est que ceux qui l'avaient fondée au prix d'admirables sacrifices, et qui, en grand nombre, allaient payer leur initiative de leurs vies, n'avaient point réussi, venant de tous les points de l'horizon, à s'accorder sur un programme positif; c'est aussi et surtout que l'exemple de Paris ne fut pas suivi en province. Si l'on excepte quelques rares cités où se leva le prolétariat, et quelques autres, où régna une neutralité sympathique, la masse de la France demeura inerte ou hostile. La besogne de Thiers en fut d'autant facilitée, il exploita, contre la Commune, les appréhensions et les haines entretenues de longue date chez les paysans à l'égard des pseudo « partageux »; il dressa les ruraux contre les ouvriers des villes. Avec une habileté consommée, il tira parti des légendes stupides qui s'étaient accréditées, des calomnies qui faussaient systématiquement le sens du socialisme, de l'ignorance que les premiers groupes socialistes n'avaient pas réussi ou pas songé à dissiper.

Rien ne démontre mieux que ce tragique écroulement, la nécessité de la propagande. Si avant 1871, les écoles socialistes avaient abouti à s'unir sur certaines idées tout au moins, si elles avaient essayé de former des groupes dans les départements, de faire pénétrer jusque dans les villages leurs théories et leurs revendications, si une atmosphère socialiste, en un mot, avait été créée dans tout le pays, il est vraisemblable que l'entreprise versaillaise ou aurait échoué, ou tout au moins se serait heurtée à une résistance plus longue, et aurait dû renoncer à certaines sauvageries extrêmes. Mais on répondra, il est vrai, et non sans quelque raison, que les conditions économiques, propres à la diffusion du socialisme, étaient loin de s'être déjà réalisées.

Une contrée étrangère, à une date beaucoup plus proche, nous offre un exemple plus concluant, plus plein d'enseignements encore que celui de la Commune : je veux parler de la Russie. Elle a traversé, il y a quelques années, pendant la guerre d'Extrême-Orient et au lendemain des premières défaites, qui illustraient l'impéritie de son gouvernement, et dénonçaient l'improbité de ses hauts fonctionnaires, une crise révolutionnaire d'une colossale ampleur. Des milliers d'hommes suspendirent le travail ; les syndicats s'érigèrent du Nord au Sud ; l'industrie, le commerce furent paralysés ; des soulèvements, dirigés par les militants socialistes, se produisirent dans les grands centres ; l'armée et la marine désertèrent en partie la cause du tsarisme, et en plusieurs endroits, à Odessa, à Sveaborg, etc., coopérèrent aux séditions. L'État russe craqua, chancela sur ses bases. Il sembla que cette masse énorme dût se disloquer, que cette imposante bureaucratie allât disparaître à tout jamais. L'État russe réussit pourtant à se soustraire, cette fois du moins, à son sort. C'est que le mouvement qui le menaçait était confus, désordonné, exclusif de tout plan d'ensemble ; c'est que ceux qui y participaient, se recrutant dans tous les milieux sociaux, nourrissaient des vues divergentes ; c'est qu'ici aussi la masse rurale, qui représentait les quatre cinquièmes du peuple, n'avait pour ainsi dire pas été touchée par l'étincelle ; c'est que le socialisme militant ne comptait que de minuscules effectifs noyés dans l'immensité de l'Empire et que sa propagande était seulement naissante. Il jouait, certes, un rôle effectif dans la poussée qui venait battre le trône, le saint Synode, le grand capitalisme foncier ou industriel, mais il ne disposait pas d'assez d'éléments, et il n'avait pas assez multiplié ses foyers d'action à travers les gouvernements d'Europe et d'Asie, pour prendre la direction de cette attaque gigantesque et incohérente. La révolution fut brisée. La Russie, après la France, venait de faire une expérience cruelle, mais féconde en leçons. La régénération sociale sera une œuvre de vigueur et d'enthousiasme à coup sûr, mais encore une œuvre de patience et de méthodique préparation.

C'est à cette préparation qu'est consacrée la propagande. Si un parti socialiste ne mettait pas la propagande au premier plan de ses soucis, s'il ne lui consacrait point le meilleur de ses forces morales et de ses ressources, il se ménagerait de lamentables échecs. Les conditions économiques ne sont plus pour nous, à cet égard, aussi ingrates qu'en 1848 ou en 1871, car l'industrie s'est répandue à travers tout le pays, en même temps que la prolétarianisation accomplissait de nouveaux progrès et que l'appel des villes aux ruraux s'exerçait plus largement. Le milieu agricole lui-même a été touché par l'évolution, soit que la propriété terrienne ait accentué sa concentration, soit que l'agriculture s'industrialisant de plus en plus, le paysan soit tombé sous la tutelle des prêteurs d'argent ou des intermédiaires capitalistes, qui lui achètent ses produits à vil prix. Le rôle du Parti socialiste consiste précisément à profiter de ces conditions économiques renouvelées, de ce renforcement du capitalisme, de cette aggravation continue de l'antagonisme des classes pour rallier à son programme les déshérités, que la transformation industrielle et agricole multiplie automatiquement. Il s'agit de les amener à nous, de conquérir leurs intelligences, et éventuellement leurs bras, en leur disant clairement ce que nous combattons, ce que nous voulons détruire, ce que nous prétendons fonder.

## **II. — La propagande en période électorale.**

Cette propagande peut et doit s'effectuer à tout moment. Il n'est pas une heure de la journée, une circonstance de la vie où elle n'ait chance d'engendrer ses effets. Partout et toujours elle trouve à opérer. Mais certaines conjonctures la favorisent particulièrement. Les collectivités s'émeuvent plus aisément, au contact des grandes idées, que les individus isolés. Durant les crises publiques, qui atteignent la masse au

plus profond de son existence, qui la frappent dans sa sécurité, dans ses espérances, certaines démonstrations entraînent une conviction plus forte et triomphent avec plus de facilité les résistances ou des indifférences ordinaires.

C'est surtout en temps d'élections que la propagande socialiste devra s'intensifier. — non pas que le socialisme recherche uniquement des résultats électoraux, mais à la veille des scrutins législatifs, cantonaux, municipaux, l'attention est en éveil; des milliers de gens qui d'habitude ne s'intéressent qu'à leurs affaires personnelles et qui se soucient très peu des affaires de leur ville ou de leur pays ou de leur classe, sortent de chez eux, abandonnent même le café ou le débit où ils écoulent quotidiennement leur soirée, et viennent se mêler aux citoyens plus actifs, dans des salles de réunion. C'est à peu près le seul moment de l'année où la parole socialiste puisse les toucher, où ils consentent à former un auditoire et à entendre l'expression de quelques idées générales. Parmi eux, quantité encore répondent aux convocations beaucoup moins pour s'instruire, écouter une discussion ou discuter personnellement, que pour examiner la physionomie du candidat, savourer les lazzi qu'on lui décochera et rire à ses dépens. Ils sont cependant là, et peut-être un mot qui s'insinuera dans leur oreille ne sera-t-il pas tout à fait perdu, et la pensée que ce mot évoquera germera-t-elle dans l'avenir.

Des milliers de gens aussi, des centaines de milliers, qui n'oseraient pas assister à la séance d'un groupe, d'une section du Parti, par crainte d'être remarqués et dénoncés et frappés ensuite de représailles patronales, ou administratives, accourent en cette enceinte neutre et quasi officielle qu'est le préau d'école. Les adeptes, que le socialisme conquiert ainsi à chaque consultation générale ou partielle, ne sont pas en nombre négligeable. Les controverses, qui s'instituent fatalement entre ses candidats ou ses orateurs et les candidats ou les orateurs adverses, lui valent des recrues nouvelles, pourvu que ceux qui parlent en son nom, soient riches d'arguments et ne lais-

sent sans réponse aucune des attaques, aucune des objections des radicaux ou des conservateurs.

A un autre point de vue encore, la période électorale est précieuse pour nous. Elle nous procure la gratuité de vastes salles et la gratuité partielle des affiches, c'est-à-dire que nous pouvons convoquer le public et que nous pouvons l'entreprendre à des conditions dont s'accommode fort bien notre pauvreté pécuniaire. Plus de local à louer à des prix trop élevés pour nous ; plus de timbres à acquitter, et surtout plus de sollicitations inutiles, plus de démarches irritantes auprès de propriétaires ou de tenanciers d'immeubles, qui ne méritent aucune confiance et qui, au dernier moment, corrompus par les employeurs ou intimidés par la municipalité, déchirent plus ou moins cyniquement l'accord déjà conclu.

Si elles ne comportaient pas d'autre signification, les élections à tous les degrés auraient déjà ce mérite considérable d'offrir à notre propagande un domaine tout prêt. C'est pourquoi en n'y participant point, dans la plus large mesure possible, nous commettrions une grave faute de tactique. Si nos candidats ne se dressaient pas à côté des candidats bourgeois, pour opposer doctrine à doctrine, et programme à programme, s'ils laissaient passer, sans contre-partie, les affirmations tendancieuses et toujours optimistes des champions du régime, ils feraient à ce dernier la partie trop belle. Plus une Fédération, plus une section socialiste est fortement constituée et plus elle s'attache à prendre rang dans les scrutins qui se succèdent.

Le talent de ceux qui ont charge de la propagande, qui l'organisent localement ou dans un département ou dans tout le territoire, est de rassembler le maximum de conditions favorables. Il y a une science technique, peut-on dire, de cette organisation. Cette science tient compte d'une foule de conjonctures qui, prises isolément, peuvent sembler méprisables, mais qui, néanmoins, pour peu que plusieurs d'entre elles s'associent, exerceront une influence sérieuse et durable. Aussi

bien, il importe que des spécialistes de la propagande soient désignés, et notre Parti n'a point éludé cette obligation, comme on le verra plus loin. Mais à côté de ces spécialistes choisis pour coopérer au labeur de l'organe central, et qui sont naturellement en très petit nombre, il faut que dans chaque commune, des citoyens se dévouent à une tâche qui se classe parmi les plus délicates.

### III. — Education doctrinale.

La doctrine du Parti est extraite des œuvres des grands penseurs, qui sont notre fierté, qui, aux diverses étapes du XIX<sup>e</sup> siècle, ont analysé le mécanisme de la société et de l'État, et qui ont abouti soit à en discerner les tares, soit à dénoncer les rapines qui sont à la base de la propriété capitaliste, et qui la perpétuent de jour en jour, — soit à démêler les éléments de rénovation et de subversion, que le régime économique produit avec une parfaite spontanéité. Mais cette doctrine — exposée dans le premier volume de notre *Encyclopédie* (1) — quelque fixés qu'en soient les grands principes, n'est pas absolument immuable. Si les thèses fondamentales du substratum matériel de l'histoire, de l'antagonisme des classes, de la formation de la plus-value, de la distinction des deux valeurs, de la concentration et de la prolétarianisation progressives, s'appliquent à toutes les sociétés, à tous les milieux, on aura soin de les contrôler, ou mieux de les vérifier sans trêve dans le torrent d'événements qui constituent la vie d'un peuple.

Tous les partis socialistes du monde ont une même conception initiale ; une même pensée, une même philosophie s'est répandue dans le prolétariat universel, à travers les frontières. Ce sont les illustrations de cette conception qui peuvent

---

(1) *Un peu d'Histoire*, par Charles Rappoport et Compère Morel.

se diversifier, selon le tempérament des peuples, selon les accidents historiques qui se sont succédé chez eux, selon les ressources naturelles dont ils disposent et qui contribuent à nourrir leur activité.

La doctrine se précise peu à peu dans les Congrès nationaux et internationaux. Certaines idées sont soumises à des révisions, à des critiques périodiques, et leur formule, sans varier essentiellement, se clarifie et parfois comporte une complexité plus lumineuse, plus adéquate à tous les détails.

Les notions directrices d'un grand parti, d'une classe, peuvent quelque peu évoluer à travers les années; cette évolution ne signifie pas que ce parti ou cette classe abandonne la moindre parcelle d'un idéal arrêté, ou exclue certaines données décisives sur lesquelles repose toute son action.

Il est évident que Marx et Engels, pour citer deux des maîtres les plus glorieux du socialisme scientifique, ne pouvaient, quelle que fût leur divination, avoir la prévision de tous les faits qui se sont déroulés sous nos yeux. Ils vivaient, ils écrivaient à une époque où la concentration industrielle était moins poussée, où elle ne se marquait encore que dans quelques contrées; les moyens de production et d'échange, que s'approprient les hommes de 1912, sont autrement puissants que ceux dont les contemporains de l'auteur du *Capital* pouvaient user. L'avènement de certains pays nouveaux à la vie capitaliste et à la grande production usinière nous a valu une documentation précieuse sur des changements, qui n'avaient pu être auparavant etu liés avec un soin suffisant. C'est rendre hommage à Marx, à Engels et à leurs émules et à leurs disciples, que de ne point s'astreindre à l'unique et servile contemplation de leurs écrits. Ils eussent été les premiers à protester contre ce dogmatisme quasi-religieux, et professant que tout évolue autour de nous, ils nous auraient invités à regarder la succession des choses. La doctrine, que nous devons défendre et expliquer, c'est la leur, mais c'est aussi la nôtre. Les notions primordiales sont identiques; il ne s'agit

pas de discuter, même fortuitement, les analyses si profondes de Marx, et de renier les théories qu'il a magistralement développées; il s'agit de ramener à chaque instant, à ces analyses, et à ces théories, les phénomènes dont nous sommes les spectateurs volontaires ou non. Une pensée peut ne point vieillir, et son expression cependant peut paraître, à certains moments et dans certains milieux, démodée et obscure. Nous avons le devoir de rajeunir la doctrine, à chaque moment, dans sa forme, tout en maintenant intactes des affirmations que la critique n'a pas réussi à ébranler, et qui fondent toute la dialectique, tout le système destructif ou positif du socialisme.

Ceux qui se consacrent à la propagande de la doctrine n'ont pas pour tâche seulement de vulgariser les conclusions de Marx ou de tout autre écrivain; ils doivent prévoir les objections et les dissiper, riposter, aux argumentations tortueuses et qui prétendent nous embarrasser, par des chiffres, par des faits, par des preuves péremptoires. Aucune attaque ne doit demeurer sans riposte, aucune allégation tendancieuse ne restera sans réfutation, car l'adversaire est trop porté à prendre avantage d'une hésitation, d'un silence. Il s'efforcera parfois, par une contre-attaque, sur un point secondaire et même négligeable, de ruiner une démonstration puissante. C'est pourquoi il n'est pas pour nous de point négligeable. Nous devons toujours être prêts à parer les coups et à les rendre.

Une conception sérieusement charpentée, appuyée sur des autorités reconnues, est la base d'une campagne d'idées productive. Si l'on voulait s'en affranchir, la reléguer au second plan, on renoncerait au plus formidable arsenal auquel on puisse recourir. Les exposés, qu'on présenterait, seraient privés de consistance; l'ossature leur manquerait; ils apparaîtraient comme incohérents et sans valeur intellectuelle. La doctrine, qui découle d'un examen minutieux des forces économiques en conflit, qui n'est que la description du chemine-

ment capitaliste, qui généralise des faits certains et toujours identiquement reproduits, a une autre portée éducative que les développements oratoires plus ou moins stériles, où se complaisent certains esprits brillants et superficiels. Dès qu'on se soustrait à son influence, on côtoie la déviation.

Le Parti socialiste doit donc, en toutes circonstances, enseigner sa doctrine aux auditeurs qu'il groupe. Quelque abstraites qu'en soient les thèses, elles peuvent être exprimées sous une forme concise et accessible. Le propagandiste s'évertuera ensuite à faire connaître aux citoyens réunis autour de lui le programme, c'est-à-dire l'énumération des desiderata lointains et immédiats, qui a été dressé par les Congrès. La doctrine est un système d'idées générales ; le programme vise tout entier à l'action ; il va depuis les conclusions suprêmes : socialisation des moyens de production et d'échange, et substitution de la société collectiviste ou communiste à la société capitaliste, jusqu'à des mesures partielles, telles que création d'une prud'homie agricole ou réduction de la journée de travail à huit heures.

Ces programmes se renouvellent ou mieux se précisent avec le temps, d'abord parce que des problèmes d'application imprévus surgissent à chaque instant devant le Parti, et ensuite parce que les rares réalisations arrachées par le prolétariat aux pouvoirs publics entraînent la radiation ou la refonte de certains articles. Les Congrès procèdent à une mise au point périodique. Ce qui ne change pas, c'est le but final, ce but que les réformistes ou les revisionnistes, comme l'on a dit en Allemagne, consentent trop aisément à oublier. Ce qui peut changer, ce sont des solutions immédiates, qui ne figurent dans nos programmes que pour bien affirmer notre orientation d'ensemble, et pour la mieux jalonner.

#### **IV. — Le rôle et le devoir du propagandiste.**

Le rôle du propagandiste n'est pas uniquement de s'assimiler et de reproduire les énoncés de réformes, qui constituent les programmes de portée immédiate. Il est aussi de discuter, de justifier chacune des réformes proposées, de dénoncer l'abus auquel elle remédie, de signaler l'accroissement de vigueur et les facilités nouvelles qui en peuvent résulter pour la classe ouvrière. Comme le point de vue du socialisme s'oppose, dans tous les domaines, au point de vue des champions du régime présent, le programme socialiste innove en toutes choses. S'il pouvait garder intacte l'une des institutions juridiques, administratives, économiques du monde actuel, il ne serait point socialiste, puisque le socialisme est le renversement, la révolution intégrale et qu'il veut instaurer l'activité humaine et les rapports des individus sur un plan absolument nouveau...

Les auditeurs, qui se pressent autour des orateurs socialistes, doivent être convaincus que nos projets ne laissent rien dans l'ombre. La moindre lacune, qui apparaît dans une construction de cette nature, peut engendrer de redoutables mécomptes. Nous ne livrons rien au hasard; il nous faut prétendre au maximum de certitude, enchaîner nos idées avec logique, intéresser à notre action toutes les catégories de travailleurs. Si les prolétaires encore indifférents, qui nous écoutent, se prennent de curiosité pour le plan qui est tracé devant eux, s'ils comprennent ensuite nettement que telle réforme doit alléger leur servitude et telle autre leur garantir l'acquisition d'une instruction suffisante, mais que toutes les réformes n'aboutiront pas à faire d'eux les égaux d'un propriétaire de mines ou d'un grand filateur, ils seront tout prêts à venir à nous.

Les programmes, que nous défendons, ont été élaborés dans de longs et sérieux débats; les grandes lignes en ont été éta-

blies par des militants instruits, qui subordonnaient tout leur labeur à une claire vision du socialisme ; leurs détails ont été suggérés par des esprits de sens pratique et qui ne traitaient que des questions connues d'eux. Chacune des mesures, que nous réclamons, a fait l'objet de minutieuses enquêtes auprès des catégories professionnelles compétentes. Elles sont à la fois le fruit de l'étude et le résultat de l'expérience. C'est dire qu'elles ne risquent rien à subir la critique et la controverse, et qu'elles marqueront, en toutes circonstances, notre volonté bien enracinée de détruire une injustice, de stimuler une liberté, d'accroître les moyens de combat de la classe ouvrière, en attendant qu'un assaut victorieux puisse être donné à tout le mécanisme économique.

L'interprétation des faits quotidiens constitue, pour la propagande, un excellent élément. Si des milliers de gens ont l'intuition ou la perception très nette de l'importance d'un événement, qui touche d'assez près à leurs intérêts, s'ils se révoltent contre lui, s'ils s'irritent contre ceux qui, à tort ou à raison, leur en apparaissent comme les auteurs responsables, ils ne rattachent pas toujours cet événement à d'autres incidents antérieurs, qui l'ont préparé ; ils ne comprennent pas de prime abord qu'il dépend de tout un corps de rouages, et qu'il faut imputer au régime social, non au hasard ou aux individus, le malaise dont ils souffrent momentanément. Des milliers de gens aussi ne saisissent point d'eux-mêmes le préjudice que leur cause tel phénomène économique ; ils ne réfléchissent pas sur les origines ou sur les conséquences d'une modification d'ordre politique ou autre, dont ils se soucient peu, pour l'instant, et dont la gravité ne tardera pas à frapper leurs yeux.

La mission du propagandiste consiste à s'emparer des faits quotidiens, à les dépouiller de leur gangue, si l'on peut s'exprimer ainsi, à les présenter à son auditoire dans toute leur nudité. Il montrera pourquoi tel fait était inévitable dans la société actuelle et comment il découle logiquement de toute la

structure ; il expliquera tel grand conflit du travail et du capital qui éclate à l'extérieur, et dégagera les leçons qu'il comporte pour le public ouvrier français ; il s'efforcera d'intéresser les citoyens qu'il a devant lui à tout ce qui se passe dans le monde ; il justifiera les conseils qu'il leur donne à ce propos, en leur prouvant que leur sort est associé à celui des travailleurs de tous les pays et qu'il n'est point possible de s'isoler dans une indifférence hautaine, de vivre dans la paresse mentale, ou de se cantonner dans une sorte de nationalisme indolent.

Rien ne peut être plus utile, surtout dans les régions dont nous abordons la conquête, que cette évocation, que cette interprétation de l'histoire immédiate. La doctrine rebute quelquefois, par le caractère scientifique qu'elle revêt ; le programme attire davantage, mais les sceptiques diront qu'il prévoit des étapes bien lointaines et qu'il est la réforme de la société sur le papier. Comme la plupart des gens lisent aujourd'hui un journal, et que ce journal, quel qu'il soit, est tenu de relater certains incidents d'ordre politique, économique et social, il s'agit pour un propagandiste de serrer l'actualité. Il n'est pas malaisé, en prenant une nouvelle et parfois un simple fait divers, de mettre en cause toute l'organisation du régime. Un malheureux se suicide par misère, des ouvriers font la grève parce que leur employeur leur refuse systématiquement toute augmentation de salaire ; un ménage est chassé de son logis, parce qu'il a trop d'enfants. C'est là le bilan habituel d'une journée. Mais des événements plus importants et d'une signification plus grande surgissent. Deux États se menacent et échangent des notes diplomatiques parce que des compétitions sont nées entre eux sur un gisement minier ; une grande puissance prépare une descente armée chez les nègres ; un chômage de quelque ampleur a lieu dans un pays voisin ; les budgets militaires sont brusquement augmentés de quelques dizaines de millions ; le Parlement vote un accroissement de primes à la marine marchande ou institue une

aggravation des taxes indirectes qui pèsent sur la masse. Que sais-je encore ? Autant de sujets qui s'imposent d'autant plus et dont l'opportunité sera d'autant moins discutée par un auditoire tout neuf, qu'ils toucheront parfois ceux qui le composent dans leurs intérêts les plus certains.

Mais le propagandiste ne se contentera pas de fournir quelques explications cursives sur les motifs de telle mesure fiscale ou sur les raisons de telle expédition coloniale. Il aurait alors éclairé les citoyens venus à sa convocation sur l'incident du jour ; il n'aurait pas fait besogne socialiste. Il doit se distinguer du conférencier qui, sans but politique et social, vient s'asseoir une heure durant devant une table, et développe plus ou moins élégamment la matière dont il a fait choix. Il ramènera toujours à un moment quelconque son exposé à des idées directrices ; il ne sortira pas du local de la réunion sans avoir abordé franchement la doctrine fondamentale du Parti. Il n'est pas un simple éducateur, il est un militant et qui agit. Ce sont les rouages du système capitaliste qu'il mettra en lumière ; le suicide de l'ouvrier misérable ne se serait pas produit si la société actuelle n'était pas une marâtre qui dévore ses enfants, si elle ne frustrait pas la majorité au profit d'une minorité insatiable. Que la production soit organisée, au lieu de demeurer anarchique, et chacun pourra trouver à subsister. C'est parce que l'industrie se concentre autour de quelques grands fiefs et que le travail est tenu pour une marchandise, que certains ne découvrent plus de recours que dans la mort. Voici la grève : un entrepreneur, qui a gagné des millions en pressurant son personnel, refuse à ses salariés une majoration de 0 fr. 25 par jour ; il espère toujours des profits plus forts. La thèse de la plus-value capitaliste se dégage d'elle-même d'une rapide considération des faits ; on l'expliquera aux auditeurs ; on leur montrera que, par leur organisation seule, les prolétaires feront triompher les revendications qu'ils formulent, en attendant qu'ils brisent la souveraineté du maître oisif. Le

gouvernement, pour payer de nouveaux armements, relève une taxe de consommation sur le pétrole ou sur tout autre produit de nécessité courante. Pourquoi ces nouveaux armements ? Comment ces armements sortent-ils de la structure capitaliste ? Comment servent-ils à tous égards les intérêts capitalistes ? Comment ces intérêts engendrent-ils les conflits de pays à pays : en déchaînant les convoitises territoriales et les querelles douanières ? Pourquoi l'État frappe-t-il la consommation du pauvre et ménage-t-il le revenu, le capital ou les successions des riches ? Quels exemples du passé viennent s'ajouter à ceux du présent ? Le thème, on le voit, est infiniment abondant. Ainsi la propagande peut attacher les esprits encore frustes ou mal dégrossis, à peine éveillés à la perception des faits sociaux, en leur dénonçant d'abord l'exploitation qui pèse sur la masse, et en remontant peu à peu, de chaînon en chaînon, jusqu'aux grands principes.

## **V. — Les armes et les moyens d'action du propagandiste socialiste.**

Les statistiques officielles ou non, vérifiées et complétées, s'il y a lieu, servent puissamment cette propagande. Les développements logiques, les déroulements d'idées sortent de la mémoire. Les chiffres les corroborent, les illustrent. Que si l'on évoque la concentration industrielle, commerciale, agricole, les auditeurs diront peut-être qu'ils ne sont pas tenus de croire l'orateur sur parole. Ils se méfieront de lui, sachant qu'il défend une thèse. Mais s'il leur présente des tableaux d'où il résulte clairement qu'il y avait tant de forges et tant de tissages en 1860 ou en 1885, et qu'il y a tant de forges et tant de tissages en 1912, leur méfiance se dissipera nécessairement. Il ne suffira pas d'affirmer que les actionnaires des sociétés par actions, qui manient un monopole reçu de l'État, font rapide fortune ; témoignages douteux et partiels, s'é-

crieront les adversaires. A l'affirmation se joindra la preuve, qui est facile à administrer, puisque les bilans sont publiés. L'auditoire, auquel on indiquera, d'après ces données irréfutables, le cours de souscription d'une part de Lens, de Courrières ou de Bruay, et le taux auquel ces titres sont montés, le dividende que ces titres assurent aujourd'hui, et les oscillations des salaires confrontées avec les oscillations du revenu, sera pleinement édifié sur la marche et sur les moyens d'enrichissement de la grande industrie minière. Certaines personnes ne veulent pas croire que des centaines de milliers d'ouvrières gagnent moins d'un franc par jour. On les confondra, en un tour de main, par la seule énumération des fiches groupées dans la récente enquête du travail à domicile, enquête qui fut opérée par les fonctionnaires de l'office du travail. Et si l'on réussit à rapprocher, de ces salaires de famine, les merveilleux profits encaissés par les maisons qui emploient et rançonnent les lingères et les brodeuses à domicile, le coup portera de toute sa force. Il est des esprits bornés, et qui s'imaginent que le budget est alimenté, dans des proportions raisonnables, par la bourgeoisie et par le prolétariat. Devant eux, on disséquera le budget et leur résistance vacillera et disparaîtra au fur et à mesure que se déroulera cette analyse. Nous ne saurions être un parti de formules dogmatiques, imposées sans éclaircissement et sans discussion, à ceux que nous nous ingénions à éduquer et à rallier à notre cause. Nous mettons notre point d'honneur, au contraire, à attester l'exactitude des thèses que nous alléguons; et la statistique est un des meilleurs moyens auxquels nous puissions, en l'espèce, recourir. Les conquêtes, que nous obtiendrons, seront d'autant plus solides et durables, que notre enseignement sera moins superficiel et mieux charpenté.

Ce sont les crises périodiques qui nous fournissent les plus efficaces instruments de propagande. Quelles que soient ses souffrances, le prolétariat encore indifférent cherche à savoir par quelle cause elles sont engendrées, pourquoi elles s'ag-

gravent, et comment il lui sera loisible d'y remédier. Les grands malaises d'ordre intérieur et d'ordre extérieur, qui, tour à tour, accablent les nations, sont pour les socialistes des arguments, dont ils ne sauraient trop activement user. Il arrive des heures où les masses sont révoltées par le renchérissement des vivres et des loyers; cette hausse s'est répandue, ces dernières années, sur toute l'Europe. Il nous appartient d'expliquer les raisons de cette brutale et odieuse majoration des prix, qui ajoute encore à la difficulté de la vie, — de replacer ce phénomène écrasant dans son cadre naturel et de faire à ce propos, le procès du mécanisme social qui l'autorise ou le suscite. Ce n'est pas un propriétaire ou un marchand déterminé qui est en cause; ce sont les conditions économiques qui permettent, aux détenteurs de la fortune, d'abuser des besoins de leurs concitoyens; c'est la classe possédante et dominante tout entière qui est responsable de cette subite ascension des taux de vente ou de location. Nous montrerons que cette classe seule, parce qu'elle accapare la propriété bâtie, absorbe la plus-value foncière, que provoque l'immigration continue des ruraux dans les centres urbains; nous montrerons comment les accaparements qu'elle aménage, et qu'elle pratique sans trêve, pour ainsi dire, raréfient les marchandises et relèvent arbitrairement, artificiellement leur valeur; nous dénoncerons les cartels, les trusts qui, sous le couvert de la légalité, organisent un prélèvement supplémentaire sur le salaire. Et en même temps nous ferons comprendre pourquoi l'État capitaliste, et la commune dominée et mise en tutelle par lui, se désintéressent autant que possible de l'insalubrité des locaux d'habitation; si l'État intervient, il frappe la propriété privée, qui est le principe vital du régime dont il est le défenseur. Il n'interviendra donc que lorsque les ravages de la tuberculose décimeront la nation, priveront l'armée de son contingent normal et réduiront, à la grande crainte des usiniers, le nombre des bras disponibles.

Bien d'autres exemples pourraient être cités; bien d'au-

tres événements critiques, à chaque instant, méritent d'être analysés, ramenés à leurs vrais motifs, qui se confondent toujours avec les détails essentiels de la structure économique. Une longue période de tension diplomatique, telle que celle qui a pesé sur l'Europe de juillet à novembre 1911, fournira d'admirables sujets d'étude à notre propagande. Notre devoir n'est pas uniquement d'empêcher nos dirigeants de mener une guerre, où coulerait le sang du prolétariat, et qui préparerait à l'humanité de nouvelles servitudes. Il consiste aussi à évoquer devant la partie encore inerte du prolétariat, les périls qui menaceront sa vie, aussi longtemps que subsistera la prédominance capitaliste. Pour faire cette éducation, nous mettrons à nu les manœuvres financières, qui animent et dirigent les manœuvres diplomatiques, les intérêts personnels qui se muent en intérêts nationaux, les sentiments suspects et égoïstes, les rapacités éhontées, qui se cachent sous le mot de patriotisme. C'est à cette œuvre que le Parti socialiste français et le Parti socialiste allemand s'étaient voués, l'été et l'automne derniers, à une heure où les colonialistes et les agents d'affaires de ce côté du Rhin, les pangermanistes et les banques d'émission ou d'exportation de l'autre côté du grand fleuve, soufflaient la haine, multipliaient les propos belliqueux et les provocations, et saluaient déjà, avec un enthousiasme cynique, le choc prochain des armées. C'est en ces phases de crise intérieure ou extérieure, où toute une population est haletante, où elle sent son existence minée, ses besoins matériels ou sa civilisation compromis, que la diffusion systématique de nos doctrines s'opère avec le maximum de chances. A nous de ne point laisser passer l'occasion !

## **VI. — Le socialisme est un, les moyens de le répandre sont multiples.**

Le socialisme est un. Nous n'avons pas des thèses pour les villes et des thèses pour les campagnes. C'est la même doctrine, et c'est le même programme général que nous exposons aux prolétaires industriels et aux prolétaires agricoles. Lorsque nos adversaires affectent de croire que nous avons deux langages, ils nous calomnient. Ceux d'entre nous, qui justifieraient pareille imputation, seraient indignes de demeurer dans nos rangs. Du moment que nous prétendons émanciper les travailleurs par la suppression du salariat et par la socialisation des moyens de production et d'échange, partout et toujours, c'est le régime capitaliste et les modalités diverses, les aspects multiples qu'il comporte, que nous dénonçons et combattons.

Ce qui est vrai, c'est que le processus économique étant en général moins avancé dans le milieu agricole que dans le milieu urbain, et la structure sociale y apparaissant moins simple et moins schématique, des hésitations se sont parfois fait jour, dans les Partis socialistes, sur la valeur de certaines réformes immédiates. Les controverses, que nous connaissons, qui se sont déjà produites dans nos Congrès, ont occupé à un égal degré les Allemands et les Italiens. Mais dès qu'on remonte aux principes, les controverses, du moins celles qui ont quelque importance, cessent. Aucune incertitude ne subsistera à cet égard. Il n'y a pas de socialisme agricole ou agraire opposé à un autre socialisme. Il y a purement et simplement une application de la doctrine fondamentale du socialisme à la propriété et à l'organisation agricole.

Si nous examinons séparément ici la propagande dans les villes et la propagande dans les campagnes, c'est qu'elles s'exercent sur des catégories d'hommes un peu différents par leur genre d'activité. C'est que les conditions morales et aussi

matérielles ne sont pas analogues dans les agglomérations rurales et dans les agglomérations urbaines. Et là dessus, il convient d'insister.

Dans les centres industriels ou commerciaux, nos propagandistes rencontrent, devant eux, des ouvriers qui ont déjà pris contact les uns avec les autres, que l'usine, à défaut du syndicat, a déjà groupés, qui ont une conscience plus ou moins nette, une intuition plus ou moins vive de leur solidarité de classe. C'est l'extrême division du travail, l'une des caractéristiques de la manufacture ou mieux de la machinofacture moderne, qui engendre spontanément ces sentiments. Le salarié, qui ne fait plus un produit complet, mais une infime parcelle de ce produit, et qui est obligé, pour confectionner une épingle, une paire de chaussures, un chapeau, de combiner son activité avec celle d'autres ouvriers, est automatiquement soustrait à l'individualisme primitif. Non seulement il sait que son labeur dépend de celui d'autrui, mais encore, vivant parmi des centaines, et quelquefois parmi des milliers d'hommes, qui concourent à la même fabrication, il se rend compte qu'il n'améliorera son sort qu'en joignant ses efforts à ceux de ces centaines et de ces milliers d'hommes. Plus l'industrie est concentrée dans une localité, plus forte est la proportion de salariés employés par un même patron, plus grande est la division du travail, et plus le champ sera propice à la diffusion de nos idées.

Or il est très rare que le milieu rural soit aussi favorable par nature : la notion de solidarité s'y enracine moins communément d'elle-même. Les énormes exploitations agricoles, viticoles, horticolas, sont moins nombreuses, et surtout elles retiennent des contingents de personnes bien moins considérables que les exploitations minières, textiles, métallurgiques, etc. Les prolétaires des campagnes sont infiniment plus dispersés que ceux de l'industrie ou du commerce. Ils vivent à la ferme ou dans son voisinage immédiat, soumis à une étroite tutelle du maître. Il n'ont guère le loisir de se concer-

ser entre eux, de village à village, ou même de domaine à domaine. Leur horizon, par la force des choses, est plus restreint ; leur volonté de rénovation, que les stimulants extérieurs surexcitent moins fréquemment, s'assoupit facilement. C'est pourquoi la propagande socialiste, comme celle du syndicat, se heurte dans les pays de culture, et surtout dans ceux où la propriété reste plutôt morcelée, à de sérieuses résistances.

Et l'on conçoit maintenant que cette propagande, sans rien abandonner jamais de ses principes essentiels, doive prendre des formes différentes et recourir à des moyens assez dissimilaires, selon qu'elle opère dans une contrée de céréales, ou de vignes, ou d'olivettes, ou dans un faubourg hérissé de cheminées et couvert de casernes ouvrières. Les besoins d'approche ne sont pas les mêmes ici et là ; les obstacles que présente l'organisation d'une réunion, sont loin d'être aussi importants d'un côté et de l'autre. Les thèmes, sur lesquels nous dissenterons, devront se diversifier, car nous devons parler, à nos auditoires, dans chaque cas, de ce qui les intéresse le plus, et de ce qu'ils connaissent le mieux. Il y a là une appropriation des arguments aux fins : rien de plus, rien de moins, — ou si l'on préfère, un choix judicieux des exemples les plus capables de saisir l'imagination. Ces exemples, qui montrent le sens de l'évolution économique, et qui mesurent la servitude du prolétariat en dénonçant les monstrueuses iniquités dont il est victime, seront toujours empruntés à la vie quotidienne de ceux auxquels nous nous adressons.

## **VII. — Propagande dans les centres urbains.**

La propagande, que nous poursuivons dans les villes, fera elle-même acception de la principale activité de ces villes. A coup sûr, la théorie de la plus-value, qui est à la base de toute notre critique destructive, se justifie tout aussi bien pour le commerce que pour l'industrie. Mais elle est susceptible d'être

illustrée diversement dans une agglomération ouvrière ou dans un entrepôt commercial. Nous aurons toujours soin d'user d'une dialectique qui captive les auditeurs, en replaçant sous leurs yeux les éléments de discussion les plus convaincants.

Dans une cité de tissages, ce qui retiendra le plus les citoyens venus aux réunions, ce sera l'historique de la transformation textile, l'évocation des innombrables petits ateliers du passé, qui ont été remplacés, sous l'influence du développement mécanique, par quelques gigantesques maisons. Ils apprendront, non sans frémir, comment, en vertu d'une loi inéluctable, le prolétariat s' « alimente » à chaque instant, et absorbe les petits propriétaires de métiers, expropriés de leur maigre outillage et contraints à peiner pour le grand patron. On calculera, pour eux, la puissance de prélèvement et de spoliation, que représente la grande usine, où des centaines de prolétaires sont occupés, laissant chacun, pour enrichir l'usurier, une part du labeur. Jamais l'ouvrier avec son salaire ne peut racheter le produit de son travail; il est donc frustré d'un quart, d'un tiers, d'une moitié de ce qui lui est dû, et c'est cette confiscation universalisée qui crée la richesse du patronat et sa propre misère. Son salaire tend toujours à tomber au plus bas; plus l'armée des chômeurs est grande, plus l'offre des bras est abondante, et plus l'entrepreneur, qui peut choisir et opposer les ouvriers aux ouvriers, a chance de trouver de la main-d'œuvre à des taux de famine. Pressuré par l'employeur qui le rétribue au minimum, l'ouvrier est sans cesse menacé, dans la société capitaliste, par le chômage qui demeure permanent, mais qui s'accroît et s'aggrave sous l'influence des crises périodiques de surproduction. Les données locales ne manqueront pas au propagandiste, qui pourra toujours les recueillir auprès des syndicats, auprès des bourses de travail, et qui les utilisera pour éclairer et renforcer sa thèse.

L'ouvrier enfin, est rançonné par les fournisseurs d'ali-

ments et d'articles indispensables, qui, de plus en plus, dépendent des cartels, des trusts nationaux et internationaux, et qui s'ingénient à relever les prix. Le propagandiste socialiste lui montrera que son modeste salaire, ce salaire tant disputé par l'entrepreneur, est guetté par les intermédiaires qui exploitent ses besoins, et par l'État qui multiplie les impôts pour défrayer les organes de compression. Le prolétariat est la grande victime du monde moderne. Voilà le thème ramené à sa plus simple expression, ou plutôt l'un des thèmes, car l'analyse de la structure sociale comporte les développements les plus divers.

Si le salarié sera frappé par un exposé clair et substantiel de l'évolution économique, s'il n'apprendra pas, sans un frisson de colère, comment sa condition, au lieu de s'améliorer, ira toujours en empirant, par l'accroissement même du chômage et par la majoration du coût de la vie, il ne s'attachera pas moins à la parole d'un conférencier qui lui précisera les origines des grandes fortunes. Pourquoi le salaire est-il réduit à 5 francs, à 4 francs, à 3 fr. 50 par jour, ou même beaucoup moins, alors que le patron a accumulé des millions ? Quel est le mécanisme du grossissement du capital ? Ce sont là des problèmes d'un intérêt primordial, et c'est une fois de plus toute la structure de la société qui est livrée à l'examen. Ce sont toutes les lois du monde capitaliste qui sont mises en lumière, et avec elles, la tyrannie merveilleusement aménagée qu'une minorité fait peser sur une majorité.

L'objectif et les bases de la propagande ne sont pas autres en une agglomération, dont les échanges ou l'activité maritime font la prospérité, pour user de cette expression banale ; mais les exemples à citer, les illustrations, seront quelque peu différentes. Ici l'orateur insistera sur la concentration, qui a affecté le commerce tout comme l'industrie, et qui, érigeant partout de grands magasins ou des succursales de maisons puissantes, a déversé dans le prolétariat les petits négociants dépossédés, et augmenté par suite les risques de chômage de

ce prolétariat. Là il signalera les exigences des grandes Compagnies de navigation qui donnent à leurs chauffeurs, à leurs marins, des rémunérations dérisoires, et qui, grâce à leur solidarité avec l'ensemble de la classe capitaliste, effectuent — sous forme d'encaissements de primes et d'allocations de toutes sortes — un prélèvement continu sur le Trésor public. Ainsi chaque milieu suggère à notre propagande les arguments qui seront les plus propres à la servir.

### **VIII. — L'organisation d'une réunion.**

Il ne suffit pas à un groupe, à une section qui veut s'adresser au prolétariat, d'avoir un orateur maître de son sujet et capable de retenir l'attention des métallurgistes, des verriers, des dockers ou des employés du lieu. Il s'agit aussi d'organiser la réunion, soit qu'on lui assigne une grande ampleur, soit qu'on recherche moins la quantité que la qualité des auditeurs, et qu'elle doive revêtir avant tout un caractère éducatif. Nous parlons ici de la réunion, mais comme on le verra plus tard, elle n'est pas, loin de là, l'unique instrument de propagande.

Avant de fixer le jour où l'on convoquera à une assemblée soit publique, soit privée, les ouvriers de la ville, on s'enquerra des circonstances favorables ou fâcheuses. Selon les usages du lieu, le samedi s'imposera ou sera tout au rebours écarté; il se peut que l'après-midi du dimanche soit convenable ou qu'à l'inverse, son seul choix commande l'insuccès. Si des attractions exceptionnelles viennent concurrencer la conférence, si d'autres assemblées d'un caractère extrapolitique, et fréquentées d'habitude, sont déjà annoncées, on risque l'échec, et rien n'est plus déplorable que d'entamer la propagande, surtout si le groupe est embryonnaire ou encore inexistant, devant une salle à peu près vide. Ce piteux résultat qui est aussitôt colporté, commenté au dehors, et dont triomphent toujours bruyamment les adversaires des travail-

leurs, peut compromettre pour de longs mois ensuite, pour de longues années même, le cheminement du socialisme, car ceux-là qui se sentaient inclinés à adhérer au Parti, découragés par cette première déconfiture et déjà tenus en suspicion par le patronat et par l'administration, se cantonneront dans une abstention timide. Que si, au contraire, une manifestation inaugurale est bonne, les prudents, les hésitants accourent se faire inscrire. L'enthousiasme du moment emporte toutes les indécisions et les quelques unités, les quelques dizaines d'unités, qui sont indispensables au début, sont rapidement conquises. Il est regrettable d'avoir à le dire, mais la pénétration du socialisme dépend un peu partout d'une foule de particularités, qu'on taxerait volontiers de négligeables et qui, pratiquement, sont décisives; il s'agit bien entendu de la pénétration initiale, car une fois le noyau de militants créé, il a plus beau jeu contre les éventualités diverses. Un conférencier, qui se rend dans un centre quelconque, prendra donc conseil ou des ouvriers déjà ralliés à notre programme, ou de ceux qui, sans y avoir adhéré, s'y montrent déjà sympathiques; il n'arrêtera ni l'heure, ni la date de la réunion, sans avoir leur assentiment. Ce n'est pas d'aujourd'hui que l'exhibition d'un ours ou d'une chèvre savante arrache les badauds à l'influence d'un discours même très éloquent, et les écrivains de l'antiquité nous ont déjà laissé là-dessus de curieuses anecdotes.

Le jour fixé, il faudra trouver une salle. Là encore, et quelque médiocres que paraissent ces considérations, le propagandiste ou les citoyens qui l'ont appelé, envisageront les avantages et les inconvénients des divers locaux. Il y a ceux que leurs propriétaires refuseront au dernier moment de livrer, pour ne point mécontenter le patronat; il y a ceux qui, pour une raison ou une autre, ont mauvaise réputation et qui jetteront un lustre fâcheux sur le groupement naissant; il y a ceux qui sont situés trop en vue pour que les timorés s'y rendent et ceux qui s'ouvrent trop à l'écart pour

que les indolents consentent à faire la route. Lorsqu'on va arracher une foule à sa torpeur et lui insuffler la passion de l'affranchissement, lorsqu'on entend lui exposer des doctrines qui la rebutent un peu à première vue, même si elles flattent son sentiment intime de révolte, on ne saurait s'entourer de trop de précautions; et les premiers actes de la propagande, dans une agglomération de salariés, prennent une telle valeur, ils ont une telle répercussion dans l'avenir que tout doit être préparé, pesé, mûri.

La salle est trouvée. On posera des affiches ou bien l'on lancera une convocation par la voie de la presse, ou encore on portera des invitations à domicile. Le titre qui sera donné à la conférence, le sujet qu'on choisira auront leur valeur. Il faut que ce sujet n'apparaisse pas trop abstrait à des esprits qui n'ont ni le goût, ni l'habitude de l'abstraction, et que ce titre ne mette pas en fuite les auditeurs présumés. Autant que possible, il fera allusion aux incidents du jour, à une préoccupation du moment. De toute certitude, ce serait une maladresse que d'annoncer une dissertation sur la théorie de la plus-value d'après Marx, ou sur la comparaison du collectivisme et du communisme. Chaque mot doit porter et chaque mot ne portera que s'il est compris tout de suite de ceux qui ignorent jusqu'aux rudiments du socialisme. On s'étonnera qu'une réunion faite par un propagandiste de talent et de notoriété déjà assise n'attire personne; c'est que le titre, qui pourrait être excellent ailleurs, dans une localité déjà éveillée à la mentalité socialiste, a produit un effet déplorable dans une ville qui ne s'est pas encore arrachée à son inertie intellectuelle.

Que l'ordre du jour annoncé soit donc « frappant »; que l'intitulé de la conférence sonne comme un coup de clairon; qu'il s'incruste de lui-même dans les cerveaux au point de devenir obsédant; qu'il soit séduisant pour les travailleurs. Il n'y a point inconvénient qu'il irrite aussi les adversaires, les gros industriels qui, par leur seule présence, contribue-

ront au succès de la propagande. C'est une atmosphère de combat que nous voulons créer ; ne l'oublions point.

### IX. — Pendant la réunion.

La conférence a lieu ; les auditeurs, amis et ennemis, sont là. Les organisateurs feront désigner le bureau. Autant que possible, on s'attachera à avoir un président connu et estimé, dont le nom et le passé soient une caution pour le propagandiste et qui ait la voix assez forte, le geste assez énergique pour faire respecter la liberté de la parole. Ce qui est à redouter, en effet, dans les agglomérations où le Parti possède peu de racines encore, c'est l'obstruction systématique, c'est le tumulte organisé, subventionné par les grands patrons, qui appréhendent la diffusion de certaines vérités, et qui ne reculent devant aucun expédient, qui recourent même aux pires violences pour empêcher la formation ou l'expansion d'un groupe. Il faut un certain courage et aussi une certaine dose de patience au militant, qui aborde l'entreprise ardue de rallier les premiers socialistes. Et c'est pourquoi le choix du président présente une réelle importance. Si ce président sait son devoir et sauvegarde comme il le doit les droits de chacun, s'il coupe court aux tentatives de tapage et relève les grossièretés auxquelles se complaisent souvent des gens qui prétendent pourtant à la bonne éducation, la conférence se déploiera largement et efficacement ; il en restera toujours quelque chose. S'il est de connivence avec les rétrogrades, s'il accepte de faire l'étouffement, s'il tolère les invectives ininterrompues, et les manœuvres qui pratiquement entravent tout exposé, nos adversaires pourront se prévaloir d'un succès, si peu glorieux qu'il soit, et c'est une satisfaction que nous ne lui laisserons jamais sans péril. Voilà pourquoi la nomination du Bureau ne saurait être abandonnée au hasard.

Mais les précautions que l'on prendra à cet égard n'impliquent pas que nous redoutions la contradiction courtoise et

même véhémence. Je dirai plus : notre propagandiste aura tout intérêt à être contre-lit, pourvu qu'il puisse riposter à son tour. Au cours de ces controverses qui s'engageront entre ses adversaires et lui, il lui sera donné de dissiper des objections insidieuses, malveillantes et souvent ridicules qui n'ont ni le mérite de la nouveauté, ni la force d'une argumentation dialectique. Il fera table rase des accusations que l'on porte contre le socialisme, parce qu'on ne le connaît point ou qu'on le connaît mal ; il puisera, dans les attaques dirigées contre notre doctrine, ou contre notre Parti, des raisons de préciser encore sa pensée, de mieux illustrer la servitude où est tenu le prolétariat, de mettre au premier plan des idées sur lesquelles de prime abord il avait négligé d'insister. La réfutation brève, vibrante et victorieuse d'un système, dont on démontre la fausseté ou la stérilité, produit souvent une plus vive impression sur une foule que les longs développements auxquels on s'était astreint jusque là. Loin de décourager les contradicteurs, nous les inciterons à formuler leurs vues, nous leur garantirons la liberté absolue, d'abord parce que nous prions par-dessus tout la libre discussion des théories et des faits, et ensuite parce que de pareilles joutes oratoires aboutiront à prouver la supériorité de notre information et la vanité des griefs accumulés contre le socialisme. Le silence de nos ennemis est plus redoutable que leur intervention réitérée à l'infini.

### **X. — Meeting et conférence éducative.**

Les assemblées solennelles, les grands meetings, où plusieurs orateurs paraissent à tour de rôle, et auxquels toute la classe ouvrière d'une ville est conviée, valent-ils mieux ou sont-ils moins utiles au rayonnement de notre action que les petites réunions où l'on invite quelques travailleurs ? Le débat est ouvert depuis longtemps, dans le Parti, sur ce grave problème. Si nous envisageons les méthodes usitées,

par le mieux organisé des partis socialistes étrangers, la Social-Démocratie allemande, nous voyons qu'elle n'a pas fait choix entre l'une et l'autre procédure. Il est très malaisé, au surplus, de prendre en cette matière une décision définitive. Aussi bien, nul ne songera à proscrire totalement les meetings au profit des réunions éducatives, ni les réunions éducatives au profit des meetings. Si nous voulons énuoyer la masse, créer un mouvement dans une agglomération industrielle, susciter une atmosphère favorable, point de doute : c'est une grande démonstration qui s'impose, mais cette démonstration comporte elle-même une préparation. Ce serait puérilité que de l'annoncer dans une localité où jamais la parole socialiste n'aurait retenti, où personne n'aurait encore pris fait et cause pour notre programme. Il semble donc que la réunion éducative doive précéder le meeting, celui-ci ne pouvant avoir lieu que dans des conjonctures particulières et pour répondre à un objet très précis. Ce meeting, s'il vient faire état d'un sentiment collectif déjà surexcité, s'il est secondé pour ainsi dire par les préoccupations du moment, ébranlera les esprits, engendrera la sympathie ou la curiosité pour nos idées, et c'est au cours de nouvelles réunions éducatives, que l'on tâchera ensuite d'en recueillir les effets derniers. En réalité, la grande manifestation, qui ne saurait être renouvelée très souvent, et qui coûte assez cher, s'encadrera entre les petites séances de groupes, où les militants expérimentés développeront l'instruction des recrues et s'efforceront de leur donner l'indispensable cohésion.

Mais qu'il y ait meeting ou réunion éducative, les organisateurs ne peuvent oublier que le but de ces assemblées est de concourir à la propagande et que c'est sur le champ qu'il faut solliciter et recueillir les adhésions. Une conférence habilement documentée, un discours de forme éloquente frapperont toujours, pour des raisons au surplus diverses, quelques-uns des travailleurs qui les entendront. A côté de ceux qui veulent réfléchir avant de s'engager et qui, rentrés

chez eux, s'interrogeront sur la valeur des arguments présentés, il en est qui se prennent d'un enthousiasme ardent pour le socialisme, dès la première heure, et qui se promettent dès lors de se vouer à sa défense. On commettrait une faute en n'attachant pas tout de suite à la section déjà formée ou en formation, ces citoyens dont la conscience s'est soudain éveillée, et dont le zèle ne demande qu'à se manifester. On leur dira qu'ils peuvent s'affilier sur l'heure et on leur fournira tous les renseignements qui leur paraîtront utiles.

### **XI. — La brochure doit aller de pair avec la réunion.**

A tout meeting, à toute réunion éducative, des militants feront circuler des brochures, et autant que possible des brochures ayant trait aux sujets qui viennent d'être exposés. Les auditeurs qui, pendant une ou deux heures, ont écouté le développement d'une matière nouvelle pour eux, et dont les détails ne se saisissent pas forcément du premier coup, sont souvent heureux de retrouver dans un fascicule maniable et de prix accessible à toutes les bourses, les données essentielles d'une doctrine, d'un programme, les commentaires qui faciliteront l'intelligence d'une question, les documents justificatifs qui banniront les derniers doutes. Tel qui n'aurait pas songé à acheter une brochure du Parti, la recevra avec plaisir, si on la lui met dans les mains après que la réunion sera close.

C'est une erreur de croire que les travailleurs ne cherchent pas à s'instruire. La plupart d'entre eux se soustrairaient volontiers à une ignorance, dont ils perçoivent tous les inconvénients et tous les périls, s'ils avaient les moyens de s'assimiler des connaissances. Ce n'est pas la bonne volonté qui leur fait défaut : ce sont les possibilités de combler les lacunes qu'ils discernent dans leur bagage de notions. La brochure, qui recueille sous une forme nette et succincte tout ce

qu'il faut savoir sur un problème, correspond aux besoins de la moyenne des prolétaires, qui n'ont ni le loisir de lire de gros volumes, ni les ressources nécessaires pour les acquérir. Mais il ne faut pas attendre qu'il la demandent. Il faut leur apprendre qu'elle existe, qu'elle est là, et qu'ils y trouveront des éclaircissements sur le sujet qui les intéresse le plus dans le moment. Cette brochure complète utilement la conférence à la ville. Son efficacité est encore plus certaine dans le milieu rural.

## **XII. — La propagande dans les milieux ruraux.**

La propagande agraire a vivement préoccupé le Parti socialiste dans les dernières années, en France comme partout ailleurs. Cette préoccupation est très compréhensible ; il serait plutôt étrange qu'elle ne s'imposât point au premier plan. Nous avons dit déjà combien il importait de la poursuivre au point de vue du recrutement et au point de vue de l'efficacité totale de notre action. Mais plus que jamais, à l'heure actuelle, elle apparaît comme une nécessité urgente et aussi bien peut-on regretter que le débat qu'elle sollicite ait été ajourné de Congrès en Congrès, et que le Congrès national de Lyon, en février 1912, n'ait pu encore lui consacrer l'attention qu'elle mérite. Il est vrai que de très sérieux travaux, tels que ceux de Compère-Morel, ont déjà été entrepris au nom du Parti et qu'ils donnent aux propagandistes l'orientation générale et les arguments substantiels (1).

Si la conquête du milieu agricole est désormais l'œuvre capitale à accomplir, c'est que le milieu industriel est déjà

---

(1) Principaux ouvrages de Compère-Morel : *La question agraire et le Socialisme en France* (in-8° au *Socialiste* et chez Marcel Rivière, 31, rue Jacob), *la Vérité aux Paysans, les Propos d'un Rural, l'Exploitation agricole et le Socialisme, le Socialisme aux Champs, la Question agraire en France, le Socialisme et les Paysans, le Socialisme et les Travailleurs de la terre, le Paysan et le Socialisme à la Chambre, Concentration capitaliste, Organisation collectiviste, le Vrai Socialisme* (à la librairie du Parti, 37, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, ou à la librairie de *l'Humanité*, 10, rue du Croissant).

entamé de toutes parts. Trente ans et plus d'agitation dans les principales agglomérations industrielles ont créé, dans les cités, des foyers de socialisme, des noyaux de militants qui ne demandent qu'à grandir, multiplié pour nous les chances de rayonnement, jeté les bases de la Révolution future. Loin de nous la pensée de dire que les premiers résultats acquis se développeront avec une précision automatique, et plus que jamais, la continuité de l'effort reste indispensable. Mais une moitié du pays étant défrichée, c'est à l'autre moitié qu'il faut songer. Nous avons esquissé les raisons pour lesquelles les campagnes sont moins promptes que les villes à accueillir les idées nouvelles. Nous ne pouvons avoir la prétention de transformer la structure économique avec le concours d'une minorité, hélas ! trop faible encore de salariés de la manufacture, du magasin ou du bureau. Nous ne saurions, sans aveuglement et sans folie, laisser 45 ou 50 0/0 de la population livrée aux seules influences capitalistes, dominée par les routines séculaires, soustraite à tout ferment de révolte. En d'autres contrées, le rôle du paysan — ce terme est pris dans sa signification d'homme des champs — est beaucoup moindre que chez nous. Comme l'évolution économique y a été beaucoup plus rapide et que les ressources naturelles du labour usinier s'y révélaient plus riches, l'élément qui vit de l'exploitation de la terre s'y est plus promptement rétréci. Il n'y a plus que 31 0/0 de ruraux en Allemagne ; il y a sans doute moins de 20 0/0 de ruraux en Angleterre. En France, le nombre des ruraux balance presque celui des habitants des agglomérations urbaines, et cette seule particularité démontre que, pour nous, la propagande agraire revêt un intérêt tout spécial.

Cette propagande agraire ne saurait être confiée au hasard. La matière est trop grave pour que nous n'élaborions point des plans d'ensemble, et pour que tout militant qui va aux champs puisse s'abandonner à sa libre inspiration. La structure économique apparaît d'ailleurs plus complexe dans le

milieu agricole que dans le milieu industriel. Les transformations s'y opèrent plus lentement et se trahissent moins nettement à la surface. Pourtant, c'est un même mouvement qui se dessine de part et d'autre. La propriété subit les mêmes vicissitudes; les mêmes antagonismes s'affirment, et c'est pourquoi un seul et même socialisme doit être exposé dans les deux milieux. Des abus identiques appellent des sanctions identiques.

### **XIII. — Comment doit se faire la propagande dans la campagne.**

Il ne s'agit pas de formuler, aux champs, une doctrine spéciale, ni de rédiger un programme particulier, en ce sens qu'il reposerait sur des principes différents de ceux qui ont prévalu pour les autres domaines de l'activité économique. Il s'agit d'appliquer notre doctrine consacrée et vérifiée aux phénomènes que nous constatons en agriculture, et d'adapter les stipulations pratiques de notre programme général aux besoins des catégories rurales, auxquelles nous devons nous intéresser ou nous adresser. C'est là une simple besogne de mise au point: besogne il est vrai délicate, et qui exige de la part de ceux qui l'effectuent, une compétence technique, une connaissance exacte de la structure, de l'outillage, des hommes, des possibilités immédiates.

Que l'on prenne l'ancien programme du Parti ouvrier français qui a été reproduit dans une autre partie de ce livre, ou le programme récent, et le rapport que Compère-Morel a déposé sur le bureau du Congrès de Toulouse (octobre 1908), au nom de la Commission agraire, élue au Congrès de Limoges (1906), tous les problèmes qui peuvent solliciter le milieu rural y sont traités ou évoqués. Si l'on peut discuter certaines assertions, envisagées dans le détail, l'un et l'autre programme, et c'est du dernier que nous parlerons succinc-

tement ici, contiennent les affirmations essentielles, que les propagandistes devront défendre et illustrer en chaque conférence.

#### **XIV. — Concentration terrienne.**

Ces propagandistes dégageront d'abord, comme d'autres l'auront fait dans les villes, l'évolution générale du monde capitaliste. A grands traits et en empruntant autant qu'ils le pourront des éléments de démonstration à la région, en s'adressant à la mémoire ou au discernement de leurs auditeurs, ils dénonceront la concentration qui s'opère de toutes parts. Nos adversaires s'attachent à contester ce point ; ils prétendent que nous mettons notre imagination à la place de la réalité et que la propriété, loin de se concentrer, se morcelle ; ils tirent argument de prétendus exemples qui ne signifient rien, ou que contredisent d'autres exemples infiniment plus probants et plus nombreux. Nos orateurs feront justice de ce verbiage ; les statistiques, même officielles, attestent que les très petites et petites exploitations disparaissent devant les moyennes et devant les grandes. La création des « mouchoirs de poche », c'est-à-dire des biens minuscules, qui ne nourrissent pas leur homme et qui servent seulement à l'attacher au sol, pour le maintenir au service du grand propriétaire voisin, sera réduite à sa légitime portée. Nous ne regarderons pas comme de petits propriétaires fonciers le gardien-larrière ou l'ouvrier mineur qui cultivent quelques pommes de terre. En signalant les statistiques, nous aurons donc le soin de les interpréter.

Si l'exploitation parcellaire tend à s'évanouir, c'est pour des raisons que tous les paysans doivent connaître. Au lieu de se livrer à un exposé purement scientifique qui, si documenté soit-il, risque de rebuter le public et surtout ceux qui s'intéressent pour la première fois à nos idées, le propagandiste s'emparera des détails locaux qu'il aura pu recueillir.

La « parcelle », c'est-à-dire la propriété même dont nous devons le plus épier le sort, est incapable de lutter avec le domaine de moyenne ou de forte taille. Elle périclité, dès qu'elle se heurte à lui, comme le petit atelier s'effondre au contact de la grande usine. La production agricole s'industrialise, coûte cher si elle rend davantage, et devient de plus en plus le monopole, le privilège de ceux qui disposent d'abondantes ressources. Le petit cultivateur artisan n'a point ces ressources. Ses frais sont, toutes proportions gardées, beaucoup plus lourds que ceux du gros agriculteur qui peut les répartir sur de vastes espaces. Il arrive un moment, où il lui faut vendre sans bénéfice ou céder même à perte, ou encore renoncer à son activité passée. Alors son bien est absorbé par le bien voisin et va arrondir le grand domaine, le *latifundium*, comme l'on dit encore en usant d'un terme technique, emprunté à l'antiquité romaine. Le détenteur de ce *latifundium* guette le moment favorable, où il pourra racheter à vil prix les maigres arpents du malheureux laboureur, qui a vainement peiné, et qui s'absorbe dans la masse croissante du prolétariat.

## **XV. — Industrialisation de la production agricole.**

Ce petit laboureur ou viticulteur ou oléiculteur ou horticulteur n'a pas seulement à lutter contre le gros propriétaire. Le capitalisme l'enveloppe de menaces diverses. S'il se résout à faire des frais, à acheter des engrais, par exemple ou des outils perfectionnés, il s'endette, il devient la proie des prêteurs ruraux, plus rapaces encore que ceux des villes; l'hypothèque pèse sur sa terre; en un clin d'œil, quelques sacrifices qu'il s'impose, quelque désespoir qui l'étreigne, son fonds est mangé.

Que si, par aventure, il a réussi à prolonger son « droit » de propriété, il tombera sous la tutelle accablante des opulents industriels, des intermédiaires avides, des syndicats

financiers qui se constituent de toutes parts pour exploiter le modeste paysan, et qui lui achètent son produit à vil prix. Il ne produira plus pour lui, mais pour eux ; il ne fixera plus le cours de vente avec une liberté relative pour récupérer ses débours, et toucher en plus le prix de son labeur, mais ce cours lui sera imposé par des cartels, par des trusts, devant lesquels il n'est que fétu de paille et qui spéculeront sur sa misère, pour aggraver cette misère toujours un peu plus. Ces grandes associations, qui manient les millions et les dizaines de millions, saisiront le moment précis où il aura besoin de quelques francs pour lui faire leurs conditions. L'heure n'est plus, où le petit agriculteur portait ses denrées au marché et négociait avec des acheteurs qu'il connaissait ; il est la victime des sociétés anonymes par actions, qui lui évitent la peine de se rendre à la ville, mais qui lui font la loi et qui l'étranglent. Ainsi de tous côtés, il éprouve la cruauté du régime capitaliste, qui l'exproprie et le broie. Qu'il perde son domaine ruiné par une concurrence insoutenable, qu'il soit exécuté par les banques ou les prêteurs qui ne reculent devant aucune opération usuraire, ou encore qu'il soit frustré de son dû le plus rétréci, par des contrats léonins, le résultat est identique. Il est spolié, il reste sans défense contre les puissances d'argent. Le propagandiste socialiste lui montrera que le système social en vigueur n'organise que sa chute et que sa mort. Tant que ce système subsistera, l'oligarchie possédante poursuivra sa triomphante carrière.

## **XVI. — Le salariat agricole.**

Mais le petit propriétaire, auquel nous ne saurions, sous peine de manquer à nos principes, promettre la conservation éternelle de sa propriété, n'est qu'un élément, considérable si l'on veut, de la masse rurale. C'est avant tout aux salariés que nous devons nous adresser. Le salarié est un citoyen

exproprié de ses droits; le petit propriétaire est un futur salarié, un salarié en puissance. Si j'ai parlé d'abord du petit propriétaire, et je vais revenir à lui, c'est qu'il nous est souvent hostile, ne comprenant point le péril qui le guette, tandis que tout naturellement le salarié nous sera assez vite acquis et formera notre premier élément d'action.

A ce salarié, nous montrerons sa solidarité avec celui des villes. Son sort n'est pas différent de la destinée de l'ouvrier du textile ou de la métallurgie; comme ce dernier, il n'a rien à attendre de la société actuelle, tout à attendre de la révolution sociale. Inapte à s'élever à la propriété, puisque celle-ci se concentre de plus en plus et que le nombre des bénéficiaires se restreint de jour en jour, il ne sortira pas du cadre étroit de son servage économique. La tutelle du grand patron est plus lourde pour lui que pour le travailleur des cités, car il est retenu, d'un bout à l'autre de son contrat, dans le domaine où il mange et où il couche. Il n'a que rarement, dans les circonstances exceptionnelles, l'occasion de se soustraire à cette dure surveillance. Sa condition, plus encore que celle du prolétaire de la fabrique, se rapproche de celle de l'esclave antique. Payé surtout en nature, il ne reçoit que d'infimes gages en argent; la grève lui est presque interdite par les conditions de fait; il lui est quasi impossible de mettre quelque argent de côté pour les heures de lutte. Ses chances de libération demeureront nulles aussi longtemps qu'il n'aura pas soudé son action à celle des masses citadines. Plus que tout autre salarié, il a intérêt à adhérer au Parti socialiste, à s'armer de la force que lui donnera sa communauté d'efforts avec l'ensemble des ouvriers organisés.

Le propagandiste aura beau jeu d'insister sur l'exploitation dont domestiques de fermes, journaliers agricoles, etc., sont les victimes, d'opposer leur misère à la richesse de leurs employeurs, de dénoncer le logement défectueux et l'alimentation déplorable qui leur sont assignés. Il s'informera, sur place, du taux des gages, de la salubrité des locaux, de la

qualité de la nourriture. Il éveillera, chez ceux qui l'écouteront, la passion du mieux-être, le sentiment d'une dignité humaine plus élevée, il secouera leur torpeur ; il dissipera la résignation qu'engendrent les sentiments religieux, la terreur du maître, l'ignorance entretenue, l'indolence des cerveaux. Il leur dira et leur prouvera que leur avenir dépend d'eux, que l'important infiniment par le nombre sur les privilégiés et les possédants, il leur appartient de briser le joug, et de faire que la terre qui, en principe, appartenait à tous, et dont la propriété a été individualisée par une succession de violences et de rapt, redevienne le bien commun.

### **XVII. — Les partageux.**

La légende des « partageux » surgira devant notre militant. De petits propriétaires dûment stylés par le gros « domainier » leur objecteront les arguments traditionnels, que seule la mauvaise foi ou la sottise peuvent forger. Nous ne voulons pas prendre, à ces petits propriétaires, leurs minces parcelles pour les rendre plus minces encore par une redistribution poussée à l'infini. Nous ne prétendons pas couper les « mouchoirs de poche » en quatre ou en huit, pour donner à chaque être humain son carré de navets ou son plant de fraises. Nous constatons que l'évolution économique elle-même condamne les détenteurs de ces « mouchoirs de poche » à tomber dans le prolétariat ; nous ne songeons point à ajouter à leurs maux ; nous nous efforçons au contraire de faciliter le passage de la phase capitaliste à la phase collectiviste ou communiste, et tout notre programme l'atteste. Loin d'être des « partageux », nous dirons que seule la concentration de la propriété agricole correspond aux progrès techniques de notre époque, et que seule la socialisation, c'est-à-dire la mise en commun de cette propriété agricole engendrera l'affranchissement des

travailleurs. A coup sûr, nous voulons enlever les vignes, les vergers, les terres à blé aux grands agrariens, pour qui ils ne sont pas un instrument de travail, mais un capital qui leur permet de percevoir une plus-value sur le labeur d'autrui; ce n'est que pour les restituer à la foule des ruraux déjà dépossédés ou menacés d'expropriation. Et comme nous allons toujours dans le sens de l'évolution économique que nous ne saurions songer sans folie à remonter, nous utiliserons la concentration, qui s'accroît spontanément, au profit de ceux qu'elle avait jusqu'ici lésés. Le seul moyen de donner à chacun sa part de propriété, c'est de rendre la propriété commune. Ainsi, les salariés ne peineront plus pour le maître qu'ils ne voient jamais, ou pour le fermier qui les rudoie, mais ils feront effort pour eux-mêmes; et les petits propriétaires, comprenant qu'ils ne sauraient lutter contre l'organisation nouvelle de la société, y viendront en toute liberté, ils y trouveront la sécurité, la dignité, la joie. Vis-à-vis d'eux, nous n'userons pas de contrainte, parce que s'ils travaillent seuls ou avec leur famille, ils n'exploitent personne, mais nous leur ferons comprendre qu'ils ont tout profit à s'agréger à la collectivité socialiste. C'est le milieu même, qui sera créé, qui les absorbera, sans qu'ils puissent résister à son attraction. Nous ne devons pas hésiter à leur annoncer cette absorption inéluctable, même lorsque nous leur offrons des mesures transitoires, propres à atténuer pour eux les maux de la crise.

### **XVIII. — La violence.**

Corps à corps, le propagandiste qui s'attache à la conquête des ruraux, étreindra toutes les objections qui sont dirigées contre nos doctrines. Il fera justice de celle qui nous présente comme des hommes de désordre, de violence et de spoliation. Le désordre, c'est la société actuelle qui

l'a engendré en donnant la prééminence à la force brutale, et en mettant les rouages de l'État au service de la suzeraineté d'une classe : la violence, c'est contre la masse frustrée de sa liberté, de sa propriété, de son droit au travail qu'elle a été exercée ; la spoliation, c'est le grand domaine qui l'organise en permanence contre le petit cultivateur, qu'il étrangle, et contre le salarié qu'il réduit à la famine. Tous ces arguments, nous les retournons contre nos adversaires. La société d'ordre, d'égalité, de sécurité, de justice, c'est le socialisme qui veut la créer... Dans le monde qu'il rêve, il n'y aura plus de grands carnassiers pour tout dévaster, pour tout subordonner à leur orgueil, à leur appétit. L'homme ne sera plus un loup pour l'homme. Dans ce monde nouveau, la machine qui sème le chômage et la misère, la machine qui est l'arme du riche contre le pauvre, deviendra un bienfait pour tous. Le salariat supprimé, elle sera employée pour l'utilité commune, multipliant la puissance de production et abolissant le surmenage des êtres humains.

### **XIX. — Ce que sera la société socialiste.**

Notre propagande doit préciser, autant qu'il se peut, la structure de la société telle que nous la concevons dans les temps futurs. Et toujours elle insistera sur le lien qui existe entre la transformation industrielle et la transformation agricole.

Comme l'anarchie capitaliste sera abolie, que la production sera réglée et calculée sur les besoins de la consommation, comme cette consommation sera puissamment développée, puisque tous pourront consommer à leur faim, on ne connaîtra plus les crises de surproduction et de mévente qui ont, dans ces dernières années, désolé le milieu rural. Celles-ci ne se peuvent imaginer, au surplus, dans un régime où nul n'aura intérêt à produire au delà du contingent qui

lui sera assigné. Y aurait-il accumulation de céréales, de vin, d'olives, que cet entassement de denrées n'apparaîtrait point comme une cause de catastrophe, qu'il n'engendrerait un préjudice ni pour la collectivité, ni pour les individus. Comme le problème des prix ne se posera plus sur le même plan qu'aujourd'hui, que ces prix se mesureront non sur la rareté ou l'abondance du produit, mais sur la somme de travail qui y sera incorporée, toute une série de phénomènes, qui ont une grande importance dans la société présente, perdront leur valeur.

L'antagonisme, qui subsiste entre les travailleurs des villes et les travailleurs des campagnes, sera aboli. Il ne se trouvera plus d'intermédiaires pour exploiter ceux-ci en rançonnant ceux-là; un échange de services s'établira, permanent, constant, équitable, entre les deux catégories. Le paysan ne tâchera plus à l'avenir de vendre son beurre et ses œufs le plus cher qu'il pourra, et l'ouvrier ne marchandera plus au paysan les quelques centimes qui constituent tout son bénéfice. Comme ce sont de grandes collectivités, sous le contrôle d'un arbitrage central, qui organiseront les transferts de produits, les divisions, les rancunes d'aujourd'hui seront inconcevables. La nation, le monde tout entier seront solidaires; la coopération remplacera partout la concurrence.

Le propagandiste esquissera, à ce propos, un bref tableau de ce que l'humanité pourra être le jour où les peuples, comme les hommes, se concerteront entre eux, et où l'agriculture d'un pays ne risquera plus d'être écrasée par celle du pays voisin, le jour où l'on supprimera, en chaque contrée, les cultures artificiellement entretenues par des primes, et qui, malgré tout, ne sont point rémunératrices, pour leur substituer celles qui s'adaptent le mieux à la structure et à la composition du sol.

Mais de cette société future, nous sommes séparés encore par toute l'épaisseur de la société capitaliste. En attendant que le prolétariat rural et le prolétariat urbain qui sont



PAUL LAFARGUE.

Photo. M. n. n.



le nombre, perçoivent leur véritable intérêt et donnent l'assaut suprême au régime, n'est-il point des mesures transitoires à prévoir, des réformes partielles à opérer ? Elles auront, dans le milieu rural, la même valeur que dans le milieu industriel, c'est-à-dire qu'elles conféreront, aux déshérités, des points d'appui nouveaux dans la lutte quotidienne, qu'elles leur assureront une réduction de leur surmenage et un accroissement de bien-être, mais qu'en même temps, par les résistances qu'elles susciteront, par l'étroitesse du cadre auquel elles se heurteront, elles démontreront la nécessité de la révolution intégrale.

## **XX. — Les mesures transitoires.**

Les programmes rédigés par le Parti ou en son nom, indiqueront quelles mesures transitoires nos propagandistes peuvent offrir aux ruraux. Nos militants diront à leurs auditoires que ces réformes ont leur sens et leur utilité, tout en les mettant en garde contre ceux qui prétendent améliorer sensiblement les conditions des masses paysannes sans toucher au mécanisme même de la propriété.

Pour les salariés, nous revendiquerons le minimum de salaire fixé par les syndicats ouvriers agricoles et par les Conseils municipaux, la création d'une prud'homie agricole, des retraites véritables, qui atteignent à un chiffre normal et dont le revenu de la grande propriété alimente tous les frais, des lois d'hygiène et de sécurité, de réglementation du labeur, en un mot l'extension d'une législation sociale qui constitue une première garantie contre l'oppression des opulents agrariens. Loin de nous éloigner de notre objectif final qui est l'abolition du salariat, l'exécution de cette partie de notre programme nous en rapproche ; elle briserait déjà l'opposition du patronat à l'amélioration du sort des ouvriers, inciterait ceux-ci à de nouvelles conquêtes et fe-

rait apparaître plus clairement à leurs yeux le principe et les vices de la société capitaliste.

Aux petits propriétaires ruraux, pour qui la terre est un instrument de travail et qui n'exploitent pas d'autres hommes, nous n'assurerons certes pas la perpétuité de leur droit de propriété, mais nous leur permettrons d'attendre le jour où ils viendront d'eux-mêmes confondre leurs propres biens dans le domaine collectif. A cette fin, nous demanderons l'interdiction aux communes d'aliéner leurs biens communaux, l'emploi des excédents des budgets communaux à l'agrandissement de la propriété communale, l'achat de machines agricoles qui seraient mises gratuitement à la disposition de ces petits cultivateurs, l'extension des coopératives agricoles, la suppression des droits de mutation pour les propriétés de moins de 5.000 francs, l'abolition de tous les impôts indirects, auxquels on substituerait l'impôt progressif sur le revenu, la suppression de l'impôt foncier pour les propriétaires cultivant eux-mêmes leurs terres, la réduction du taux légal et conventionnel de l'argent, l'abaissement des prix de transport, la réduction des taux de fermage et de métayage par des Commissions arbitrales, l'indemnité aux fermiers et métayers sortants pour la plus-value donnée à la propriété, la suppression de la saisie-brandon, l'exécution de travaux d'utilité collective, l'institution de cours d'agronomie, etc.

Ainsi notre propagande s'adresse d'une part aux salariés qui sont les vrais, les seuls artisans de la révolution sociale puisqu'ils « n'ont rien à conserver, et par suite rien à perdre, hors leurs chaînes », selon le mot historique, et de l'autre aux petits propriétaires qui peuvent devenir en certains cas, eux aussi, des agents de subversion sociale, mais qu'il importe avant tout de neutraliser.

Sans les bercer d'illusions, ce qui serait indigne du socialisme, et sans nous engager à les maintenir propriétaires individuels à tout jamais, ce qui est contraire à la notion

d'évolution qui est la notre, nous pouvons leur faire comprendre que leurs ennemis sont les grands propriétaires et non les salariés, qu'ils ont tout à attendre des gens qui peinent de leurs propres mains, et rien à attendre des seigneurs locaux, qui ne rêvent que leur dépossession à vil prix et leur prolétarianisation forcée.

Le problème des rapports de la petite propriété et du prolétariat agricole est en apparence un des plus complexes qui soient. Il redevient des plus simples, au contraire, dans la réalité, si l'on remonte aux principes et si l'on y projette la pleine lumière de la doctrine. Il est identique à celui qui se pose par ailleurs pour les relations de l'artisanat avec le prolétariat urbain. Seulement, dans ce dernier cas, la question est moins grave et moins urgente, parce que le rôle de l'artisanat industriel est bien moindre déjà que celui de la petite propriété rurale.

Dans aucune éventualité, le Parti socialiste, qui est le parti de la classe ouvrière, ne peut prendre position contre les salariés. C'est leur émancipation qu'il élabore; le jour où il adopterait contre eux la cause d'une autre catégorie sociale, il renierait sa pensée primordiale et se suiciderait de gauchisme. Mais lorsqu'il prétend venir en aide par des mesures transitoires à la petite propriété, lorsqu'il s'efforce d'atténuer les maux des petits viticulteurs, des petits producteurs de céréales qui se heurtent, tout autant que les journaliers ou les domestiques de ferme, à l'insécurité, à la dureté, aux tristesses de la vie, il ne déserte point son devoir doctrinal. Il n'y aurait opposition entre les petits cultivateurs et les salariés, que si ceux-ci étaient occupés, et par suite exploités, par ceux-là. Du moment qu'un agriculteur travaille seul sur son bien ou avec le concours de sa femme et de ses enfants ou avec le « coup de main du voisin », il n'est pas assimilable à l'agrarien capitaliste. Il ne tire pas une plus-value, un profit de l'effort mal rémunéré d'autrui. On peut, à certains égards, discuter sur la légitimité du main-

tien de son droit de propriété, et cette discussion n'a qu'une portée théorique, puisque l'évolution des choses doit emporter ce droit, mais on chercherait vainement un antagonisme de fait entre ce petit propriétaire qui peine sur un sol ingrat pour en tirer une subsistance médiocre et toujours précaire, et l'ouvrier des champs. Celui-ci est en lutte, non avec le petit propriétaire, mais avec le puissant domainier qui embauche des centaines d'hommes et qui les rétribue au minimum. L'ouvrier des champs peut être, lui-même, un tout petit propriétaire, lorsqu'il joint à son maigre salaire les revenus infimes d'un carré de terrain.

Mais il s'agit de s'entendre sur la définition, sur la qualification de ce petit propriétaire dont le sort ne saurait nous rester indifférent, dont le fonds peut être comparé à un instrument de travail, et que nous nous efforçons de conquérir ou de neutraliser. Du moment qu'un agriculteur emploie des salariés, même en nombre restreint, qu'il s'enrichit de leur labour, qu'il prélève un profit sur eux, il relève d'une autre catégorie. Qu'entre lui et ses salariés un conflit éclate, le Parti socialiste ne saurait hésiter, sans commettre une faute grave, une déviation redoutable. Parti du prolétariat, c'est la cause prolétarienne qu'il doit toujours embrasser.

## **XXI. — Comment mener notre propagande.**

Notre propagande se trouve donc délimitée au regard du milieu agricole. Elle exclura, à cet égard, toute équivoque. La suprême franchise ne sera pas seulement une rudimentaire honnêteté, elle sera aussi une élémentaire habileté.

Mais ces principes étant fixés, comment les porterons nous de hameau en hameau ?

Nous avons déjà fait remarquer combien il était malaisé d'atteindre au moins au début les travailleurs des campagnes. Par nature, ils sont plus méfiants que ceux des villes, moins

enclins à accueillir des idées dont ils n'ont pas encore entendu l'expression, moins prompts à saisir l'ensemble de l'évolution sociale. Les phénomènes économiques s'accomplissent plus lentement sous leurs yeux que sous les yeux des salariés des villes. Leur servage est plus lourd, car ils ne peuvent se rendre dans un local, écouter un militant, s'entretenir avec lui, sans que leur démarche soit connue; les représailles patronales s'exercent plus aisément contre des ouvriers isolés, et dont la défense est d'avance frappée d'impuissance, que contre des ouvriers groupés et qui trouveront autour d'eux des appuis matériels et moraux.

La création du premier noyau offre donc de grandes difficultés. Il y faut de la prudence. C'est par des conversations d'homme à homme, qu'on arrivera à convaincre quelques journaliers d'esprit plus ouvert, ou à dissiper les objections des petits propriétaires, qui craignent et détestent souvent le gros détenteur de biens-fonds, mais qui dépendent de lui par la caisse de crédit agricole, par le syndicat mixte, et qui n'osent pas lutter ostensiblement contre lui, tant qu'ils ne sentent pas un mouvement se dessiner. Pour faire cette besogne de défrichement, ce sont les militants du terroir qui sont les plus utiles; on les connaît, on ne peut les traiter d'étrangers ignorants, et si leur caractère inspire confiance, si leur valeur morale est soustraite à toute contestation, comme il est indispensable, ils ne tarderont pas à faire brèche dans le corps des résistances. Alors, le propagandiste du dehors viendra.

S'il ne peut découvrir une salle, ce qui n'est point toujours commode, s'il ne peut faire sa conférence dans une agglomération qui soit à proximité des exploitations agricoles, car les ruraux ne se déplacent pas très volontiers, il tâchera d'obtenir une grange ou même parlera en pleins champs. Ces réunions ne se sauraient renouveler très souvent, car les travailleurs de la campagne ne sont libres que le dimanche, à de certaines heures encore, et il ne faut point compter les

entreprendre le soir. Mais l'orateur laissera derrière lui des brochures, et si quelques citoyens ont été convertis par son exposé, on peut être certain que la pensée socialiste germera avec rapidité. C'est dans ce milieu surtout, où l'on a peu occasion de se rassembler, qu'une réunion bien faite creuse une trace profonde, et la propagande individuelle complétera ensuite l'effort du conférencier.

## **XXII. — Comment il faut parler pour éveiller les consciences.**

Les qualités que doit offrir un exposé du socialisme, à la ville comme aux champs, se ramènent avant tout à la clarté et à la sûreté de la documentation. L'éloquence n'est pas donnée à tous, mais avec une préparation et une étude laborieuses, chacun peut atteindre à un degré convenable de précision et de connaissance. Nous avons dit que le plus souvent, la conférence éducative était plus féconde que le grand discours d'apparat. Celui-ci remue les foules, mais ne s'adresse qu'aux foules, et il n'est guère de mise lorsque le nombre des auditeurs, de par la nature du lieu où s'exerce la propagande, demeure limité. A l'inverse, la conférence éducative n'est jamais hors de propos, et elle convient aussi bien à un auditoire très serré qu'à un auditoire clairsemé. Elle a l'avantage de substituer aux phrases, si bien limées et si bien cadencées que soient celles-ci, des affirmations fondées sur des faits et sur des chiffres, des documents qui demeureront, pour certaines de leurs données, dans la mémoire des assistants, des arguments équilibrés et capables d'être ensuite répétés par ceux qui se les sont assimilés. Si cette conférence éducative se revêt d'une forme vraiment floquente, tant mieux, mais la clarté ne sera jamais sacrifiée à la recherche des images et des antithèses brillantes.

Ce sont des observations exactes et des assertions justifiées

par la vie courante qui déterminent, dans les esprits jusquelà rebelles, l'évolution initiale. Le premier devoir du propagandiste consiste donc à se soustraire aux séductions grossières d'un verbiage trop facile, à s'instruire lui-même sur la masse des faits économiques, à en dégager, pour son usage, des lois générales, avant d'aborder sa tâche de conquête. Il faut qu'il conçoive nettement ce qu'il va exposer ; il rajeunira, par les statistiques et par les constatations les plus fraîches, les connaissances qu'il peut avoir acquises, — pour que ses auditeurs ne lui reprochent point, au cas où il alléguerait des détails déjà anciens, de se mettre en contradiction avec des changements essentiellement récents.

Pourvu d'un bagage suffisant, que ce soit dans la ville, que ce soit à la campagne, résolu à ne parler que de ce qu'il connaît, — rien n'est plus déplorable aux champs que la visite d'un conférencier ignorant ou trop médiocrement informé des choses agricoles), il se mettra, comme l'on dit vulgairement, à la portée de son auditoire. Il n'est pas un professeur de Sorbonne, mais un propagandiste qui veut rallier les travailleurs à la cause du socialisme. Il ne vient point faire étalage de science, mais porter la conviction dans les esprits et secouer la torpeur où sommeille trop souvent le prolétariat. Il doit oublier toute préoccupation personnelle, tout souci de succès oratoire. Sa plus belle victoire sera d'avoir éveillé des consciences.

La clarté, qui sera sa qualité maîtresse, procédera de la possession même du sujet, de la bonne ordonnance des thèmes, des qualités d'une argumentation soutenue à chaque instant par des exemples concrets ; elle procédera aussi de la simplicité des termes, qui n'exclut ni la force ni la précision. Il importe avant tout d'être compris. Les citations pédantesques ennuient l'auditoire ; on ne citera qu'autant qu'une expression frappante pourra être évoquée. Chacun doit pouvoir, la conférence finie, et s'il est doté de quelque mémoire, reproduire une partie de l'exposé entendu, et l'at-

tion se perdra bien vite, si certains mots rebutent ou si leur sens échappe. Mais la simplicité n'est point la vulgarité, et l'orateur se gardera de celle-ci, par respect pour ses auditeurs et par respect pour les idées qu'il exprime, comme il se gardera de la préciosité, de l'affectation, de l'étalage d'érudition.

Nous avons surtout parlé jusqu'ici, sinon exclusivement, de la conférence, de l'exposé oral qui a lieu dans un grand meeting ou dans une petite réunion. L'avantage de la propagande par parole est de n'exiger de l'auditeur, auquel on ne doit jamais trop demander, qu'un minimum d'effort intellectuel; il consiste aussi en ce qu'une conférence peut engendrer une contradiction, un échange d'explications et, par suite, dissiper des incertitudes ou des objections qui se feraient jour.

Mais d'autres moyens de propagande doivent être envisagés.

### **XXIII. — La presse socialiste.**

La presse socialiste, qui évitera avant tout de verser dans les errements de la presse capitaliste à gros tirage, qui s'appliquera à donner une vision exacte des choses en mettant les grands faits politiques et sociaux au premier rang et les faits divers à l'arrière plan, doit puissamment collaborer à l'éducation de la masse prolétarienne. Nous sommes très loin de pouvoir comparer nos journaux socialistes actuels à ceux de l'Allemagne, et l'on calcule que ces derniers ont dix fois plus de lecteurs que les nôtres. Mais à cet égard déjà, des progrès sensibles ont été réalisés chez nous. Dans un autre volume de l'*Encyclopédie*, le tableau fidèle de notre presse sera présenté. Ce qui est sûr, c'est que les organes quotidiens qui paraissent dans la capitale et dans quelques grands centres, tels que Toulouse, Marseille, Grenoble, fournissent aux travailleurs une abondante pâture quotidienne;

ils ne se bornent pas à une revue complète des incidents de la vie politique et économique, ils en dégagent les causes et les effets. C'est au Parti tout entier à faire vivre cette presse, en garantissant son existence et son développement. Plus l'effectif de lecteurs augmentera, plus les ressources de nos journaux, et je pense aux hebdomadaires qui ont leur réelle utilité, comme aux quotidiens, grandiront, et plus ces journaux pourront accroître leurs efforts pécuniaires pour satisfaire leur clientèle. Il est relativement aisé, dans un Parti comme le nôtre, qui malgré tout compte un contingent considérable d'hommes, d'avoir des articles intéressants. Ce qu'on se procure plus difficilement, c'est l'information, la saine information, celle qui n'est pas faussée et truquée par les agences officielles. De plus en plus, il faut que notre presse ait son outillage propre, ses moyens autonomes. C'est pour étudier la possibilité de la pourvoir des armes nécessaires, que le Parti réunit ses militants journalistes en conférences périodiques, où sont débattus de graves intérêts.

L'influence des organes quotidiens est décisive; ils donnent la pensée du Parti tout entière. Ils indiquent la position que nous prenons vis-à-vis des questions qui se posent de jour en jour; ils établissent loyalement la controverse entre les opinions adverses, quand s'affirment plusieurs courants dans une Fédération. Ils arrachent peu à peu le public des travailleurs à l'emprise des organes bourgeois, qui passent sous silence ou déforment les grandes manifestations de la classe ouvrière. Le rôle des petits hebdomadaires, que nos Fédérations départementales ont créés, qu'elles font parfois vivre péniblement et que le Parti soutient maintenant, comme il subventionne les quotidiens, pour le plus grand profit de notre action, ce rôle n'est point négligeable. Même s'ils ne tirent qu'à quelques centaines, ces hebdomadaires maintiennent le contact entre les militants des villes et ceux des campagnes; ils viennent soustraire les groupes, épars dans des communes éloignées les unes des autres, à la torpeur men-

tale, à l'influence des querelles mesquines du lieu; ils établissent entre ces groupes, comme une rivalité, comme une émulation féconde, en signalant aux uns les progrès accomplis par les autres. Le socialisme devant batailler à la fois dans tous les domaines, à la commune comme dans les rouages centraux de l'État, ils suscitent part au l'effort; ils enfoncent sans cesse cette conviction, dans l'esprit des membres du Parti, qu'ils participent à une lutte d'ensemble et qu'ils ne sont nulle part abandonnés à eux-mêmes. La création d'un hebdomadaire atteste déjà qu'une certaine activité de vie militante s'exerce dans un département; une fois qu'il a été imprimé et distribué, la Fédération n'a plus le droit de le laisser périr, car cette disparition serait l'indice de son fléchissement et contribuerait à affaiblir son autorité.

Ce n'est point le lieu ici d'énumérer les qualités que doivent offrir respectivement les quotidiens et les hebdomadaires. Certaines de ces qualités sont communes aux uns et aux autres; il en est, par contre, qui sont spéciales à la première ou à la seconde de ces catégories. Mais ceux qui ont la mission de rédiger le journal doivent se dire que leur charge est lourde, que de leur initiative dépend pour une large mesure la diffusion de nos idées dans une zone plus ou moins étendue. Les intérêts de la propagande doivent passer à leurs yeux avant tous autres; ils ne ménageront pas plus les doctrines adverses que les personnes ennemies. C'est une lutte et la plus noble des luttes qu'ils mènent, et le journal socialiste ne saurait être subordonné à des visées égoïstes ou à des considérations esthétiques. Aussi convient-il de ne point le livrer à des individualités, même intéressantes et fortes, mais d'en confier la direction à des Comités de militants, qui détermineront, en chaque occasion, la ligne à suivre. Les statuts du Parti comportent, au surplus, un certain nombre de garanties efficaces contre les déviations qui pourraient intervenir.

C'est dans les conférences et réunions éducatives, où des

auditeurs étrangers au Parti peuvent se rendre, que l'on fera utilement des appels en faveur de cette presse. Plus grand sera le nombre des lecteurs, et plus vite s'affirmera le rayonnement de notre doctrine, et progressera le contingent des citoyens dévoués à sa défense: tout le monde même peu favorable à nos conclusions, qui est incité et amené à lire régulièrement un journal socialiste, doit être tôt ou tard une recrue pour nous.

Mais il faut reconnaître qu'il est plus facile de vendre une brochure peu coûteuse aux auditeurs d'une conférence que de les faire souscrire à un abonnement, ou de les déterminer à acheter quotidiennement notre journal.

#### **XXIV. — La brochure.**

La brochure qui traite un sujet précis, sujet d'actualité ou de portée générale, avec quelque développement, le tract qui est beaucoup plus court et qui se réduit parfois à une simple feuille, sont d'efficaces instruments de propagande. Point n'est besoin d'instituer une comparaison entre l'utilité pratique de la conférence et celle de la brochure. L'une et l'autre ont leur valeur. Mais jusqu'ici, nous avons recouru beaucoup plus à la propagande verbale qu'à la propagande écrite, et il semble maintenant qu'une réaction se produise, **non sans raison, en faveur de la seconde.**

Les exemples de l'Angleterre et surtout de l'Allemagne, sont là pour nous montrer ce qu'on peut espérer et obtenir de la circulation de fascicules clairement rédigés, présentés avec agrément et qui soient à la portée de tous. Le Parti socialiste belge, de même, a publié quantité de petits exposés, qu'il distribue ou qu'il vend selon l'occurrence, et qui ont certes coopéré à activer son recrutement. La conférence laisse le plus souvent une impression fugitive; elle éveille des idées, mais si elle n'est pas secondée par la brochure, si

celle-ci ne vient point fixer les notions, les consolider, les illustrer par une documentation sérieuse, les idées peuvent s'évanouir avec la même rapidité qu'elles se sont formées.

Par ailleurs, la brochure est un moyen de pénétration admirable dans beaucoup de cas : elle permet d'atteindre à domicile les ouvriers qui sont retenus au logis et qui ne peuvent participer aux réunions, — les travailleurs ruraux qui n'ont point la facilité de se rendre à la commune et qui demeurent perpétuellement isolés de leurs camarades, ceux qui n'osent répondre à l'appel du Parti. Enfin, c'est la lecture de la brochure qui prépare le mieux les futurs militants ; c'est elle qui, après avoir converti les prolétaires jusque-là indifférents ou hostiles, leur suggère le désir de convertir à leur tour d'autres prolétaires. Ils y trouveront toute prête la matière de leur argumentation, les exemples significatifs, les chiffres, les données de fait qui leur permettront de justifier leurs dires et de réfuter les objections. Un citoyen qui possédera chez lui quelques brochures et qui les étudiera avec soin, arrivera toujours à servir par la suite notre propagande. Il la servira d'autant mieux qu'il puisera dans ce fonds d'élémentaires connaissances, la volonté de s'instruire davantage et de rattacher à un système de deductions plus générales les premières informations qu'il aura acquises et concentrées.

Il le faut avouer. Nous avons encore beaucoup à faire pour doter notre Parti de tous les fascicules qui lui seraient indispensables. Certes, nous possédons dans notre librairie d'excellents travaux et qui mériteraient d'être plus connus, mais à côté de monographies récentes et de valeur très positive, beaucoup remontent à une date déjà lointaine et n'ont pas été remises à jour ; certaines sont cotées, quelque exigüe que soit leur coût, à un prix trop élevé encore pour la bourse des travailleurs auxquels elles s'adressent ; plusieurs sont périmées parce qu'elles ont été éditées pour des besoins de circonstances. Des matières capitales pour la propagande

n'ont jamais été examinées de près et présentées sous une forme maniable. Ce qui nous manque, surtout, ce sont les vues d'ensemble qui préparent des publications méthodiques, qui coordonnent tout un service, aussi complexe et aussi important que celui-ci.

Trop souvent, les brochures que nous répandons, sont des recueils d'articles ou la reproduction d'un discours parlementaire. Or une brochure doit être conçue comme une brochure, non comme un discours ou comme un article auquel un autre article viendra ensuite s'ajouter. Elle s'adresse à des travailleurs, non à une assemblée parlementaire. Elle doit viser à la précision plus qu'à l'éloquence verbale. Celui qui se charge de l'écrire doit se rendre un compte exact de la mission qu'il accepte et qui se suffit à elle-même. Il peut être louable de rééditer des articles et des discours, mais rien ne nous dispense d'établir des brochures où les idées les plus élémentaires, celles qu'on suppose connues lorsqu'on parle à la Chambre, seront développées minutieusement ; et aussi longtemps que nous n'aurons pas modifié à cet égard nos errements actuels, notre vigueur de propagande n'atteindra pas au maximum.

Ces remarques faites, et elles sont nécessaires, il importe d'ajouter que le stock de brochures déjà existant nous offre de sérieux éléments. En attendant qu'il se complète selon une ordonnance déterminée par les organes centraux du Parti et qu'une documentation à la fois suffisante et concise soit élaborée sur tous les points de notre théorie et de notre programme, il forme un arsenal dont nous aurions tort de dédaigner l'utilité.

## **XXV. — Le livre.**

Le livre est un moyen de propagande moins maniable, moins généralement pratiqué que la brochure et l'on conçoit tout de suite pourquoi il ne saurait rivaliser avec elle à cer-

tains égards. Il est beaucoup plus coûteux ; il effraie par son poids ceux auxquels la brochure s'adresse et qui n'ont ni le loisir, ni parfois le goût d'entreprendre une lecture qui exige beaucoup de temps. Enfin, il ne peut être offert qu'à l'occasion aux esprits encore peu nourris de nos idées, et qu'il s'agit justement de conquérir. C'est seulement lorsque le premier défrichement a été opéré, lorsque quelques idées générales ont été inculquées à des citoyens, que des ouvrages plus développés que la brochure, et qui font appel à l'appareil scientifique nécessaire, peuvent être étudiés par eux avec fruit.

Le livre est fait pour des militants déjà dotés d'un minimum de culture socialiste, je parle bien entendu du livre (et il ne saurait être question ici d'un autre) qui s'attache à une théorie essentielle, ou qui retrace avec détails l'évolution économique, ou qui évoque l'histoire des longues luttes du prolétariat. Lorsqu'un noyau de socialistes conscients se sera formé dans une localité, ils devront créer un fond de bibliothèque ; pour peu qu'ils y réunissent quelques volumes, ils deviendront vite riches d'idées et leurs lectures alimenteront leurs discussions privées qui ne risqueront plus de se perdre en débats personnels, et aussi leur argumentation dans les controverses en public. Si la production du socialisme contemporain en France ne saurait se comparer à celle de l'Allemagne, qu'on envisage le livre ou la brochure, elle ne laisse pas que de comporter néanmoins des ouvrages remarquables et instructifs, et dont beaucoup ont été traduits en plusieurs langues. On doit recommander aux militants l'étude de ces ouvrages, qui remettent toutes choses au point, et qui ont le mérite de pousser leur analyse jusqu'aux faits les plus récents. Mais avec eux et avant eux, la bibliothèque d'un groupe qui disposera de quelques menus crédits, devra acquérir les œuvres maîtresses du socialisme classique, celles de Marx entre autres, dont on parle beaucoup, alors qu'on les a rarement feuilletées ; elle n'exclura

point les écrits des socialistes dits utopiques, qu'il est utile de connaître, ne fût-ce que pour avoir une notion précise du contraste qui s'est affirmé entre cet utopisme et le socialisme scientifique. Cette bibliothèque possédera aussi, autant que possible, les comptes rendus des Congrès nationaux et internationaux, pour que les militants s'y réfèrent, le cas échéant, et connaissant les débats du passé, évitent de revenir à chaque instant sur des questions épuisées.

Une bibliothèque bien fournie et bien tenue constitue une ressource précieuse pour la propagande; un livre qui passe de main en main, qui sort même du petit cercle des travailleurs adhérents au groupe pour éveiller la curiosité des indifférents, sera un énergique agent de recrutement pour notre Parti. Encore faut-il qu'un citoyen soit chargé de la garde et du classement des volumes, qu'il en assure la circulation rapide, qu'il rappelle à l'ordre ceux qui conserveraient trop longtemps un exemplaire, et qu'il conseille, le cas échéant, telle lecture avant telle autre.

Les socialistes français lisent trop peu. Ce qui prouve qu'ils demeurent trop réfractaires à ce mode d'éducation, c'est que le chiffre d'affaires de la librairie du Parti reste très faible. A coup sûr, il est très malaisé à des prolétaires, dont les salaires sont le plus souvent inférieurs aux besoins rudimentaires de l'existence, de consacrer à des acquisitions d'ouvrages de 3 francs ou plus, une partie de leur insuffisant budget; mais bien groupées, les sections, les fédérations pourraient avoir des collections plus ou moins complètes de traités essentiels et les prêter à leurs membres. De ce côté, des efforts devraient être tentés, et il est évident que si ces efforts aboutissaient, la propagande générale y gagnerait: plus le Parti comptera d'hommes instruits et plus la diffusion de ses idées se manifesterait rapide et puissante.

## XXVI. — L'affiche.

Un dernier élément de cette propagande et non le moindre, est l'affiche. Le placard imprimé a le don d'attirer l'attention, de forcer les passants à s'arrêter. Autrefois, faute de fonds surtout et aussi faute d'initiative, le Parti socialiste ne recourait que rarement et sans grand enthousiasme à ce moyen. Dans les dernières années, plus avisé, et d'ailleurs mieux nanti d'argent, il a rompu avec cette timidité. Des affiches, telles que celles que nous avons fait apposer récemment à propos de certaines crises, ou encore à la veille d'élections, ont souvent remué un public qui soupçonnait à peine l'existence de notre Parti, et qui, placé en face de quelques affirmations imprimées en gros caractères, comprenait brusquement la portée et la légitimité de notre action. Mais ici l'organisme central a une mission considérable : il faut que les manifestes de toute nature soient rédigés par ses soins, hors ceux, bien entendu, qui ont un caractère purement local ; l'effort y gagnera en unité, en même temps que seront réduits les frais, puisque le tirage montera toujours à des milliers, à des dizaines de milliers d'unités. Ajoutons que l'affiche illustrée, que certains syndicats commencent à employer, qui au moment de la grève des cheminots a été très heureusement adoptée, mérite d'entrer davantage dans nos usages. Nos camarades anglais, à cet égard, nous ont transmis de fort bons enseignements (1).

Tels sont les principaux instruments de propagande dont nous disposons. Mais la qualité des propagandistes restera en vérité un élément décisif du succès. Quelque répandues que soient les brochures, quelque instructifs que soient les livres, quelque frappantes qu'apparaissent les affiches, la

---

(1) Elle a été heureusement utilisée, ajoutons-le, au cours des élections municipales de mai 1912.

visite d'un mandataire du Parti dans une région exercera toujours une influence, selon le cas, funeste ou profitable. Et c'est pourquoi il convient que ces mandataires soient bien choisis et que leurs voyages, dans une circonscription quelconque, soient périodiques et régulièrement organisés.

## **XXVII. — Les propagandistes.**

Les propagandistes du Parti peuvent se classer en plusieurs catégories.

Il y a d'abord les délégués permanents qui sont affectés à divers emplois, à la direction du service de la presse régionale, à la formation de dossiers pouvant être mis à la disposition des autres militants, au règlement des litiges qui peuvent intervenir, mais qui ont pour besogne essentielle de former des groupes, de développer les organismes déjà constitués et d'une façon générale de stimuler la vie et le recrutement des Fédérations. Appointés officiellement, pourvus d'un traitement personnel et défrayés de leurs dépenses de voyage et de séjour, ils doivent consacrer à leurs fonctions une activité soutenue et dévouée. Ils sont désignés parmi les membres du Parti qui ont fait la preuve de leurs convictions et la démonstration de leurs connaissances générales et de leur culture socialiste. On peut dire que ceux qui ont été ou qui sont en exercice ont rempli leur mandat à l'entière satisfaction de tous. Leur rôle a été considérable. En fait, ils circulent chacun dans une région, s'attachent à visiter les centres importants de cette zone, à y réconforter les pionniers de l'idée qui ont parfois besoin d'être soutenus, à multiplier les réunions publiques qui laissent derrière elles une trace plus ou moins durable. Les garanties de science et d'expérience qu'ils offrent sont de premier ordre, mais leur effectif est nécessairement trop exigu pour qu'ils puissent sillonner toute la France. Ce qu'il faut relever, en étudiant leur action, c'est qu'ils peuvent s'installer durant quel-

que temps dans un centre industriel, et de là, rayonner dans les agglomérations ou dans les campagnes environnantes et, par suite, exécuter un plan d'ensemble. Ils finissent par se familiariser avec les usages locaux et leur autorité s'accroît alors d'autant.

Une seconde catégorie de propagandistes est formée par les députés. Les élus législatifs du Parti, dont le contingent s'est notablement augmenté depuis 1910, ont le bénéfice du parcours gratuit : bénéfice très appréciable et pour eux et pour les Fédérations, puisqu'ils peuvent se rendre, sans qu'il en coûte rien, dans les localités qui font appel à leur intervention. Un roulement a été établi parmi eux ; à tour de rôle, ils sont au service de la propagande et doivent se déplacer selon les besoins constatés. Sans doute, il en est dont la notoriété est plus répandue et d'autres dont la réputation oratoire est moins assise, mais la qualité d'élu leur vaut d'ordinaire une attention particulière. Nous ne rechercherons pas si, en principe, la propagande faite par un élu est de meilleure qualité que celle qu'assure un simple militant. Nous constatons seulement un fait dont chacun a vérifié l'exactitude. Là où un militant de très forte conviction, de très solide culture, de parole ferme et précise ne fera pas recette, un élu, dont les mérites personnels seront de beaucoup inférieurs, provoquera la venue de la foule. C'est à nous de tirer parti de cette particularité.

Enfin, dans chaque département, il n'est point malaisé aujourd'hui de trouver des citoyens qui soient bien pénétrés de l'essence même de notre doctrine, qui aient travaillé à se l'assimiler et qui soient prêts à la répandre. Ceux-là ne seront jamais trop. Ils pourront, eux aussi, faire des tournées ; en tout cas, dans l'intervalle des visites des délégués permanents et des élus, ils entretiendront le courant socialistes, ils coopéreront à stimuler la vie intellectuelle et le rayonnement des groupements constitués.

C'est à l'organisme central qu'il appartient de coordonner

toutes ces forces, plus nombreuses qu'on ne le croit généralement. C'est à lui de faire que la propagande ne soit pas intensifiée à l'excès dans telle région, et rétrécie ou raréfiée à outrance dans telle autre. Il est le régulateur suprême, il apprécie les conjonctures, les contingences à la veille d'une élection; il enverra dans la circonscription intéressée les hommes les plus qualifiés pour préparer le succès du Parti; au lendemain d'une crise économique capable de secouer l'inertie des indifférents, il dépêchera les orateurs les plus versés dans le problème posé et les plus aptes à attacher la population à laquelle ils s'adressent. En ces derniers mois, on s'est beaucoup préoccupé dans le Parti, et à raison même d'une certaine stagnation des effectifs, de mieux combiner ces tournées, d'éviter que certaines contrées fussent comblées, et d'autres privées complètement de propagandistes. Plusieurs projets ont été libellés à cet égard. Il est évident que les éléments ne font pas défaut, mais c'est leur utilisation intégrale qui reste le problème du moment, et rien n'est plus urgent que de fournir la solution la plus pratique; car, répétons-le, il faut que la section française de l'Internationale ouvrière grandisse sans cesse. Sans péril pour sa vitalité, elle ne peut se contenter de garder les contingents déjà conquis. Le recrutement est une des manifestations les plus saisissantes et les plus nécessaires de son action. C'est par lui que se mesurent le prestige dont elle dispose auprès de la classe ouvrière et les chances de succès prochain qui lui sont échues.



CINQUIÈME PARTIE

---

DANS LES ASSEMBLÉES

---



## CHAPITRE XXIII

# LA CONQUÊTE DES SIÈGES

### I. — Tous les moyens d'action.

Le prolétariat ne doit négliger aucun des moyens d'action, défensifs ou offensifs, qui sont à sa portée. Il sait que la légalité, à chaque instant, n'est que l'expression des rapports des forces sociales en présence, et qu'elle ne peut être changée que par la croissance de telle de ces forces et par la diminution de telle autre : il n'a pas le fétichisme de la légalité et il ne pourrait l'avoir sans se vouer en permanence à la servitude et à l'écrasement, puisque cette légalité, par l'ensemble de ses dispositions, organise la sauvegarde et crée l'armature du système capitaliste. Mais il s'embusque à tous les détours de la légalité ; il l'exploite pour tourner à son profit les rares libertés qu'elle offre, les possibilités de discussion qu'elle comporte ; il en épuîsera toutes les ressources, ne serait-ce que pour démontrer qu'elle est un coup d'État ininterrompu contre la majorité de la nation, contre la foule des travailleurs, et qu'elle brise et paralyse toute évolution.

Il saisit toutes les positions que la classe possédante est forcée de lui abandonner, et qu'en dépit de l'esprit rétrograde qui l'anime, la légalité de cette classe possédante a dû laisser ouvertes. C'est pourquoi il tâche de pénétrer dans les assemblées, d'y envoyer le maximum de délégués, d'y porter la lutte incessante pour dénoncer, du haut des tribunes officielles, les tares et les vices du système et pour l'ébranler par une série de secousses successives. L'usage du régime parle-

mentaire et du suffrage universel ne produira évidemment point, à lui seul, la conquête de la puissance politique par le prolétariat, mais pour des motifs qui ont été déjà énumérés et débattus, et sur lesquels il n'y a point lieu de revenir, la pénétration dans les assemblées électives prépare et hâte cette conquête : telle est du moins la conviction à laquelle le socialisme international a abouti de longue date, puisque toutes ses sections briguent les mandats électifs, et que dans la plupart des contrées envahies par l'industrialisme, elles sont arrivées à enlever un nombre considérable de sièges :

Le Parti socialiste a suivi, en France, la même méthode que partout ailleurs. Son action, tant au Parlement que dans les assemblées départementales et communales, est importante et a progressé de période en période. Il est disposé à l'intensifier autant qu'il pourra. C'est la qualité de cette action qu'il convient d'examiner de plus près maintenant.

Les socialistes français, répétons-le encore, ne se font pas plus d'illusion que ceux d'Allemagne, d'Angleterre, d'Autriche ou de Belgique sur les difficultés et même sur les périls éventuels qu'elle présente. Le suffrage universel, admirable instrument en théorie et pour la conquête duquel les masses ouvrières ont lutté parfois les armes à la main, apparaît trop souvent faussé, truqué, aboli en pratique. Tant que le régime capitaliste subsistera, un vote ne vaudra pas un autre vote ; la hiérarchie des fortunes établit une hiérarchie des bulletins ; la liberté politique n'existe point là où le vasselage économique est intact ; l'égalité politique ne peut aller sans l'égalité économique, en sorte que le suffrage universel ne prendrait toute sa valeur qu'au lendemain du renversement de l'État capitaliste. Voilà un premier point.

En second lieu, les électeurs se prononcent d'ordinaire — il y a des exceptions peu nombreuses — non sur des idées, mais sur des personnes ou contre des personnes. Quel que soit le mode de scrutin adopté, encore que telle procédure de

vote soit préférable à telle autre, l'influence des personnes s'exerce donc avec une autorité trop souvent dépourvue de contrepoids. A coup sûr, au fur et à mesure que notre propagande s'étend, que notre doctrine se répand, que nos efforts portent, l'éducation du prolétariat se fait; il se détourne des individus pour ne plus voir que les grands conflits des thèses sociales en présence. C'est précisément à dissiper ses illusions, à chasser de fâcheux errements que nous travaillons. Mais en régime capitaliste, les individualités économiquement très puissantes qui disposent de places ou d'un numéraire abondant, constituent des éléments d'attraction contre lesquels la lutte est malaisée. Si la foule était appelée à élire des doctrines et non des hommes, les résultats se présenteraient sans doute tout différemment. Mais nous en restons à la législation par mandataires et l'heure de la législation directe n'est pas encore venue. Le suffrage universel est donc vicié pour deux raisons au moins.

Dans les assemblées elles-mêmes, une fois que les élus socialistes y sont entrés, les compromissions, les coalitions sont toujours à éviter. Notre action risque, à chaque instant, de se perdre dans des tractations qui semblent mener plus vite au but, qui, en fait, risquent d'affaiblir et de discréditer notre Parti.

Mais quels que soient les embarras et les ennuis de la lutte électorale, et les dangers de la tactique à la Chambre ou aux Conseils, les socialistes participent aux délibérations à tous les degrés; ils doivent continuer à y participer et là-dessus nous n'entamerons aucune discussion. Il s'agit de réduire au minimum les inconvénients prévus, par une discipline appropriée et soutenue.

## II. — La série des Assemblées.

Les assemblées politiques électorales, dont l'accès est virtuellement ouvert aux socialistes, sont : la Chambre des députés et le Sénat, qui font les lois et contrôlent le pouvoir exécutif ; les Conseils généraux qui s'occupent des affaires départementales et votent en particulier le budget du département ; les Conseils d'arrondissement, dont les fonctions sont modestes et dont l'utilité apparaît très contestable ; les Conseils municipaux qui pourvoient, sous une lourde tutelle administrative, aux intérêts de la commune.

Nous ne traiterons ici que de l'action socialiste à la commune et de l'action socialiste à la Chambre, qui est au suprême degré la régulatrice de l'État. La vie départementale à laquelle les socialistes s'associent, sur laquelle ils exercent et à juste titre leur surveillance, puisqu'ils sont candidats aux Conseils généraux et que nous y possédons un certain nombre de sièges, est en réalité purement artificielle. Le département a été une création factice de la Révolution, qui voulait uniformiser la France dans l'ordre bureaucratique et administratif, pour tuer l'ancien esprit provincial, particulariste et souvent féodal. Son institution a visé essentiellement à assurer la suprématie du pouvoir central sur une série de circonscriptions, qui ne correspondaient pas toujours à une délimitation territoriale naturelle ou à l'expression d'un intérêt collectif. Le département a si peu d'existence en soi qu'on a proposé, à maintes reprises, de le supprimer et de le remplacer par une division plus large et moins arbitraire. Il ne sied point ici de nous arrêter aux Conseils généraux qui, au surplus, ne se réunissent que quelques jours par an, et dont les prérogatives sont des plus restreintes. Cette observation s'appliquerait à *fortiori* aux Conseils d'arrondissement, dont le prestige n'a cessé de

décroître, et qu'on pourrait supprimer sans nul ne protestât.

Si nous ne parlons pas non plus du Sénat, ce silence se justifiera par deux raisons : la première, est qu'à l'heure présente, aucun mandataire de notre Parti n'y siège en France ; la seconde, c'est que cette Assemblée, de par le mode même de son recrutement, ne se prête guère à l'infiltration d'un fort élément socialiste. Elle est dans la plénitude de l'expression, une assemblée de classe, d'où le suffrage à deux degrés exclut à peu près les représentants de la classe ouvrière, et qui, logiquement, doit laisser une prépondérance très accusée à la grande industrie et à la grande propriété foncière. Le Parti socialiste, dans tous les départements où il compte un assez notable nombre d'élus municipaux, a marqué sa volonté de forcer les portes du Luxembourg. A maintes reprises, il a porté des candidatures dans la Seine, le Nord, l'Allier, le Gard, le Cher, ailleurs encore, mais ces candidatures, même lorsqu'elles ont groupé des chiffres respectables de voix, n'ont jamais réuni des chances de succès très sérieuses. La fortune, ici, est un appoint encore plus puissant qu'aux élections législatives.

### **III. — Ce que doivent faire nos élus.**

Des règles générales dont nous avons déjà entretenu le lecteur, et sur lesquelles nous aurons encore à revenir, président à notre tactique, à notre attitude dans les élections comme dans les assemblées à tous les degrés. Cette tactique, cette attitude découlent de notre doctrine et du fondement essentiel de cette doctrine : le principe de la lutte des classes.

1° Notre Parti se différencie de tous les autres. Il doit donc rester autonome, isolé, n'aliéner en aucun cas son indépendance, au contraire, la faire valoir jalousement. En dehors du prolétariat militant et de ceux qui, transfuges

conscients des autres classes, sont venus aux travailleurs sans arrière-pensée, ni ambition personnelle, il ne connaît que des adversaires. Il ne peut se faire le complaisant d'une fraction bourgeoise contre une autre fraction bourgeoise. Il se dresse contre la bourgeoisie tout entière : il se dresse contre l'État, qui est le corps même des institutions forgées par la catégorie possédante pour assujettir les non-possédants.

2° Ce qui dominera et dirigera toute son action, c'est sa conception de la propriété. Contre la propriété capitaliste, il érige la propriété sociale et tous ses efforts sont subordonnés à l'avènement de cette dernière. Ce haut idéal ne saurait être un instant oublié sans péril grave. Quelque action secondaire que nous engagions, quelque mesure partielle que nous revendiquions, le but final fixera toujours nos yeux.

3° C'est une protestation permanente et véhémement, la plainte irritée du prolétariat misérable et spolié, que les élus feront entendre dans l'enceinte des assemblées. Même lorsqu'ils accuseront et attaqueront des personnalités plus particulièrement responsables, ils dénonceront les rouages sociaux qui ont permis à ces personnalités de faire leur jeu : ils imputeront au régime économique et politique tout entier les crimes des individus dirigeants. Ils montreront que si la sanction est nécessaire contre ces individus, elle s'impose tout autant contre le régime. Les individus passent ; le régime reste ; il produit de nouveaux maîtres qui ne reculent devant aucune violence, devant aucun abus, pour satisfaire à leur cupidité et à la rapacité insolente des catégories, dont ils défendent les intérêts.

C'est en considérant toujours l'intérêt prolétarien, qui s'oppose à tous les autres, que les élus répudieront les compromis, les armistices, les suspensions du combat. Celui-ci, pour être fécond, doit être permanent.

Nous exigerons le maximum des réformes possibles, le maximum d'atténuations que nous pourrons faire prévaloir dans la légalité existante, mais sans nous illusionner une minute sur l'efficacité de ces mesures. Nous replacerons tous les problèmes dans leur cadre capitaliste, c'est-à-dire que même lorsque nous indiquerons des réformes, nous montrerons que la situation à laquelle nous cherchons remède, découle de la structure capitaliste et que seule l'abolition de cette structure permettra d'instaurer une situation vraiment nouvelle.

C'est ainsi que le Parti luttera front à front contre la bourgeoisie. Le pacte d'unité, les décisions de nos Congrès, celles des Congrès internationaux lui font un devoir de cette offensive ininterrompue, que ne peuvent désarmer ni les concessions arrachées, ni les défaites passagères. Seul l'assaut que nos élus dirigeront sans répit ni défaillance contre l'État capitaliste, contre toutes les formes de la puissance capitaliste, justifiera leur présence dans les assemblées délibérantes. Que s'ils relâchaient cette attaque pour satisfaire à l'on ne sait quels sentiments déplacés, ils ne seraient plus dignes de représenter le Parti socialiste. Des sanctions s'imposeraient. Il n'y a pas de socialisme gouvernemental; il n'y a pas de neutralité socialiste dans le domaine politique. Le socialisme marche à son but, qui lui appartient en propre, par son chemin qui ne saurait être celui d'autrui.

Tout en insistant sur l'action à la Commune et sur l'action à la Chambre, il va falloir ramener l'une et l'autre à ses justes conditions. Le socialisme communal n'est qu'une utopie dangereuse. La transformation sociale ne résultera pas du réformisme parlementaire. Ces deux thèses seront expliquées. La subversion finale s'accomplira hors des assemblées par la volonté collective du prolétariat devenu assez conscient et assez vigoureux pour renverser le joug de l'État capitaliste. Dans les assemblées, ce sont les batailles prélimi-

naires qui se livrent ; ce sont les opérations d'approche qui s'effectuent ; le bulletin de vote n'est pas tout, il n'est que « quelque chose », pour reprendre un « mot » fameux, qui s'appliquait à d'autres temps. Nul ne saurait dire avec précision comment s'opérera le bouleversement suprême, résultante nécessaire d'innombrables efforts ; mais la lutte à la Commune et la lutte à la Chambre contribuent à préparer la conquête du pouvoir politique, qui doit être la préface de la Révolution elle-même.

## CHAPITRE XXIV

### AU CONSEIL MUNICIPAL

#### **. — La tactique électorale du Parti aux élections municipales.**

Les candidats aux assemblées communales sont choisis par le groupement local, et, si les statuts l'exigent, ratifiés par le Conseil fédéral. Ils prennent des engagements définis vis-à-vis des sections.

La tactique du Parti socialiste aux élections municipales a été précisée par le Congrès de Saint-Quentin (avril 1911).

Voici le texte qui a été adopté à cet égard, et qui reproduit à peu près, mot pour mot, la motion votée par le Conseil national du 29 mars 1908.

#### *I. — Premier tour.*

« Pour appliquer les résolutions du Parti sur la question municipale, le Congrès décide que les candidats seront tenus :

1° D'afficher le manifeste du 10 janvier : (à ce manifeste daté de 1908, un autre peut être éventuellement substitué. Cette prescription n'a donc qu'une valeur temporaire).

2° D'exposer dans les réunions les principes du socialisme et leur application aux questions municipales.

3° De prendre l'engagement d'observer les principes du Parti et les décisions des Congrès nationaux et internationaux.

## II. — *Coalitions.*

En ce qui concerne les alliances et coalitions, le Congrès national rappelle les résolutions du Congrès international de 1900 :

« Le Congrès rappelle que la lutte de classes interdit toute espèce d'alliance avec une fraction quelconque de la classe capitaliste. Étant admis même que des circonstances exceptionnelles rendent nécessaires par endroits des coalitions (bien entendu sans confusion de programme ni de tactique), ces coalitions que le Parti doit s'attacher à réduire au minimum, jusqu'à leur complète élimination, ne sauraient être tolérées qu'autant que leur nécessité aura été reconnue par l'organisation régionale dont relèvent les groupes engagés.

Conformément à cette résolution, le Congrès national invite les sections à faire tous leurs efforts pour lutter, au premier tour, avec les seules forces socialistes, à ne recourir aux coalitions que lorsque la situation politique locale rend les coalitions nécessaires et utiles au développement du Parti, mais en évitant la confusion de programme et de tactique et en s'assurant, au préalable, l'assentiment de leurs Fédérations.

Les coalitions, tolérées à titre exceptionnel, ne devront jamais être dangereuses pour le maintien des libertés économiques et politiques de la classe ouvrière, ni contraires aux intérêts du Parti et de la République sociale.

## III. — *Pour le deuxième tour.*

Les sections qui pratiqueront, sous le contrôle des Fédérations et du Conseil national, des ententes ou des désistements le feront conformément aux considérants de la motion adoptée en 1908.

Dans les grandes villes partagées électoralement en quartiers ou arrondissements, c'est l'union des sections de la ville qui prendra les décisions sous le contrôle de la Fédération et du Conseil national.

Considérant que toute action électorale ou autre d'un parti de classe comme le Parti socialiste, doit toujours au second tour, comme au premier tour, être déterminée exclusivement par l'intérêt de la classe qu'il représente et dont il poursuit l'affranchissement ;

Considérant que l'action de classe du prolétariat est liée au maintien et au développement des libertés politiques et économiques du prolétariat ;

Considérant que par la République maintenue et développée, la libération des travailleurs sera aux mains des travailleurs eux-mêmes, s'ils savent en user enfin pour leur organisation et leur émancipation ;

Le Congrès compte que les Fédérations indiqueront à leurs sections la tactique à suivre, en s'inspirant pour leur attitude au second tour du scrutin, non des circonstances locales, mais des intérêts de l'ensemble du Parti et de la République sociale.

Relativement aux ententes qui se produisent au deuxième tour, et dont le scrutin de liste majoritaire fait parfois une nécessité, le Congrès déclare qu'elles seront considérées comme légitimes, lorsque les sections et les Fédérations les jugeront conformes aux intérêts du Parti, du prolétariat et de la République sociale.

#### IV. — *Représentation proportionnelle*

En ce qui concerne les tentatives de devancer la loi par un essai de représentation proportionnelle volontaire, le Parti socialiste déclare qu'il est profondément attaché à l'idée de la représentation proportionnelle et résolu à obtenir par un effort incessant de propagande, une loi réfor-

mant en ce sens le régime électoral, mais il met en garde les Fédérations contre le péril qu'il y aurait à qualifier de représentation proportionnelle des combinaisons qui, sous le régime de la loi actuelle, ne peuvent en avoir que le nom et ne peuvent assurer les avantages qui résulteraient de la véritable R. P., telle qu'elle sera organisée par la loi. »

Ces textes se suffisent à eux mêmes. Ils indiquent en termes exprès que le Parti socialiste entend limiter au strict minimum tout contact avec les autres partis. S'il a temporairement consenti aux coalitions au premier tour, c'est avec le ferme propos de les éliminer au plus tôt, et de ne les voir, en attendant, fonctionner que dans les petites communes rurales où il est impossible parfois de constituer des listes purement socialistes. En outre, toute confusion de programme et de tactique est exclue dans ces cas exceptionnels. Enfin, la Fédération garde la responsabilité de ces tractations spéciales, en sorte que nulle part, l'idéal du Parti ne risque d'être obscurci.

Quant aux négociations du second tour, les précautions élémentaires sont prises également par le texte qu'on a lu plus haut. Il faut d'ailleurs voir dans ce texte un dispositif provisoire qui est appelé à être corrigé le jour où la force du socialisme se sera accrue dans l'ensemble du pays.

Mais passons...

## II. — Les élus au Conseil municipal.

Les candidats du Parti sont entrés en plus ou moins grand nombre dans une assemblée communale.

Leur attitude générale est commandée par la décision du Conseil national, en date du 14 janvier 1906, et dont voici la substance.

Là où des élus du Parti sont chargés de l'administration

communale, ils doivent envoyer les arrêtés et les ordres du jour à la Commission administrative de la section.

Avant chaque séance du Conseil municipal, aura lieu une réunion spéciale des élus du Parti.

Un élu peut présenter au Conseil des observations contraires à des décisions prises en réunion privée, mais il peut être soumis au contrôle du Conseil fédéral par la section.

Quand l'Administration municipale veut saisir le Conseil d'une question importante, elle doit préalablement délibérer avec les élus du Parti et la Commission administrative de la section.

Si le Parti n'a qu'une minorité au Conseil, les élus doivent se réunir avant chaque séance. L'entente avec la section est requise.

En somme, il est indispensable partout que les conseillers municipaux, qui relèvent du Parti, forment un groupe unique, qui décide à la majorité de la tactique à suivre et des résolutions à préconiser. C'est une prescription qui relève de la discipline générale du Parti, et qui s'impose sans conteste. Autrement, chacun de ces élus pourrait en user à sa guise, et entraîner le socialisme dans de fâcheuses aventures. Les délibérations collectives sont la condition de toute action soutenue et rationnelle.

Il est non moins indispensable que les conseillers municipaux demeurent en contact permanent avec les sections desquelles ils dépendent. Autrement, ils pourraient négliger ou ignorer à un moment quelconque, les véritables revendications du prolétariat socialiste, desservir ou trahir sa volonté et céder à des errements funestes. Mandataires fidèles, ils ne sauraient se séparer un seul instant de leurs mandants et cette séparation leur sera d'autant mieux épargnée, qu'ils solliciteront dans toute éventualité sérieuse des avis ou des directions.

### III. — Le contrôle des élus socialistes.

Les statuts des Fédérations contiennent d'ailleurs, en général, des dispositions qui assurent le contrôle des groupes socialistes municipaux.

Les statuts de la Fédération de la Seine, qui sont très complets en la matière, ne se bornent pas à prévoir un contrôle général, celui du groupement communal, de la section, et de la Fédération. Ils invitent les groupes et sections qui ont des élus à instituer des Comités dont la mission consiste à seconder l'action de ces élus, notamment en ce qui concerne les travaux d'édilité, à leur signaler les revendications justifiées que les électeurs pourraient avoir produites, à organiser les comptes rendus des mandats, à assurer la surveillance légitime dévolue à ces groupes ou sections.

Les Comités de vigilance, dont la création mérite d'être recommandée, ne doivent point traiter de haut les élus, ni les régenter en toute circonstance, ni paralyser leur action. Tout à l'inverse, leur rôle est de faciliter cette action, de l'éclairer en fournissant aux conseillers les documents dont ils peuvent avoir éventuellement besoin, à conjurer les fautes avant qu'elles n'aient eu le temps de produire leur effet. Ce contrôle préventif exercé avec discrétion et avec fermeté à la fois, évitera des conflits regrettables et des sanctions pénibles. Il atteste en soi que le groupement socialiste du lieu, s'il charge ses mandataires de défendre ses vues, n'abdique point la part d'influence qui lui revient dans la sauvegarde des intérêts communs.

Le programme d'action municipale du Parti socialiste a été fixé dans ses grandes lignes par le Congrès national de Saint-Quentin (avril 1911), qui vota à l'unanimité, ce détail est à noter, la motion suivante :

« La bataille livrée par le Parti pour la conquête des

Hôtels de Ville n'est qu'une partie de la bataille engagée par la classe ouvrière.

« La libération totale du prolétariat n'est possible que par la conquête du pouvoir politique et par la transformation générale de la propriété capitaliste en propriété sociale.

« Les socialistes peuvent, par leur action municipale, en accroissant les garanties de bien-être et de liberté et les moyens de lutte du prolétariat ajouter à sa force de revendication et de combat contre le capitalisme et l'État bourgeois.

« La recherche de l'organisation des travaux et services municipaux qui donne le plus grand avantage à la fois à la commune, aux travailleurs qui y sont employés et à la classe ouvrière, est un des premiers éléments de l'action des socialistes et de leurs conseillers dans les municipalités.

« C'est, dans les circonstances actuelles, et chaque fois que cela est possible, par la municipalisation des travaux et services municipaux gérés avec la collaboration de la classe ouvrière syndicalement et coopérativement organisée, que cette organisation peut être au mieux réalisée.

« Les travailleurs qui y sont employés doivent, avec leur part de gestion, avoir les meilleures conditions possibles de travail, de repos, d'hygiène et de sécurité, et le droit entier de coalition.

« Cette organisation ainsi substituée aux monopoles privés, aux cartels et trusts capitalistes, doit rechercher et organiser le contrôle des consommateurs et usagers prolétaires.

« Les services municipaux peuvent et doivent, dans ces conditions, être établis d'abord au profit de la population ouvrière et pauvre pour qui ils doivent être au plus à prix de revient, s'ils sont rémunérés; et s'ils donnent des bénéfices par l'usage des autres classes de la population, ces bénéfices doivent être utilisés à l'extension des services municipaux d'intérêt ouvrier, et avant tout à la création et au

développement des services gratuits d'éducation, d'enseignement, d'hygiène, d'assistance, d'assurance et d'alimentation. »

#### **IV. — Ce qu'ont fait des municipalités socialistes.**

Comme on le voit, cette motion qui devait être complétée par un programme plus précis, se contentait de formuler des bases d'action. Un peu plus bas, nous envisagerons succinctement les principaux domaines où peut s'exercer cette action socialiste. Dès à présent et avant de reprendre dans son intégralité le problème de ce qu'on a appelé à tort, par un retour à l'utopisme et aux déviations, le « socialisme municipal », nous allons rappeler ce qu'ont fait, dans un passé encore proche, deux municipalités socialistes maitresses de grandes cités : Dijon et Lille.

À Dijon, entre autres innovations, le Conseil socialiste, s'inspirant des délibérations prises dans les premiers Congrès de conseillers socialistes (Saint-Ouen 1892, Saint-Denis 1893, Paris 1895), créa des cantines scolaires ou gratuites, ou vendant au-dessous du prix de revient, selon les ressources des parents; il distribua des vêtements aux enfants pauvres, délivra aux frais de la Ville des fournitures scolaires, institua des secours de chômage, etc.

À Lille, les initiatives de la municipalité (1896-1900), ont été énumérées par Delory, au cours d'une étude très claire. Dans l'ordre de l'hygiène, les socialistes établirent un service municipal d'enlèvement des détritns, agrandirent les hôpitaux et ouvrirent un dispensaire pour les tuberculeux.

Dans l'ordre de la scolarité, ils fondèrent des cantines scolaires et donnèrent des vêtements aux élèves. Dans l'ordre de la solidarité, ils aménagèrent des crèches municipales, envoyèrent les enfants malades et pauvres dans des sanatoria, augmentèrent les allocations des bureaux de bienfaisance, distribuèrent du pain à domicile aux malheureux.

Ils instituèrent encore des cuisines populaires où les aliments étaient délivrés à bas prix, des chauffoirs et des asiles. Ils assignèrent des secours aux femmes récemment accouchées, des prêts de linge aux indigents malades, des bourses de dix francs par mois aux vieillards sans ressources. Ajoutons que, chaque soir, des places durent être attribuées gratuitement au théâtre.

Le budget de l'assistance à lui seul s'éleva, durant cette période, de 585,000 francs à 1,019,000 francs.

Notre action peut être aussi très efficace dans les petites communes et je ne puis mieux faire que de reproduire ici un article que Compère-Morel, maire de Breteuil, dans l'Oise, depuis de longues années, écrivait dans *l'Humanité* du 4 mai 1912 :

Certes, nous ne prétendons pas que l'on puisse faire de profondes réformes administratives et créer des œuvres municipales importantes dans les petites communes. Il est incontestable que des villes comme Montluçon, Marseille, Bordeaux, Lille ou Roubaix, par exemple, peuvent — grâce à leurs ressources et par l'importance des services de transport, d'éclairage, de voirie, etc., etc. qui tombent sous leur dépendance plus ou moins directe — faire de grandes et belles choses dont la population doit bénéficier, ce qui n'est pas le cas des communes de 500, 1,000 ou 3,000 habitants. Et nous ne nous amuserons pas à vouloir comparer l'incomparable.

Mais les œuvres d'assistance et de solidarité sociales étant proportionnellement *partout* les mêmes, les socialistes de *partout* doivent y songer; et se désintéresser de la lutte électorale municipale, laisser les représentants de la petite et de la grande bourgeoisie conquérir les Hôtels de Ville, ou s'y maintenir quand ils les possèdent, et cela afin d'y suivre leur politique d'égoïsme et de conservation sociale, c'est de la part du monde du travail aller à l'encontre des intérêts de sa propre classe et se trahir soi-même.

D'un autre côté, le Conseil municipal n'a pas seulement la possibilité de créer et de développer ces œuvres d'assistance et de solidarité sociales dont toute l'importance ne peut échapper à personne.

Nommant lui-même la Commission scolaire, proposant les répartiteurs, envoyant des délégués dans les Commissions administratives des Bureaux de bienfaisance, des Hospices, des Caisses des écoles,

et l'administration municipale ayant le droit de prendre des mesures sérieuses au point de vue de l'hygiène et de la vente des denrées alimentaires, les élus communaux peuvent agir non seulement sur la répartition des impôts : côte personnelle-mobilière, sur l'allocation des secours aux nécessiteux, sur la distribution des vêtements aux enfants des ouvriers, mais aussi sur l'alimentation et le logement des travailleurs.

Du reste, je tiens à citer un exemple vécu.

En 1904, nous conquimes une petite ville de 2,839 habitants comptant 817 électeurs inscrits.

Notre premier soin, en arrivant au pouvoir, fut d'ouvrir les portes de la mairie toutes grandes et d'y recevoir nos administrés. Chaque jour le maire, pendant deux heures était prêt à entendre leurs doléances ou à leur donner des conseils.

Constatant de suite que la Caisse des écoles ne pouvait subvenir aux pressants besoins d'une foule de bambins qu'on instruisait bien gratuitement, mais dont l'estomac criait souvent famine : nous créâmes des cantines scolaires. Et la première année où elles fonctionnèrent, nous distribuâmes, du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 6,524 rations à une centaine d'enfants.

La viande étant vendue beaucoup trop chère, nous appliquâmes une taxe, obligeant les bouchers à établir des catégories distinctes entre les morceaux livrés au commerce afin que les ouvriers ne soient pas obligés de payer la viande de troisième catégorie au prix de la première.

Les prestations individuelles — un reste de la corvée seigneuriale — étant d'autant plus injustes qu'elles frappent également le riche et le pauvre, nous décidâmes leur suppression et nous les remplaçâmes par la taxe vicinale, déchargeant ainsi les ouvriers des trois quarts de cet impôt.

La préfecture nous ayant demandé de bien vouloir prendre une délibération concernant l'Assistance aux vieillards, afin d'évaluer le taux de l'allocation mensuelle de l'assistance à domicile nous fixâmes cette allocation à 42 francs par mois. Sollicités de la diminuer, nous résistâmes et, finalement, le Conseil général l'ayant ramenée à 20 francs, nous la laissâmes à ce chiffre.

Connaissant les difficultés qui surgissent dans le ménage d'un ouvrier quand un bébé y fait son entrée, nous instaurâmes l'Assistance à la Maternité. Chaque fois qu'un nouveau-né augmente la famille, le mari reçoit immédiatement une somme dont le montant varie suivant le nombre des enfants, atteignant quelquefois 50, 60, 70 francs, avec en plus, une layette complète dont le prix est d'environ une douzaine de francs.

Désirant que les réservistes et les territoriaux reçoivent des secours à leur départ à la caserne, et cela sans qu'on discute de leur état de pauvreté, et qu'on s'immisce dans leur vie privée, nous votâmes un règlement, grâce auquel l'intéressé reçoit un secours d'autant plus élevé que sa famille est nombreuse, et cela sans que l'administration n'ait à intervenir.

A côté de cela, désirant posséder un personnel enseignant dévoué, nous augmentâmes les indemnités des instituteurs et des instituteurs adjoints; puis soucieux de contribuer aux œuvres post-scolaires, nous n'hésitâmes pas une seule minute à leur allouer des subventions assez élevées.

Ainsi, nous avons pu, dans une ville aussi petite, ne disposant d'aucune recette spéciale, instaurer toute une organisation d'assistance dont toute la classe ouvrière bénéficie: depuis le nouveau-né jusqu'au vieillard, en passant par les adultes sans créer de centimes additionnels nouveaux — sauf pour l'assistance aux vieillards, afin de bénéficier de l'aide du département et de l'Etat — et cela par le seul fait d'une sage et prudente gestion des finances communales.

Je le répète, ce n'est pas une œuvre de transformation sociale. Nous n'avons pas rapproché d'une minute, d'une seconde même, l'heure de la libération prolétarienne, et nous ne prétendons nullement, redisons-le encore une fois, avoir fait du socialisme.

Mais il n'empêche qu'en améliorant quelque peu la situation matérielle des salariés, en leur permettant de moins souffrir et de jouir d'un peu plus de bien-être, en donnant à leurs enfants une nourriture substantielle et solide en même temps que nous leur permettions de suivre les cours des écoles avec plus d'assiduité et plus de profit, nous développons leur puissance de combativité.

Et puis, combien encore d'autres profits pour les travailleurs, lorsque l'administration municipale est à eux, leur appartient?

Sont-ils victimes d'une injustice?

Veulent-ils s'adresser au pouvoir central?

Faut-il recourir à l'assistance judiciaire?

Ont-ils besoin de l'assistance médicale gratuite?

Une cause sérieuse les oblige-t-elle à faire un voyage coûteux et une réquisition est-elle nécessaire?

Leurs vieux parents ont-ils besoin d'être hospitalisés?

Vite, on va à la mairie, où l'on est reçu en ami, en camarade, en égal.

Et dame, dans ces conditions, la vie communale est un peu la vie d'une grande famille dont l'Hôtel de Ville est la maison vérita-

blement commune, où l'on se sent complètement chez soi, dans ses propres meubles.

Si nous avons donné ces détails, ce n'est pas que cette énumération de services indique suffisamment le rôle qu'une municipalité socialiste peut jouer dans la pratique. Nous avons voulu surtout montrer que par destination, tout naturellement, l'action socialiste dans le milieu communal demeure restreinte. Non seulement la loi de 1884, envisagée soit en son texte, soit à travers les interprétations de la jurisprudence, garrotte les communes à majorité socialiste, mais encore ces communes sont paralysées par le milieu même, par l'ensemble du système économique national, par la structure politico-sociale qui pèse de tout son poids sur les cellules prises isolément. Ét ainsi, nous sommes ramenés aux considérations doctrinales qui s'imposent ici et qui doivent faire justice de certaines utopies. Ces considérations vont se synthétiser en cette affirmation qui paraîtra brutale à d'aucuns, mais qui a, croyons-nous, le mérite de la netteté et de la justesse: « il n'y a pas de socialisme communal ».

## **V. — Il n'y a pas de socialisme communal.**

Lorsqu'on conclut à la possibilité d'un socialisme communal, c'est-à-dire d'un socialisme qui s'exercerait dans chaque localité, grande ou petite, qui y instaurerait un nouveau régime politique, économique et social plus ou moins cohérent, on se dégage des nécessaires conceptions d'ensemble. Le problème de la Révolution apparaît fortement simplifié. Au lieu de comporter une solution identique et simultanée pour l'intégralité du territoire, il offre une multiplicité de solutions éparses et échelonnées. Au lieu de faire état d'une expropriation en masse de la classe capitaliste et d'une reprise unique, générale, des instruments de travail

et d'échange, on s'attache à substituer progressivement dans les différents domaines de l'activité communale la propriété publique à la propriété capitaliste. On municipalisera un jour les usines de gaz ou d'électricité, le lendemain les services de transport, le surlendemain les boulangeries et boucheries; on adoptera d'autres initiatives, on réclamera aux propriétaires une taxe sur les plus-values que produisent leurs immeubles, on étendra les œuvres d'assistance. Toutes ces mesures seront excellentes, mais à titre de préparation. Imaginez même qu'elles soient développées à l'infini. Elles constitueront autant de progrès, et des progrès à coup sûr non négligeables sur le régime présent. Mais la société socialiste demeurera encore fort loin, presque aussi loin qu'au paravant.

La commune ne peut l'engendrer, car elle n'est elle-même qu'une partie dans un grand tout. Au surplus, son impuissance aux transformations essentielles doit être plus explicitement démontrée. Mais il n'est aucun des Conseils municipaux acquis à notre Parti qui veuille s'inscrire en faux contre les assertions que nous émettons ici. Les citoyens les plus enclins à l'utopisme à cet égard, ont dû renoncer à leurs illusions au contact des réalités.

Nous avons dit déjà qu'il n'y avait pas de socialisme agraire, en d'autres termes un socialisme qui se conçoive exclusivement pour l'organisation agricole. Si l'on admettait l'existence d'un socialisme agraire et ensuite celle d'un socialisme communal, on nierait par là le socialisme tout court qui embrasse l'ensemble de la production et des échanges. Les conditions d'application peuvent se diversifier suivant les milieux. Les principes sont invariables. L'œuvre socialiste bouleversera conjointement tous les domaines, elle transformera totalement la structure de la société sans distinction entre les compartiments de l'économie, — ou elle ne sera pas.

On ne comprendrait pas que le régime capitaliste sub-

sistât dans les campagnes et qu'il fût aboli dans les villes, ou que la propriété collective, avec toutes ses conséquences, s'implantât aux champs, alors que les usines, les machines, les mines resteraient le bien individualisé de quelques particuliers et de quelques associations. Lorsque la féodalité a été supprimée, cette suppression des privilèges anciens n'a pas été partielle, limitée à telle ou telle catégorie de droits, mais tous les droits féodaux ont été abrogés à la fois. Deux régimes sociaux divergents ou opposés par nature ne sauraient coexister logiquement dans une même société. On n'imagine pas comment fonctionneraient leurs rapports; on l'imagine d'autant moins que les catégories de la production ne sont pas séparées par des cloisons étanches, et qu'elles se pénètrent l'une l'autre.

De même l'expression « socialisme communal » jure, contraste brutalement avec les notions générales, que nous avons de la contexture des choses. Quelle étrange vision offrirait un pays où une portion des « municipales », pour reprendre l'expression ancienne, auraient constitué la propriété collective, alors que l'autre portion n'auraient pas franchi l'étape actuelle. Mais la vérité est que par « socialisme communal » on n'entend pas la remise à la collectivité municipale de tous les instruments de production et d'échange, qui se trouvent dans l'enceinte de la commune; on entend seulement la constitution de régies en nombre plus ou moins restreint, et l'introduction de réformes plus ou moins profondes dans les services publics. Ici l'illogisme n'est plus frappant, mais le mot socialisme apparaît plus que jamais abusif.

## VI. — Qu'est-ce que le Socialisme ?

Qu'est-ce que le socialisme, car il est bon chaque fois qu'une thèse un peu confuse se présente, de remonter aux définitions, et de revenir aux origines ? C'est l'abolition du salariat, et c'est la socialisation de cette partie de la fortune

générale qui est aux mains des particuliers, et qui leur permet, par la perception et l'accumulation de la plus-value, d'accroître progressivement leur richesse. Si une commune pouvait convertir en associés, en usagers d'un domaine collectif et franc de toutes charges, hormis de celles qui pourvoient aux besoins reconnus de la masse, les salariés qui habitent sa superficie, elle ferait une tâche socialiste. Mais les partisans du socialisme communal ne visent pas aussi haut, et si leurs ambitions sont modestes, c'est qu'ils se rendent compte de leur incapacité à défendre un programme trop étendu. Ils ne vont pas jusqu'à prévoir la suppression du patronat et du salariat, ils se contentent, pour quelques domaines tout au plus, de préconiser la thèse de la commune-patron, et de convertir les salariés des industries privées en salariés des régies. Nous voilà très loin de la transformation intégrale que nous rêvons ! Ni la lutte des classes n'est clôturée par un règlement favorable au prolétariat, ni le citoyen n'est admis à jouir, — sauf les prélèvements que requièrent les services d'utilité collective, — du produit intégral de son travail.

L'avènement du régime socialiste ne peut pas être le fait d'une commune, car l'État pèse sur toutes les communes de France ; c'est la France que nous envisageons ici. Les règles juridiques, administratives, politiques, ce n'est point la commune qui les élabore, c'est l'État qui les impose. La commune, mince parcelle dans un immense agrégat, est soumise aux lois de cet ensemble, et cela indique tout de suite pourquoi le socialisme révolutionnaire doit s'attaquer à l'État et non à la commune. Arriverait-il à se rendre maître d'une ou de plusieurs villes, qu'il aurait toujours à combattre et à refouler la pression et les forces de l'État. Le pouvoir central ne saurait admettre que certaines des cellules du corps national se dotassent d'une constitution particulière, et en antagonisme avec la constitution générale. Sous peine de ruine et de suicide, il doit réagir contre toute tentative

subversive, qui se déploie sur un ou plusieurs points. Il se peut que la victoire du prolétariat sur l'État commence par la conquête d'une cité plus ou moins prépondérante, et c'est ce qu'on a failli voir en 1871, mais cette victoire ne sera réelle et complète que le jour où une même conception de la propriété et des relations sociales aura prévalu dans le pays tout entier. La tutelle de l'État, et l'on ne peut imaginer la société capitaliste sans cette tutelle de l'État, est un obstacle absolu à l'établissement spécial du socialisme dans telle ou telle commune. Cette tutelle elle-même dérive de la structure économique; elle découle de la nécessité que la classe possédante a perçue, d'un bout à l'autre du territoire, d'ériger un instrument central de domination et de sauvegarde. L'interdépendance de toutes les parties d'une même contrée, dont aucune ne peut suffire à ses besoins, dont chacune a recours aux autres, soit pour acquérir leurs produits, soit pour y écouler les siens, expliquerait encore la formation de cette puissance publique nationale. Ce qui prouve bien que l'interdépendance, dont nous parlons, a été en s'affirmant toujours davantage, c'est que la centralisation s'introduit peu à peu jusque dans les pays qui paraissent les plus réfractaires à cette forme de gouvernement, et où les divisions politiques primitives semblaient les plus jalouses de leur autonomie. Aucun État américain, aucun canton suisse ne pourrait plus aujourd'hui fonder à lui seul le régime socialiste. Les autres États, les autres cantons, où la structure capitaliste subsisterait, ne se feraient pas faute de chercher querelle au district, au territoire novateur pour le faire rentrer dans le rang, c'est-à-dire pour le contraindre à abolir les institutions qu'il aurait adoptées, en admettant même qu'il eût trouvé moyen de les sanctionner. A plus forte raison, la commune de France, de toute époque comprimée et assujettie, ne pourrait avoir la moindre velléité d'indépendance. Il n'est donc pas de pire duperie que celle du socialisme communal. Mais ce n'est qu'une première série de considérations.

## VII. — Les régies municipales.

Supposons que les lois confèrent toute latitude d'initiatives à la commune, en ce qui touche les régies, et qu'elle établisse sur son sol toutes les régies qui fonctionnent de ci de là, qu'elle les concentre et les réunisse en un faisceau unique. Elle n'aura toujours pas réalisé le socialisme. De plus, l'étatisation et la communalisation sont deux choses, ou si l'on veut, deux aspects de la même chose. Le socialisme en est une autre.

Les régies ne s'appliquent jamais, dans la conception la plus complète qu'on en ait forgée, à l'ensemble des industries et des commerces qui s'exercent dans l'ensemble du municipe. Pour que la régie intervienne dans la théorie, il faut qu'elle se substitue à un monopole, à une condensation de forces économiques préexistantes. Il y a la régie du gaz, de l'électricité, des tramways, des eaux, du lait, des pompes funèbres, des logements, peut-être même du pain, de la viande et des légumes, etc., etc. Mais toutes les modalités de la régie laissent intacts une foule d'industries et de commerces privés. Elles pourvoient à certains besoins les plus immédiats, à ce qu'on appelle les grands services publics; mais elles ne municipalisent pas toutes choses. L'habillement, par exemple, l'ameublement, les librairies, la fabrication des cuirs et peaux, celle des instruments de précision, celle des métaux ordinaires et précieux, la verrerie, etc., demeurent hors de leur champ d'action. A coup sûr, on conçoit que la propriété collective de la commune ne se restreigne pas aux conduites de gaz, aux générateurs d'électricité, au matériel des transports, et que son contrôle ne se limite pas à la production du pain, des petits pois, des pommes de terre, et à l'abatage des bestiaux, mais jusqu'à présent, nul n'a parlé d'étendre une régie communale de Roubaix aux nombreux tissages que

la ville enferme, ou une régie communale de Millau aux mégisseries que cette cité englobe. C'est qu'en réalité les services d'alimentation, de logement, d'inhumation, d'éclairage, etc., ne se peuvent mettre sur le même plan que les services industriels proprement dits, et ceux-ci, dans la société future, ne seront pas purement et simplement communalistes. Ils ne produisent pas uniquement pour la commune ; ils produisent pour la nation tout entière, et même très souvent pour l'étranger.

Il résulte de cette distinction, que les régies laissent subsister, pour une majorité d'industries et de commerces, le patronat privé et le salariat. Or une localité ne peut acclimater chez elle un tiers ou un cinquième de socialisme, quitte à livrer les deux autres tiers ou les quatre cinquièmes au capitalisme. Tant qu'il y aura un contingent, quel qu'il soit, de salariés dans une agglomération humaine, elle gardera la forme capitaliste. A la fin de l'Empire romain, l'effectif des esclaves avait partout très fortement diminué ; le régime servile se prolongeait pourtant. De même, quel que soit le domaine des régies, le socialisme n'aura pas triomphé, aussi longtemps que la plus-value s'exercera dans la commune au profit de la classe possédante.

### **VIII. — La régie ne peut-être assimilée à une institution socialiste.**

Mais il y a plus et beaucoup plus ; la régie municipale elle-même ne mérite nullement d'être assimilée à une institution socialiste. Il ne viendra à personne l'idée de dire que l'Ouest-Etat, depuis qu'il a été enlevé à ses actionnaires primitifs, est un réseau administré selon la formule socialiste. Nul ne songera à dire que les mines de la Sarre qui appartiennent à l'Etat prussien, sont comparables à une propriété sociale. La commune-patron, comme l'Etat-patron, n'est qu'un patron.



Édouard VAILLANT, député de la Seine.

(Photo Manuel).



Nous ne discutons pas ici le point de savoir si les salariés de l'État et de la commune sont plus ou moins heureux que les salariés de l'industrie privée, s'ils gagnent ou s'ils perdent à être soustraits à cette dernière. Et la vérité, à notre avis, c'est que cette substitution d'une autorité à une autre comporte, pour ceux qui la subissent, des avantages et des inconvénients. Ce qui est certain, c'est que les employés de l'État et de la commune demeurent des salariés. Ils sont des salariés, parce qu'ils n'ont pas la propriété indivise de leurs instruments de travail et que cet outillage appartient à une personne, personne morale et non personne physique, qui l'exploite pour en tirer profit. Ils sont des salariés, parce qu'ils se bornent à vendre leur force de production et que le prix de leur labeur une fois payé, il reste d'ordinaire un excédent qui va enrichir la caisse municipale ou nationale. Ils sont des salariés, parce qu'ils n'ont aucune part dans la direction de l'entreprise, et qu'ils sont soumis aux ordres de chefs et de contremaîtres imposés d'autorité. Il y a changement de patron, mais le patronat subsiste.

Comment, au surplus, pourrait-on insister pour assimiler la création et l'extension des régies à autant d'initiatives d'essence socialiste, alors qu'à l'étranger nombre de communes qui n'ont point de majorité socialiste, dont la majorité est libérale, radicale, ou conservatrice, ont municipalisé des services plus ou moins importants ? Il est certain qu'un courant vers la municipalisation se manifeste partout, de même que le courant vers l'étatisme et vers l'interventionnisme se marque dans les pays qui jadis étaient les plus rebelles à cette forme d'organisation. L'insolence et les exigences des grands monopoles ont déterminé les pouvoirs locaux à réagir contre eux, pour désarmer l'irritation des masses. Plus fréquemment, ces pouvoirs locaux ont voulu attribuer, aux caisses publiques, les profits que procurait l'exploitation toujours fructueuse du gaz, des tramways, etc. Ou encore, ils ont eu un louable souci de l'hygiène générale, dont les intérêts parti-

culiers faisaient trop bon marché. Comme nous le verrons, quel qu'ait été le mobile directeur, l'ensemble des consommateurs bénéficient d'ordinaire de ces municipalisations, mais l'on ne saurait dire qu'en soi, elles apportent de meilleures conditions d'existence aux travailleurs employés dans les services « repris ».

Point n'est notre intention de dresser un tableau même succinct des régies qui fonctionnent hors de France, et qui sont relativement nombreuses, alors que chez nous elles demeurent fort rares, et n'ont pu s'installer pour ainsi dire que par surprise. On se rappelle les laborieux et passionnants débats que soulevèrent à Paris, dans des années toutes proches, l'exploitation du gaz, celle de l'électricité, celles des omnibus, autobus et tramways, débats qui aboutirent, au grand détriment du public, au maintien des monopoles privés. Tout ce que purent obtenir les socialistes, ce fut l'assimilation d'un assez large contingent de travailleurs des industries ainsi laissées aux grandes Sociétés par actions, aux travailleurs municipaux, et il ne faut pas se faire illusion sur l'expression « régie intéressée » qui a été adoptée pour qualifier et synthétiser, dans certaines éventualités, les rapports de la Ville avec les Compagnies concessionnaires. Ce système, qui n'intervient d'habitude que lorsque toutes les conditions matérielles de la régie directe sont déjà réalisées, n'a pour but que de frustrer la municipalité de la direction même de l'entreprise et d'assurer, à une ploutocratie influente, un revenu soustrait aux caisses communales.

On trouvera dans les *Annales de la Régie directe*, de multiples exemples des régies directes qui se sont acclimatées dans les contrées les plus diverses et les moins favorables souvent au socialisme, alors que ceux qui les organisaient ne pensaient nullement à bouleverser le régime capitaliste. Ils n'avaient pas plus de mauvaise pensée pour ce régime et ne visaient pas plus à l'affaiblir et à le ruiner que M. Roosevelt ou M. Taft lorsqu'ils préconisent la lutte contre les grands trusts.

## **IX. — Le pseudo-socialisme municipal à l'étranger.**

Le pseudo-socialisme municipal fonctionne en Angleterre, en Belgique, dans l'Union américaine, en Suisse, en Italie et en Allemagne. Ce qui prouve qu'il ne constitue point une attaque redoutable pour le mécanisme en vigueur, c'est que dans ces pays, aucune résistance générale ne s'est manifestée contre lui dans les milieux du conservatisme social; tout au plus a-t-on noté, de ci de là, quelques oppositions locales, mais qui demeurèrent toujours sans grande répercussion. Plus de 1,050 entreprises municipales de distribution des eaux s'exercent dans le Royaume Uni. Beaucoup de villes y fabriquent elles-mêmes leur gaz, et cette exploitation était d'ailleurs facilitée outre-Manche par l'abondance, la proximité et le bas prix de la houille. D'autres sont maîtresses de leurs moyens de transport. Il en est qui tiennent des hôtels ou qui ont monopolisé à leur profit la vente des huitres. Toutes les localités de quelque importance ont procédé à de vastes travaux d'assainissement, consacrant à cette tâche d'imposants crédits, et aux destructions de locaux insalubres, correspondaient des reconstructions, auxquelles elles coopéraient de leurs deniers. On a calculé qu'en 1904 déjà, le capital placé par les municipalités anglaises dans leurs propres entreprises excédait au total dix milliards.

En Allemagne, longue est la liste des communes qui fabriquent leur gaz, qui ont aménagé des bains gratuits ou à prix réduit, qui se sont approprié la gestion des trams, et qui ont édifié à leur compte des maisons ouvrières, dont elles touchent les loyers.

En Italie, la loi de 1903 sur les régies, qui a été longtemps considérée comme un exemple de valeur juridique, a donné un

réel élan au système. En 1908 déjà, 200 municipalités s'étaient chargées du service des eaux, 14 de la production du gaz, et 14 de la production de l'électricité. Cette revue pourrait se poursuivre de pays en pays. Les municipalisations sont à coup sûr très intéressantes en soi, puisqu'elles ont d'ordinaire apporté des réductions sensibles au coût des choses : le gaz a diminué d'un quart à Manchester, et le tarif des trams d'un tiers à Glasgow. Mais nul ne prétendra que Manchester ou Glasgow soient plus près de la réalisation socialiste que Paris ou Roubaix. Ici et là le système capitaliste s'épanouit encore dans toute sa puissance.

### **X. — Ce que l'on oublie.**

Ceux qui défendent l'utopie du « socialisme communal », autrement dit ceux qui croient que des municipalisations successives et progressivement étendues à un certain nombre de services, prépareront les bases du régime socialiste, négligent ou méconnaissent d'importants, de décisifs éléments, qu'il convient encore de mettre en lumière.

1° Pour outiller ces régies et les faire fonctionner, un capital de premier établissement et un capital de roulement sont indispensables. Les communes ne se peuvent procurer ces fonds que par l'emprunt et par suite l'entreprise est, dès le premier jour, grevée d'un prélèvement au profit des prêteurs. Par là tout caractère socialiste serait déjà enlevé à l'entreprise ;

2° Pour reprendre les services à l'activité privée et les constituer en régies, les communes seront, dans l'état actuel, très fréquemment tenues de verser des indemnités d'expropriation à ceux qui jusque-là tiraient profit de ces entreprises. Il n'y aura donc pas suppression d'un capital privé au profit du capital collectif. Il y aura simplement rachat, et les particuliers qui auront touché leur indemnité emploieront leur

argent à d'autres affaires. Ce qui implique que le socialisme n'aura nullement progressé ;

3° Comme entre toutes les cellules économiques d'un même pays, à tout le moins, l'interdépendance est absolue, la commune ne pourra s'affranchir des rapports avec l'extérieur ; elle se trouvera en contact permanent avec des entreprises à structure capitaliste pure, qui s'ingénieront à la rançonner et à gêner au maximum ses opérations. Tributaire du marché extérieur pour la houille, par exemple, si elle municipalise la fabrication du gaz, pour le lait et la viande, si elle constitue certaines régies d'alimentation, elle ne réussira pas toujours à abaisser suffisamment le prix de revient pour procurer à ses habitants, aux consommateurs, les profits qu'elle escomptait. Ces consommateurs éprouveront peut-être des déceptions d'autant plus vives, qu'on avait entretenu chez eux des espoirs plus ardents, et c'est une raison de plus pour ne pas annoncer, à travers ces régies communales, l'avènement de la société future.

Sans doute, on peut supposer qu'une très grande cité, qu'une Fédération de petites communes, ou bien posséderont leurs mines et leur bétail, ou bien exerceront sur le marché une influence économique telle, qu'elles puissent en imposer au capitalisme et lutter efficacement contre ses exigences, mais comme elles auront la charge des emprunts, des indemnités de rachat, etc., comme elles seront tenues de fournir à leur personnel des salaires et des retraites plus confortables, l'avantage pécuniaire qui résultera des municipalisations sera toujours moindre qu'on ne le pourrait croire de prime abord ;

4° Enfin toute régie établie dans une commune, dans une Fédération de communes, aura à résister aux assauts que toutes les forces capitalistes lui donneront dans l'étendue du territoire. Les Sociétés par actions verront en effet, dans cette régie, une menace permanente pour elles-mêmes, l'amorce d'autres entreprises communales, départementales ou nationales plus développées, l'annonce d'expropriations multipliées.

Elles signaleront les faiblesses, les fléchissements qui sont parfois inévitables au début d'une opération de grande ampleur; elles s'efforceront de saisir un moment de lassitude pour renverser la régie, et reprendre un monopole: il y a des exemples. Elles mettront en œuvre toute la puissance dont elles disposent auprès du pouvoir central, pour déterminer une réaction contre un système dont elles appréhendent et non sans raison les effets. Et qui sait ? Elles exploiteront peut-être les revirements d'une opinion, qui n'aura pas de prime abord apprécié sainement les choses, et qui aura trop cru au socialisme communal.

### **XI. — On peut agir quand on est mis en garde contre des illusions.**

Le lecteur va voir que loin de déconseiller la création et la généralisation des régies, nous estimons, au contraire, que leur rôle doit être sans cesse élargi. Il comprendra plus loin que nous justifierons d'autant mieux leur inscription dans le programme d'action immédiate, de réformes transitoires du Parti socialiste, que nous aurons mis davantage en garde le prolétariat contre les illusions excessives et les conceptions utopiques.

Ce que nous avons voulu montrer ici, par une série d'arguments qui, nous le croyons, sont propres à toucher les esprits, c'est que la révolution sociale ne peut se fragmenter, c'est qu'elle ne peut s'instaurer par parcelles, c'est qu'elle ne résultera que d'une conquête totale de la puissance publique, de la destruction de l'État capitaliste, et qu'autrement cet État capitaliste, et la classe possédante sur laquelle il s'appuie, et dont il défend les privilèges, — et les institutions économiques qui synthétisent la domination de cette classe, se retournent contre les entreprises isolées et localisées. Il en est des expériences communales du socialisme comme des expé-

riences communistes qui ont été tentées par Cabet et par tant d'autres dans le passé, et qui étaient bien vite submergées, parce que la structure sociale du pays tout entier pesait sur elles pour les étouffer. C'est pourquoi ni les régies, ni les réformes, si intéressantes, si intelligemment conduites soient-elles, si généreuses, que le Parti socialiste pourra faire prévaloir à la commune, n'aboutiront à réaliser notre objectif final. Mais ce n'est point une raison pour abandonner les régies ou les réformes. Nous allons établir au contraire comment les unes et les autres sont justifiées, comment notre action future, la diffusion de notre doctrine à travers les masses ouvrières, exigent impérieusement que nous municipalisions les services, que nous luttons contre des abus déclarés, que nous instituons partout des conditions d'hygiène moins précaires, un régime d'habitation plus salubre, une fiscalité moins dure aux petits, des œuvres d'assistance moins rudimentaires. L'utopie du socialisme communal une fois déracinée, c'est le maximum d'initiatives que nous devons prendre à la commune, et les régies elles-mêmes, du moment qu'elles ne sont pas fâcheusement confondues avec des créations socialistes, apparaissent comme une première et nécessaire conquête sur les grands monopoles capitalistes. En d'autres termes, et pour nous résumer, nous refusons toute valeur révolutionnaire aux expériences communales, mais nous leur attribuons une pleine valeur réformiste.

## **XII. — L'action socialiste à l'Hôtel de Ville.**

Il s'agit maintenant d'indiquer comment peut se développer dans les Hôtels de Ville l'action socialiste dont nous venons de préciser la nature et de tracer le cadre.

À la veille des élections communales de 1912, la Commission administrative permanente du Parti publiait un manifeste qui devait être adressé au corps électoral par tous les

candidats, sous forme d'affiches ou de circulaires et qui, après avoir rappelé la formule de Saint-Quentin, énumérait les revendications à présenter. C'étaient :

1° La représentation proportionnelle et l'autonomie communale ;

2° L'extension du droit syndical à tous les ouvriers et employés de la commune ;

3° L'introduction, dans tous les cahiers des charges de tous les travaux, de clauses réglant les conditions du travail, quant à la durée, au salaire, à l'hygiène et à la suppression du marchandage ;

4° La participation de la commune à l'assurance sociale en faveur des enfants, des mères, des vieillards, des invalides, des malades et des chômeurs ;

5° La fourniture gratuite des livres et du matériel scolaire, la création de cantines scolaires gratuites ou leur extension, l'établissement d'écoles professionnelles et de bibliothèques municipales ;

6° La suppression des octrois, avec la liberté complète des communes dans le choix des taxes de remplacement et la participation de l'État ;

7° Le retour, à la commune ou aux Syndicats de communes, des monopoles concédés aux Sociétés financières, et l'extension du domaine agricole et industriel des communes ;

8° La construction, par les municipalités, d'habitations ouvrières, hygiéniques et à bon marché ;

9° L'organisation de la lutte de la classe ouvrière contre la cherté de la vie, par l'organisation de rapports directs d'échange avec les Syndicats et Coopératives agricoles.

Ce programme, qui est un plan d'action immédiate, correspond aux efforts, qui ont été déjà tentés par le Parti socialiste partout où il est devenu le maître des municipalités.

On peut le trouver restreint et médiocre, et il est évident qu'il ne comporte en soi aucun bouleversement, qu'il ne change rien quant aux bases de la société actuelle ; et c'est précisément la vérité d'ordre général, que nous avons cherché à établir, lorsque nous avons essayé plus haut de démontrer la vanité de la thèse du soi-disant socialisme municipal. Mais il n'en a pas moins sa portée, sa valeur, comme ont une portée et une valeur les réformes que nous arrachons pas à pas à la Chambre, même quand elles évoluent à l'intérieur du cadre capitaliste.

Ce programme est d'ordre positif : je veux dire qu'il implique une série d'initiatives, qu'il ne se borne pas à une tâche d'opposition, de négation, de critique : il est constructif. A cet égard, il constitue une riposte aux objections et aux attaques de nos adversaires, qui nous reprochent de tout censurer et de ne proposer jamais aucune mesure viable.

Certes, nous ne renonçons point à notre droit de censure et de critique, nous ne renonçons nullement aux moyens d'opposition effective que la conquête, même partielle, des municipalités, peut mettre entre nos mains. Que nos élus soient en majorité dans l'Hôtel de Ville ; ils ne cesseront de dénoncer les entraves que la tutelle administrative apporte aux innovations les moins subversives ; ils contrecarreront, de toute leur vigueur, l'appui que les Pouvoirs publics apportent au patronat, chaque fois qu'une grève éclate ; ils empêcheront, autant qu'ils le pourront, la police de l'État et les troupes, de terroriser la région et d'exercer une pression brutale sur les travailleurs, qui n'ont d'autre tort que de refuser d'être plus longtemps asservis au prélèvement capitaliste. Ils gèreront le budget de telle sorte qu'il ne soit point une proie toute prête pour les fournisseurs rapaces, pour les pillards des fonds publics et pour les hommes d'affaires de toutes catégories. Loin de contester qu'une part des recettes communales doive aller au prolétariat, ils demanderont, eux représentants des ouvriers, que des subventions soient allouées

aux ouvriers en conflit avec les employeurs. Que s'ils n'ont qu'une minorité dans la mairie, ils s'attacheront aux mêmes besognes, avec moins de chances de succès, il est vrai, mais avec une activité qui sera toujours profitable à la cause prolétarienne. Ils n'oublieront pas que la guerre des classes est une guerre comme une autre, et qu'ils doivent ne rien négliger pour assurer l'avantage aux salariés, qui leur ont confié un mandat.

Mais si c'est là une part essentielle de leur rôle, la défense, le développement du programme positif tracé par le Parti n'offre pas moins d'intérêt.

Quel est l'objectif réel de ce programme ? C'est de détruire quelques-uns des abus les plus criants et les plus manifestes du régime social, de libérer la classe ouvrière — non point de toute la charge que le salariat lui impose, mais des prélèvements fiscaux excessifs qui viennent encore restreindre son salaire ; — c'est de lui conférer, ne pouvant abolir entièrement son vasselage, des libertés plus larges, une instruction plus appropriée, de rudimentaires garanties d'assistance, des conditions de logement moins malsaines, des armes enfin contre l'emprise des grands monopoles, qui ne connaissent d'autre limite à leurs exigences brutales que la résistance des consommateurs.

### **XIII. — L'utilité des régies.**

C'est ici que l'action des régies en première ligne se révèle considérable et féconde. Elles laissent subsister le patronat de la commune qui remplace le patronat des Sociétés par actions, mais sur cette autorité de la commune, nous exerçons, la masse ouvrière exerce, une influence qu'elle ne peut se flatter de détenir sur les directeurs responsables des grandes Compagnies. Les fonctionnaires des régies dépendent des Conseils municipaux, et non ceux des entreprises particu-

lières. Si nous avons la majorité dans une commune et si nous avons su user de notre majorité pour municipaliser des services, il y aura de fortes chances pour que du même coup nos élus instituent des conditions humaines de labeur en faveur des salariés des régies; ou plutôt s'ils ne les instituaient pas, ils mériteraient d'être frappés sans pitié, comme des traîtres au prolétariat.

Ces régies, qui ne sont sous aucun rapport assimilables à des institutions d'essence socialiste, ont des charges financières, des emprunts à rémunérer et à amortir, et, en conséquence, leur prix de revient est plus élevé qu'il ne le serait en période collectiviste ou communiste. Par ailleurs, elles doivent rétribuer leurs salariés à un taux convenable, et ces majorations auront également leur répercussion sur le prix de vente. Mais, malgré tout, les consommateurs y trouveront leur profit. La commune, si elle a des intérêts à servir, n'a pas de dividendes à distribuer. Par suite, il lui est loisible d'abaisser le taux des produits, quels qu'ils soient, qu'elle livrera. Les consommateurs, qui sont trop souvent désarmés pour lutter contre les trusts et cartels capitalistes, tiennent entre leurs mains les destinées de la municipalité, et peuvent de la sorte la contraindre à vendre sans bénéfice, ou si elle vend avec un bénéfice modéré, à affecter la plus-value à d'autres services d'utilité commune.

Ainsi, d'une part la régie, quel qu'en soit l'objet, assure à ceux qu'elle occupe des journées mieux payées, quoique plus courtes, et à ceux qu'elle dessert, des produits moins coûteux. Ce n'est point tout. En même temps qu'elle consacre un premier refoulement de la puissance capitaliste, elle s'attachera à pourvoir plus exactement aux besoins de la communauté. Que si elle livre du pain ou du lait, ils devront être de première qualité; que si elle s'est rendue maîtresse des transports, ceux-ci seront adaptés aux exigences rationnelles de la masse des travailleurs, et toute vexation sera épargnée aux voyageurs. Les consommateurs, qui disposent

du bulletin de vote, ont en main d'excellents moyens de prouver leur mécontentement et d'imposer les modifications nécessaires. C'est précisément pour que les régies se dépouillent de tout caractère bureaucratique; que le Parti socialiste voudrait confier leur gestion ou leur contrôle à des Conseils mixtes, où figureraient les délégués des travailleurs municipaux et les consommateurs.

#### **XIV. — Les habitations à bon marché.**

Les élus socialistes, dans les municipalités, se consacreront de toutes leurs forces à amender le régime de l'habitation ouvrière. Dans la plupart des villes industrielles en France et ailleurs, les loyers s'élèvent d'année en année, rendant de plus en plus malaisée l'existence des salariés chargés de famille. Par suite du renchérissement de ces loyers, qui coïncide avec un renchérissement général des denrées les plus indispensables, les prolétaires sont rejetés de plus en plus vers les quartiers les plus malsains. Enfermés dans des galetas sordides où la lumière et l'air font également défaut, où l'humidité suinte de toutes parts, où règnent les émanations les plus fâcheuses, ils ne peuvent plus opposer la moindre résistance au mal; la tuberculose et les autres affections contagieuses frappent à coups redoublés parmi eux. De longue date, les statistiques ont démontré qu'on meurt beaucoup plus dans les parties des grandes villes réservées aux pauvres que dans les autres, et les chiffres recueillis pour Paris sont infiniment éloquents à ce sujet. Le rôle des municipalités socialistes est d'abattre les îlots insalubres, de construire à leur place des maisons saines, dotées du confort moderne, et où les familles ouvrières auront plaisir à vivre. L'alcoolisme est le plus souvent le produit direct du « taudis ». Plus les travailleurs amélioreront leur logement, plus se fortifiera leur santé, plus se consolidera leur résistance aux

contagions, et plus ils seront aptes à mener la lutte sociale, à s'intéresser aux grands problèmes qui méritent de les préoccuper, et à conquérir leur affranchissement. Il se peut que dans cette ère de machinisme, où la vigueur musculaire n'a plus la même valeur qu'autrefois, la classe possédante ait envisagé sans effroi la dégénérescence physique du prolétariat. Le Parti socialiste professe une opinion diamétralement opposée.

Mais les régies, les constructions d'habitations ouvrières, qui permettront aux salariés de vivre comme des êtres humains, et d'échapper à la cupidité de M. Vautour, supposent une autre législation, plus libérale, moins oppressive. On en dira autant de beaucoup d'autres réformes inscrites à notre programme communal : par exemple de la suppression des octrois, avec faculté complète pour les communes de choisir des taxes de remplacement et d'en appeler à la participation de l'État. A coup sûr, des villes importantes, en France, ont aboli cet effroyable régime des octrois, qui fait peser sur la classe ouvrière une taxation progressive à rebours, mais trop rarement l'œuvre s'est accomplie de façon assez radicale, pour valoir à cette classe ouvrière un dégrèvement appréciable. Pour qu'elle s'effectuât de façon utile, il faudrait qu'à l'octroi, qui majore la viande ou le pétrole, ou le charbon, et prend, tous les jours, quelques décimes à un ménage de travailleurs, fût substitué un impôt sur le revenu ou sur les héritages, un impôt, en un mot, qui fût dépourvu d'incidence. La tutelle administrative malheureusement ici nous garrotte. Il appartient à nos élus au Parlement de l'affaiblir, de revendiquer sa suppression.

Il nous reste, dès à présent, à conférer, aux salariés de la commune, le maximum de liberté et de garanties, à développer les institutions d'assistance, hôpitaux, hospices, dispensaires de toute nature, consultations médicales, dortoirs, chaufferies, secours divers, à donner des allocations certaines aux femmes en couches et aux vieillards, à créer des cuisines

populaires, à généraliser les cantines scolaires, à fournir partout gratuitement les livres et les cahiers dans les écoles, à multiplier les cours, les bibliothèques, les établissements d'enseignement. Tout cela, nous le pouvons entreprendre même dans le cadre de la législation existante. Ce sera peu de chose à côté de la grande œuvre que le socialisme s'assigne ; ce sera cependant une besogne préparatoire qui ne sera dépourvue de dignité, ni d'efficacité, puisque nous aurons malgré tout desserré quelque peu les liens du prolétariat, soulagé quelques-unes de ses misères, favorisé son instruction, soulagé de monstrueuses détresses sociales et aussi conquis la sympathie publique, la sympathie de la masse laborieuse **aux doctrines d'émancipation intégrale.**

De l'assemblée communale, la transition apparaît **maintenant** toute naturelle à l'assemblée législative.

## CHAPITRE XXV

### A LA CHAMBRE

#### I. — Les députés socialistes.

Nous ne reviendrons pas longuement ici sur la désignation du candidat aux élections législatives. Les lecteurs savent déjà qu'il doit fournir de sérieuses garanties. Il sera membre du Parti depuis trois ans au moins (article 46 du Règlement). Il signera un engagement en double exemplaire par lequel il promet d'observer les principes du Parti et les décisions des Congrès nationaux et internationaux. Sa candidature sera soumise préalablement à la ratification du Conseil fédéral de sa Fédération. Il est nécessaire de prendre toutes les mesures contre les déviations et trahisons possibles, et celles-ci se sont produites trop souvent, trop bruyamment et ont porté trop de préjudices à nos idées, pour que nous ne nous préoccupions pas d'en réduire le péril au minimum. De même les lecteurs connaissent les modalités du contrôle qui peut s'exercer à l'encontre des députés, et aboutir à des sanctions plus ou moins décisives.

Des élections générales ont eu lieu. Elles valent au Parti socialiste un certain nombre de sièges. Ces sièges qu'il a brigués, parce qu'il estime leur possession utile, il les occupera par les mandataires que les électeurs eux-mêmes ont désignés. Que ces mandataires soient 60, 80, ou 100, ou davantage, ils ne forment qu'un groupe unique. Là-dessus aussi le pacte d'unité est catégorique.

Les députés socialistes n'agissent donc point isolément, de leur seule initiative, en tant qu'individualités. Ils sont les éléments d'une collectivité qui, seule, a pleins pouvoirs pour

représenter la Section française de l'Internationale ouvrière. Il résulte de cette conception de principe, qu'en toutes circonstances nos élus parlementaires doivent agir en commun. Les projets déposés au nom du Parti porteront les signatures de tous les membres du groupe et les votes seront unanimes : il est vrai que cette prescription n'a pas toujours été obéie en ces derniers temps et qu'à plusieurs reprises même dans des cas importants, des divisions se sont manifestées. Elles sont néfastes, d'abord parce qu'elles affaiblissent l'autorité immédiate du Parti, et ensuite parce qu'elles permettent à nos adversaires d'exploiter les divergences de vues qu'ils s'empressent de dénoncer.

## II. — Dans les Commissions et au Bureau.

Nos élus peuvent et doivent entrer dans les Commissions. Du jour où ils pénètrent à la Chambre, on ne comprendrait point qu'ils n'acceptassent pas les tâches compatibles avec les règles générales de notre action. C'est dans les Commissions que se discutent les projets, que s'amorcent les grands débats, que les ministres apportent les pièces confidentielles, dont ils ne font pas toujours état à la tribune. Les délégués du prolétariat politiquement organisé ont intérêt à obtenir le maximum d'informations sur la marche des affaires publiques, car autrement les attaques qu'ils dirigeraient contre le pouvoir gouvernemental risqueraient de porter à faux. Leur présence dans les Commissions leur vaut une précieuse initiation, en même temps qu'un contrôle efficace sur des tractations, que le grand public ignore le plus souvent et qui sont d'ordinaire les vrais ressorts des événements. Nous ne serons, de ce côté, jamais trop avertis. Il reste à savoir si nos élus peuvent accepter d'écrire des rapports, alors que ces rapports aboutissent à de nouvelles consécration du droit bourgeois, ou ce qui est plus grave, à des allocations de crédit. C'est

surtout pour les rapports budgétaires que le problème se pose impérieusement. Vaut-il mieux qu'un député socialiste, au nom d'une Commission financière, accorde le budget au ministre compétent, en réclamant l'inscription de certaines réformes, soit au profit de la masse des contribuables, soit au profit des petits fonctionnaires, agents subalternes, salariés de ce ministère ? Vaut-il mieux qu'il risque de faire perdre ces mêmes avantages aux catégories intéressées, en refusant le rapport ? Il semble qu'à cet égard, l'attitude de nos représentants au Parlement soit tracée par les dispositions de la déclaration commune d'unité, qui proscriit le vote du budget.

Un socialiste peut-il prendre place au bureau ? On sait qu'en Allemagne et en Autriche, des vice-présidents ont été empruntés à notre Parti. Actuellement, nos Sections sont en méfiance contre de tels honneurs, qui, à vrai dire, nous font plus perdre que gagner. La rupture du bloc a du reste ravi toutes chances à cet égard à nos élus, et la question n'a donc plus qu'une portée théorique. Point n'est besoin d'insister à nouveau sur l'attitude générale, qui s'impose au groupe socialiste vis-à-vis des Cabinets, quels qu'ils soient, ou vis-à-vis des autres fractions parlementaires.

### **III. — Opposition fondamentale à la classe dirigeante.**

Cette attitude est dominée par l'idée d'une opposition irréductible, fondamentale, à la classe dirigeante et à tous ceux qui ont mandat de défendre ses intérêts. De là se déduit l'interdiction de former un bloc avec l'un ou l'autre des partis bourgeois, d'accorder des crédits financiers, de donner un vote de confiance aux ministères. Les élus socialistes doivent refuser à la société actuelle tous moyens de vivre et de se perpétuer. Celui qui maintient au pouvoir, par l'appui de son suffrage, un Gouvernement chancelant, s'associe in-

plicitement aux actes des hommes qui le composent, et se rend solidaire des mesures coercitives qu'ils ont fatalement prises à l'encontre de la classe ouvrière. Celui qui vote le budget se frustre, de sa propre initiative, de la meilleure arme que lui fournisse le système parlementaire contre le régime social, puisqu'il concède à ce régime les ressources indispensables à son fonctionnement.

Mais il ne suffit pas que nos élus se cantonnent dans cette légitime et nécessaire intransigeance. Leur action peut en somme se subdiviser en trois parties : dénier à l'État capitaliste toutes les possibilités de subsister ; dénoncer les méfaits qu'il couvre, les abus d'autorité auxquels il procède, et projeter une lumière complète sur les événements de tout ordre où s'affirme son intervention ; proposer et faire prévaloir des réformes capables de préparer l'émancipation des salariés.

Le rôle critique, défensif, du socialisme dans les assemblées parlementaires peut et doit être d'une insigne importance. Si sévère, et étouffante pour la masse que soit la légalité, il arrive toujours un moment où elle est gênante pour les Pouvoirs publics eux-mêmes et où ils jugent à propos de la tourner ou de la violer. Quelque autoritaire qu'elle demeure, quelques précautions qu'elle ait prises pour limiter l'exercice des libertés essentielles, elle a dû reconnaître le principe de ces libertés et leur conférer certaines garanties écrites, surtout où la classe ouvrière a atteint à un degré élémentaire de vigueur et de cohésion. Mais la bourgeoisie ne se sent jamais liée ni par l'esprit ni par la lettre des textes qu'elle a promulgués. Le Coup d'État ne lui coûte rien : elle le justifie chaque fois qu'elle y croit devoir recourir, par la « raison d'État », c'est-à-dire par « l'intérêt public » qu'elle confond avec la sauvegarde de l'oligarchie dirigeante. Le droit de réunion, le droit de grève, la liberté de la presse, la liberté d'association sont inscrits dans nos lois. Nous savons comment on les respecte, comment toutes ces prérogatives fondamentales ont été outrageusement foulées aux pieds pendant

la grève des cheminots et comment la thèse de la dictature a été exposée à la tribune de la Chambre par un Président du Conseil.

Les cabinets bourgeois n'acceptent la légalité qu'autant qu'elle les sert. Ils la méconnaissent ou la suppriment pratiquement chaque fois qu'elle contrecarre leurs entreprises. Ils profitent des moindres éventualités pour la modifier dans sa formule, toujours prêts à revenir sur des conquêtes qui semblaient à jamais réalisées et qu'ils avaient eux-mêmes proclamées d'intangibles bienfaits de la démocratie: tel fut le cas pour les fameuses lois scélérates, qui ont été si odieusement exploitées dans les dernières années contre les militants socialistes et syndicalistes.

#### **IV. — Contre les abus, les injustices, la répression et la régression.**

Nos élus sont justement là pour lutter contre les tentatives de régression, pour dénoncer les abus d'autorité, les violations de la légalité commises contre la classe ouvrière, pour protester à chaque instant contre l'écrasement systématique des grèves et contre les arrestations des propagandistes. C'est à eux, par les débats qu'ils provoquent et qu'ils multiplient, de saisir l'opinion publique des honteuses pratiques que les ministres édictent pour réfréner la poussée prolétarienne. Comme si la répression suffisait à briser un mouvement qui sort des profondeurs de la structure sociale, et qui est destiné à grandir, à s'intensifier toujours davantage au fur et à mesure que le capitalisme lui-même élargit son empire !

Aux députés socialistes il appartient de défendre pied à pied, fût-ce par l'obstruction la plus caractérisée, les libertés virtuellement acquises: elles fournissent une base solide à nos opérations de l'avenir, et chaque violation de ces libertés, consommée par les représentants de la bourgeoisie et tolérée

par nous, constitue une défaite pour notre Parti, diminue nos chances de recrutement et de rayonnement et encourage nos adversaires de classe à prodiguer les coups de force. Notre groupe parlementaire sera donc toujours sur la brèche pour flétrir les atteintes portées aux prérogatives des travailleurs, pour repousser les attaques directes ou obliques qui visent le droit syndical ou le droit de coalition. Dans une société où la bataille est engagée sur toute la ligne, et où les conflits du capital et du travail vont chaque jour s'exaspérant, c'est déjà une besogne sérieuse que de surveiller les initiatives gouvernementales.

Les députés socialistes rendront également service à la classe ouvrière en mettant à nu les scandales que la police d'État s'efforce de masquer, et en débrouillant les énigmes que pose, à chaque pas, la politique internationale. Si l'opposition, si notre opposition n'était pas là pour empêcher que le pouvoir ne jetât un manteau d'impunité sur les crimes des grands flibustiers qui râflent l'épargne publique et qui s'entendent avec les hommes en place pour opérer tranquillement, jamais la lumière ne serait portée sur certaines affaires que la magistrature obscurcit à dessein. Et si nous n'exigeons pas des ministres des Affaires étrangères successifs des réponses précises, des éclaircissements, des engagements formels, il est vraisemblable que les chances de conflits s'accumuleraient plus nombreuses et que nous connaîtrions des réveils plus pénibles encore que ceux des dernières années.

## V. — Contre la finance.

Rien n'importe plus pour montrer à la masse, souvent naïve et indifférente, la véritable infrastructure du régime que de disséquer pièce à pièce les grands drames financiers qui se jouent à intervalles périodiques. La cupidité, l'amour de l'argent entassé pour lui-même ou pour les satisfactions

égoïstes qu'il fournit, sont les grands ressorts du monde capitaliste. Il pare ses gestes d'étiquettes graniloquentes ; il exalte le patriotisme, l'altruisme, le dévouement ; il ne brandit ces grands mots pompeux que pour mieux travestir ses rapines. A chaque instant, apparaît une entreprise nouvelle qui fait appel au sentiment national, à l'incurable candeur de la foule. A chaque instant, une personnalité du milieu dirigeant, confiante dans ses relations, certaine de la sécurité qu'elles lui vaudront, organise un prélèvement plus ou moins frauduleux sur la fortune publique ; ou bien elle passe, avec l'État, un marché de fournitures onéreux pour celui-ci et lucratif pour elle, ou bien elle s'assure la protection d'un groupe important pour pousser telle ou telle Administration à des dépenses stériles et abusives et qu'on prétend justifier par un intérêt collectif. C'est ainsi que des dizaines de millions sont confisqués par des banquiers véreux, mais pourvus de l'appui de nos modernes hommes d'État. C'est ainsi que nos ministères sont comblés de produits frelatés, vendus bien au-dessus de leur cours réel, qui sont inutilisables du jour même où ils sont livrés, et qu'il faut remplacer le lendemain. C'est ainsi que le budget est mis au pillage. Qui dénoncera les faits frauduleux ? Qui exigera des explications et des sanctions, sinon les élus du socialisme, qui n'ont, qui ne doivent avoir aucun ménagement à garder, qui, en flétrissant les coupables, flétrissent du même coup le régime qui les engendre et qui leur garantit la fortune, les honneurs et la protection ?

## **VI. — Contre la guerre et la violence gouvernementale.**

Croit-on que le peuple français, durant les dernières — et pénibles — années que nous avons vécues, aurait eu une notion même vague des abîmes où l'entraînait la politique étrangère, si les mandataires de notre Parti n'avaient de mois en mois

protesté contre certains actes et arraché malgré tout des confidences relatives à ceux qui avaient la direction des affaires. Les traités secrets à jet continu, — c'est-à-dire des tractations qui sont contraires à l'esprit même d'un régime qualifié de démocratique et de républicain, — les engagements qui lient le pays, malgré lui, qui promettent son concours militaire à d'autres pays, les conventions honteuses qui partagent le territoire d'autrui et qui préparent le fait accompli contre lequel rien ne peut plus prévaloir, sont la monnaie courante de notre diplomatie et des diplomaties du monde entier. Un peuple peut se trouver, sans savoir pourquoi, en présence d'un péril grave : il sera associé malgré lui à un brigandage colonial qui suscitera d'autres brigandages, et qui ouvrira la porte aux demandes de compensations, aux menaces appuyées d'armements. Les quelques ministres qui forment le Gouvernement se réservent la liberté de lui faire les incidents, de mentir effrontément pour dégager leur responsabilité. Ces méthodes qu'on ne pourrait trop condamner, engendreront des guerres effroyables. Des millions d'êtres humains en viendront aux mains parce que leurs chefs auront recouru aux pires pratiques... C'est au Parti socialiste qu'il appartient de rompre le mystère, de déchiffrer l'énigme, de forcer les Secrétaires d'État à parler et à déployer leurs documents. Quels services la publicité que nous revendiquons, les discussions que nous provoquons à la Chambre, et qui ont une profonde répercussion au dehors dans la masse, ne rendront-elles pas à l'humanité tout entière, mise en garde contre les coups de force des chancelleries et les traquenards des conventions secrètes ?

Cette lumière, nous devons la porter encore sur les manœuvres gouvernementales qui accompagnent toutes les grèves. D'aucuns s'imaginent parfois, lorsque la violence n'est pas apparente, que les ministres demeurent neutres entre le capital et le travail. Point. Il n'est pas d'exemple en France qu'ils aient tenu la balance égale. Tous les conflits des der-

nières années ont montré à l'inverse que les forces de l'État, les ressources de toute espèce qu'il accumule, étaient à la disposition du patronat. La presse socialiste n'est pas encore assez puissante pour répandre dans tout le territoire des constatations de fait, qui ont une valeur énorme et qui d'elles-mêmes s'assimilent à la plus précieuse des propagandes. La presse bourgeoise ne peut conserver le mutisme absolu, lorsque les élus du Parti socialiste signalent avec fracas les décisions reprehensibles, l'ingérence partielle de l'Administration, l'alliance intime de la puissance publique et des employeurs. A cet égard, leurs interventions sont doublement utiles, puisqu'ils donnent à la classe ouvrière des leçons de choses saisissantes, et qu'ils contrarient à la fois une tactique qui, pour être totalement efficace, doit rester secrète.

## VII. — Les réformes.

Nous arrivons à la partie la plus positive de l'action au Parlement, à celle qui consiste à proposer et à faire prévaloir des réformes ouvrières : nous voulons dire par là des réformes favorables aux travailleurs.

Ce ne sont pas ces réformes, répétons-le une fois de plus, qui instaureront directement le socialisme. Elles laissent saufs le principe du régime capitaliste, la hiérarchie des classes, le salariat, toute la structure que nous n'abattions qu'au jour où le prolétariat aura conquis, d'une façon ou de l'autre, la puissance politique et en même temps la direction économique. Jusque-là, nous pouvons employer nos forces à refouler pas à pas la domination de la bourgeoisie, à affaiblir la tutelle qu'elle s'est appropriée, mais tant qu'elle possédera les instruments de production et qu'elle aura la maîtrise de l'État, les vices caractéristiques de la société dureront.

Il n'y a pas de réformes socialistes capables de fonder le

régime socialiste, et cela pour cette raison que le socialisme, qui conçoit la vie sociale sur un plan original, et qui propose une organisation toute neuve, ne peut s'accommoder de simples modifications à un état de choses oppressif pour les salariés. Nous ne sommes pas indifférents à la quantité d'oppression qui subsiste à un moment quelconque et nous nous attachons à la réduire, mais aussi longtemps que vivra le capitalisme, se maintiendra l'oppression fondamentale dont les lecteurs connaissent la nature. Nous ne pouvons donc nous contenter des réformes partielles; quelque étendues qu'elles apparaissent parfois, quelques remaniements qu'elles puissent apporter au sort des salariés et dans leurs rapports avec le patronat, ils restent des salariés, et c'est à l'abolition de ce salariat que nous visons.

Si l'on envisage les réformes les plus radicales d'aspect qui aient été soumises au Parlement par les socialistes, on s'aperçoit qu'elles respectent le cadre de la société et l'économie générale de la production. Elles ne peuvent avoir une plus grande portée, puisque l'Etat nous échappe et que nous n'avons pas acquis une suffisante vigueur pour briser ses rouages. L'action parlementaire croît ou décroît à proportion de l'action d'ensemble du prolétariat organisé.

Examinons deux au moins des réformes revendiquées par nos programmes. Et demandons-nous, tout en reconnaissant leur valeur pratique, qui sera soulignée plus loin, si leur consécration intégrale saperait les institutions essentielles.

Voici, par exemple, la journée de huit heures; nous avons toujours combattu pour elle et l'on verra qu'il importe de continuer cette lutte jusqu'au succès final. Mais la journée de huit heures, qui est logiquement et justement réclamée par le prolétariat comme un progrès, n'introduira pas dans le régime social la moindre parcelle de socialisme. Il en faut dire autant de la journée de 6 heures. De longue date, les 8 heures ont été arrachées en Australie par certaines corporations; comme Raë l'a montré excellemment en un livre

devenu classique, elles fonctionnent outre-Manche dans quelques industries remarquablement outillées. Les mineurs de France et les mineurs d'Angleterre ont théoriquement reçu cette réglementation de la loi. Imaginez que demain elle soit étendue à tous les travailleurs de notre pays. Ils n'en resteront pas moins frustrés de leurs instruments de travail par les employeurs et ces derniers, grâce à la détention d'un matériel qu'ils auront la ressource de toujours perfectionner, continueront à percevoir la plus-value sur le travail et, par suite, à grossir leur richesse et leur puissance d'exploitation. Il est même très possible que cette réduction de labeur quotidien détermine les employeurs à améliorer leurs machines et leur devienne profitable ; il est très possible aussi que cette limitation, en diminuant le chômage dans les professions où le machinisme ne joue qu'un rôle restreint, l'aggrave dans les autres. C'est ainsi qu'en régime capitaliste, toute réforme doit être considérée sous deux aspects.

Prenons l'assurance sociale dans son ensemble. Nul n'est plus partisan que l'auteur de ce livre de son extension, à condition toutefois qu'elle ne soit pas alimentée par un prélèvement sur les salaires. Supposons qu'elle couvre la vieillesse, l'invalidité, le chômage. Elle rendra des services à la classe ouvrière, mais elle ne supprimera point sa vassalité. Le vieillard sera sûr ou à peu près de toucher une pension ; l'invalidé qui n'aura plus le moyen de gagner sa vie par son labeur trouvera un minimum de sécurité ; le chômeur qu'une crise mondiale jettera brutalement hors de l'atelier, sera gratifié d'une allocation. Admettons que le prolétariat devienne assez puissant pour porter toutes les dépenses sans exception à la charge du trésor public. Aussi longtemps que la classe possédante sera maîtresse de l'État, elle se refusera à assigner aux travailleurs vieillissants, frappés d'invalidité, victimes du chômage, des sommes qui correspondent à leurs besoins, car il lui faudrait rogner largement sur ses profits. Elle se refusera surtout à instituer une assurance-chômage qui soulage

réellement les infortunés frappés par un krach national ou international, car c'est la présence de ces chômeurs réduits à la famine, c'est la concurrence qu'ils font aux travailleurs en place, dans leur désir de manger, qui pèse périodiquement sur les salaires et qui les déprécie. Mais en mettant les choses au mieux, en imaginant l'assurance sociale généralisée, le socialisme sera encore loin d'être réalisé, puisqu'une classe parasitaire continuera à vivre de la spoliation de la classe qui produit.

### VIII. — Le militarisme.

L'impuissance à transformer la société par des réformes apparaît en tous les domaines.

Le socialisme, en France comme en Allemagne, comme partout, est l'ennemi du militarisme. Il combat les armements parce qu'ils sont trop onéreux et absorbent une part énorme de l'impôt exigé du peuple, parce qu'ils risquent de déclencher les conflagrations sanglantes à l'extérieur, et parce qu'à l'intérieur ils constituent, au profit du capitalisme, un instrument de défense et de compression.

Les élus socialistes ont le devoir de réclamer partout une restriction de ces armements. Ils accomplissent honorablement leur tâche, mais chacun se rend compte que le militarisme ne se laissera pas réduire et mutiler. Quelques revendications que nous formulions, quelques concessions légères que nous puissions obtenir à certains moments, l'institution demeurera intacte. Pour l'abolir, il faudra abolir le régime capitaliste lui-même; elle résulte non pas d'un caprice des dirigeants, non pas de circonstances fortuites, non pas de telles ou telles contingences qui peuvent s'évanouir comme elles se sont imposées. Le militarisme procède de la structure sociale, et c'est pourquoi ce serait folie de le détacher, comme une sorte de rouage indépendant, de l'ensemble du mécanisme. Nous n'obtiendrons aucune atténuation sérieuse des arme-

ments tant que la propriété capitaliste restera debout. Celle-ci appelle ceux-là : elle se sacrifierait, elle se suiciderait en permettant qu'on les limitât. C'est l'arbre lui-même qu'il faut atteindre pour faire périr le fruit. Si donc il arrivait, par une entente entre deux nations, que la croissance des dépenses militaires et navales fût arrêtée, si l'Angleterre et l'Allemagne, par exemple, aboutissaient, après les longs pourparlers que l'on sait, à une convention expresse sur ce point, ni le socialisme allemand, ni le socialisme anglais ne pourraient triompher encore. Le militarisme ne reculera pas réellement, tant que la bourgeoisie sera maîtresse de l'État.

### IX. — Le pacifisme.

De même encore la procédure de l'arbitrage obligatoire, que les pacifistes vantent si hautement et si bruyamment, est vouée à l'impuissance dans la période capitaliste. Nous pouvons nous associer aux efforts qui sont tentés pour l'universaliser, mais sans être des dupes et sans nous illusionner sur sa valeur actuelle. Ce ne sont point les traités arbitraux qui empêcheront de surgir les grands conflits sanglants. Ceux-ci sortent des entrailles de la société. Ils résultent fatalement de la concurrence, de la compétition effrénée et sauvage des classes possédantes entre elles : ces classes possédantes, pour maintenir et développer leurs richesses, pour perpétuer leur souveraineté économique, requièrent des marchés toujours élargis ; lorsque leur domination est menacée par la restriction des clientèles exploitées de longue date, elles cherchent partout, fût-ce au prix de guerres coloniales, fût-ce au prix de guerres européennes infiniment plus coûteuses en hommes et en argent, à s'approprier des clientèles nouvelles. Quelque propagande que nous menions au Parlement contre les ententes secrètes, si dangereuses pour la paix, — quelque activité que nous déployions au service de la mé-

thode arbitrale, nous nous apercevrons qu'ici encore c'est le régime capitaliste qui est le principe de tout mal. Par le seul jeu des forces qui sont en lui, il engendre la lutte armée. Nous pouvons réussir à retarder parfois celle-ci, elle éclatera nécessairement le jour où la bourgeoisie dirigeante estimera qu'elle est indispensable à la conservation de son autorité et à la vitalité de sa classe, et les traités d'arbitrage seront alors balayés comme des feuilles mortes par la tempête.

### **X. — L'utilité des réformes.**

Les tentatives de réformes que nous ébauchons, même lorsqu'elles conduisent à un succès, et ce succès n'est point méprisable, se heurtent bien vite aux parois de la société où nous évoluons. Nous ressemblons par certains côtés à des écureuils qui s'imposent un mouvement prodigieux à travers leur cage. C'est la cage qu'il faut ouvrir toute grande, si nous voulons saisir notre liberté.

Mais la comparaison à d'autres égards n'est pas tout à fait exacte. Les gestes que font nos mandataires, les initiatives qu'ils prennent, les réformes qu'ils arrachent, ne sont point stériles, loin de là. Ces réformes sont utiles, d'abord parce qu'en beaucoup de domaines elles renforcent la capacité de lutte de la classe ouvrière et que plus généralement elles démontrent aux plus apathiques la nécessité de la révolution totale. Ce sont ces deux considérations que nous développerons encore avant de conclure.

Il n'est pas indifférent que le travailleur obtienne plus ou moins de liberté d'action ; même en tenant compte des coups d'autorité et des violations du droit, que la bourgeoisie dirigeante multiplie dans certaines périodes, il aura d'autant plus de vigueur de résistance et d'offensive qu'il pourra s'appuyer sur une légalité plus libérale. Le devoir de nos élus est de revendiquer cette légalité plus libérale en posant, en défen-

dant à la tribune, les revendications des masses. Elle puisera sa valeur, non dans les prescriptions écrites qui lui constituent une bien maigre garantie, mais dans la volonté du prolétariat de ne plus laisser toucher aux conquêtes une fois réalisées. Elle donnera aux ouvriers une raison de plus d'agir et des moyens d'action plus étendus. A coup sûr, et il faut bien insister là-dessus, la légalité n'est, à chaque instant, que l'expression des rapports des classes en présence; elle reste draconienne quand la classe possédante se sent la maîtresse absolue du pouvoir, plus lâche et plus tolérante, quand cette maîtrise décline; mais encore faut-il qu'elle soit formulée et proclamée. La loi des Syndicats de 1884 a été arrachée par l'initiative des salariés, qui s'étaient syndiqués au mépris des prohibitions; il n'en est pas moins vrai qu'elle engendra une progression rapide du syndicalisme et qu'à son ombre les moins audacieux vinrent grossir les premiers groupements constitués.

Toute une série de réformes utiles peuvent donc être comprises sous la rubrique: développement des libertés ouvrières. Le Parti réclame la faculté de se syndiquer sans limitation pour tous les salariés, fussent-ils employés par les entreprises privées ou rétribués par les communes ou par l'État. Il répudie à cet égard les distinctions subtiles qui ont été faites et qui ne visent qu'à couper le prolétariat en deux, et par la faculté de se syndiquer, il entend comme il sied celle de se fédérer et de se confédérer. Il revendique aussi pour tous la consécration du droit de coalition, qui est la conséquence nécessaire et logique du droit d'association. Si l'on se reporte aux décisions adoptées à maintes reprises par les Congrès corporatifs, on s'apercevra que ces deux élargissements de la légalité sont loin de paraître sans valeur aux intéressés. La préparation même de la transformation totale implique des mouvements de masses, des essais d'organisation qui ne se conçoivent guère sous le couvert d'une législation restrictive.

Il n'est pas indifférent que les ouvriers de toute profession bénéficient d'un régime de travail plus favorable et disposent de loisirs plus durables et plus réguliers. Un prolétariat, qui est accablé par la durée du labeur, qui est retenu douze ou quatorze heures par jour à l'atelier, qui n'a jamais un instant pour s'instruire, est impropre à prendre conscience de la solidarité de classe, à s'initier à la structure sociale, à en discerner les tares et les points faibles, à élaborer l'émancipation finale. Avant de songer à cet affranchissement suprême dont il ne percevra la nécessité que beaucoup plus tard, il pensera d'abord à alléger ses charges et ses souffrances. C'est au Parti socialiste de coordonner ces aspirations de portée immédiate, et à ses élus de les traduire en textes de loi.

En toute certitude, notre action parlementaire, qui mesure sa puissance à celle de l'organisation politique et économique de la classe ouvrière, n'a pas été étrangère, dans le passé, aux réformes ébauchées. Ces réformes n'eussent même pas été esquissées, si elle ne s'était affirmée... Mais la besogne est à peine entamée.

Nous voulons les huit heures, parce que ce régime permettra au salarié de vivre une vie plus normale, de se soustraire au surmenage qui l'épuise physiquement et intellectuellement et de consacrer à son instruction, à son éducation sociale, les heures désormais enlevées au patronat. Nous prétendons que les employés de commerce, jusqu'ici délaissés par la législation et dont les journées se prolongent abusivement, connaissent eux aussi les repos féconds. Nous revendiquons la protection légale pour les travailleurs des champs qui ont été négligés, comme s'ils n'avaient pas les mêmes besoins que ceux des villes, comme si le traitement qui leur était assigné apparaissait plus bienfaisant. Ce qui prouve nettement que le prolétariat, sans distinction de tendances, comprend l'utilité des courtes journées, le préjudice matériel et moral que lui porte le maintien des longues séances, c'est qu'il n'est pas une seule corporation, en France ou ailleurs,

qui n'ait inscrit les huit heures dans ses cahiers. C'est donc que pareille réforme aurait un prix indubitable et qu'elle pourrait être tenue pour une étape importante à travers le développement historique de la lutte des classes.

Dans le même ordre d'idées, les élus du Parti socialiste s'attachent à améliorer les conditions du travail pour les enfants et les jeunes gens. La raison ne saurait admettre que ces deux catégories, même en supposant que le régime des huit heures triomphe généralement à bref délai, soient astreintes à toutes les obligations des adultes. L'âge d'embauchage des enfants doit être relevé, d'abord pour qu'ils puissent demeurer plus longtemps à l'école et compléter des connaissances beaucoup trop précaires, ensuite pour que leur croissance ne soit pas paralysée par un effort musculaire trop pénible; et pour des raisons analogues, les jeunes gens, les mineurs qui jouent un si grand rôle dans l'industrie moderne, ont besoin d'atténuations, de ménagements que la législation en exercice est loin de leur accorder. Une diminution spéciale de la journée s'impose à leur profit en même temps que la suppression totale du travail continu.

## **XI. — Améliorations ouvrières.**

L'œuvre à accomplir dans le domaine de la réglementation ouvrière apparait du reste énorme. Il ne s'agit pas seulement d'universaliser les huit heures et de sauvegarder l'enfance et l'adolescence. La « semaine anglaise », que les Fédérations d'industrie réclament, en poursuivant une campagne méthodique, assurerait aux salariés du commerce le repos hebdomadaire qui leur est pratiquement retiré aujourd'hui, et aux salariés de l'usine l'intégralité du congé du dimanche. L'hygiène et la salubrité des établissements manufacturiers, des magasins, des cuisines, des bureaux, des locaux d'exploitation rurale, sont imparfaitement garanties ou totalement négligées par les

dispositifs existants. Nul ne prétendra que le prolétariat ne soit pas intéressé au premier chef à combattre les intoxications saturnines, à se prémunir contre la tuberculose qui fauche si atrocement dans ses rangs, à développer son effort de production dans des immeubles sains, aérés, convenablement éclairés. Toutes les mesures, qui préservent sa robustesse et sa santé, doivent être exigées, contrôlées dans leur application, portées au maximum d'efficacité. Le patronat, s'il était intelligent, serait le premier à les prendre et à les perfectionner, mais son horizon est si restreint d'ordinaire qu'il n'aperçoit que le lucre immédiat. C'est au Parti socialiste, au nom des droits du prolétariat, à revendiquer des lois de protection. L'extension des textes qui visent la réparation des accidents du travail, l'amélioration des articles déjà votés, leur adaptation à toutes les formes du labeur, réclament également les soins de nos élus. Il y a là une besogne d'utilité ouvrière, qui, si éloignée paraisse-t-elle des véritables réalisations socialistes, leur incombe au premier chef.

Qu'on envisage la création d'une assurance sociale digne de ce nom, prenant le travailleur dès l'entrée à l'atelier et ne l'abandonnant qu'à la mort ou même après la mort, secourant les malades, les invalides, les chômeurs, les vieillards, les veuves et les orphelins des assurés défunts; qu'on considère l'amélioration du sort des marins, si mal défendus contre l'arbitraire, contre le surmenage, si mal logés et si mal nourris, ou la répression des abus les plus criants du labeur à domicile, qui constitue le dernier échelon du servage économique dans la société moderne, ou le relèvement des traitements des petits fonctionnaires astreints à une discipline de fer, écrasés par un autoritarisme effréné, et réduits à la famine; qu'on songe à la revision du système scolaire, si peu approprié aux besoins du prolétariat, à la refonte de la fiscalité, accablante pour les petits et généreuse pour les multimillionnaires, à celle du système judiciaire, à toutes les évolutions rudimentaires que comporte la marche même des idées, seul le Parti

socialiste, que ne gêne aucune lisière, qui n'est assujéti à aucune routine, à aucune préoccupation traditionnaliste et conservatrice, peut formuler des propositions claires et des conclusions catégoriques.

## **XII. — L'action parlementaire et l'action d'organisation.**

Si l'on voulait réduire à néant la valeur des réformes que nous signalons, entre beaucoup d'autres, il faudrait dire qu'il importe peu aux salariés de n'avoir aucun recours contre l'invalidité, de toucher des rémunérations quotidiennes de deux francs, de laisser en mourant leurs femmes et leurs enfants sans pain, de demeurer à la merci du préfet, du receveur, du directeur des postes et des douanes, s'ils sont petits fonctionnaires, de payer de lourdes contributions indirectes qui réduisent d'autant leur faculté d'achat et de consommation, de voir fermer à leurs fils et à leurs filles, si admirablement doués que soient les uns et les autres, l'accès aux hauts enseignements, etc., etc. Poser la question, c'est la résoudre. Toutes ces réformes, grandes et petites, plus ou moins profondes ou superficielles, ont d'avance les suffrages des travailleurs, parce qu'ils savent qu'une fois ces améliorations acquises, leurs moyens d'affranchissement deviendront plus efficaces et plus sûrs. Ils se battront avec d'autant plus d'énergie, que leur santé sera moins atteinte par les conditions de leur travail; ils mettront d'autant plus de cœur à la lutte que s'ils succombent, leurs veuves et leurs orphelins ne seront plus frustrés de tout. Or c'est dans le Parlement, et par une action soutenue, qu'en dernière analyse, nous amènerons la bourgeoisie à sanctionner des concessions qu'elle se garderait de faire, si elle n'y était pas contrainte. Et chaque succès que le socialisme remporte dans l'enceinte de la Chambre, en lui valant la confiance accrue des foules labo-

rieuses, en mesurant les progrès de son influence, accélère au dehors la concentration de forces qui prépare les bouleversements suprêmes.

Mais les résistances que le socialisme rencontre et qui surexcitent le prolétariat, — les procédures dilatoires que les majorités bourgeoises lui opposent, en démontrant leur mauvaise foi et leur égoïsme, concourent à hâter le recrutement de l'armée révolutionnaire. Les travailleurs comprennent que les compromis sont impossibles, que la bourgeoisie peut être vaincue, qu'elle ne sacrifie jamais de gaieté de cœur, aux causes les plus justes, les avantages dont elle dispose; et ils concluent, devant les succès remportés de haute lutte comme devant les échecs temporaires subis par la fraction parlementaire, que le régime doit être poursuivi et frappé dans sa racine.

L'action parlementaire n'est pas la révolution. Elle ne prouve pas l'inutilité de la révolution. Elle atteste, au contraire, l'inéluctable nécessité d'une totale transformation de structure, et cette transformation d'ensemble ne peut être imposée ni par une faible minorité organisée, ni par un groupe de députés qui évoluent parmi cent mille embûches, dans un Parlement à prépondérance bourgeoise, enserrés de tous côtés par les parois du régime capitaliste. Même en admettant que ces députés soient strictement disciplinés, réfractaires à toute transaction, inaccessibles aux fléchissements doctrinaux, fidèlement dévoués aux intérêts dont ils ont la charge (et qui garantirait qu'il n'y aura jamais plus aucun reniement ?), leur influence ne l'emportera pas en ampleur sur celle du prolétariat déjà parvenu à la conscience de classe. C'est donc à la formation de ce prolétariat conscient qu'il faut viser, c'est à son organisation toujours plus pleine, c'est à l'absorption dans sa masse des éléments qui, par indifférence ou par pusillanimité ou par ignorance, font le jeu des possédants. Entre les dirigeants et les ouvriers en bataille contre eux, s'interpose une nuée d'individualités disséminées et im-

puissantes, poussière d'hommes qui ne comptent point, de par leur propre faute, et dont l'inertie et la docilité fatalistes sont les dernières sauvegardes d'une société vacillante.

## CONCLUSION

Si le capitalisme a subsisté jusqu'ici, c'est — l'affirmation est simpliste — que l'effort révolutionnaire du socialisme n'a été ni assez cohérent, ni assez soutenu par la masse ouvrière. Le régime capitaliste porte en lui ses germes de mort; il craque de toutes parts; il chancelle dans toutes les éventualités où il subit un assaut de quelque importance. Nous savons que ni la conquête des Hôtels de Ville, ni l'extension et l'intensification de l'offensive parlementaire ne viendront à bout de lui. Les communes sont en tutelle et la conquête de la Chambre exigerait, dans l'hypothèse où la structure économique demeurerait intacte, un laps de temps illimité, en tout cas très long.

C'est dans le prolétariat et dans le prolétariat seul qu'est la véritable vigueur de subversion. Il peut, par ses délégués, s'assurer à la commune et à la Chambre, des avantages qui sont dignes d'estime; il peut préparer son affranchissement par les progrès qu'il réalisera dans les deux domaines. Mais la révolution dernière, celle qui tuera la société ancienne et qui engendrera la société nouvelle, ne sera point faite par des mandataires; elle ne s'accomplira point par personnes interposées. Sans doute, nous en avons dit assez pour établir que la masse ouvrière qui est le nombre, qui est l'immense majorité, sera l'unique artisan du monde de demain. D'elle, et d'elle seule, il dépend d'arracher la puissance publique à la ploutocratie, aux détenteurs des instruments de production et d'échange, et par là de provoquer la chute de l'Etat, qui paralyse ses mouvements et qui prolonge sa servitude. Le jour où le Parti socialiste, au lieu d'embrasser quelques

dizaines de milliers d'adhérents, rassemblera les millions d'hommes qui n'ont au un intérêt au maintien du système social, le jour où notre propagande aura dissipé les mensonges et les illusions qui les retiennent dans l'obéissance, tout le vieux mécanisme de compression tombera de lui-même. L'action communale, l'action parlementaire ne peuvent être regardées que comme des moyens de notre propagande. Plus nous ferons comprendre aux masses que les possédants et les non-possédants sont séparés par un abîme, et que ceux-ci sont les éternelles victimes de ceux là, plus nous illuminerons pour ces masses les dessous du monde où nous vivons et les ressorts cachés des choses, plus nous enracinerons en elles cette notion qu'elles n'ont qu'à concerter leurs volontés pour saisir la souveraine puissance et pour bouleverser ensuite le mode d'appropriation, — et plus vite nous nous rapprocherons de notre but suprême. L'émancipation des travailleurs sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes. Cette formule dit tout; on n'en a jamais trouvé de plus lapidaire ni de plus éloquente. Le socialisme est le système économique qui consacrerait cette libération. Le Parti socialiste est le Parti de classe, organisé en face de l'État, qui élabore et indique à la fois les conditions de la poussée libératrice.

## APPENDICE

---

### LES CONGRÈS DU PARTI OUVRIER FRANÇAIS

---

## RÉSOLUTIONS

### Des monopoles.

Les moyens de production et d'échange, au fur et à mesure de leur développement, tendent, avec une vitesse toujours croissante, à se monopoliser. Arrachés aux travailleurs qui les mettent en œuvre et qui sont réduits de plus en plus au rôle de prolétaires ou de salariés, ils se concentrent :

Soit entre les mains de capitalistes individuels, raréfiés par la concurrence victorieuse des plus gros absorbant les plus petits : — c'est le monopole *privé* ou *libre*, si on préfère cette dernière expression (hauts-fourneaux, tissages, raffineries, etc.);

Soit entre les mains de l'État : c'est le monopole légal ou gouvernemental, que quelques-uns appellent encore service public (poste, télégraphe, tabac, etc.);

Soit entre les mains de capitalistes individuels, mais avec concession exclusive de l'État : c'est le monopole mixte (gaz, mines, chemins de fer, etc.).

Au point de vue du consommateur et du contribuable, ces différentes formes de monopole peuvent offrir plus d'inconvénients ou plus d'avantages. Il se peut, par exemple, que le gaz, monopolisé par l'État ou la commune à Bruxelles, revienne au consommateur belge à meilleur marché que le

gaz, monopole mixte à Paris, ne revient au consommateur français.

De même qu'il se peut que les chemins de fer du Nord, de Lyon-Méditerranée, de l'Orléans, etc., monopoles mixtes, grèvent moins les contribuables que les chemins de fer monopolisés directement par l'État. Mais, pour les producteurs, ces trois genres de monopoles ne présentent aucune différence, ni dans le présent, ni pour l'avenir.

Dans le présent, constitués sur *l'expropriation des travailleurs de leurs instruments de travail*, ils aboutissent également à leur *expropriation du produit de leur travail*.

Personne, même parmi les plus farouches partisans de la transformation des monopoles privés en services publics, n'oserait soutenir que l'employé des postes de M. Cochery n'est pas aussi misérable, aussi *corcéé* et *taillé* que l'agent commissionné des Rothschild et autres barons des railways ou que l'ouvrier des tissages à la Béchard ou des raffineries à la Constant Say, etc.

Pour l'avenir, c'est-à-dire étant donné qu'une fois maîtresse du pouvoir politique, la classe ouvrière devra s'emparer pour le compte de la société de ces grands moyens de production et les exploiter socialement, peu importe également la forme privée ou gouvernementale qu'aura revêtu leur concentration en période bourgeoise. Ce n'est pas parce qu'ils seront devenus un ministère, comme les Postes et Télégraphes, que les chemins de fer seront plus faciles à socialiser. Ce qui les rend mûrs pour l'appropriation *sociale*, collective ou *commune* — le mot importe peu à la chose — c'est qu'ils sont mis en mouvement par des collectivités de travailleurs; c'est qu'ils sont déjà des organes collectifs. C'est ensuite que leurs propriétaires — actionnaires ou obligataires — ne jouant plus aucun rôle actif, n'apportant dans l'œuvre commune aucune collaboration d'aucun genre, peuvent être du jour au lendemain supprimés sans que personne s'en aperçoive — si ce n'est eux.

Dans ces conditions, le Congrès régional de la Fédération du Centre — organisé par l'Agglomération parisienne — ne croit pas que le Parti Ouvrier ait à prendre position dans la question qui divise actuellement la bourgeoisie touchant le rachat, réclamé par les uns et combattu par les autres, des monopoles privés ou mixtes, chemins de fer, gaz, mines, etc., etc.

Le Congrès estime que le Parti Ouvrier doit subordonner toute socialisation des monopoles existants à l'expropriation politique de la classe bourgeoise et à l'avènement révolutionnaire au pouvoir de la classe ouvrière, et que si des circonstances particulières, comme dans l'affaire du gaz, l'amènent à intervenir, ce doit être exclusivement en faveur des travailleurs et dans un but de propagande, pour faire pénétrer dans les cerveaux nos idées d'expropriation.

Il approuve donc et ratifie les deux résolutions suivantes présentées dans diverses réunions publiques par l'Agglomération parisienne :

« 1° Considérant que ce qui doit préoccuper les membres du Parti Ouvrier, c'est l'intérêt des producteurs salariés et non l'intérêt des consommateurs souvent exploités :

« Le Conseil municipal de Paris, qui a aliéné à une Compagnie le privilège d'un service aussi essentiellement public que l'éclairage et le chauffage au gaz, est mis en demeure de sauvegarder les intérêts ouvriers engagés dans cette fabrication en fixant, d'accord avec les ouvriers de la Compagnie, les salaires de ces derniers. Ces salaires, fixés annuellement, d'après les bilans de la Compagnie, devront suivre une marche ascendante et proportionnelle aux profits scandaleux réalisés grâce au monopole concédé :

« 2° Considérant que les dividendes outrageusement progressifs (40 francs en 1855, 102 francs en 1868 et 105 francs en 1882) distribués annuellement par la Compagnie à ses actionnaires, et qui sont les résultats d'un monopole, ne

correspondent pas à ces fameux risques, sur lesquels s'appuient les économistes officiels pour légitimer les profits industriels, commerciaux et financiers les plus usuraires ;

« Considérant que le Conseil municipal a le droit et le devoir de réduire à 3 o/o du capital versé effectivement les bénéfices annuels de la Compagnie, qui se présentent dans ce cas spécial sous leur forme brutale de vol ;

« Considérant, d'autre part, que pour empêcher la Compagnie d'annuler de fait cette limitation de ses dividendes, en majorant arbitrairement ses frais de revient, certaines précautions sont indispensables ;

« Le Conseil municipal est mis en demeure : :

« 1° De se faire représenter dans les usines de la Compagnie par des délégués contrôleurs ;

« 2° De confisquer tous les bénéfices dépassant le 3 o/o d'intérêts que l'État sert à la majorité de ses créanciers ;

« 3° D'employer les millions ainsi restitués à nourrir et à vêtir les enfants des écoles publiques. »

*(Congrès régional du Centre, 1883.)*

### **Organisation corporative.**

Saisi, par la majorité de ses membres, d'une proposition tendant à doubler d'une organisation corporative l'organisation politique du Parti, le Congrès a confirmé la résolution prise sur ce point par le Congrès national de Roanne et qui est ainsi conçue :

« Considérant que l'organisation des travailleurs par métier est une conséquence naturelle et nécessaire de la production capitaliste ;

« Considérant que ces organisations seront d'un puissant concours pour la lutte économique et pour la lutte politique qui s'imposent ;

« Considérant qu'elles faciliteront la transformation des diverses industries privées d'aujourd'hui en autant de services publics (1) en habituant les travailleurs à l'action commune et en mettant en jeu leurs capacités administratives :

« Le Congrès déclare que le Parti Ouvrier doit encourager par tous les moyens en son pouvoir les organisations de métier, et toutes leurs manifestations : Congrès, grèves, etc. »

Le Congrès de Roubaix a décidé, en outre, qu'il y avait lieu de provoquer, au plus tôt, la formation d'Unions nationales de métiers, arrachant à leur impuissance fatale les Syndicats isolés, et seul moyen, étant donnée l'inégalité qui existe aujourd'hui dans les salaires et dans la journée de travail d'une même industrie, d'empêcher que le salaire le plus bas et la journée de travail la plus longue ne deviennent, par l'effet de la concurrence entre fabricants, l'état général dans chaque industrie.

### **Législation internationale du travail.**

Après avoir affirmé que l'émancipation ouvrière ne peut sortir que de l'organisation du prolétariat en parti de classe, s'emparant révolutionnairement du pouvoir politique pour l'expropriation de la classe capitaliste et l'appropriation sociale des moyens de production :

Le septième Congrès national du Parti Ouvrier, d'accord avec les délégués de la *Démocratic-Federation* d'Angleterre et d'Écosse, a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes :

1° Il y a intérêt pour les Partis socialistes des deux mondes à entreprendre une campagne commune en vue d'une législation internationale du travail ;

2° Cette législation internationale devra porter : a) Sur

---

(1) En société communiste.

l'interdiction du travail des enfants au-dessous de quatorze ans ; *b*) Sur la limitation du travail des hommes et des femmes ; *c*) Sur l'interdiction du travail de nuit, sauf certains cas à déterminer d'après les exigences de la production mécanique moderne ; *d*) Sur l'interdiction de certaines branches d'industrie et de certains modes de fabrication préjudiciables à la santé des travailleurs ; *e*) Sur la fixation d'un minimum international de salaire ;

3<sup>o</sup> La journée de travail devra être fixée au *maximum* à huit heures, mais le Congrès invite les organisations ouvrières assez puissantes pour arracher à leurs gouvernants une réduction plus considérable à agir nationalement dans ce sens ;

4<sup>o</sup> Le *minimum* de salaire fixé internationalement devra être le même pour les travailleurs des deux sexes.

(*Congrès de Roubaix, 1884.*)

### **Le socialisme et les grèves.**

Le Parti Ouvrier, c'est-à-dire la partie consciente et organisée du prolétariat, ne voit, — et n'a jamais vu — dans les grèves que les conséquences naturelles et nécessaires de la société capitaliste basée sur l'antagonisme des intérêts et des classes.

Les conflits qui éclatent entre le travail et le capital sont la manifestation et la condamnation en même temps du désordre économique que l'on voudrait nous faire accepter comme l'ordre par excellence.

*Le socialisme ne pousse pas aux grèves*, il ne les provoque pas, parce que, même là où elles viennent à aboutir, elles laissent subsister pour les travailleurs leur condition de prolétaires ou de salariés. Mais il en tient compte comme d'un fait, lequel détermine sa conduite et ses devoirs.

Nul ne saurait songer à interdire la grève aux travailleurs, parce que, dans le régime économique actuel, ils n'ont pas, — si insuffisante soit-elle, — d'autre arme pour la défense de leur pain et de leur dignité. Les détourner de la grève, ce serait les découvrir devant le patronat, les livrer à ce dernier excité à ne mettre aucun frein à ses appétits d'exploitation.

Notre devoir est, au contraire, partout où le conflit se produit, de prendre la défense des grévistes. Moins nous sommes des *fauteurs de grève*, plus nous devons nous porter au secours des travailleurs contraints à se refuser à un travail devenu intolérable.

Instrument inégal et partiel de défense dans la présente société, à plus forte raison la grève ne saurait-elle être — même généralisée, — l'outil de l'affranchissement ouvrier. Préparer la grève générale, ce serait conduire le prolétariat dans une impasse, le diviser contre lui-même, en grévistes et non grévistes; ce serait immobiliser, dans la lutte pour la libération commune, les travailleurs des campagnes et organiser nous-mêmes notre défaite.

C'est sur le terrain politique que le prolétaire est l'égal du capitaliste, supérieur même au capitaliste, puisque les prolétaires sont le nombre.

Ce n'est que par l'action politique, par la conquête du pouvoir politique, que les travailleurs organisés pourront s'émanciper en socialisant les moyens de production, de transport et de distribution des produits.

Les Trades-Unions d'Angleterre, c'est-à-dire les plus puissantes organisations corporatives d'Europe, viennent de reconnaître et de proclamer cette nécessité à leur Congrès de Norwich. Elles ont été suivies dans cette voie par l'Union générale des **Travailleurs d'Espagne**.

Et, fort de ces nouvelles et précieuses adhésions à son programme et à sa tactique, le Parti Ouvrier ne peut que confirmer les résolutions de ses Congrès précédents et recom-

mander aux travailleurs de France, comme moyens indispensables de salut :

1° L'organisation syndicale ou corporative pour la sauvegarde de leurs intérêts immédiats ;

2° L'organisation politique pour la prise de possession du Gouvernement et l'affranchissement définitif du travail et de la société.

(*Congrès de Nantes, 1894.*)

### **Syndicats obligatoires.**

Le treizième Congrès se prononce en faveur d'une loi rendant obligatoires pour tous les ouvriers d'un même métier — syndiqués ou non syndiqués — les décisions du Syndicat en matière de tarif ou de salaires et en général pour toutes les conditions du travail.

Il décide qu'il y a lieu d'entreprendre une campagne dans ce sens.

(*Congrès de Romilly, 1895.*)

### **Du rôle des syndicats.**

L'organisation syndicale que les premiers Congrès du Parti Ouvrier (Marseille, 1879, et Roanne, 1882), mettaient à l'ordre du jour des travailleurs de France, surgit comme une nécessité des conditions mêmes de la production moderne.

Après d'être imposée à la classe ouvrière, dont les Syndicats ou *trades-unions* ont partout précédé la loi qui devait finalement les autoriser, elle s'impose de plus en plus aux capitalistes eux-mêmes qui, après s'être syndiqués contre leurs ouvriers pour résister à leurs revendications, se syndiquent encore, depuis une quinzaine d'années, contre les conservateurs, sous les noms de *trust, consortium, kartelle*, pour de-

miner le marché, fixer les prix, répartir les commandes, limiter et réglementer la production.

Cette double organisation syndicale est à la fois *un élément d'ordre pour le présent*, en faisant disparaître la concurrence, ici entre les bras, là entre les capitaux syndiqués, et *un élément de révolution pour l'avenir*, en préparant, par la concentration et la combinaison, ici des facteurs humains, là des facteurs matériels de la production, l'ordre nouveau basé sur l'unité de la production sociale.

Mais si l'organisation syndicale des deux classes ennemies engendre les conditions indispensables de la société socialiste, elle ne saurait par ses seules forces instaurer cette dernière. Pour une pareille œuvre, l'action politique est indispensable — ainsi que suffirait à le démontrer l'exemple du prolétariat anglais, si puissamment organisé dans ses *trades-unions* et plus éloigné peut-être qu'aucun autre prolétariat de la transformation sociale nécessaire, parce qu'il n'a pas su joindre à l'action corporative, l'action politique.

Seul, un mouvement politique de classe, portant au pouvoir le prolétariat organisé, pourra substituer à la propriété capitaliste la propriété sociale des moyens de production, en dehors de laquelle il n'y a pas de libération du travail.

C'est pourquoi, de même qu'à son Congrès national de Lille (1890), le Parti Ouvrier Français invitait tous ses membres à entrer dans les Chambres syndicales de leurs corporations respectives, le Congrès national de Paris rappelle aux ouvriers syndiqués que leur devoir est de se joindre au Parti Ouvrier pour l'expropriation politique de la classe capitaliste, qui doit précéder et peut seule permettre son expropriation économique.

### **La coopération.**

Considérant que la coopération exige la réunion dans les mêmes mains des deux facteurs de la production, aujourd'hui divisés, le capital et le travail ;

Considérant, par suite, que, si elle doit être le but, la coopération ne saurait être un moyen d'affranchissement pour le prolétariat, qui ne possède pas le capital et doit pour cela servir d'instrument à la classe capitaliste ;

Le Congrès affirme que seul le triomphe du socialisme, en mettant les moyens de production socialisés à la disposition des travailleurs, fera de la coopération une réalité vivante, un fait général, la loi même de l'ordre nouveau.

Jusque-là, les Coopératives de consommation sont seules à la portée des prolétaires et peuvent être appuyées par le Parti Ouvrier, parce qu'en même temps qu'elles substituent *déjà à la vente la distribution directe et sans profit des produits*, elles peuvent, entre des mains socialistes, fournir à la classe ouvrière des ressources et des munitions dans sa lutte pour son affranchissement.

### **Le chômage.**

Le chômage n'est pas un accident contre lequel on puisse se prémunir ou s'assurer. Il résulte nécessairement de la division de la société capitaliste en classe possédante et en classe dépossédée et ne saurait qu'aller en augmentant avec les découvertes scientifiques, les applications mécaniques, chimiques et tout ce qui constitue en général le progrès économique.

Les prétendus remèdes préconisés par l'économie politique, tels que l'émigration extérieure ou intérieure, l'augmentation de la production par suite du bon marché des produits, se sont montrés, contre un pareil mal, de la plus absolue impuissance.

Il n'en sera pas autrement des caisses de chômage auxquelles se sont essayées certaines communes et qui ne sauraient être en tous cas qu'une autre forme de la charité publique, laquelle profite moins aux exploités qu'aux exploi-

teurs débarrassés d'autant de responsabilités et de charges.

Seule une législation réellement protectrice du travail, comportant la réduction de la journée de travail pour les adultes, la suppression du travail de nuit, l'interdiction du travail des enfants, la limitation du travail des femmes, serait de nature non pas à supprimer, mais à réduire momentanément un fléau qui, engendré par la société capitaliste, ne disparaîtra qu'avec elle.

(*Congrès de Paris, 1895.*)

### **Antisémitisme.**

L'antisémitisme n'est qu'une des formes de la réaction.

Il suffit, pour s'en convaincre, de constater, partout où il se produit, ses origines exclusivement cléricales et féodales. En Allemagne, c'est le cléricalisme protestant d'un pasteur Steker, qui crée et mène le mouvement. En Autriche, c'est un grand propriétaire terrien, le prince de Lichtenstein. En France, c'est le jésuitisme mal dissimulé derrière un juif traître à sa race, le judas Drumont.

Dans tous ces pays, il s'agissait — et il s'agit — d'un retour offensif des anciennes classes dirigeantes et possédantes — aristocratie et clergé — dépossédées du pouvoir et de leurs privilèges par la bourgeoisie moderne.

Mais, avec son vrai visage, cette tentative de restauration d'un passé définitivement disparu était condamnée à un lamentable et immédiat avortement.

C'est alors que, pour donner à l'antisémitisme une apparence et un moment d'existence, ceux qui en vivent comprennent la nécessité de le *moderniser* et s'avisèrent de le poser en champion de certaines catégories sociales et de certains intérêts économiques appelés à être éliminés par le progrès même de la production.

Faire croire à la propriété terrienne qu'ils vont la sauver de la prédominance de la grande industrie;

Faire croire au petit commerce qu'ils vont l'arracher à la concurrence nécessairement victorieuse des grands magasins;

Faire croire à la finance chrétienne qu'ils vont la débarrasser de ses rivaux israélites, mieux outillés et supérieurement préparés par un entraînement séculaire;

Tel est le boniment dont ces bateleurs ont usé — et abusé — à l'usage des jobards, et au profit des roublards avec lesquels ils partageaient la recette !

C'était encore insuffisant comme piège à travailleurs. Et lorsqu'ils songèrent à se recruter une clientèle dans le prolétariat, déjà convaincu que la libération du travail est affaire d'expropriation, il leur a fallu se proclamer, eux aussi, expropriateurs et substituer — par une misérable contrefaçon que Bebel a pu justement appeler le *socialisme des imbéciles* — à la grande reprise par la société de tous les moyens de production, le pillage anarchique des boutiques et des banques juives.

Tout cela pour aboutir — lorsqu'on met au pied du mur leur croisade contre les Rothschild — à l'abrogation du décret Crémieux et au refus des droits politiques aux Arabes, maintenant exploités par eux après avoir été indistinctement volés par les chrétiens et les juifs !

On a, d'ailleurs, pillé. Et tout ce qui est sorti de ces provocations suivies d'effet ç'a été, sans qu'un seul banquier juif ait subi le moindre dommage, l'emprisonnement par centaines des prolétaires entraînés, quand ce n'a pas été des cadavres d'ouvriers et de paysans comme en Galicie.

Rétrogradation à la fois politique et économique, l'antisémitisme a cependant un point de contact avec son ennemie : la bourgeoisie libérale. Comme celle-ci, il nie ou ne veut pas voir la division de la société en classes. Il nie ou ne veut pas voir, chez les juifs comme chez les chrétiens, l'existence d'une classe exploitée et d'une classe exploiteuse, le capita-

lisme juif ayant à côté — et au-dessous — de lui, le prolétariat juif si nombreux et si écrasé, notamment en Angleterre et aux États-Unis.

C'est pourquoi, malgré toutes ses pètarades démagogiques, l'antisémitisme n'a jamais pu faire illusion à une fraction quelconque de la classe ouvrière consciente et organisée. C'est à l'unanimité des dix-neuf nationalités représentées et aux applaudissements des travailleurs du monde entier que, dès août 1891, le Congrès international de Bruxelles repoussait avec horreur cette guerre de race ou de religion qui prétendait substituer à la lutte de classes — nécessaire, celle-là, — des prolétaires de toutes races et de toutes nationalités contre les capitalistes de toutes nationalités et de toutes races, et l'exécutait comme une simple déviation inutilement tentée par la réaction gouvernementale et propriétaire aux abois.

### **Nationalisme.**

Le nationalisme, que l'on veut opposer à l'internationalisme ouvrier, n'est qu'une double manœuvre : politique et économique.

Il n'est pas même une rétrogradation, ne correspondant à aucun fait dans le passé — la noblesse et le clergé d'autrefois, comme la bourgeoisie de la Révolution, ayant été, toutes deux, à des titres divers, mais également, internationales, ne connaissant pas de frontières. Les Condé et les Turenne, par exemple, peuvent passer, sans déchoir, de l'armée espagnole à l'armée française qu'ils mènent au feu successivement l'une contre l'autre ; de même que dans la bouche des révolutionnaires de 89, le mot « patriote » exclut tous les défenseurs nationaux de l'ancien régime et comprend, au contraire, tous les peuples prétendus étrangers appelés à communier dans la haine des tyrans.

Il est en contradiction avec toute la société moderne, qui

est essentiellement internationale dans sa production et ses échanges, échappant par ses sciences et ses arts à toute condition de frontières. Ce ne sont pas seulement chemins de fer, postes et télégraphes, qui ont dû revêtir cette forme cosmopolite; c'est la matière même de toute l'industrie et de tout le commerce qui, empruntée à tous les points du monde et exportée dans toutes les directions, permet, seule, une existence qui n'a de national que le nom.

Ainsi convaincu de n'avoir ni passé ni présent, le nationalisme n'existe: d'une part, que comme un moyen de diviser et d'armer les uns contre les autres les travailleurs dont l'affranchissement est subordonné à leur union internationale; d'autre part, que comme un moyen pour la classe capitaliste de rançonner ses prétendus compatriotes (avec son sucre national, son blé national, son bétail national et autres marchandises nationales qu'il s'agit de vendre le plus cher possible à la nation devenue un simple débouché).

Le nationalisme n'est donc pas seulement le dernier mot de la duperie. Il est encore et surtout le dernier mot de l'imbécillité.

### **Paix et désarmement.**

Le Parti Ouvrier Français qui, avec les Partis socialistes de l'ancien et du nouveau monde, travaille et lutte pour l'avènement d'un ordre nouveau dans lequel, les classes disparues, l'humanité unifiée trouvera enfin, avec la liberté et le bien-être, la paix définitive, aspire plus ardemment que personne à mettre fin à cette barbarie à la deuxième puissance que représentent les armements de plus en plus gigantesques de l'heure présente.

Mais il sait que, malgré le gaspillage d'hommes et d'argent qu'entraînent de pareils armements, le désarmement est défendu à une société qui, dans le domaine de la production et de l'échange, arme classe contre classe, individu contre individu.

Il sait que, quoi qu'elle puisse être le vœu universel, la paix est interdite à une société basée sur la lutte ou la guerre économique de tous contre tous.

Et il ne demande la disparition du militarisme qu'à la disparition même du régime capitaliste qui l'engendre et le maintient fatalement.

Aussi, se refuse-t-il à prendre au sérieux la dernière proposition du tzarisme russe mal déguisé en abbé de Saint-Pierre, et ne peut-il que se demander : qui trompe-t-on ? qui espère-t-on tromper avec une semblable utopie ?

Parmi les gouvernants, il se peut que les plus intelligents, se rendant compte que la guerre européenne est de plus en plus impossible et que des armées comprenant toute la nation deviennent un véritable péril révolutionnaire, soient disposés à licencier ces armées et à les remplacer par une espèce de gendarmerie nationale composée de *professionnels* et exclusivement dirigée contre l'ennemi intérieur, c'est-à-dire le prolétariat et le socialisme.

Mais plus fortes que toutes les volontés, se riant des plus autocrates et des plus clairvoyants, les nécessités économiques sont là qui s'opposent même à un simple arrêt dans cette progression du mal.

Cesser de fabriquer fusils, canons, etc. ; mais n'est-ce pas, du jour au lendemain, la ruine de ces puissants industriels du fer et de l'acier, les Schneider, les Krupp, les Armstrong, etc., qui, dans leurs colossales usines du Creusot, d'Essen et d'ailleurs, réalisent des centaines de millions à armer leurs compatriotes — et même l'étranger — et sont les véritables maîtres des Républiques et des Empires ?

Licencier « la troupe » ? — Mais ne constitue-t-elle pas le premier marché intérieur, véritable mine d'or pour d'autres puissants capitalistes, chargés de l'approvisionnement (en draps, viande, conserves, avoines, etc.) d'hommes et de chevaux par centaines de mille ?

Et ces milliers de professionnels de l'épaulette et du galon,

qui ne sont bons qu'à martyriser paysans et ouvriers enca-  
sés sous prétexte de patrie et à les mener, comme aux  
dernières manœuvres, à la boucherie en pleine paix, quand  
ils ne les envoient pas sans quinine, c'est-à-dire sans muni-  
tions, tomber par sept mille à la fois sous les fièvres de  
Madagascar ? Que veut-on qu'on en fasse, une fois débar-  
rassés de leur ferblanterie militaire et rendus à leur nullité  
civile ?

Et les « hommes » par demi-million qu'immobilise mais  
que nourrit en même temps la caserne ? que pourraient-ils  
devenir, brusquement versés sur le grand marché du travail  
déjà encombré, s'y rencontrant avec tous les ouvriers congé-  
diés des usines et des arsenaux, pour partager la seule pro-  
priété du prolétariat moderne, ces chômages que multiplie  
chaque jour le progrès du machinisme ?

Ce n'est pas à une libération, c'est à la pire des catastrophes  
que l'on se trouverait acculé par l'absurdité du régime actuel  
qui ne peut vivre que de ce qui le tue.

La paix, comme le désarmement, sera. Elle doit être.

Mais paix et désarmement sont subordonnés au triomphe  
du socialisme, et tous ceux, par suite, qui veulent en finir  
avec cet état de guerre latente qui n'est qu'une des formes  
de la concurrence, unique loi de l'anarchie bourgeoise, doi-  
vent venir au Parti Ouvrier, au Parti socialiste, comme au  
seul Parti *voulant et pouvant la paix*.

Dans le cas cependant où la Conférence proposée abouti-  
rait à se réunir et où la France croirait devoir y envoyer des  
délégués, comme il n'y a qu'une seule forme sous laquelle  
un véritable allègement pourrait être apporté aux charges  
écrasantes du militarisme : *la réduction simultanée et gra-  
duelle du temps de service actif dans les armées européennes*,  
le seizième Congrès national du Parti Ouvrier Français dé-  
cide : les élus du Parti auront à demander à la Chambre que  
telles soient les instructions données aux représentants de la  
République française. (Congrès de Montluçon, 1898.)

## **Socialisme communal.**

Considérant qu'il ne saurait y avoir de socialisme en dehors de la disparition du régime capitaliste, le socialisme n'étant et ne pouvant être que la reprise par la société de tous les moyens de production et leur mise en valeur directement par elle ;

Considérant que les communes, même conquises par le prolétariat organisé, sont prisonnières du milieu et de la légalité capitaliste qui leur interdisent de toucher à la source exclusive de la misère et de la servitude ouvrières, l'appropriation privée de la matière et des instruments de travail ;

Considérant que la transformation en services municipaux de certaines industries a si peu de portée socialiste qu'elle est pratiquée couramment par les municipalités les plus bourgeoises comme celle de Glasgow ;

Considérant, enfin, qu'il serait dangereux, par l'emploi d'un terme impropre, d'éveiller dans le prolétariat des espérances impossibles à réaliser sur le terrain communal ;

**Le Congrès déclare :**

1° Il n'y a pas et ne saurait y avoir de socialisme communal ;

2° Tout ce que peuvent et doivent, par conséquent, les municipalités arrachées à la bourgeoisie par le Parti socialiste, c'est armer la classe ouvrière pour la lutte défensive et offensive à laquelle elle est condamnée, en mettant à la charge de la commune les enfants, les vieillards et les invalides du travail ; en réalisant, en un mot, les améliorations de détail qui peuvent augmenter la liberté d'action des travailleurs, toutes mesures qui laissent subsister les classes et leur antagonisme, l'exploitation de la classe qui produit sans posséder par la classe qui possède sans produire.

## **Les trusts.**

Le *trust*, c'est-à-dire la monopolisation d'une ou de plusieurs industries complémentaires, qui fit tout récemment son apparition aux États-Unis et qui devient de plus en plus international, n'est qu'une forme — supérieure — de la concentration capitaliste qu'il précipite.

Il supprime la concurrence, qui est le fondement même de la production capitaliste, et réduit les frais de revient de cette dernière, qu'il régularise dans une certaine mesure en éliminant une certaine somme d'anarchie.

Mais comme tous les progrès en régime de classe — machines, division du travail, etc. — le trust se traduit par des maux immédiats : il aggrave la servitude des travailleurs courbés sous une même et unique direction et permet le rançonnement des consommateurs.

En vain la fraction de la classe capitaliste qu'il ruine réclame-t-elle sa suppression, aucun Gouvernement ne saurait réagir contre le trust qui est un phénomène fatal.

En conséquence, le Congrès déclare que seule la socialisation de tous les moyens de production résoudra la question du trust, en n'en laissant subsister que les avantages.

## **Conquête des pouvoirs publics.**

Le dix-huitième Congrès du Parti Ouvrier Français rappelle que, par conquête des Pouvoirs publics, il faut entendre l'expropriation politique de la classe capitaliste, que cette expropriation ait lieu pacifiquement ou violemment.

Elle ne laisse place par suite en régime bourgeois, qu'à l'occupation des positions électives dont le Parti peut s'emparer au moyen de ses propres forces, c'est-à-dire des travailleurs organisés en parti de classe, et interdit nécessaire-

ment toute participation socialiste aux gouvernements bourgeois, contre lesquels les socialistes doivent rester à l'état d'opposition irréductible.

Le Congrès rappelle également que, pour les mêmes raisons, la lutte de classe interdit toute espèce d'alliance avec une fraction quelconque de la classe ennemie.

Étant admis que des circonstances exceptionnelles rendent nécessaires par endroits des coalitions (bien entendu sans confusion de programme et de tactique), ces coalitions, que le Parti doit s'attacher à réduire à leur minimum jusqu'à complète élimination, ne sauraient être tolérées qu'autant que leur nécessité aura été reconnue par l'organisation régionale ou nationale dont relèvent les groupes engagés.

(*Congrès d'Ivry, 1900.*)

---

## Ni Ferry, ni Boulanger !

CITOYENS,

La France traverse en ce moment la plus grave des crises qui, depuis la Révolution du siècle dernier, ait mis en jeu son existence. Après cent ans de règne, la bourgeoisie épuisée et corrompue est arrivée à cet état de décomposition et d'infamie qui, en 1789, a fait la ruine de la noblesse et de l'ancien régime. Incapable de gouverner, elle ne sait plus que se diviser en fractions se disputant le pouvoir et la curée de la fortune publique.

Dix-huit années de gaspillages, de prévarications, de guerres lointaines et d'oppression des travailleurs, maintenus dans la même misère, sous le même servage, que par l'empire et la royauté, ont soulevé, contre un régime qui usurpe traîtreusement le nom de République, le mécontentement universel et ranimé les espérances liberticides des monarchistes.

Mais la nation, décidée à se délivrer de gouvernants indigues, cherche à se ressaisir et n'a pas encore trouvé sa voie. Abusée, déroutée comme toujours par la vilenie, les défections, les mensonges des politiciens et des intrigants, elle semble hésiter entre les écueils contre lesquels elle se brise périodiquement, entre le parlementarisme et le pouvoir personnel, entre la réaction opportuniste ou radicale et la dictature, entre Ferry et Boulanger.

Pour une partie du peuple affolée de déceptions et de misère, il semble qu'en haine du présent on veuille se rejeter dans le passé, tandis qu'il faut résolument marcher en avant. Il faut anéantir les maîtres qui nous dominent ou nous me-

nacent, et non les remplacer l'un par l'autre. *Il faut nous débarrasser* enfin du seul et unique mal qui nous accable, sous la République bourgeoise comme sous la monarchie : la FÉODALITÉ CAPITALISTE, *pour laquelle* gouvernement aujourd'hui opportunistes et radicaux, *pour laquelle, demain, gouvernerait et sabrerait Boulanger.*

*La République est la forme politique nécessaire de l'affranchissement prolétarien. A tout prix elle doit être conservée.* C'est l'impuissance, ce sont les crimes de nos dirigeants soi-disant républicains qui l'ont compromise et l'exposent à l'assaut des monarchistes conjurés et masqués : c'est leur détestable politique qui a créé le péril boulangiste. *Ils doivent disparaître, ils sont jugés et condamnés.*

Mais leur chute ne doit pas être la chute du pays dans l'impérialisme, en pleine boue césarienne. Nous ne devons pas tomber *de Ferry en Boulanger*, mais les clouer au même pilori : *ni Ferry, ni Boulanger ! ni rue de Sèze, ni rue Cadet ! La République égalitaire et sociale !*

Cette République sociale, ce régime populaire du bien-être, de la liberté pour tous, nous l'aurons si nous savons vouloir, si, conscients que la libération de leur classe, dupoullée et écrasée, ne peut aboutir que par l'expropriation des détenteurs du pouvoir et du capital, les prolétaires, l'élite du prolétariat, répondent à notre appel et se joignent à nous, au Parti socialiste, pour le combat par tous les moyens, contre tous les partis bourgeois, également conservateurs de l'exploitation ouvrière et paysanne.

Citoyens, laissons les divers partis bourgeois aux prises, sans nous mêler autrement de cette lutte que pour les frapper l'un et l'autre ! Rappelons-nous que si opportunistes, radicaux, cléricaux et boulangistes se disputent aujourd'hui à qui nous régira et nous pillera, ils ne faisaient qu'un en 1871 pour mitrailler les nôtres, comme ils ne feront qu'un pour nous mitrailler nous-mêmes dès que nous tenterons de briser le joug des capitalistes.

Et rallions-nous, tous ceux qui sont las d'impôts, de misère et de faim, tous ceux qui veulent avoir leur part des richesses immenses qu'ils créent pour quelques privilégiés, tous ceux qui veulent enfin, maîtres de la matière et des instruments de production, vivre indépendants et libres, rallions-nous au drapeau de la révolution pour l'émancipation des travailleurs, la paix internationale et la République sociale.

Pour le PARTI OUVRIER :

*Crépin* ; — *S. Dereure* ; — *G. Deville* ; — *Jules Guesde* ; — *Paul Lafargue* ; — *Lainé*.

Pour le COMITÉ RÉVOLUTIONNAIRE CENTRAL :

*Ed. Vaillant* ; — *Em. Chauvière* ; — *F. Susini* ; — *Félicé* ; — *Landrin* ; — *Besset* ; — *Pernin*.

Pour le CONGRÈS NATIONAL SOCIALISTE DE TROYES :

Le Secrétaire : *G. Batisse*.

Août 1889.

---

## Le Premier Mai 1891.

CAMARADES,

Nous approchons du 1<sup>er</sup> Mai, que dans leurs Congrès nationaux tous les Partis ouvriers d'Europe, d'Amérique et d'Asutralie ont décidé de perpétuer comme fête internationale du travail ; et les nouvelles qui nous arrivent de partout nous montrent, jusque dans le plus petit hameau, les travailleurs se préparant à ce grand acte de solidarité.

Ce jour-là, en effet, les frontières se trouveront effacées, et dans l'univers entier, on verra uni ce qui doit être uni et séparé ce qui doit être séparé : d'un côté les producteurs de toute richesse, que sous couleur de patriotisme on cherche à jeter les uns contre les autres, debout, la main dans la main, dans une même volonté d'émancipation ; de l'autre, les exploi-

teurs de tout ordre coalisant vainement leur peur et leur lâcheté contre un mouvement historique que rien ne peut arrêter et qui les emportera.

*Camarades de France,*

Ce jour-là se dressera devant les plus indifférents la question sociale tout entière. En présence de cette surproduction de richesse, qui se traduit pour la classe productrice par une misère sans précédent, tous réfléchiront et se demanderont le pourquoi d'un pareil état de choses; pourquoi les ouvriers d'usine, les employés de magasin et de bureau voient, avec leur salaire diminué et leur travail accru, leurs femmes et leurs enfants de plus en plus absorbés par le bague capitaliste et retournés contre eux comme concurrents au rabais; pourquoi les petits commerçants vont disparaître les uns après les autres, dévorés par les Coopératives patronales et les grands magasins; pourquoi le paysan propriétaire, écrasé par l'impôt et l'hypothèque, mangé par l'usure, est de plus en plus dépossédé de cette terre où il a mis tant de travail et qu'il lui faudra, sous prétexte de patrie, aller défendre au profit de l'oisif qui la lui vole ?

Et obligés de constater que ce dépouillement et cet écrasement de tout ce qui travaille et produit s'accomplit sous les régimes politiques les plus différents, dans les pays à institutions républicaines comme dans les pays à base monarchique, vous vous convaincrez que l'unique raison du mal dont vous mourez réside dans l'ordre économique actuel, dans ce fait qu'au lieu d'être la propriété de ceux qui les mettent en valeur, les instruments et la matière du travail sont devenus le monopole de la classe fainéante.

Vous comprendrez que l'unique remède est dans la *fin de ce divorce entre le travail et la propriété*, et vous viendrez en masse au socialisme. Rompant à la fois avec les réactionnaires qui s'épuisent à ressusciter un ordre social disparu et avec les prétendus républicains qui n'ont su par leurs droits

sur le blé, la viande, etc., qu'organiser un nouveau pacte de famine au profit des accapareurs du sol, vous apporterez l'appui victorieux de votre nombre à votre parti, au parti du travail qui, par la restitution au peuple des travailleurs de tous les moyens de production par lui créés, lui garantira la jouissance des produits de son travail.

*La journée légale de huit heures*, qui est l'objectif immédiat de la manifestation du premier Mai, est un premier pas vers cet affranchissement complet qui ne dépend que de vous.

Il s'agit, en réduisant la somme de travail que les voleurs de travail ont la liberté aujourd'hui d'imposer à la classe ouvrière sans distinction d'âge ni de sexe, de faire place dans l'atelier aux affamés du chômage, de porter les salaires au plus haut et de vous assurer le repos indispensable à votre développement intellectuel et à l'exercice de vos droits d'homme et de socialiste.

*Camarades,*

Le Conseil national du Parti Ouvrier et le Conseil national de la Fédération des Syndicats et groupes corporatifs ouvriers de France comptent que, pénétré de ses devoirs envers sa classe et envers l'humanité, chacun de vous sera à son poste le premier Mai prochain.

Vive la fête internationale du travail ! Vive la journée de huit heures !

Pour le CONSEIL NATIONAL DU PARTI OUVRIER :

*S. Dereure ; — Ferroul ; — Jules Guesde ; —  
Paul Lafargue.*

P<sup>r</sup> le CONSEIL NATIONAL DE LA FÉDÉRATION DES SYNDICATS  
ET GROUPES CORPORATIFS OUVRIERS DE FRANCE :

La Commission exécutive :

*A. Delcluze ; — Fourrier ; — Manouvier ; —  
A. Martin ; — Salembier.*

4 février 1891.

## A propos de dynamite.

*Camarades,*

Pour la cinquième fois depuis un an, la dynamite vient d'être déshonorée dans une explosion privée qui, eut-elle même atteint son but, aurait laissé entière l'exploitation économique qui vous écrase.

Vous n'étiez donc, vous ne pouviez être pour rien dans ces stupides attentats que votre parti, le Parti Ouvrier, a dans tous ses Congrès, nationaux et internationaux, repoussés avec horreur, alors qu'ils étaient dès 1879 encouragés et subventionnés par des préfets de police à la Andrieux.

Mais cependant, chaque fois qu'un Ravachol a passé la parole à un de ces explosifs barbares que la civilisation capitaliste réserve aux tueries en masse entre nations, c'est à votre classe, c'est à vos défenseurs, voire à vos élus, que la plus bourgeoise des Républiques a demandé des comptes, leur imputant à crime sa propre impuissance et les menaçant de lois répressives nouvelles.

Il ne doit plus y avoir, pour le peuple de l'atelier ou de la mine, de liberté de presse, de réunion et d'association, parce que des fous ou des criminels, dont le socialisme a fait justice, prêchent et pratiquent, contre des possédants ou des dirigeants, le meurtre et le vol, qui sont la règle du présent ordre social.

A la Chambre qui crie : Tue ! le Gouvernement répond : Assomme !

Et dans quelques jours, empruntant son régime d'exception à l'Allemagne impériale après les tentatives d'Heidei et de Nobiling, on va forger, contre la France ouvrière et socialiste, des armes de circonstance.

Nous ne protesterons pas, et pour cause, la protestation n'appartenant qu'aux faibles et le Parti Ouvrier étant, depuis ses victoires de Mai et de Juillet, trop fort pour ne pas ré-

pondre par le délai aux menaces d'adversaires affolés et aux abois.

Les lois d'exception qui ont pesé douze années sur la démocratie-socialiste allemande ont porté de six cent mille à un million et demi l'armée de la transformation sociale de l'autre côté des Vosges.

Les lois de même nature, réclamées par Reinach et promises par Loubet, peuvent venir; elles sont condamnées au même résultat dans le pays de Juin 1848 et de Mars 1871. Elles tripleront les forces d'avant-garde du socialisme français et précipiteront son avènement au pouvoir.

Mais si le Conseil national du Parti Ouvrier n'a qu'à laisser faire, laisser passer la réaction tricolore qui s'apprête, nous n'en avons pas moins le devoir de dénoncer à la France du travail, devenue la véritable victime de dynamitades au moins louches, la monstruosité du complot ourdi contre elle, ne serait-ce que pour bien établir les responsabilités éventuelles.

Ce sont les bourgeois à la Reille et à la Solage qui ont, à Carmaux, fait violence au suffrage universel.

Ce sont, à Paris, les derniers instruments de règne de la bourgeoisie, les anarchistes, qui dynamitent des typographes, des gargoniers et des employés de bureau.

Et c'est la classe ouvrière, c'est le Parti Ouvrier, qui n'est à aucun moment sorti de la légalité et, pour réaliser son programme, n'a jamais eu recours qu'au bulletin de vote, que l'on transforme en prévenu, en attendant de le mettre hors la loi.

On voudrait nous pousser, nous acculer à la Révolution violente, qu'on ne pourrait pas procéder autrement.

Est-ce donc la Révolution que cherchent les hommes d'ordre qui nous gouvernent ?

Pour le CONSEIL NATIONAL :

*S. Dereure*; — *Ferroul*, député; — *Jules Guesde*; —  
*Paul Lafargue*, député; — *Prévost*.

14 novembre 1892.

## Le Panama.

*Camarades,*

**Les scandales** du Panama, qui exploitent avec rage contre la République les partis de réaction, n'ont rien à faire avec la **forme du gouvernement.**

Le *Panamisme* — c'est-à-dire la presse, les Pouvoirs publics, le clergé, les « gens du monde » s'entendant, comme larrons en foire, pour se partager l'épargne populaire drainée sous le couvert d'entreprises industrielles — se retrouve dans tous les pays, aussi bien dans l'impériale Allemagne que dans la constitutionnelle Angleterre, aussi bien dans l'autocratique Russie que dans la républicaine Amérique, aussi bien dans la Suisse de Calvin que dans la Rome du Vatican.

Il s'étale sous tous les régimes par lesquels la France a passé depuis l'avènement de la bourgeoisie capitaliste. Il s'appelle la banque du Mississipi à l'aube même de la société moderne. Il s'appelle Teste-Cubièrre sous la Monarchie de Juillet. Il s'appelle Morny-Jecker sous le deuxième et dernier Empire.

Et si, à défaut de la justice, la lumière pouvait être faite sur les divers renouvellements de la Banque de France, sur les agissements du Crédit Foncier, sur les conventions avec les chemins de fer, sur les émissions d'emprunt d'État, il n'est pas une seule de ces enquêtes qui n'aboutit aux mêmes gigantesques escroqueries, à la même corruption générale.

La liquidation en police correctionnelle du Panama et de ses administrateurs de grand chemin n'a rien apporté de nouveau. Elle n'a fait que révéler avec éclat à ceux qui avaient des yeux pour ne rien voir un mal dénoncé de tout temps par les socialistes et qui constitue, pour ainsi dire, *l'état de santé* des sociétés à production capitaliste.

Qui dit système capitaliste dit société basée sur le bien-

être sans travail, sur le produit du travail volé aux travailleurs, sur le *profit* devenu l'unique mobile et l'unique fin de tout et de tous. En s'appropriant les capitaux déjà réalisés — et mis en réserve pour les mauvais jours — la Finance juive et chrétienne ne fait que suivre l'exemple et continuer l'œuvre du Patronat s'appropriant au fur et à mesure de leur création les richesses sorties du labeur prolétarien.

Pour en finir avec les flibusterics financières, il faut en finir avec l'exploitation patronale.

C'est une transformation sociale qui s'impose. Et cette transformation appelée à faire disparaître, avec la féodalité industrielle, terrienne et banquière, le *parasitisme* dont le panamisme n'est qu'une des formes, qui donc pourrait l'accomplir, sinon la classe victime, depuis les travailleurs des villes et des champs, déjà dépossédés et réduits à l'état de salariés, jusqu'à la petite bourgeoisie encore industrielle, qui voit son lendemain de plus en plus compromis dans des krachs laissant derrière eux l'égalité de la misère pour chacun et l'insécurité pour tous ?

Seule, la France du travail, la France qui produit du bras ou du cerveau, organisée en un grand parti de libération, peut, en chassant du pouvoir les voleurs de gauche ou de droite et en prenant elle-même, avec ses élus de classe, le gouvernement de la République, préparer l'ordre nouveau.

### *Camarades,*

C'est à cette tâche, aussi urgente que glorieuse, que vous convie le Parti Ouvrier. C'est sur vous qu'il compte pour l'écrasement des *pourris* de l'opportunisme et pour déjouer les manœuvres des monarchistes de toutes couleurs coalisés au profit d'un retour vers un passé disparu lui-même dans la boue.

Debout tous, pour balayer sans distinction les divers partis politiques bourgeois, également responsables des pirateries et des hontes qui font déborder l'indignation populaire !

Debout pour réclamer et pour imposer au besoin, avec une Constituante nous débarrassant de la Constitution orléaniste de 1875, la revision, non plus seulement d'institutions gouvernementales vingt fois et inutilement revisées depuis un siècle, mais d'une organisation économique qui permet et engendre le vol quotidien et légal dans l'atelier et la concussion dans l'État.

† La classe capitaliste est finie. Elle meurt sur son propre fumier.

Place à la classe ouvrière et paysanne, au prolétariat à la fois manuel et intellectuel, dont la victoire peut seule apporter au monde l'ordre moral et matériel !

Vive la République sociale !

LE CONSEIL NATIONAL :

G. Crépin; — S. Dercœur; — Ferroul, député; — Jules Guesde; — Paul Lafargue, député; — Prévost; — Em. Quesnel.

22 janvier 1893.

## **Socialisme et Patriotisme.**

AUX TRAVAILLEURS DE FRANCE

*Camarades,*

Dans leur rage impuissante contre la marche ascendante du Parti Ouvrier, nos adversaires de classe ont recours à la seule arme qui leur reste : la calomnie. Ils sont en train de dénaturer notre internationalisme comme ils ont essayé de dénaturer notre socialisme. Et, bien que ceux qui affectent de nous présenter comme des *sans-patrie* soient les mêmes hommes qui, depuis un siècle, n'ont su que faire envahir et démembrer la patrie livrée par leur classe au banditisme de la finance cosmopolite et exploitée jusqu'au sang de la Ricamarie et de Fourmies, pas plus que nous ne

leur avons permis de confondre la solution collectiviste avec l'anarchie, cette caricature de l'individualisme bourgeois, nous ne les laisserons traduire notre glorieux cri de : *Vive l'Internationale !* par l'inepte hoquet de : *A bas la France !*

Non, l'internationalisme n'est ni l'abaissement, ni le sacrifice de la patrie. Les patries, lorsqu'elles se sont constituées, ont été une première et nécessaire étape vers l'unité humaine à laquelle nous tendons et dont l'internationalisme engendré par toute la civilisation moderne, représente une nouvelle étape, aussi inéluctable. Et de même que la patrie française ne s'est pas organisée contre les différentes provinces qu'elle arrachait à un antagonisme caduc pour les solidariser, mais en leur faveur et pour leur plus libre et large vie, de même la patrie humaine que réclame l'état social de la production, de l'échange et de la science, ne s'opère pas, ne peut pas s'opérer aux dépens des nations de l'heure présente, mais à leur bénéfice et pour leur développement supérieur.

On ne cesse pas d'être patriote en entrant dans la voie internationale qui s'impose au complet épanouissement de l'humanité, pas plus qu'on ne cessait à la fin du siècle dernier d'être Provençal, Bourguignon, Flamand ou Breton, en devenant Français.

Les internationalistes peuvent se dire, au contraire, les seuls patriotes, parce qu'ils sont les seuls à se rendre compte des conditions agrandies dans lesquelles peuvent et doivent être assurés l'avenir et la grandeur de la patrie, de toutes les patries, d'antagoniques devenus solidaires.

En criant *vive l'Internationale !* ils crient *vive la France du Travail !* vive la mission historique du prolétariat français qui ne peut s'affranchir qu'en allant à l'affranchissement du prolétariat universel !

Les socialistes français sont encore patriotes à un autre point de vue et pour d'autres raisons : parce que la France a été dans le passé et est destinée à être dès maintenant un

des facteurs les plus importants de l'évolution sociale de notre espèce.

Nous voulons donc — et ne pouvons pas ne pas vouloir — une France grande et forte, capable de défendre sa République contre les monarchies coalisées et capable de protéger son prochain 89 ouvrier contre une coalition, au moins éventuelle, de l'Europe capitaliste.

C'est la France qui, avec Babeuf, Fourier et Saint-Simon, a commencé l'élaboration des idées socialistes auxquelles Marx et Engels ont apporté leur couronnement scientifique.

C'est la France qui, après avoir déchainé sur le monde la révolution bourgeoise, préface indispensable de la Révolution prolétarienne, a été le grand champ de bataille de la *lutte de classe*, mettant sans compter au service de la rédemption du travail ses héroïques insurgés de Lyon 1832, et de Paris 1848 et 1871.

C'est la France qui, bien que décimée par les massacres versaillais, relevait en 1880, dans son immortel Congrès de Paris, le drapeau de l'Internationale tombé dans son propre sang et initiait les Premier-Mai; c'est elle qui, la première, plantait sur les hôtels de ville enlevés à coups de bulletins de vote, le rouge drapeau du prolétariat en marche vers la conquête du pouvoir politique.

Et c'est parce que son passé révolutionnaire répond de son avenir socialiste que lorsqu'elle s'est trouvée en péril, il y a vingt-trois ans, elle a vu accourir pour sa défense, sous les plis du drapeau tricolore, les internationalistes d'Italie, d'Espagne et d'ailleurs, pendant que la naissante démocratie socialiste allemande se mettait, au péril de sa liberté, en travers d'un démembrement aussi imbécile que criminel.

Mais, parce que nous sommes patriotes, nous ne voulons pas de la guerre qui, heureuse ou malheureuse, ne saurait aboutir qu'à des désastres sans exemple, étant donné les millions d'hommes précipités sur le champ de bataille et l'outillage de mort dont ils seront armés.

Nous ne voulons pas de la guerre qui, quelle que soit son issue, ne ferait, contre l'Occident épuisé, que le jeu de la barbarie asiatique représentée par le tzarisme russe.

Nous voulons la paix, la paix à outrance, parce qu'elle travaille pour nous et contre la domination capitaliste et gouvernementale qu'il s'agit d'anéantir et qui ne peut prolonger sa misérable et néfaste existence que par la division et l'entr'égorgement des peuples.

Nous voulons la paix, parce que l'ordre bourgeois est condamné à en mourir.

Et maintenant que nous avons établi comment, loin de s'exclure, patriotisme et internationalisme ne sont que deux formes, se complétant, du même amour de l'humanité, nous répétons bien haut à la face de nos calomniateurs :

Oui, le Parti Ouvrier Français ne fait qu'un avec la Démocratie-socialiste allemande contre l'Empire d'Allemagne.

Oui, le Parti Ouvrier Français ne fait qu'un avec le Parti Ouvrier Belge contre la monarchie bourgeoise des Cobourg.

Oui, le Parti Ouvrier Français ne fait qu'un avec les travailleurs et les socialistes d'Italie contre la monarchie de Savoie.

Oui, le Parti Ouvrier Français ne fait qu'un avec le jeune et déjà si puissant Parti du Travail d'Outre-Manche contre le constitutionnalisme oligarchique et capitaliste d'Angleterre.

Oui, nous ne faisons et ne continuerons à ne faire qu'un avec les prolétaires des deux mondes contre les classes dirigeantes et possédantes de partout.

Et nous comptons sur nos camarades français, sur le peuple de l'atelier et du champ, pour se joindre au Conseil national du Parti dans ce double cri qui n'en fait qu'un :

Vive l'Internationale ! Vive la France !

LE CONSEIL NATIONAL :

*G. Crépin* ; — *S. Dercure* ; — *Ferroul*, député ; →

*Jules Guesde* ; — *Paul Lafargue*, député ; →

*Prévost* ; — *Quesnel*.

23 janvier 1893.

## Les Elections législatives de 1893.

C'est avec fierté et confiance que le Parti Ouvrier aborde les élections législatives de 1893.

Pour la première fois, à l'action partielle locale va succéder une action générale.

Dans plus de cent circonscriptions des candidatures sont d'ores et déjà posées, qui, se réclamant du même programme, relevant de la même organisation, aboutiront dans la nouvelle Chambre à une représentation organique du prolétariat français, désormais sûr de l'avenir.

Le seul fait d'affronter un champ de bataille de cette étendue, sans distinction entre les milieux agricoles et les milieux industriels, démontre, en même temps que les nombreuses et puissantes racines poussées par le Parti, la véritable révolution opérée dans l'opinion publique, aussi ouverte aujourd'hui qu'elle était fermée autrefois à la théorie socialiste.

### *Les origines du Parti.*

Nous datons à peine de 1879. C'est le Congrès national de Marseille qui, continuant et complétant les grands Congrès de l'Association internationale des travailleurs, a appelé la France ouvrière à se constituer en parti de classe pour la conquête du pouvoir politique et la socialisation des moyens de production. Nous n'étions alors qu'une poignée — quelques fous, à entendre nos adversaires, c'est-à-dire tout le monde. Et cette poignée de fous, en moins de quatorze ans, a, avec ses Premier Mai, mis sens dessus dessous possédants et gouvernants. Elle a, en 1892, livré et gagné une bataille municipale qui s'est chiffrée par 170.00 voix, 740 élus et 29 Hôtels de Ville emportés d'assaut parmi lesquels ceux de Roubaix et de Marseille, de Montluçon et de Narbonne, de Caudry, la Ciotat, Thizy, Cours, Beaucaire, etc.

C'est autour de son socialisme scientifique, devenu l'axe de la politique, que tournent tous les partis bourgeois : les uns, pour lui montrer le poing de Dupuy jouant au Bismarck, les autres, pour le contrefaire, *ad majorem Ecclesie gloriam*, avec de Mun ; d'autres encore, pour lui emprunter, comme Goblet, jusqu'à la journée de huit heures, ce dernier mot de l'utopie devenue la plus urgente des questions à résoudre.

Et dans quelques semaines, ce sera plus d'un demi-million de combattants qui rallieront le drapeau, stimulés par la dernière grande victoire de la démocratie-socialiste allemande, et décidée à remettre la France de Juin et de la Commune à l'avant-garde des travailleurs de partout en marche vers l'ordre nouveau.

### *Son programme*

Ce que veut le Parti — et ce que veulent comme lui et avec lui tous les partis socialistes de l'Ancien et du Nouveau-Monde, — personne ne l'ignore ou n'est en droit de l'ignorer.

Nous voulons que, de même qu'il a cessé d'être un *moyen de consommation* pour l'homme (période anthropophagique) l'homme cesse d'être pour son semblable un *moyen de production ou d'exploitation* (esclavage, prolongé en servage d'abord, en salariat ensuite).

Par suite des forces non humaines de production créées ou créables par la science et ses applications, le bien-être et une existence réellement humaine sont finalement devenus possibles — et par conséquent nécessaires — pour tous les membres de la société, dont la division en classe souffrante et en classe jouissante, en classe à sur-travail et en classe à sur-loisir, indispensable au progrès dans le passé, constitue actuellement le principal obstacle à tout progrès ultérieur.

Rançon d'une humanité ignorante et impuissante, la misère et la servitude du plus grand nombre des producteurs

de toute richesse peuvent aujourd'hui et doivent disparaître dans l'intérêt général et supérieur de l'espèce.

Il suffit pour cela, que, de même qu'elle a pris, au moins dans les pays à suffrage universel, la direction de son outillage politique, la société, composée de membres égaux en droits et en devoirs, prenne la direction de son outillage économique. Plus de salariés et de salariants, fatalement en lutte perpétuelle ! Plus de prolétaires et de capitalistes, condamnés à une guerre de tous les jours pour le partage du produit ! Mais une grande famille humaine, sans droit d'aînesse pour personne, collectivement maîtresse de ses forces productives et les mettant collectivement en valeur, dans la paix sociale enfin réalisée par l'égalité et complète satisfaction des besoins de chacun et de tous !

### *La propriété*

Est-ce à dire, comme le prétend l'ignorance ou la mauvaise foi d'une presse à la solde, que — parce que nous ne voyons de solution aux antagonismes sociaux, convulsant de plus en plus le monde moderne, que dans la *propriété nationale* doublant la *souveraineté nationale* et en faisant une réalité, — nous entendions supprimer la *propriété individuelle* ?

Seuls des aveugles — de nature ou de volonté — peuvent tenir un pareil langage. La propriété individuelle, qu'on nous accuse de vouloir abolir, mais elle se meurt, mais elle est morte, sans que le Parti Ouvrier soit pour rien dans ce décès. La propriété individuelle de l'outil — rouet, métier à main, scie, forge, moulin à vent, diligence, etc. — c'est la propriété actionnaire, c'est-à-dire collective, des voies ferrées, des hauts-fourneaux, des filatures et des tissages mécaniques, des scieries et des minoteries qui l'a tuée. La propriété individuelle de la petite boutique, c'est la propriété, également collective, des grands magasins qui l'achève un peu tous les jours. Il n'est pas jusqu'à la propriété individuelle

de l'épargne qui ne disparaisse, au toucher de la plus collective des finances, dans les krachs d'une Union générale et d'un Comptoir d'escompte ou dans les escroqueries d'un Panama.

Des nécessités de la production et de l'échange moderne, tels que les ont révolutionnés la machine et la vapeur, une forme nouvelle de propriété est née, la *propriété capitaliste*, qui, vivant de la mort de la propriété individuelle caractérisée par le travail du propriétaire, se distingue, elle, par le non-travail de ses titulaires. Où est le travail des actionnaires et des obligataires des chemins de fer, des mines, des hauts-fourneaux, des banques, d'un *Louvre* ou d'un *Bon Marché* ?

C'est de cette seule propriété capitaliste, destructive de la propriété privée des travailleurs, que nous poursuivons la destruction ou, plus exactement, la socialisation, parce que sa restitution à l'ensemble des travailleurs — ou à la société — peut seule remettre en possession, arracher à leur situation de prolétaires ou de dépossédés, les victimes par millions qu'elle a expropriées; parce que, d'autre part, *il n'est pas d'autre moyen d'assurer aux producteurs la propriété ou la jouissance individuelle des fruits de leur travail.*

### *Pour les paysans*

Aussi, loin de menacer ce qui subsiste encore de propriété réellement personnelle, la propriété paysanne, le Parti Ouvrier a-t-il déclaré qu'aussitôt au pouvoir il la libérerait de tout impôt, d'argent ou de sang, ainsi que des dettes hypothécaires et chirographaires qui la rongent. Dès à présent, il a pris sa défense en main contre les pilleries du fisc, les traquenards de la finance et les envahissements du capitalisme terrien. C'est lui qui, à Marseille, l'automne dernier, après s'être penché sur Jacques Bonhomme et avoir recueilli ses doléances, les a le premier formulées en programme agricole également protecteur du cultivateur-propriétaire, du journa-

lier, du fermier et du métayer, et n'excluant que le *rentier du sol*, le parasite. De même que c'est lui encore qui, pas plus tard qu'hier, par l'organe de l'élu du Tarn, Jaurès, voulait commencer à mettre quelque chose dans l'assiette vide où depuis un siècle on affecte de donner à manger à notre paysannerie française, en la déchargeant immédiatement du principal de l'impôt foncier.

Le Parti Ouvrier, en effet, ne distingue pas, n'a jamais distingué entre les exploités. Il appelle à s'affranchir en s'unissant, aussi bien les travailleurs des champs que les travailleurs des villes, aussi bien les salariés du magasin et du bureau que les salariés de l'atelier, aussi bien le travail intellectuel et scientifique que le travail plus particulièrement manuel. Il ne s'adresse pas seulement aux *sans propriété d'aujourd'hui*, mais aux *sans propriété de demain*, c'est-à-dire à cette classe moyenne que la concurrence de la grande industrie, du grand commerce et de la grande culture frappe tous les jours mortellement et qui se voit de plus en plus enlever, avec ses moyens de travail, l'indépendance qui lui est si chère.

Et ce que leur dit le Parti Ouvrier, c'est-à-dire le Parti du Travail, ouvert à toutes les utilités et activités sociales, c'est ce que leur crie une expérience de tout un siècle. C'est qu'ils n'ont rien à attendre de la République de l'heure présente, tant qu'elle sera aux mains de la nouvelle féodalité industrielle, commerciale, terrienne et financière qui, sous la diversité des étiquettes gouvernementales, possède et exploite la France depuis 1789. C'est qu'ils n'obtiendront satisfaction qu'autant qu'installant leur classe au pouvoir, ils se mettront en mesure de se servir eux-mêmes.

*Le bilan de la Chambre.*

Si depuis quatre années — pour nous limiter à la Chambre qui s'en va sous l'indignation et le mépris populaire — banqueroute a été faite à toutes les espérances; si, au lieu des réformes, mêmes partielles, on n'a vu venir que la fusillade de Fourmies, les assommades parisiennes, le *déccubrisage* de la Bourse du Travail, les scandales impunis de Panama, de nouveaux impôts et de nouveaux emprunts aboutissant à un nouveau déficit, et le Dahomey sur le Tonkin et le Siam sur le Dahomey, c'est que c'est toujours la même féodalité capitaliste qui gouverne sous Carnot, comme elle gouvernait sous Bonaparte et sous les d'Orléans — à son profit et contre nous.

Divisée à de certains moments, dans les temps calmes, pour la satisfaction de ses ambitions rivales, cette classe, qui vit sur la nation productive comme le gui sur le chêne, se retrouve une, ne fait qu'une seule masse réactionnaire, lorsque, comme en 1871, il s'agissait de noyer dans le sang de Paris les revendications ouvrières, ou lorsque, comme aujourd'hui, il s'agit de faire échec au socialisme grandissant.

La République redevient, comme il y a vingt-deux ans, la meilleure des monarchies pour les monarchistes, du moment que, confisquée par les voleurs du capital, elle fait feu de tous les pouvoirs de l'État contre les volés du travail. C'est à qui, parmi les conservateurs les plus *bornes*, s'y ralliera, sur l'ordre et à l'exemple du « Vieux du Vatican ».

C'est donc un *changement de classe au gouvernement* qui s'impose, pour sortir de la boue, mêlée de sang, où s'effondre jusqu'à l'idée républicaine, pour en finir avec une crise de plus en plus générale et de plus en plus permanente.

En dehors du Parti Ouvrier et de son avènement au pouvoir, en dehors du socialisme purifiant et fécondant la République, il n'y a pas de salut. Les uns le savent, les autres commencent à le pressentir.

### *Les calomnies des adversaires.*

Et ce ne sont pas les ineptes calomnies auxquelles sont réduits nos adversaires aux abois, qui empêcheront villes et campagnes, travailleurs de tout ordre, classe ouvrière déjà dépossédée et classe moyenne à la veille de l'être, de se joindre au Parti et de lutter et de triompher avec lui.

Que va-t-on élabaudant ? Que nous sommes le Parti de la violence, que nous voulons attenter au suffrage universel, alors que depuis la formation des travailleurs en parti politique ils n'ont jamais eu recours à d'autre arme que le bulletin de vote ?

Les violents ! mais ne sont-ce pas précisément nos hommes d'ordre, les légalitaires des classes *dirigeantes* qui, après avoir usé et abusé de la Bastille reconstruite et multipliée contre notre propagande, emploient couramment les charges de cavalerie et les décharges des lebelles contre les plus légales des grèves et les plus pacifiques des manifestations ?

Ceux qui font plus qu'attenter au suffrage universel, ceux qui le confisquent dans la mesure de leur courage, ne sont-ce pas les opportunistes à la Dupuy et les radicaux à la Peytral qui, aux applaudissements de la droite et de la gauche, après avoir ligotté la souveraineté nationale avec leur loi contre les candidatures multiples, la *passent à tabac* à coups d'arrêtés et de décrets, dans la personne de ses élus, arrachés comme Ferroul, Dormoy, Bernard Cadenat et autres, aux mandats de maires et d'adjoints socialistes qu'ils tiennent du libre suffrage de leur commune ? ?

### *L'internationalisme.*

On va plus loin dans la campagne d'infamies ouverte contre le Parti Ouvrier. Depuis quelques mois le mot d'ordre est donné de nous dénoncer comme des ennemis publics, comme des traîtres au pays.

Et pourquoi ?

Parce que, non moins révoltés contre la mélinite dite patriotique que contre la dynamite anarchiste, nous sommes résolument opposés à toute guerre entre les peuples et parce que, au lieu de pousser les travailleurs des diverses patries à s'entretuer pour la plus grande gloire et au seul profit de leurs exploités politiques et économiques, nous les provoquons à s'entendre et à s'unir pour affranchir en commun leurs patries respectives.

On ne répond pas à de pareilles insanités, surtout lorsque ces charlatans de patriotisme sont les mêmes bourgeois qui, maîtres de la France de la Révolution, n'ont su que la faire deux fois envahir et deux fois démembrer, qui, après être en 1870 partis en guerre contre l'Internationale parisienne au cri de : A Berlin ! A Berlin ! ont, de capitulation en capitulation, cédé honteusement l'Alsace-Lorraine, et qui livrent journellement le travail et l'épargne nationale à l'exploitation cosmopolite de financiers à la Hirsch et à la Cornélius Herz et de patrons à la Holden et à la Siemens.

Le Parti Ouvrier Français est le seul Parti vraiment patriote, parce que seul de la France avilie, traînée en mendicante et en dupe aux pieds du pendeur de toutes les Russies, il refera la grande France, la France émancipatrice qui, pour faire « trembler les tyrans » et imposer la paix au monde, n'aura qu'à prendre la tête du mouvement socialiste international.

LE CONSEIL NATIONAL.

29 juillet 1893.

---

## Les élections municipales de 1896.

*Camarades,*

Cette année, comme en 1892, les élections municipales vont, par toute la France, coïncider avec la manifestation internationale du premier Mai. Et, aujourd'hui comme alors, nous vous appelons à manifester votre solidarité avec le prolétariat universel, qui a charge d'émancipation humaine, en marchant, sous le drapeau et avec le programme de votre classe, à l'assaut des Hôtels de Ville arrachés à la bourgeoisie de toutes couleurs.

Il s'agit de poursuivre l'œuvre si bien commencée il y a quatre ans, lorsque, pour notre entrée en ligne, nous avons conquis à l'idée nouvelle, au parti du travail et de l'avenir, les municipalités de Roubaix, Marseille, Montluçon, Narbonne, La Ciotat, Thizy, etc., en même temps que nous jetions de vaillantes minorités dans les Conseils de cent autres communes, tant urbaines que rurales.

Que cette conquête du pouvoir municipal soit la solution du problème social, qu'elle puisse en finir avec le salariat — dernière et pire forme de l'esclavage, — c'est ce que nous ne vous avons jamais dit et ce que nous ne vous dirons jamais, parce que ce serait vous livrer à la plus dangereuse des illusions.

Non. L'affranchissement de la société par le travail affranchi, qui est d'ordre national et international, échappe forcément à cette impuissance organisée qu'est la commune de l'heure présente, dominée à la fois par les nécessités économiques et par l'arbitraire politique de l'État bourgeois et de ses agents.

Mais si le Gouvernement, si le pouvoir central passé aux mains de la classe prolétarienne est — et demeure — l'instrument indispensable de la Révolution sociale; si le terrain

municipal ne peut être, en quelque sorte, qu'un champ de manœuvre et d'entraînement pour l'armée socialiste, le devoir des travailleurs conscients n'en est pas moins de déloger la féodalité industrielle, agricole et financière, de nos mairies retournées contre elle et devenues autant de bases d'opération pour notre marche en avant.

*Camarades,*

Ce n'est pas sans de puissantes raisons que notre Congrès national de Romilly décidait, en septembre dernier, qu'il y avait lieu d'engager la lutte partout où le Parti Ouvrier trouverait, pour composer ses listes, assez d'hommes indépendants — ou prêts à tous les sacrifices.

S'il vous a crié : Aux urnes ! par la voix unanime de ses délégués, c'est d'abord qu'un parti — surtout un parti d'avant-garde comme le nôtre, — ne vit que d'action, d'action encore, d'action toujours, l'imbécile *politique des bras croisés*, sous quelque forme qu'elle se produise, n'ayant qu'un nom : le suicide.

C'est d'autre part, que les assemblées communales, véritables écoles d'administration, peuvent et doivent préparer les cerveaux ouvriers à la tâche essentielle qui les attend : la direction des grands services collectivistes de la société de demain.

C'est encore que, si les réformes profondes, atteignant dans leurs racines la misère et la servitude ouvrières, sont interdites aux élus socialistes des communes, ils ont dans leur ressort toute une série d'améliorations partielles, concernant l'enfance, la maternité, la vieillesse, l'hygiène des travailleurs, et de nature à entraîner dans notre orbite les masses se sentant pour la première fois protégées.

C'est enfin que les Conseils municipaux — ne l'oublions pas — donnent sur le Sénat, qu'ils commandent de leurs votes ; c'est qu'ils nous fournissent, par suite, le moyen de

pénétrer dans cette dernière citadelle de la réaction capitaliste pour la démanteler et en débarrasser la voie de la République non plus de mot, mais de fait.

*Aux urnes, donc, camarades !*

Malgré les difficultés de tous genres qui se dressent devant nous ; bien que la loi qui proclame la gratuité des fonctions municipales se fasse la complice du patronat pour écarter par la faim, de l'administration des communes, tous ceux qui, comme vous, n'ont que leur travail pour vivre, nous vaincrons, si nous savons faire l'effort nécessaire.

Prélude et gage du triomphe qui attend le socialisme aux élections générales de 1898, la journée du 3 mai marquera une glorieuse étape vers la libération définitive. Elle sera une éclatante affirmation de nos forces accrues, une nouvelle et décisive signification, au vieux monde d'iniquités qui nous écrase, que ses jours sont comptés et que, quoiqu'il fasse, il n'a plus qu'à disparaître.

Vive le Parti Ouvrier !

Vive la République sociale !

LE CONSEIL NATIONAL :

*Carnaud, député ; — René Chauvin, député ; —  
S. Dereure ; — Ferroul ; — Fortin ; — Jules  
Guesde, député ; — Paul Lafargue ; — Maussa ;  
— Prévost ; — Roussel ; — Aline Valette ; —  
Alexandre Zévaès.*

Mars 1896.

---

## L'affaire Dreyfus.

AUX TRAVAILLEURS DE FRANCE.

Quoique ce qu'on appelle l'affaire Dreyfus n'ait pas mis et ne risque pas de mettre en mouvement la partie organisée et consciente du prolétariat, le Conseil national croit devoir rappeler aux travailleurs que leur place n'est ni d'un côté ni de l'autre des fractions militaires aux prises et également ennemies de notre classe et du socialisme.

Libre à la bourgeoisie politicienne et littéraire de se diviser sur la culpabilité ou l'innocence d'un capitaine d'État-Major ou d'un commandant d'infanterie et de s'entredéchirer, au nom de la patrie, du droit, de la justice et autres mots vides de sens tant que durera la société capitaliste.

Les prolétaires, eux, n'ont rien à faire dans cette bataille, qui n'est pas la leur, et dans laquelle se heurtent des Bois-deffre et des Trarieux, des Cavaignac et des Yves Guyot, des Pellieux et des Galliffet. Ils n'ont, du dehors, qu'à marquer les coups et à retourner, contre l'ordre ou le désordre social, les scandales d'un Panama militaire s'ajoutant aux scandales d'un Panama financier.

Nous entendons bien qu'il peut y avoir des victimes et que c'est pour leur libération que, faisant appel aux plus nobles sentiments, on voudrait nous entraîner dans la bagarre. Mais que pourraient être ces victimes — de la classe adverse — comparées aux victimes par millions qui constituent la classe ouvrière et qui, enfants, femmes, hommes, torturés dans les bagnes patronaux, passés au fil de la faim, ne peuvent compter que sur elles-mêmes, sur leur organisation et leur lutte victorieuse pour se sauver ?

C'est à elles, et à elles seules que se doit le Parti socialiste, le Parti ouvrier, qui, après avoir arraché, comme il était

nécessaire, son masque démocratique à l'antisémitisme et exposé en pleine lumière son vrai visage de réacteur, ne saurait sans duperie et sans trahison se laisser un seul instant dévier de sa route, suspendre sa propre guerre et s'égarer dans des redressements de torts individuels qui trouveront leur réparation dans la réparation générale. C'est à ceux qui se plaignent que la justice a été violée contre un des leurs à venir au socialisme, qui poursuit et fera la justice pour tous, et non au socialisme à aller à eux, à épouser leur querelle particulière.

De même que, lors de l'aventure boulangiste, nous n'avons été ni rue de Sèze, ni rue Cadet. Ne voulant rien entendre ni à Ferry ni à Boulanger, socialistes nous étions et socialistes nous sommes restés, rappelant à leur devoir de classe les travailleurs tentés de se laisser prendre par les uns au nom de la République à défendre, par les autres au nom de la pourriture opportuniste à balayer.

De même aujourd'hui, dans cette nouvelle crise que traversent les classes dirigeantes, nous n'avons à être ni Esterhasiens ni Dreyfusards, mais à rester parti de classe, ne connaissant et ne combattant que la lutte de classe pour l'émancipation du travail et de l'humanité.

A la chinoiserie d'une révision constitutionnelle par laquelle les habiles du radicalisme s'efforçaient de détourner de sa mission historique l'armée en marche des prolétaires, nous avons toujours opposé la réalité de la révision — ou de la révolution — sociale, qui est et doit être notre objectif unique.

A plus forte raison, à la révision de procès militaires ou civils pour laquelle on prétend aujourd'hui confisquer nos efforts, opposerons-nous et devons-nous opposer cette révision — ou cette révolution — sociale, qui n'en finira pas seulement avec tels ou tels grands chefs militaires, mais avec le militarisme lui-même, qui ne fait qu'un avec le capitalisme et ne disparaîtra qu'avec lui.

Travailleurs de France, socialistes, à vos pièces, rien qu'à vos pièces, et feu sur tout ce qui n'est pas votre classe et votre cause !

LE CONSEIL NATIONAL.

24 juillet 1898.

## **Le ministère Waldeck-Millerand-Galliffet.**

*Citoyens,*

En sortant du groupe dit d'Union Socialiste de la Chambre, qui venait de fournir un gouvernant à la République bourgeoise, les représentants de la France ouvrière et socialiste organisée n'ont pas obéi à un simple mouvement de colère, pas plus qu'ils n'ont entendu limiter à la protestation d'un moment leur action commune.

Il s'agissait d'en finir avec une politique prétendue socialiste, faite de compromissions et de déviations, que depuis trop longtemps on s'efforçait de substituer à la politique de classe, et par suite révolutionnaire, du prolétariat militant et du Parti socialiste.

La contradiction entre ces deux politiques devait infailliblement se manifester un jour ou l'autre. Et par l'entrée d'un socialiste dans un ministère Waldeck-Rousseau, la main dans la main du fusilleur de Mai, elle s'est manifestée dans des conditions de gravité et de scandale telles qu'elle ne permettait plus aucun accord entre ceux qui avaient compromis l'honneur et les intérêts du socialisme et ceux qui ont charge de les défendre.

Le Parti socialiste, parti de classe, ne saurait être ou devenir, sous peine de suicide, un parti ministériel. Il n'a pas à partager le pouvoir avec la bourgeoisie, dans les mains de laquelle l'État ne peut être qu'un instrument de conservation et d'oppression sociale. Sa mission est de le lui arra-

cher pour en faire l'instrument de la libération et de la Révolution sociale.

Parti d'opposition nous sommes, et parti d'opposition nous devons rester, n'envoyant des nôtres dans les Parlements et autres assemblées électives qu'à l'état d'ennemis, pour combattre la classe ennemie et ses diverses représentations politiques.

C'est dans cet esprit que, depuis un siècle, c'est sur ce terrain que, depuis la Commune notamment, s'organisent et agissent les classes ouvrières des Deux-Mondes en un grand parti international, dont nous eussions été indignes et qui eût pu justement nous accuser de désertion, si, sur le champ de bataille national, dont nous sommes responsables, nous n'avions maintenu la tactique en dehors de laquelle il n'y a pas de victoire possible.

Déterminés à mener jusqu'au bout cette œuvre de salut socialiste, rien ne pourra nous diviser. L'union la plus étroite s'impose, que nous nous engageons à maintenir.

Et nous comptons sur les travailleurs de France pour répondre à notre appel, en signifiant à ceux qui tenteraient encore de les détourner de leurs intérêts et de leur devoir de classe, que l'heure des dupes est passée.

Nous comptons sur eux pour, instruits par l'expérience, se serrer plus compacts autour du drapeau et mener avec nous jusqu'au triomphe définitif le bon combat, le combat nécessaire de la classe ouvrière contre la classe capitaliste, de la Révolution contre toutes les réactions coalisées.

### *Pour le Parti Ouvrier Français :*

#### LE CONSEIL NATIONAL :

*Bach*, conseiller municipal de Toulouse; — *J.-B. Bénézech*, député de l'Herault; — *Bernard Cadenat*, député des Bouches-du-Rhône; — *Ch. Brunellière*, conseiller municipal de Nantes; — *René Chauvin*; — *G. Delory*, maire de

Lille ; — *Dufour*, député de l'Indre ; — *Ferrero*, député du Var ; — *Ferroul*, député de l'Aude ; — *Ed. Fortin* ; — *Gabriel Farjat* ; — *Jules Guesde* ; — *Krauss*, député du Rhône ; — *Paul Lafargue* ; — *Raymond Lavigne* ; — *H. Légitimus*, député de la Guadeloupe ; — *H. Millet*, conseiller municipal de Romilly ; — *Pastre*, député du Gard ; — *Pédron* ; — *Prévost* ; — *Roussel*, maire d'Ivry ; — *Sauvanet*, député de l'Allier ; — *Alexandre Zévaès*, député de l'Isère.

*Pour le Parti socialiste révolutionnaire :*

LA COMMISSION ADMINISTRATIVE :

*Allard*, député du Var ; — *Argyriadès* ; — *Eugène Baudin* ; *J.-L. Breton*, député du Cher ; — *Calmels* ; — *Chauvière*, député de la Seine ; — *Coutant*, député de la Seine ; — *Louis Dubreuilh* ; — *Ebers* ; — *Pierre Forest* ; — *Albert Goullé* ; — *Guyot* ; — *E. Landrin*, conseiller municipal de Paris ; — *H. Le Page* ; — *St. Létang*, député de l'Allier ; — *Léon Martin* ; — *Paquier* ; — *Louis Parassols* ; — *Henri Place* ; — *Eug. Restiaux* ; — *Maxence Roldes* ; — *Marcel Sembat*, député de la Seine ; — *Eug. Thomas*, conseiller général de la Seine ; — *Edouard Vaillant*, député de la Seine ; — *Walter*, député de la Seine.

*Pour l'Alliance communiste révolutionnaire :*

LES SECRÉTAIRES ET LES ELUS :

*Berthaut*, conseiller municipal de Paris ; — *Dejeante*, député de la Seine ; — *Faillet*, conseiller municipal de Paris ; — *Arthur Groussier*, député de la Seine ; — *Marchand* et *Pasquet*, secrétaires de l'Alliance.

14 juillet 1899.

---

## **Aux Fédérations, Agglomérations, Groupes et Syndicats adhérents.**

*Camarades,*

Nous avons dû inscrire à l'ordre du jour du Congrès d'Épernay le projet d'un « Congrès général extraordinaire du socialisme français, à l'effet de décider si la lutte de classe, qui est la base même du socialisme, permet l'entrée d'un socialiste dans un ministère bourgeois ».

C'est l'entrée de Millerand dans le cabinet Waldeck-Rousseau-Galliffet qui a pose — et imposé — la question.

Entrée qui était en contradiction, non seulement avec tous les principes et la tactique du Parti Ouvrier Français, parti de classe, et, par suite, révolutionnaire, mais avec la conduite même du Groupe socialiste de la Chambre, puisque dans la dernière législature, avant même de s'être tracé des frontières doctrinales, il était unanime à interdire à ses membres toute candidature aux fonctions de questeur, considérées comme un des rouages du pouvoir exécutif de la bourgeoisie.

Entrée qui s'est opérée, d'autre part, sans qu'aient été consultés préalablement, soit le Groupe socialiste de la Chambre, soit le Comité d'entente socialiste, soit une quelconque des cinq organisations adhérentes.

Si donc a été brisée l'union socialiste, qui nous acheminait vers l'unité, ce n'est pas par nous, restés fidèles à toutes les traditions et à la loi commune du Parti. La scission, qu'on nous accuse avec tant de tapage d'avoir provoquée, est l'œuvre — et l'œuvre exclusive — de ceux qui ont poussé l'indépendance jusqu'à désertir le terrain commun, celui de l'opposition socialiste sur lequel nous étions tous groupés, pour aller au pouvoir, comme ministre ou comme ministériels.

En dénonçant à la France ouvrière et socialiste ce *fait nouveau*, qui caractérisait et inaugurerait en même temps une

politique nouvelle, nous n'avons, quoi qu'on en ait dit et écrit, visé et excommunié personne, les indépendants qui ne relèvent que de leur conscience ou de leurs électeurs n'étant pas de notre ressort.

Nous n'avons fait que défendre la théorie et la pratique socialistes, telles qu'elles avaient été toujours et partout affirmées. Nous n'avons fait que maintenir le Parti sur le terrain de lutte de classe et d'opposition révolutionnaire où l'avaient placé tous nos Congrès, nationaux et internationaux, depuis vingt ans.

*Camarades,*

Nous n'étions pas libres d'agir autrement, sans faillir au mandat que nous tenons de votre confiance. De par les statuts du Parti, le rôle étroit du Conseil national est de « veiller à l'exécution des décisions des Congrès et de prendre toutes les mesures que peuvent commander les circonstances (1) » : il lui faut, d'un Congrès à l'autre, aviser à ce que, dans son programme et dans sa tactique, le Parti Ouvrier ne reçoive aucun dommage.

En publiant, avec la Commission administrative du Parti Socialiste Révolutionnaire et le secrétariat de l'Alliance Communiste, le *manifeste d'avertissement* que l'on exploite contre nous, de même qu'en y apposant, selon la règle, la signature de la minorité des membres absents, le Conseil national n'a fait que son devoir. Au Parti, maintenant, à faire le sien. Notre responsabilité finit avec l'ouverture du Congrès d'Épernay : la vôtre va commencer, puisque « la direction du Parti appartient exclusivement au Parti lui-même réuni en Congrès national annuel ».

Vous direz, dans la plénitude de votre souveraineté, si vous entendez demeurer, non pas de paroles mais d'actes,

---

(1) Article 5, titre III.

un parti de lutte de classe, tous les prolétaires unis contre toutes les bourgeoisies divisées, ou si, par l'entente avec la fraction dite avancée de la classe ennemie, il vous convient d'aller jusqu'à la collaboration directe avec la classe dans son ensemble sous la forme de partage du pouvoir politique.

Vous direz si vous êtes prêts à verser dans un socialisme ministériel ou de gouvernement, qui n'est lui-même qu'une rétrogradation sur le *socialisme d'Etat* condamné d'une seule voix par tout le socialisme international, ou si, au contraire, l'expropriation politique et économique de la classe capitaliste continuera à être votre unique objectif, comme elle est la condition nécessaire de tout affranchissement du travail et de la société.

...

Mais avant que vous vous prononciez, pour que vous puissiez vous prononcer en connaissance de cause, laissez-nous écarter quelques-uns des sophismes par lesquels on a pu chercher à vous surprendre, et vous faire toucher du doigt les conséquences de la politique gouvernementale à laquelle on voudrait vous entraîner.

On vous a dit — et l'on vous redira — que l'acceptation d'un portefeuille par un socialiste n'est que la suite, — pour ne pas dire le triomphe — de cette conquête des Pouvoirs publics, qui est, a été et restera, quand même, notre méthode. Ayant déjà des maires, des conseillers généraux, des députés, pourquoi n'aurions-nous pas des ministres ?

Mais parce qu'il n'y a rien de commun entre les municipalités, les Conseils généraux, la Chambre, voire le Sénat, qui ayant à leur base l'élection, *s'ouvrent du dehors* sous la poussée des travailleurs, de leur nombre et de leur organisation, nous permettant d'y pénétrer en ennemis, et les ministères qui *ne s'ouvrent, eux, que du dedans*, dans la mesure où leurs détenteurs bourgeois peuvent avoir intérêt à y

introduire un des nôtres pour leur servir de collaborateur ou de couverture.

Les mots mêmes protestent contre l'équivoque que l'on s'efforce de créer.

Conquérir le pouvoir politique exclut jusqu'à l'idée d'en recevoir ou d'en solliciter un morceau, des miettes. Ce n'est pas *avec* la bourgeoisie, c'est *contre* elle que nous enlevons et qu'il faut continuer à enlever, à la baïonnette du scrutin, toutes les positions électives, dans la commune, le département et l'État, d'où nous pouvons la frapper de plus près et plus mortellement, en attendant l'inéluctable coup d'épaule révolutionnaire. Mais, pas plus qu'à l'époque des maires non élus il n'aurait été permis à des socialistes d'accepter l'écharpe municipale qui en eût fait les agents de l'État bourgeois, il ne saurait leur être permis d'accepter un portefeuille qui les transforme en co-gérants de la classe bourgeoise et de ses intérêts.

On vous dit encore que la présence d'un socialiste dans un ministère — même côte à côte avec le fusilleur de Mai — facilite notre propagande en donnant aux masses l'illusion, sinon la preuve, de la force déjà acquise par le Parti. Aujourd'hui peut-être ; mais demain ? Avez-vous songé aux déceptions inévitables qui suivront, à la banqueroute à laquelle sera acculé le socialisme lorsqu'après quelques mois ou quelques années de participation au gouvernement, ni les prolétaires de l'usine, ni ceux du champ n'ayant vu modifier leur situation — immuable en régime capitaliste — se retourneront contre nous pour nous demander des comptes ?

Ce qui est advenu du parti radical pour avoir fourni des gouvernants à la République opportuniste doit nous servir de leçon. Non seulement il lui a été impossible de réaliser les quelques réformes toutes politiques qui constituaient son programme ; mais de son passage fragmentaire au pouvoir avec ses Floquet, ses Lockroy, ses Bourgeois, il est mort avant d'avoir vécu, sans avoir pu vivre.

Cette question vitale réglée, en ce qui concerne notre Parti, le Congrès d'Épernay aura à s'occuper du Congrès général extraordinaire du socialisme français devant lequel, avec le Parti Socialiste Révolutionnaire et l'Alliance Communiste, nous avons pris l'initiative de la porter.

Vous aurez à décider des bases sur lesquelles il devrait être convoqué et du maintien ou de l'extension de son ordre du jour primitif.

Pour bien établir dans quel esprit de loyauté nous étions prêts à aller à ce Congrès, votre Conseil national a déclaré se rallier au projet Jaurès d'il y a un an et ainsi conçu :

« Deux délégués pour chacune des circonscriptions dans lesquelles le Parti socialiste a engagé la lutte aux dernières élections législatives. Un délégué en plus pour chaque millier de suffrages socialistes au-dessus de 3,000 et au premier tour de scrutin, sans que pourtant le nombre des délégués puisse dépasser cinq ».

Il suffisait que ce mode de composition, en tenant compte des voix obtenues par les diverses organisations, aboutit à une certaine représentation proportionnelle, pour qu'il nous parût acceptable. Mais si nous pouvons proposer, c'est vous qui disposez. Ce point-là, comme les autres, viendra entier devant vos délégués réunis à Épernay.

A plus forte raison leur appartiendra-t-il de dire si, se transformant en Constituante, le Congrès général de septembre aura à mettre la main à l'unification de toutes les forces socialistes et dans quelles conditions et sous quelle forme.

Loin de ne vouloir à aucun prix de cette unité — qui s'imposera tôt ou tard à une classe organisée en parti politique et de révolution — nous sommes de ceux qui l'ont toujours appelée de leurs vœux et qui n'ont rien négligé pour la rendre possible. Non pas, certes, que nous ayons approuvé le fameux punch de Tivoli-Waux-Hall dans lequel, moyennant 60 centimes, le premier venu, si étranger fût-il au socia-

lisme, était appelé à dicter leur conduite, à tracer leur devoir et leur voie à des organisations de plusieurs milliers de militants ayant fait leurs preuves depuis des années et creusé réellement son lit au mouvement socialiste depuis la Commune. Cette façon de faire régir l'*organique* par l'*inorganique* et de livrer aux hasards d'une réunion ouverte à tous les vents la somme de conscience et d'action socialiste réalisée au prix de tant d'efforts, nous avait paru — comme elle nous paraît encore — intolérable; et notre parti ne l'a pas caché alors, en se tenant volontairement à l'écart. Mais autant nous nous refusions à laisser briser du dehors — au profit d'une unité de convention qui ne saurait durer — les grandes organisations existantes qui, « produits du temps, résultats d'une sélection libre et réfléchie, tenant leur puissance de la mutuelle confiance des groupes et des membres qui les composent, répondent à des états d'esprit, à des allures, on pourrait dire à des consciences socialistes dont la diversité ne saurait disparaître par décret », autant nous avons toujours travaillé (1) et avec passion à la paix d'abord, à l'entente et à la coopération ensuite des différentes fractions socialistes, nous rapprochant ainsi peu à peu et sûrement de l'unité finale.

Faut il rappeler le *projet d'unité* soumis dès l'année dernière à notre Congrès national de Montluçon et comment nous avons été les premiers — alors que d'autres les excluaient *a priori* — à rechercher et à trouver le moyen de faire leur place aux Indépendants dans une représentation centrale ? N'est-ce pas nous qui, en novembre, avec le Co-

---

(1) Toutes les tentatives qui ont été faites depuis quatorze ans pour combiner les efforts des prolétaires arrivés à leur conscience de classe ont toujours trouvé dans le Parti Ouvrier Français la plus ardente collaboration, depuis la campagne des *Sans-Travail* de 1884 et la *Coalition socialiste révolutionnaire* de 1885 jusqu'au *Groupe socialiste de la Chambre* de 1893-98; sans compter qu'après nous être spontanément abstenu, il y a cinq ans, de toute candidature contre les élus socialistes sortants, nous avons, cette année même, appuyé par des affiches du Conseil le député des autres fractions qui se représentaient devant leurs électeurs. (*Circulaire du Conseil National du 1<sup>er</sup> juillet 1898.*)

mité de vigilance, avons mis debout une France socialiste totalisée et sans frontières intérieures ? N'est-ce pas nous enfin qui, après avoir contribué autant que quiconque à l'établissement du Comité d'entente socialiste qui va permettre l'organisation du Congrès international de 1900, avons donné corps à l'idée d'un Congrès général du socialisme français en en provoquant la réunion prochaine par notre lettre au Comité national de la Fédération des Travailleurs socialistes ?

*Camarades,*

Ce n'est pas avec un pareil passé d'union que l'on pourra jamais nous trouver en travers d'un nouveau pas dans la même voie. Ce pas, c'est à vous de le mesurer, soit que vous vous en teniez à l'*Union centrale* (1) que vous votiez à l'unanimité en octobre dernier et qui, représentation des grandes organisations existantes proportionnellement à leurs forces respectives, permettrait, à la simple majorité, une action commune, subordonnée aujourd'hui, dans le Comité d'entente, à l'unanimité; soit que vous croyiez le moment venu d'aller, jusqu'au bout, de disparaître, de mourir comme organisation propre pour renaître dans l'inconnu d'une organisation commune à créer de toutes pièces.

Quoi que vous disiez, il sera fait selon votre volonté, qui n'a d'autre limite que votre responsabilité vis-à-vis de la France ouvrière, dont vous avez été jusqu'ici la plus puissante et la plus consciente expression.

Ce qui importe — et ce que, pour l'honneur du Parti Ouvrier, nous sommes sûrs que vous saurez exiger — c'est que, qu'il s'agisse d'unification ou d'union, elle ne s'opère pas

---

(1) L'organe représentatif de l'Union sera constitué par une délégation de chacune des cinq organisations adhérentes. Ces délégués, dont le nombre, pour chaque organisation, est proportionnel au chiffre des voix qu'elle a réunis sur ses candidats aux dernières élections législatives, auront à se réunir chaque fois qu'un des incidents de la lutte politique et économique appellera une décision commune ou une action d'ensemble. (*Compte rendu du Congrès de Montluçon, pages 23, 24*).

*en arrière* ou à *côté*, mais sur le terrain révolutionnaire de classe qui a toujours été le nôtre, avec la propriété et la production sociales comme but et l'expropriation capitaliste comme moyen.

Ce qui importe encore, c'est que, sous prétexte de vous émanciper de vous-mêmes, vous ne laissiez pas le prolétariat organisé à la discrétion d'une presse indépendante, et que, pour cela, tous les journaux socialistes soient placés sous le contrôle direct ou dans la main du Parti, uni ou unifié.

POUR LE CONSEIL NATIONAL :

Les Secrétaires: *Jules Guesde*; — *Paul Lafarque*.

AOÛT 1879.

---

# BIBLIOGRAPHIE

---

## Histoire générale.

- PAUL LOUIS. — *Histoire du Socialisme en France.*  
— *Les Étapes du Socialisme.*  
— *Histoire du Mouvement syndical en France.*  
— *L'Ouvrier devant l'État.*
- COMPÈRE-MOREL. — (*Encyclopédie socialiste, syndicale et coopérative de l'Internationale ouvrière*, publiée sous la direction de) : *Un peu d'Histoire*, par Ch. Rappoport et Compère-Morel.
- FOURNIÈRE. — *La Crise socialiste.*
- ZÉVAËS. — *Aperçu historique sur le Parti ouvrier français.*  
— *Le Socialisme depuis 1871 : Les Guesdistes.*
- SYLVAIN HUMBERT. — *Les Possibilistes.*
- DA COSTA. — *Les Blanquistes.*
- ORRY. — *Les Socialistes indépendants.*
- JAURÈS et LABUSQUÈRE. — *Histoire socialiste : La III<sup>e</sup> République.*
- DE SEILLIAC. — *Le Monde socialiste.*
- VÉRECQUE. — *Dictionnaire du Socialisme.*
- GUESDE-LAFARGUE. — *Programme du Parti ouvrier.*
- LÉON BLUM. — *Les Congrès ouvriers.*
- SARRAUTE. — *Opposition, gouvernement et lutte de classe.*  
— *Onze ans d'Histoire socialiste.*
- Les Congrès nationaux et internationaux (compte rendus in-extenso).*

## Propagande.

- COMPÈRE-MOREL. — *Exploitation agricole et Socialisme* (brochure).  
— *Les Travailleurs de la Terre et le Socialisme* (brochure).  
— *Concentration capitaliste, Organisation collectiviste* (brochure).

- COMPÈRE-MOREL. — *Le vrai Socialisme* (brochure).  
— *Le Socialisme aux champs* (brochure).  
— *La Question agraire en France* (brochure).  
— *Propos d'un rural* (brochure).  
— *Les Paysans et le Socialisme* (brochure).  
— *La Question agraire et le Socialisme en France.*
- DESLINIÈRES. — *Entretiens socialistes.*

### **Le Parlement.**

- GUESDE. — *Quatre ans de lutte de classe à la Chambre.*  
— *En garde.*  
— *Les 8 heures à la Chambre* (brochure).  
GHESQUIÈRE et DELORY. — *Un budget bourgeois* (brochure).  
COLLY. — *L'Action socialiste.*  
— *Parlementarisme* (brochure).  
DEVILLE. — *Principes socialistes.*  
JAURÈS. — *Action socialiste.*  
RENARD (G.). — *Le Socialisme à l'œuvre.*

### **Action municipale.**

- Le Programme municipal du Parti socialiste français.*  
LOUIS GARNIER. — *Le Socialisme municipal: La leçon de l'étranger.*  
BIANCONI. — *L'Assistance et les Communes.*  
HALBWACHS. — *La Politique foncière des Municipalités.*  
A. THOMAS. — *Espaces libres et fortifications.*  
SÉRAN. — *Suppression des octrois.*  
ALB. TANGER. — *Vers la Régie directe.*  
LÉVY BRUHL et PRUDHOMME. — *Organisation économique de la Commune.*  
EDG. MILHAUD. — *Le Socialisme et les Régies municipales.*  
(Cahiers du Socialiste).  
AD. VEBER. — *Suppression des octrois.*

# TABLE DES MATIÈRES

Avis de la Direction.	Pages
Préface . . . . .	1

## PREMIÈRE PARTIE

### Les anciennes Organisations

CHAPITRE I. — <b>De la Commune à 1898</b> . . . . .	7
I. Socialisme utopique et Socialisme scientifique . . . . .	7
II. Tentatives d'organisation ouvrière . . . . .	10
III. Première organisation de classe . . . . .	11
IV. Début des scissions . . . . .	12
V. Les organisations socialistes . . . . .	14
CHAPITRE II. — <b>Le Parti ouvrier</b> . . . . .	16
I. Sa constitution et son programme général . . . . .	16
II. Le programme municipal . . . . .	18
III. Le programme agricole . . . . .	20
IV. Le programme maritime . . . . .	22
V. Son organisation intérieure. Les militants . . . . .	24
CHAPITRE III. — <b>Le Parti socialiste révolutionnaire</b> . . . . .	30
I. Sa constitution . . . . .	30
CHAPITRE IV. — <b>Fédération des Travailleurs socialistes</b> . . . . .	36
I. Son organisation. Ses militants . . . . .	36
CHAPITRE V. — <b>Le Parti ouvrier socialiste révolutionnaire</b> . . . . .	38
I. Sa constitution. Ses militants . . . . .	38
CHAPITRE VI. — <b>Les Socialistes indépendants</b> . . . . .	41
I. Militants et Presse . . . . .	41
CHAPITRE VII. — <b>Première Tentative d'entente</b> . . . . .	45
I. Premiers contacts . . . . .	45
II. Le Comité de vigilance . . . . .	47
CHAPITRE VIII. — <b>Le premier Congrès des Organisations</b> . . . . .	49
I. L'entrée d'un Socialiste dans un ministère bourgeois . . . . .	49
II. Congrès de la salle Japy . . . . .	54

	Pages
<b>CHAPITRE IX. — La Scission</b> . . . . .	54
I. Le Congrès international de 1900. . . . .	54
II. La sortie du P. O. F. . . . .	55
<b>CHAPITRE X. — Les deux Partis</b> . . . . .	58
I. Le Parti Socialiste de France. . . . .	58
II. Le Parti Socialiste français. . . . .	60

## DEUXIÈME PARTIE

### L'Unité

<b>CHAPITRE XI. — La Réalisation de l'Unité</b> . . . . .	67
I. Le Congrès d'Amsterdam. . . . .	67
II. Préliminaires de l'Unité . . . . .	70
III. Une déclaration du Parti Socialiste de France. . . . .	70
IV. Décision du Parti Socialiste français . . . . .	71
V. Déclaration du Parti Socialiste français. . . . .	75
VI. Déclaration du Parti Ouvrier socialiste révolutionnaire . . . . .	80
VII. Déclaration commune . . . . .	82
VIII. Le Congrès unitaire . . . . .	85
IX. Le Règlement du Parti. . . . .	86
1. Constitution de l'Unité . . . . .	86
2. Organisation, groupes, sections et fédérations . . . . .	87
3. Congrès du Parti . . . . .	88
4. Conseil national. . . . .	89
5. Groupe socialiste au Parlement. . . . .	91
6. Conseillers municipaux, Conseillers d'arrondissement, Conseillers généraux . . . . .	99
7. Contrôle et arbitrage . . . . .	99
8. Contrôle de la Presse . . . . .	94
<b>CHAPITRE XII. Les Principes fondamentaux de l'Unité.</b> . . . .	97
I. La Section française de l'Internationale ouvrière est un Parti de classe. . . . .	97
II. Précisions nécessaires sur l'expression « Parti de classe ». . . . .	100
III. L'objectif socialiste de tous les Partis socialistes . . . . .	104
IV. La Démocratie et le Socialisme . . . . .	105
V. La socialisation des moyens de production et d'échange. . . . .	107
VI. Organisation politique et économique du Proletariat . . . . .	108
VII. L'action politique du Proletariat . . . . .	110

<b>CHAPITRE XIII. — Le Parti Socialiste n'est pas un parti de réformes mais un Parti de Lutte de Classe et de Révolution.</b>	113
I. Les réformes et le Parti Socialiste	113
II. L'utilité et la nécessité des réformes	118
<b>CHAPITRE XIV. — Les élus du Parti forment au Parlement un groupe unique en face de toutes les fractions politiques bourgeoises</b>	121
I. L'attitude des élus socialistes à la Chambre.	121
II. Le Budget et les Socialistes.	123

## TROISIÈME PARTIE

### L'Organisation du Parti

<b>CHAPITRE XV. — Le Congrès</b>	133
I. Sa constitution.	133
II. Les délégués.	136
III. Le lieu où le Congrès doit siéger.	137
IV. L'ordre du jour	137
V. Les pouvoirs juridictionnels du Congrès	141
<b>CHAPITRE XVI. — Le Conseil National</b>	143
I. L'organe d'exécution et d'administration dans l'intervalle des Congrès.	143
II. La composition du Conseil National	144
III. Les pouvoirs du Conseil National	147
<b>CHAPITRE XVII. — La Commission administrative permanente</b>	149
I. Son fonctionnement. Ses attributions.	149
II. Le budget du Parti Socialiste.	151
III. Le Journal et la Librairie.	153
IV. L'action du Parti vaut ce que vaut la C. A. P.	154
<b>CHAPITRE XVIII. — De la Fédération</b>	157
I. Le Parti dans le département.	157
II. Le règlement du Parti et la Fédération.	158
III. Les statuts des Fédérations. Une Fédération urbaine.	163
IV. Comment on l'administre	164
V. Une Fédération rurale	169
VI. Le pouvoir exécutif	171

	Pag e
<b>CHAPITRE XIX. — De la Section.</b> . . . . .	473
I. Le règlement du Parti et la Section. . . . .	473
II. Les statuts-types d'une Section. . . . .	476
III. Le groupe-type et ses statuts. . . . .	479

## QUATRIÈME PARTIE

### La Vie intérieure du Parti

<b>CHAPITRE XX. — Quelle doit être la vie du Parti ?</b> . . . . .	183
I. Sa contecture est calquée sur celle des organes de la puissance publique. . . . .	183
II. Les difficultés de la constitution et du développement des groupes socialistes . . . . .	186
III. Entre l'hostilité patronale et l'indifférence ouvrière. . . . .	188
IV. Le progrès réalisé . . . . .	189
V. Ce que doit faire le groupe. . . . .	190
VI. Le devoir du militant. . . . .	191
VII. L'émulation dans le groupe. . . . .	193
VIII. Direction et administration du groupe . . . . .	195
IX. Les séances du groupe . . . . .	200
X. La discipline dans le Parti . . . . .	201
XI. Contre les divisions . . . . .	205
XII. La vie de la section . . . . .	206
XIII. Le Secrétaire de la Fédération. . . . .	208
<b>CHAPITRE XXI. — L'action du Parti.</b> . . . . .	210
I. L'action, c'est la vie . . . . .	210
II. Le recrutement socialiste. . . . .	212
III. Dans les assemblées délibérantes. . . . .	213
<b>CHAPITRE XXII. — La Propagande</b> . . . . .	216
I. La nécessité de la propagande . . . . .	216
II. La propagande en période électorale . . . . .	219
III. Education doctrinale. . . . .	222
IV. Le rôle et le devoir du propagandiste. . . . .	226
V. Les armes et les moyens d'action du propagandiste socialiste. . . . .	230
VI. Le Socialisme est un, les moyens de le répandre sont multiples. . . . .	234
VII. Propagande dans les centres urbains. . . . .	236
VIII. L'organisation d'une réunion. . . . .	239

	Pages
IX. Pendant la réunion. . . . .	242
X. Meeting et conférence éducative . . . . .	243
XI. La brochure doit aller de pair avec la réunion . . . . .	245
XII. La propagande dans les milieux ruraux. . . . .	246
XIII. Comment doit se faire la propagande dans la campagne. . . . .	248
XIV. Concentration terrienne . . . . .	249
XV. Industrialisation de la production agricole . . . . .	251
XVI. Le salariat agricole. . . . .	251
XVII. Les partageux . . . . .	253
XVIII. La violence . . . . .	254
XIX. Ce que sera la Société socialiste . . . . .	255
XX. Les mesures transitoires . . . . .	257
XXI. Comment mener notre propagande. . . . .	260
XXII. Comment il faut parler pour éveiller les consciences . . . . .	262
XXIII. La presse socialiste . . . . .	264
XXIV. La brochure . . . . .	267
XXV. Le livre . . . . .	269
XXVI. L'affiche . . . . .	272
XXVII. Les propagandistes. . . . .	273

## CINQUIÈME PARTIE

### Dans les Assemblées

<b>CHAPITRE XXIII. — La Conquête des Sièges . . . . .</b>	<b>279</b>
I. Tous les moyens d'action . . . . .	279
II. La série des assemblées. . . . .	282
III. Ce que doivent faire nos élus . . . . .	283
<b>CHAPITRE XXIV. — Au Conseil municipal . . . . .</b>	<b>287</b>
I. La tactique électorale du Parti aux élections municipales. . . . .	287
1. Premier tour . . . . .	287
2. Coalitions. . . . .	288
3. Pour le deuxième tour. . . . .	288
4. Représentation proportionnelle . . . . .	289
II. Les élus au Conseil municipal . . . . .	290
III. Le contrôle des élus socialistes. . . . .	292
IV. Ce qu'on fait des municipalités socialistes . . . . .	294
V. Il n'y a pas de socialisme communal . . . . .	298
VI. Qu'est-ce que le Socialisme ? . . . . .	300
VII. Les régies municipales . . . . .	303

	Pages
VIII. La régie ne peut être assimilée à une institution socialiste . . . . .	304
IX. Le pseudo-socialisme municipal à l'étranger . . . . .	307
X. Ce que l'on oublie . . . . .	308
XI. On peut agir quand on est mis en garde contre des illusions. . . . .	310
XII. L'action socialiste à l'Hôtel de Ville. . . . .	311
XIII. L'utilité des régies. . . . .	314
XIV. Les habitations à bon marché . . . . .	316
<b>CHAPITRE XXV. — A la Chambre</b> . . . . .	<b>319</b>
I. Les députés socialistes . . . . .	319
II. Dans les commissions et au bureau. . . . .	320
III. Opposition fondamentale à la classe dirigeante. . . . .	321
IV. Contre les abus, les injustices, la répression et la régression . . . . .	323
V. Contre la finance. . . . .	324
VI. Contre la guerre et la violence gouvernementale. . . . .	325
VII. Les réformes. . . . .	327
VIII. Le militarisme. . . . .	330
IX. Le pacifisme. . . . .	331
X. L'utilité des réformes . . . . .	332
XI. Améliorations ouvrières . . . . .	335
XII. L'action parlementaire et l'action d'organisation. . . . .	337
Conclusion. . . . .	339

## Appendice

### Les Congrès du Parti ouvrier français

#### Résolutions

Des monopoles . . . . .	341
Organisation corporative. . . . .	344
Législation internationale du travail. . . . .	345
Le Socialisme et les grèves . . . . .	346
Syndicats obligatoires . . . . .	348
Du rôle des Syndicats . . . . .	348
La Coopération . . . . .	349
Le chômage . . . . .	350
Antisémitisme. . . . .	351
Nationalisme . . . . .	353
Paix et désarmement . . . . .	354
Socialisme communal . . . . .	357
Les trusts. . . . .	358
Conquête des pouvoirs publics. . . . .	358

	Pages
Ni Ferry, ni Boulanger. . . . .	360
Le Premier Mai 1891. . . . .	362
A propos de dynamite. . . . .	365
Le Panama . . . . .	367
Socialisme et Patriotisme . . . . .	369
Les Elections législatives de 1893 . . . . .	373
Les Elections municipales de 1896 . . . . .	381
L'affaire Dreyfus. . . . .	384
Le Ministère Waldeck-Millerand-Galliffet. . . . .	386
Aux fédérations, agglomérations, groupes et syndicats adhérents . . . . .	389

**Bibliographie.**

---



**TABLE**  
des  
**PLANCHES HORS-TEXTE EN NOIR**

---

	Pages
<b>Jean Allemane</b> . . . . .	16
<b>Congrès de Comentry</b> . . . . .	60
<b>Paul Brousse</b> . . . . .	112
<b>Jules Guesde</b> . . . . .	160
<b>Jean Jaurès</b> . . . . .	208
<b>Paul Lafargue</b> . . . . .	256
<b>Édouard Vaillant</b> . . . . .	266

---









PLEASE DO NOT REMOVE  
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

---

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

---

HX  
21  
E6  
t.2

Encyclopedie socialiste,  
syndicale et cooperative de  
l'Internationale ouviere

UTL AT DOWNSVIEW



D RANGE BAY SHLF POS ITEM C  
39 11 09 05 11 015 3